SÉANCE PLÉNIÈRE

DU CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE

DU LUNDI 5 OCTOBRE 2020

PROCÈS VERBAL

In extenso

ADOPTE EN SEANCE PLENIERE DU 16 NOVEMBRE 2020

Etat de présence

Étaient présents :

Madame Andréa BROUILLE (PS), Monsieur UTHURRY Bernard (PS), Madame LANZI Nathalie (PS), Monsieur NAUCHE Philippe (PS), Madame COUTANT Françoise (EC-EELV), Monsieur NEMBRINI Jean-Louis (PS), Madame WASZAK Reine-Marie (PS), Monsieur BLANCHARD Gérard (PS), Madame DERVILLE Sandrine (PS), Monsieur RAYNAUD Jean-Pierre (PS), Madame BOUDINEAU Isabelle (PS), Monsieur LAGRAVE Renaud (PS), Madame VEYSSY Catherine (PS), Monsieur THIERRY Nicolas (EC-EELV), Madame BARAT Geneviève (PS).

Madame ABELIN Véronique (UDI Ap), Monsieur AGUERRE Barthélémy (MODEM-Union Centriste), Madame ALCORTA Martine (PEPS), Madame ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie (PS), Madame AMMOUCHE Soraya (PRG NA), Monsieur ARGENTON Xavier (UDI Ap), Monsieur AUDI Antoine (LR-CPNT), Madame AVERLAN Joëlle (PS), Monsieur BAUDE Vital (EC-EELV), Madame BAYLE Josie (MODEM-Union Centriste), Madame BEDU Anne-Laure (PS), Monsieur BELOT Nicolas (LR-CPNT), Monsieur BERGÉ Mathieu (PEPS), Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Madame BEYRIS Maryline (PS), Madame BEZIAT Françoise (LR-CPNT), Monsieur BITEAU Benoît (PRG NA), Monsieur BLANCHÉ Hervé (LR-CPNT, Matin : ayant donné pouvoir à Madame CASSIN Armelle), Monsieur BLANCO Jean-François (EC-EELV), Madame BONJEAN Elisabeth (PS), Monsieur BONNEFONT Xavier (LR-CPNT), Monsieur BOUDIÉ Florent (PS- ayant donné pouvoir en cours de séance-après-midi à M. ROUSSET Alain, PS), Madame BOULTAM Yasmina (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après- midi à Mme DERVILLE Sandrine, PS), Madame BOURDIN Katia (EC-EELV), Monsieur BOUSQUET-CASSAGNE Etienne (RN), Madame BRUN Yveline (RN), Madame CASSIN Armelle (ayant donné pouvoir en cours de séance-après-midi à Madame COSTES Marie, LR-CPNT), Monsieur CATHUS Christophe (PS), Madame CHADJAA Sally (UDI Ap), Monsieur CAVITTE Pascal (PS- ayant donné pouvoir en cours de séance-après-midi à Mme BROUILLE Andréa, PS), Madame CHADOURNE Sandrine (RN), Madame CHARAÏ Naïma (PEPS), Monsieur CHARBONNEAU Jean-Romée (RN), Monsieur CHARTIER Olivier (LR-CPNT), Madame CHASSAGNE Christelle (MODEM-Union Centriste), Madame CHAUMERON Lucie (RN), Monsieur CHÉRET Pierre (PS), Monsieur CIBERT Cyril (PS), Madame CLAVEAU Charline (PS), Monsieur COINAUD Pierre (LR-CPNT), Monsieur COLOMBIER Jacques (RN), Madame COMBRES Maryses (EC-EELV), Monsieur CORREIA Eric (PS), Monsieur CORSAN Jean-Jacques (PS), Madame COSTES Marie (LR-CPNT), Monsieur D'AMÉCOURT Yves (LMR), Monsieur DARBON Alain (PS), Monsieur DAURÉ Jean-François (PS), Monsieur DEGUILHEM Pascal (PS), Madame DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie (PS), Monsieur DELPEYRAT-VINCENT Stéphane (PEPS), Monsieur DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc (RN), Monsieur DESHAYES Maurice-Claude (PS), Madame DIAZ Edwige (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance-matin à M. COLOMBIER Jacques, RN), Monsieur DIONIS DU SÉJOUR Jean (MODEM-Union Centriste), Monsieur DRAPRON Bruno (UDI Ap, Absent le matin), Monsieur DUBOIS Robert (RN), Monsieur DURAND Pierre (LR-CPNT), Madame DURRUTY Sylvie (LR-CPNT), Madame DUTARET-BORDAGARAY Claire (LR-CPNT), Madame DUTOYA Emilie (PS), Monsieur EMON Jacky (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Monsieur CHERET Pierre, PS), Madame ESPAGNAC Frédérique (PS), Madame ESTRADE Hélène (LR-CPNT), Monsieur FEKL Matthias (PS), Monsieur FELTESSE Vincent (PS), Madame FERREIRA Otilia (MODEM-Union Centriste), Monsieur FLORIAN Nicolas (LR-CPNT), Madame FONTALIRAN Nathalie (LR-CPNT), Madame FRANCQ Natalie (PS), Monsieur FREL Lionel (EC- EELV), Madame FROPOS Sabine (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Madame LE GUEN Nathalie, D.I.N.A.), Monsieur FROUSTEY Pierre (PS), Monsieur GAMACHE Nicolas (EC-EELV), Madame GENDREAU Béatrice (PS), Madame GÉRARD Anne (PS), Monsieur GERARD Vincent (D.I.N.A.), Monsieur GUERIN Guillaume (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Monsieur DURAND Pierre, LR-CPNT), Monsieur GUILLEMOTEAU Patrick (PS), Madame HARRIBEY Laurence (PS), Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame HÉNAUT Christelle (D.I.N.A, ayant donné pouvoir en cours de séance-matin à Monsieur GERARD Vincent, D.I.N.A), Madame HÉRAUD Lydia (PS), Monsieur HOUDET Christian (RN), Monsieur HUSTAIX

Gilles (RN), Monsieur IRATCHET Jean-Michel (RN), Monsieur JACQUILLARD William (PEPS-Présent le matin), Madame JEANSON Françoise (PS), Madame JOUBERT Florence (RN), Madame JUTEL Elisabeth (PEPS), Madame KASRI Shamira (PS), Madame LAFFORE Sandrine (PS), Madame LAINEZ Marle-Claude (MODEM-Union Centriste), Madame LAMARQUE Gisèle (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Madame GENDREAU Béatrice, PS), Monsieur LAOUANI Tarik (PS), Madame LAPORTE Hélène (RN), Madame LAPOUGE Christelle (élue installée en séance du 5 octobre 2020), Madame LAPRÉE Véronique (LR-CPNT), Madame LATOURNERIE Marie-Angélique (LMR), Monsieur LAURENT Patrice (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Monsieur Andde SAINTE-MARIE, PS), Madame LE GUEN Nathalie (D.I.N.A.), Madame LEICIAGUEÇAHAR Alice (EC-EELV), Madame LE YONDRE Nathalie (PS), Monsieur Bernard LUMMEAUX (LR-CPNT), Monsieur MALHERBE Gonzague (RN), Madame MARCHAND Régine (PRG NA), Madame MARENDAT Véronique (MODEM-Union Centriste), Madame MARTY Christine (D.I.N.A.), Madame MESNARD Françoise (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Madame Laure NAYACH, PS), Madame Sophie METTE (MODEM-Union Centriste), Monsieur MINVIELLE Michel (PEPS), Madame MOEBS Christine (EC-EELV), Madame MOGA Martine (MODEM-Union Centriste), Monsieur MOLIÉRAC Guillaume (PS), Madame MONCOND'HUY Léonore (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Madame MOEBS Christine, EC-EELV), Monsieur MOREAU Guy (PS), Madame MOTOMAN Laurence (EC-EELV), Monsieur MUNOZ Jonathan (PS), Madame NADAU Marie-Françoise (LR-CPNT), Madame NAYACH Laure (PS), Monsieur ORVAIN Jérôme (EC-EELV), Monsieur OXIBAR Marc (LR-CPNT), Madame OZSOY Mumine (EC-EELV), Monsieur PAGÈS Jean- Louis (EC-EELV), Monsieur PALUTEAU Bruno (RN), Monsieur PATIER Christophe (LR-CPNT- Présent le matin), Monsieur PERREAU Thierry (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Monsieur TRIFILETTI Stéphane, EC-EELV), Madame PIEUCHOT Christelle (PS), Madame PINVILLE Martine (PS), Monsieur PUYJALON Eddie (LMR), Monsieur RABIT Philippe (LMR), Madame REQUENNA Pascale (MODEM-Union Centriste), Monsieur ROGISTER Thierry (RN), Madame ROUÈDE Laurence (PS), Monsieur SABAROT Henri (PS), Madame SABOURIN-BENELHADJ Muriel (PS), Monsieur SAINTE-MARIE Andde (PS), Monsieur SAUVAITRE Daniel (LR-CPNT), Monsieur SEBTON Aurélien (UDI Ap), Madame SIARRI Alexandra (LR-CPNT), Madame SIMONÉ Maryline (PS), Monsieur SORE Serge (PS), Monsieur TAUZIN Arnaud (ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Monsieur LUMMEAUX Bernard, LR-CPNT), Monsieur TIRANT Benoît (PS), Madame TORTOSA Huguette (PS), Madame TRAPY Nathalie (PS), Monsieur TRIFILETTI Stéphane (EC-EELV), Monsieur TRIJOULET Thierry (PS-Absent l'après-midi, ayant donné pouvoir à Monsieur GUILLEMOTEAU, PS et Apparentés), Madame TYTGAT Catherine (PS), Madame VALKO Odile (PS), Monsieur VERDIN Alain (RN), Monsieur VEUNAC Michel (MODEM-Union Centriste- Présent le matin), Monsieur VICTOR Cyril (LR-CPNT), Monsieur VINCENT François (PS), Madame VOLPATO Mireille (PS), Madame WERBROUCK Séverine (RN), Monsieur WILSIUS (PRG).

Étaient représentés pour la séance :

Monsieur ASTIER Dominique ayant donné pouvoir à Monsieur HAZOUARD Mathieu (PS), Madame CHEVROUX Claudie ayant donné pouvoir à Madame JOUBERT Florence (RN), Madame DE AZEVEDO Aurélie ayant donné pouvoir à Monsieur BERROYER Jean-Paul (D.I.N.A.), Monsieur DELRIEUX Benjamin ayant donné pouvoir à Monsieur CATHUS Christophe (PS), Monsieur DUFORESTEL Pascal ayant donné pouvoir à Madame LANZI Nathalie (PS).

Étaient Excusés pour la séance :

Monsieur José DINUCCI (RN), Monsieur DORTHE Philippe (PS), Monsieur LAMARA Laurent (RN), Madame LENFANT Julie (PS), Madame SAINT-PE Denise (MODEM-Union Centriste).

S O M M A I R E

Séance Plénière du 5 octobre 2020

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET

Président du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Secrétaire de séance : Emilie DUTOYA

- Ouverture de la séance P. 8

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente P. 118

- N° 1 Fonctionnement du Conseil Régional - Commission permanente :

  - N° 1a - Décision de remplacement P. 9

Vote P. 9

  - N° 1b - Remplacement de postes vacants P. 9 et 46

- N° 2 Communication sur les aides et subventions attribuées dans le cadre du plan d'urgence COVID-19 P. 10

- N° 3 - Nouvelle-Aquitaine Rebond : plan de transitions et de reconquête technologique - Acte 2 - Adaptation et transformation des filières régionales P. 11

Vote P. 45

- N° 4a - Plan de relance : décision modificative du Budget Primitif 2020. Budget Principal P. 47

Vote P. 71

- N° 4b - Décision modificative du Budget Primitif 2020 - Budget annexe Agence Régionale de l'Innovation P. 76

Vote P. 76

- N° 4c - Décision modificative du Budget Primitif 2020 - Budget annexe Fonds Européens P. 72

Vote P. 72

- N° 4d - Décision modificative du Budget Primitif 2020 - Budget annexe Cinéma P. 73

Vote P. 73

- N° 5 - Tarifs 2021 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) « Grenelle » P. 74

Vote P. 75

- N° 6 - Aide au rebond des associations d'appui de la jeunesse P. 77

Vote P. 79

- N° 7 - Conventions de partenariat « tourisme » entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements des Landes et du Lot-et-Garonne P. 80

Vote P. 84

- N° 8 - Labellisation de 5 Campus « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » P. 85

Vote P. 91

- N° 9 - DATAR - FERROCAMPUS - Création d'une association de préfiguration - Convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle P. 92

Vote P. 98

- N° 10 - Stratégie régionale pour un numérique au service de l'éducation et de la formation professionnelle (2020-2021) P. 99

Vote P. 103

- N° 11 - 4 nouveaux contrats régionaux de filière pour accompagner les transitions et sécuriser les emplois et les compétences P. 117

Vote P. 117

- N° 12 - Convention avec France Compétences pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine P. 104

Vote P. 104

- N° 13 - Feuille de route hydrogène 2020-2030 P. 105

Vote P. 116

- N° 14 - Retiré de l'ordre du jour P. 119

- N° 15 - Feuille de route pour un Numérique Responsable 2020-2022 P. 119

Vote P. 128

- N° 16 - Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens de la Région Nouvelle-Aquitaine P. 129

Vote P. 139

- N° 17 - Création d'un fonds solidarité à destination des familles des lycéens P. 140

Vote P. 143

- N° 18 - La relance et la résilience au cœur de l'action territoriale P. 144

Vote P. 152

- N° 19 - Revitalisation centres villes/centres bourgs : conventions cadres Saint-Jean-d'Angély, Barbezieux-Saint-Hilaire, Bocage Bressuirais (Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant-sur-Sèvre, Nueil-les-Aubiers, Argentonnay) P. 153

Vote P. 158

- N° 20 - Lycée et autres établissements : fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux établissements publics locaux d'enseignement pour l'exercice 2021

P. 159

Vote P. 162

- N° 21 - Partenariat relatif au transfert du Lycée horticole Camille Godard dans le réseau de l'enseignement public agricole. P. 163

Vote P. 164

- N° 22 - Accord de partenariat stratégique « NAQUIDIS » P. 165

Vote P. 167

- N° 23 - Aménagement culturel du territoire - convention pluriannuelle d'objectifs - Association Les Francophonies - Des écritures à la scène P. 169

Vote P. 170

- N° 24 - Convention pluriannuelle d'objectifs de l'Académie de l'Union, école supérieure de théâtre de Limoges P. 171

Vote P. 172

- N° 25 - Tableau des emplois P. 173

Vote P.176

- N° 26 - Retiré de l'ordre du jour

-Vœux et motions

- Vœu : " Pour une autre PAC " P 177
Voeu adopté P 178

- Vœu contre le projet de loi remettant en cause l'interdiction des néonicotinoïdes P 179
Voeu adopté P. 181

- Motion : "Pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G et le lancement d'un débat citoyen " P. 182
Motion adoptée P. 184

- Vœu pour le soutien et le développement de l'Eco-Système Darwin P. 185
Voeu adopté P. 186

- Question orale P. 187

Annexes

- Liste des Conseillers Régionaux P. 189

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL REGIONAL

M. LE PRESIDENT. - Nous allons entrer de suite dans le vif du sujet, le menu étant copieux et important. Notre séance est à la fois organisée en présentiel - et je remercie toutes celles et tous ceux qui sont venus - mais aussi en distanciel pour partie, ce qui permet de respecter la distanciation dans cet hémicycle. On a donc beaucoup de Conseillers - un peu plus de 80 je crois - qui sont devant leur ordinateur. J'espère que notre système numérique fonctionne bien. Il y a aussi des collègues au Conseil Régional à Poitiers et à Limoges.

On accueille aujourd'hui une nouvelle collègue, Christelle LAPOUGE - bienvenue - qui remplace Virginie CALMELS. Cette installation marque donc le début effectif de votre mandat et le procès-verbal sera adressé immédiatement et vaut proclamation de l'élection de Conseillère Régionale.

Nous avons la création d'un nouveau Groupe qui est le Mouvement de la Ruralité, qui est présidé par Eddie PUYJALON, et qui est composé de trois autres membres : Yves D'AMECOURT, Marie-Angélique LATOURNERIE et Philippe RABIT.

Et puis, nous avons deux nouveaux Présidents ou Présidentes de Groupe. Pour le Groupe EELV, c'est Christine MOEBS et pour le Groupe PEPS, c'est Mathieu BERGÉ.

La liste des présences et absences a été déposée. Le quorum est atteint. Je propose à l'Assemblée comme Secrétaire de séance, Emilie DUTOYA. Merci Emilie. J'excuse Aurélien SEBTON, qui a un problème de garde d'enfants ce matin.

Je salue bien entendu les nouveaux et nouvelles élus. Je ne sais pas si Laurence HARRIBEY est là.

Notre séance étant à nouveau organisée en présentiel et en visio, j'en appelle à la collaboration des Présidents ou Présidentes de Groupes et de chacun pour que les votes soient exprimés le plus clairement possible et qu'il n'y ait pas de contestation. J'appellerai donc, et demanderai à chaque Président, conformément ou non aux intentions de vote, d'annoncer clairement le vote du Groupe, de telle sorte que l'on puisse distinguer s'il y a des votes différents à l'intérieur des Groupes.

1 - FONCTIONNEMENT DU CONSEIL REGIONAL - COMMISSION PERMANENTE :
A - DECISION DE REMPLACEMENT
B - REMPLACEMENT DE POSTES VACANTS

M. LE PRESIDENT. - Sur notre premier dossier, j'ai reçu, par courrier, les démissions de la Commission Permanente de Léonore MONCOND'HUY - que je salue, Madame le Maire - et de Bruno DRAPRON. Dans la foulée, je vous propose - puisque les choses sont mathématiques ou arithmétiques - le remplacement de Léonore MONCOND'HUY par Christine MOEBS et de Bruno DRAPRON par Aurélien SEBTON. Le Code Général des Collectivités Locales précise - mais vous le savez - que lorsqu'une seule candidature a été déposée sur chaque poste à pourvoir, ce que nous faisons, d'ailleurs régulièrement…

J'ai oublié de vous demander d'accorder la complétude de la Commission Permanente. Je pense qu'il n'y a pas d'opposition.

N° 1a

Vote sur le " Fonctionnement du Conseil Régional - Commission Permanente - Décision de remplacement"

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Je vous propose donc les candidatures de Christine MOEBS et Aurélien SEBTON et si à l'expiration d'un délai d'une heure, il n'y a pas de souci, la désignation est immédiate. Nous y reviendrons donc tout à l'heure.

2 - COMMUNICATION SUR LES AIDES ET SUBVENTIONS ATTRIBUEES DANS LE CADRE DU PLAN D'URGENCE COVID 19

M. LE PRESIDENT. - Vous avez, en dossier n°2, la communication sur les aides et subventions attribuées dans le cadre du Plan d'urgence.

Est-ce qu'il y a des questionnements sur ce dossier ?

N° 2

Vote sur la "Communication sur les aides et subventions attribuées dans le cadre du Plan d'urgence Covid 19"

L'Assemblée Donne Acte

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - L'Assemblée donne acte.

3 - NOUVELLE-AQUITAINE REBOND : PLAN DE TRANSITIONS ET DE RECONQUETE TECHNOLOGIQUE ACTE 2 - ADAPTATION ET TRANSFORMATION DES FILIERES REGIONALES

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, nous avons le dossier, peut-être, le plus important de cette séance qui est le Plan de transitions et de reconquête technologique. Quelques mots, et puis avec Bernard UTHURRY, le cas échéant d'autres collègues, on répondra à vos interrogations.

D'abord, ce plan a été bâti en co-construction avec l'ensemble des filières et dans le cadre de la Conférence sociale que nous avons mise en place avec la Préfète de Région. Les conséquences de la crise du COVID, vous les connaissez : 800 000 emplois détruits, une augmentation assez considérable du chômage qui risque, avec les annonces et les discussions que nous avons notamment dans l'aéronautique mais pas que, de se poursuivre. Je dois aller à Châtellerault dans la semaine pour passer une journée de travail dans le cadre de la suite des décisions qui ont été prises et puis en même temps, un Plan de transitions pour essayer d'accélérer les mutations économiques, écologiques, technologiques et numériques de cette crise.

La méthode proposée diffère significativement d'une filière à l'autre selon leurs chaînes de valeurs, leur maturité, l'intensité et le caractère structurel ou non de l'impact qu'elles subissent, leur saisonnalité. La diversité des situations des filières régionales est ainsi analysée à travers un prisme comportant six problématiques :

- Nécessité ou opportunité d'un changement de modèle.

- Nécessité ou opportunité d'une diversification. J'ai mis en place un Groupe de travail de seize ingénieurs provenant des PME et des ETI de la Région pour travailler à la diversification de nos secteurs industriels, notamment dans l'aéronautique.

- La nécessité ou l'opportunité d'une relocalisation partielle ou totale d'un maillon, d'une activité ou de la production d'une matière première, les problèmes de commercialisation et d'accès rapide à la commercialisation.

- La nécessité du maintien d'une activité stratégique ou d'une entreprise critique pour un territoire ou une filière.

- La nécessité de renforcer et développer la formation, le maintien des compétences. En appui à ce changement, c'est la formule habituelle « former plutôt que licencier ».

Nous avons retenu onze leviers qui prennent en compte, bien entendu, au premier chef la feuille de route Néo Terra et qui ont été réaffirmés dans le cadre de cette démarche avec l'approbation de l'ensemble des filières :

- Prendre en compte la sobriété des ressources, que ce soit l'énergie, l'eau, les matières et déclencher un approvisionnement durable.

- Penser l'économie circulaire : recycler, réutiliser, transformer un déchet en matière première. On a un joli projet, d'ailleurs, sur la réutilisation des matériaux de déconstruction du BTP.

- Développer le biomimétisme, s'inspirer de la nature pour innover durablement.

- Assurer une performance logistique et développer la multimodalité.

- Privilégier les achats locaux, durables et responsables. Nous avons aujourd'hui engagé directement par la commande publique avec l'Association des chefs de cuisine et des gestionnaires des lycées une recomposition de cette commande publique qui adresse aujourd'hui, 58 millions de repas à l'échelle de la région, pas simplement les 25 millions de repas des lycées, mais l'ensemble d'autres repas. Nous devrions arriver d'ici un ou deux ans à 100 millions de repas, peut-être, avec un contenu de la commande publique qui permet de discriminer les produits transformés qui peuvent porter des conservateurs ou des perturbateurs endocriniens ou des produits chimiques altérant la qualité sanitaire de ces produits. C'est une expérience unique en France qui devra être reproduite ailleurs mais qui marche plutôt bien. D'ailleurs, on voit bien que le monde agricole et agro-alimentaire souffre moins d'ailleurs et les actions que nous avons menées ont plutôt été - pas que nous d'ailleurs puisque les Départements, les Communes l'ont fait – efficaces.

- Orienter l'entrepreneuriat vers une économie plus sociale et solidaire.

- Redonner confiance et envie pour redynamiser le développement à l'international.

- Placer la recherche et l'innovation au cœur du développement. Vous savez que nous ne ferons pas de relocalisation des activités sans sauts technologiques majeurs. Croire que l'on va fermer les usines en Chine pour les ramener en France est bien sûr une illusion absolue compte tenu des coûts de main-d'œuvre et des conditions environnementales qu'il peut y avoir dans ce pays. L'idée est donc de profiter de cette extraordinaire puissance de feu du monde académique pour transférer ces transitions environnementales et technologiques. Je pense notamment aux bases de médicaments.

J'ai mis en place un groupe de travail qui vise à rapprocher les entreprises qui font les bases de médicaments et les entreprises de santé avec DRT. Tout le monde connaît, ici,

DRT qui est Dérivés Résiniques et Terpéniques, qui fabrique déjà les bases de cosmétiques, pour voir comment on pourrait biosourcer les bases de médicaments. On a déjà un certain nombre d'entreprises qui y travaillent. C'est bien sûr dans ce domaine-là, un point important,

- Accélérer la transition numérique tout en veillant à un autre problème, mais on le verra au cours des différentes discussions, qui est la souveraineté des données. Nous avons organisé - Gérard BLANCHARD pourra l'évoquer - un réseau sur les données numériques, qui va nous amener à créer un Data Center en Région pour l'ensemble de ses données confidentielles, de telle sorte que l'on maîtrise les problèmes de sécurité numérique, qui est le problème essentiel que nous avons aujourd'hui, à la fois pour des raisons technologiques, pour des raisons de souveraineté, mais aussi tout simplement pour des raisons démocratiques. On a bien vu ce qui s'est passé aux dernières élections présidentielles aux Etats-Unis.

- Avant-dernier point : faciliter l'accès des entreprises aux financements. Nous sommes en train de monter une opération de fléchage de l'épargne avec les banques mutualistes pour créer un fonds d'investissement, et redonner un équilibre aux PME où le déséquilibre dettes/fonds propres est beaucoup trop accentué. Donc comment flèche-t-on l'épargne régionale vers nos entreprises ? Ce qui est une vieille bataille que nous avons menée,

- Et puis enfin, le problème de l'orientation des jeunes et des actifs vers les métiers de demain ; ce qui suppose avec Cap Métiers, avec notre capacité d'informations sur l'orientation, que pour des raisons COVID, nous n'avons pu mener d'avoir une attention particulière à cela. Enfin, une attention particulière sera portée, bien sûr, aux projets à dimension plus territorialisée où l'on crée sur une spécialisation régionale ou sur un atout régional différent.

Vous verrez que le texte porte à la fois du sens dans sa première partie, filière après filière, déclinaison après déclinaison, y compris avec des exemples, et puis enfin, vous avez une série de fiches qui permettent de décliner et d'engager l'action régionale sur nos futures Commissions Permanentes et d'actions de la Région.

Les projets identifiés s'inscriront dans une ingénierie financière optimisant les synergies entre les engagements de la Région. Les fonds d'Etat, c'est France Relance. Pour l'instant, j'ai coprésidé avec la Préfète de Région, la semaine dernière, un Comité de suivi ou un Comité de pilotage. Nous n'avons pas aujourd'hui, la précision de la tuyauterie des 100 Md€ de l'Etat. Je rappelle que sur ces 100 Md€, il y a 20 Md€ de baisse de fiscalité CVAE des entreprises. J'avais été, pour ma part, extrêmement critique, non pas sur l'analyse de la fiscalité des entreprises mais sur cette fiscalité qui est, notamment pour les EPCI, un retour

sur investissement sur la création d'une zone d'activités, la création de services dans une zone d'activités. Je pense que cela risque - je me suis exprimé là-dessus - d'être un coup de fusil dans le pied pour le développement économique mais c'est un souhait qui a été fait.

Il y a 40 Md€ de l'Europe et le choix aujourd'hui d'actions sur ce dispositif est soit des appels à projets directement émanant des Ministères, ce qui, bien entendu, ne peut que nous inquiéter parce que comment va-t-on toucher les fermes, les PME, les communes ? Comment tout cela va pouvoir s'organiser sur le plan territorial, si tout cela suppose des réponses à des appels à projets sur la transition écologique ?

La réunion que les Présidents de nos Régions ont eue avec le Premier Ministre, Jean CASTEX, lundi dernier, semble plutôt positive, y compris d'ailleurs pour une part de dotation des Régions sur leurs pertes de recettes. Je rappelle que la perte des recettes des Régions a été au minimum de 1,2 Md€ sur cette année, compte tenu du confinement et du COVID. Et nous aurions une dotation de 600 M€, plutôt dédiée à l'investissement mais dont j'ignore la répartition aujourd'hui.

Un mot enfin sur la discussion que nous avons avec toutes les Collectivités de la Région sur les futurs programmes opérationnels 2021-2027 avec, là aussi, une ouverture du Premier Ministre, Jean CASTEX, notamment sur l'agriculture. Pour revenir au public concerné, les actions et les projets qui en découlent concernent tous les publics : entreprises, associations, opérateurs d'animation de filière, les acteurs de l'innovation, les opérateurs de formation, les salariés en reconversion, le public en recherche d'emploi ou le public éloigné de l'emploi et les jeunes. Le premier point faible est bien entendu la maturité d'un certain nombre de dossiers, la capacité de mobilisation des fonds européens, mais nous aurons, comme par le passé, dans ce COVID des actions, des rencontres régulières - on était, avec Reine-Marie WASZAK, la semaine dernière, avec les Intercommunalités - des rencontres au fil de l'eau avec les Départements et les Intercommunalités pour ajuster au mieux et être le plus agile possible sur ces dispositifs.

Andréa BROUILLE, tout à l'heure, à travers les DM et autres BS, exprimera les engagements financiers dans ce dispositif.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président, à la fois, je vous vois et je nous vois un peu anesthésiés, donc il faut que l'on se réveille.

M. LE PRESIDENT. - Anesthésié ? Moi ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Oui, vous étiez sur un ton un peu - j'allais dire - monocorde et je suis inquiet pour vous, Président.

M. LE PRESIDENT - Consensuel.

M. DIONIS DU SEJOUR. - J'ai une question simple à poser. Est-ce que les liaisons marchent avec ceux qui sont à distance, aujourd'hui ? Parce que l'on nous dit que oui…

M. LE PRESIDENT. - …C'est la question que j'ai posée tout à l'heure.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Est-ce que l'on peut avoir une réponse à l'instant « T », parce que théoriquement Pascale REQUENNA, notre Présidente de Groupe, devait intervenir ?

M. LE PRESIDENT. - Allez-y, Pascale.

Mme REQUENNA. - Je suis désolée, je ne sais pas vraiment où vous en êtes ?

M. LE PRESIDENT. - J'ai présenté d'une voix zen le Plan de transitions et bien entendu Jean DIONIS, qui est extrêmement attentif à ma forme, trouve que je n'ai pas une voix suffisamment dynamique, ce matin.

Mme REQUENNA. - Donc, je vais dynamiser. Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous abordons cette séance avec le Plan de relance régional et une actualité importante, dont vous avez probablement parlé, à savoir la signature le 28 septembre dernier de l'accord de partenariat Etat/Région au cours duquel vous avez reçu la bonne nouvelle de 600 M€ de dotation d'investissement supplémentaire pour relancer l'économie des régions de notre pays. Donc, l'occasion de rappeler l'engagement et la réactivité de l'Etat face à cette crise majeure et sans précédent, le chômage partiel, le soutien aux plus fragiles, l'aide aux entreprises, les négociations inédites avec l'Europe, sans omettre le Plan de relance élaboré avec les Régions.

Nous sommes donc satisfaits de cet accord. Il pose les jalons d'une relation beaucoup plus étroite Etat/Région et facilitera la coordination des actions avec l'Europe pour relancer notre économie.

Concernant le plan qui nous est présenté ce jour par notre Institution, il s'articule autour de quatre axes qui reprennent la feuille de route France Relance pour une refondation économique, sociale et écologique de la France. Vous vous êtes inspirés de ce qu'a fait l'Etat et nous vous en félicitons car un Plan de relance en concurrence ou en opposition eut été un non-sens, et même si nous aurons des remarques assez dures sur le volet de la territorialisation.

Ce plan, le travail est important est de qualité. On ne peut que féliciter les Services d'avoir produit un travail aussi quantitatif et qualitatif en un temps réduit. Pour autant, lors de la plénière de juillet, lors de mon propos liminaire, j'ai appelé à ce que notre Collectivité entame une large réflexion sur l'après-COVID et au nom du Groupe Modem-Union Centriste,

je vous ai indiqué que nous étions disposés à participer à cette réflexion. Je pense que d'autres auraient également saisi une main tendue.

Cela n'a pas été le cas, et nous le déplorons, d'autant plus que vous nous aviez habitués à mieux avec Néo Terra, ou encore avec le SRADDET. Nous avions beaucoup apprécié, et vous aussi visiblement, la méthode de Laurence ROUEDE. Vous allez donc me répondre que vous avez géré l'urgence et bien sûr, je n'y croirais qu'à moitié puisque la période est aussi propice à faire cavalier seul.

Sur le fond, Monsieur le Président, ce Plan de relance est sur le volet économique en cohérence avec le partenariat Etat/Région et l'approche par filière est absolument pertinente et nécessaire. Nous en avions d'ailleurs fait le vœu dans nos interventions au moment du débat sur le Plan d'urgence que nous avions voté au mois d'avril dernier.

On voit bien d'ailleurs dans la rédaction du plan, puisqu'à chaque filière il y a un encadré de ce que prévoit le partenariat avec l'Etat. Sur les mesures, on est parfois un peu déçu sur certains points. Peut-être aurions-nous pu aller plus loin dans l'innovation et dans les actions menées. Nous l'avions fait avec Néo Terra qui d'ailleurs est une référence importante de ce plan. J'ai tendance à penser que c'est l'occasion d'ouvrir quelques perspectives concrètes pour cette feuille de route, l'occasion peut-être aussi de l'indispensable reconquête verte.

Pour revenir sur ce qui nous paraît parfois des éléments un peu « bateaux » ou pas totalement aboutis, j'ai un exemple qui se situe page 33 du rapport, on regarde, l'action vient sur la filière vitivinicole, nous restons quelque peu sur notre faim, puisque l'on y retrouve le programme VitiRev. On évoque des animations, des points de vente et de dégustation, des Salons. D'une part, cela n'est pas très innovant, d'autre part, ces animations et organisations ne sont pas forcément en cohérence avec la situation actuelle. Et enfin, je ne suis pas sûre que ces seules mesures soient efficaces pour soutenir la filière et les viticulteurs qui rencontrent de grosses difficultés.

Ce constat nous mène à dire que parfois, ce plan manque de nouvelles idées. Nous le regrettons d'autant plus qu'il y a eu l'absence du CESER à la table des réflexions. Cela est d'autant plus regrettable que certaines régions comme Bourgogne-Franche-Comté ont saisi cette Assemblée consultative, bien plus tôt. Les Plans de relance, je pense, ne peuvent en sortir que renforcés, en l'occurrence le CESER s'est saisi par l'intermédiaire de ses Commissions de chacune des thématiques du Plan de relance qui sera proposé.

Donc voilà, pour le volet économique qui demeure globalement tout à fait satisfaisant à nos yeux.

Certains aspects de ce plan et des références sont faites pour renvoi à plusieurs autres délibérations qui vont être examinées aujourd'hui, à l'ordre du jour, dont une a particulièrement attiré notre attention. Il s'agit de la n°18 sur laquelle mon collègue, Jean DIONIS DU SEJOUR, ne manquera pas de revenir en fin de journée pour éviter les éventuels assoupissements de début de soirée.

Cette délibération s'intitule « la relance et la résilience au cœur de l'action territoriale. L'Etat et les Régions conviennent d'une approche territorialisée et différenciée de la relance. Je cite là le 3ème engagement de l'accord Etat/Région. C'était là le moyen de lier ce partenariat à la future politique contractuelle régionale. Franchement, pour nous, cette délibération ne va pas du tout dans ce sens-là. C'est une délibération d'une certaine manière balancée à la 18ème place de notre ordre du jour, et là, on s'interroge et on se demande où est Alain ROUSSET, le décentralisateur de la République, parce que là, franchement, je vous avoue, Président, que nous ne l'avons pas encore trouvé, et nous restons assez convaincus que le décentralisateur à Paris est Jacques AUBERT à Bordeaux. C'est définitivement ce que nous pensons. Je sais que cela vous agace profondément, mais pourtant, cette absence de lien avec les territoires nous conduit à cette conclusion.

Cette délibération qui sera étudiée en fin de journée est brouillonne, répétitive, mal construite, franchement elle semble être faite à l'arrache, comme diraient mes enfants, autrement dit, elle n'est pas du tout, à notre sens, à la hauteur des enjeux. Vous évoquez des expérimentations. Vous citez un appel à projets de l'ingénierie. Bref, on ne comprend pas quelle sera la véritable articulation avec les territoires.

Ce volet territorial qui se traduit par cette délibération est, pour nous, insatisfaisant. La Région ne doit pas - pour reprendre vos mots d'ailleurs - jouer un rôle de grand frère avec les autres Collectivités territoriales. C'est ce que vous avez indiqué au mois d'août dernier dans un article paru dans « Le Populaire ». La Région se doit d'être la Collectivité facilitatrice qui va faciliter les coopérations entre l'Etat, entre l'Europe et les Collectivités infrarégionales ; un facilitateur et pas un grand frère. Encore heureux que vous n'ayez pas parlé de tuteur.

Les territoires, Monsieur le Président, n'ont pas besoin d'être éduqués ou assistés, mais bel et bien, accompagnés. Par conséquent, la relation de la Région avec les autres Collectivités ne doit pas être verticale. La Région ne doit pas créer de la norme, chaperonner des autres Collectivités. Malheureusement, c'est ce qui ressort de cette délibération et donc de votre vision territoriale.

Ces contrats doivent donc être intégrateurs. Le temps n'est plus aux expérimentations. Cette délibération ne reflète ni l'urgence, ni l'ambition de la politique contractuelle qui devrait être celle vers laquelle nous devrions aller.

Nous en sommes convaincus. Les territoires sont des accélérateurs des transformations et l'approche verticale que vous nous proposez et que vous avez des politiques publiques, risque d'aboutir à des démarches hors sol. Il ne faut pas oublier, et je le redis, que l'esprit de ce Plan de relance vise à bien mettre les territoires au cœur et au-devant de la scène. Il a été conçu pour cela.

Il semble qu'une CTAP se tiendra dans les jours prochains. Ce sujet devra y être évoqué, de même que les prochaines orientations du CPER 2021-2027 pour lequel nous avons aussi demandé qu'il y ait un travail d'effectué en Commission des Finances.

Nous attendons donc une approche déconcentrée et décentralisée. Monsieur le Président, on attend de vous ce que vous exigez des autres. On attend que vous jouiez aussi collectif sur ce Plan de relance. Nous allons voter ce Plan de relance puisqu'il a un pan économique solide, mais encore une fois, on attend quelque chose de mieux sur la territorialisation. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Au moins, c'est nouveau, cela, Pascale. Juste un mot en réponse. Ce plan n'a pas été fait à partir de ce qu'a fait le Gouvernement. Il est complémentaire. On ne s'en est pas inspiré, même s'il y a naturellement des convergences par rapport aux difficultés des entreprises », d'abord parce que l'on a ni les mêmes moyens, ni la même histoire de coconstruction des politiques publiques dans cette région, et notamment sur le plan économique ou sur le plan de la formation.

Prenons la filière « Vignes et Vins » sur laquelle - ne l'oublions pas - nous avons été les premiers en France dans le cadre d'un appel à projets du PIA à avoir un grand projet sur la sortie des pesticides et l'accompagnement de la viticulture. Ce projet a peut-être un an et demi, deux ans, mais il est toujours pertinent sur le plan écologique et environnemental, sur la sortie du glyphosate et des pesticides parce qu'il faut lever les impasses des viticulteurs, réfléchir au nouveau matériel viticole, réfléchir à la façon avec laquelle on va travailler la vigne.

Deuxièmement, parce que suite aux discussions avec le secteur vitivinicole, si vous vous en êtes rapprochés, il y a deux soucis. Un souci d'arrachage, parce qu'aujourd'hui, nous produisons notamment dans le bordelais, 5 millions d'hectos et que nous avons que 4 millions de consommation ; c'est aussi bête que cela. Et la filière nous a demandé de faire

des actions de commercialisation. Donc, Pascale, ne vous moquez pas, même pour des effets de tribune, de cette demande de la filière vitivinicole.

Pourquoi, disais-je tout à l'heure, que nous avons bien territorialisé et bien travaillé au niveau des PME et des ETI, tout simplement parce que dans le plan de l'Etat, prenez les 15 Md€ sur l'aéronautique, secteur qui va être en souffrance », les PME voient leurs commandes diminuer de 60 % ; ce qui met des milliers d'emplois en risque. Il faut donc à la fois diversifier, sécuriser, former, garder les compétences et réorienter la filière aéronautique.

Sur les 15 Md€ de l'Etat, chère Pascale, premièrement, il y a 7 Md€ pour Air France, donc je ne vois pas comment cela va ruisseler sur les territoires. Il y a plusieurs milliards pour AirBus. Que reste-t-il à part 300 M€ pour les PME ? La filière des innovations technologiques que l'on appelle CORAC, 1,2 Md€, va se gérer directement avec les grands Groupes. Je me suis battu pour que ce soit à chaque fois des projets collaboratifs, grands Groupes, PME, avec maintien de la propriété industrielle au niveau des PME. Et encore une fois, faisons attention. Je sais qu'il y a des arbitrages compliqués pour le Premier Ministre entre Bercy, surtout, mais ce peut être le Ministère de l'Agriculture - si ce ne sont que des appels à projets des Ministères, cela ne ruissellera pas.

Nous avons choisi une autre façon de faire qui est une façon auprès de nos tissus industriels sur les territoires, quelle que soit la nature d'ailleurs de l'activité, que ce soit de l'agroalimentaire, de l'agriculture, de la rénovation thermique. Si vous le souhaitez, on pourra discuter par exemple de l'usine à gaz qui a été montée dans le cadre du projet SAR. On y était. On s'en est occupé la semaine dernière, sur la rénovation thermique des logements.

Sur les 600 M€, je m'en félicite. Je rappelle simplement que l'Etat, sous le précédent Gouvernement, avait déjà réglé ce problème avec les communes, les Intercommunalités et les Département, que les Régions restaient absentes. Et je remercie, en public, le Premier Ministre d'avoir fait un geste. Comment seront gérés ces 600 M€. Le diable est dans le détail. Est-ce que ce sera géré directement par les Ministères, ce qui serait un retour de la tutelle de l'Etat ou des Préfets ? Ou est-ce que c'est nous, dans le cadre d'une dotation, qui pourrons les gérer ?

Sur le plan industriel, qui dispose de la connaissance du tissu industriel, notamment des PME et des TPE, sinon la Région ? Je rappelle que nous accompagnons 2600 entreprises par an. Nul ne peut nous contester cela.

Après, rôle de grand frère. Pourquoi je ne le revendiquerai pas ? Même si on me dit que je ne devrais pas le dire, etc. Ce n'est pas un rôle de tutelle ? Quand on commande les

masques, groupés pour les Départements et les EHPAD - je ne sais pas - c'est un rôle de grand frère ou pas ? On peut l'exprimer comme ça.

Est-ce que sur les contrats de territoire - je rappelle - qui ont engagé 1 Md€ et 200 M€ de la Région d'actions sur les territoires ? Qui dit mieux ? Ce milliard d'euros est à la main des territoires, non pas sous la tutelle des Régions. Nous avons simplement engagé un financement d'ingénierie, parce qu'ici même d'ailleurs, il y a quelques années, un membre du Groupe Centriste m'alertait en disant de faire attention car certains territoires n'ont pas la capacité d'ingénierie que des grandes villes peuvent avoir. Nous avons répondu à cela, au financement de l'ingénierie. Et je rappelle que le financement de l'ingénierie de la Région, 7 M€, est quasiment égal au financement de l'ingénierie de l'Etat, 10 M€. C'est-à-dire que la Région uniquement pour ses Collectivités territoriales fait un effort aussi important que l'aide à l'ingénierie de l'Etat pour toute la France. Donc, surtout là-dessus, soyez prudente dans ce domaine-là. Il n'y a pas de verticalité de la Région. Oui, je reste décentralisateur dans les responsabilités de la Région.

Par contre, vous pourriez me reprocher, nous reprocher, que nous n'ayons pas dans ces engagements financiers autre chose qu'une politique de saupoudrage ou de clientélisme, puisque nous avons fixé des orientations. C'est le rôle de la Région. Oui, il est vrai que dans le domaine de la politique contractuelle ou dans le domaine des contrats de pays, ou des contrats à l'égard des PNR, nous n'ayons pas une orientation liée à la transition écologique ou environnementale. Ce serait quand même un comble si la Région n'émettait que des subventions, du clientélisme et du saupoudrage, et qu'il n'y ait pas d'orientation politique et de sens.

Nous sommes le seul pouvoir public en France, quelle que soit la sensibilité politique des mairies, à avoir engagé une transition de toutes nos politiques vers la transition climatique. Le seul. Et nous mettons à la disposition cet extraordinaire travail que nous avons fait pour accompagner l'ensemble des acteurs du territoire, que ce soit les agriculteurs, les industriels, les Collectivités de base. Et oui, il faut, tous les scientifiques le disent, que nous ayons des laboratoires territoriaux qui montrent à d'autres territoires l'efficacité de cette transition, pour l'accélérer.

Mon problème n'est pas d'être un lanceur d'alerte. Mon problème n'est pas de mettre des mots derrière des mots. Mon problème est de transformer cette région. Nous sommes la première région à avoir mobilisé 450 scientifiques sur tous ces problèmes, et nous allons continuer. Donc, il n'y a pas d'opposition entre la transition écologique et environnementale et la décentralisation des politiques régionales.

J'ai la demande de parole de Monsieur ROGISTER.

M. ROGISTER. - Président. J'ai bien compris votre timbre de voix devant la lecture de cet acte II, qui ne compte pas moins de 378 pages, et force est de constater que nous ne sommes pas plus convaincus que cela par ce Plan de transitions et de reconquête technologique que nous l'étions au mois de juillet.

Votre dernière explication, précédant mon exposé, justifie pleinement les mots, pas forcément amènes que je vais tenir au sujet de ce projet. En effet, ce véritable catalogue à la Prévert, loin de participer à la relance économique, prétend refondre l'ensemble de notre modèle économique en partant du présupposé que ce dernier est obsolète et doit être remplacé par un modèle inspiré par Néo Terra. Ainsi, sous la plume des rédacteurs de votre projet, la crise de la COVID apparaît comme une divine surprise. Depuis le temps que ces derniers claironnaient que notre modèle économique était à bout de souffle, qu'il est polluant, destructeur de la planète, l'arrêt forcé de l'activité humaine offre à nos khmers verts leur sapin de Noël dont ils ne veulent plus sur nos places.

Alors que le vieux monde et la vieille économie sont entrés en récession, la présentation du Plan de transitions précise : « Il n'y a plus d'alternative à la transition écologique de notre modèle de développement » et poursuit par cette sentence « l'Europe se donne les moyens de venir à terme, la première économie décarbonée du Monde ». L'aveu est clair. Il n'est pas question d'une reconquête économique et industrielle qui ferait retrouver à la France son rang de grande nation économique, mais seulement de faire entrer notre économie dans la docside écolo qui veut du décarboné et du décroissant partout.

Ainsi en page 20, vous mettez en exergue la nécessité de passer au cœur du projet de relance des filières et intégration des leviers environnementaux, sociétaux, économiques. Nos entreprises sont donc invitées à faire preuve de sobriété énergétique dans tous les domaines : matières premières, énergie, eau, produits finis ou semi-finis. Elles doivent aussi tendre vers l'approvisionnement durable en prenant en compte des conditions d'extinction et des modalités de production des ressources naturelles.

Comme si ce programme déjà chargé ne suffisait pas, il leur sera demandé également d'améliorer leur efficacité énergétique, de compenser les impacts irréductibles. Avec un tel programme, nous voyons que nos entreprises sont encore une fois les grandes perdantes de la compétition économique mondiale. Pourtant, nous pourrions souscrire pleinement à certaines de vos analyses. Le constat que vous nous dressez du bilan de la crise est bien posé, notamment les carences de notre pays dans certains domaines stratégiques : santé, médicaments, énergie, mais le remède en matière de protectionnisme, de mise en place de

barrières douanières, de sortie du système libre-échangiste n'est même pas évoqué dans votre Plan de relance. Ainsi, en matière énergétique, vous souhaitez une France indépendante, mais une part importante de votre majorité est prête à la sacrifier au nom de la chasse au nucléaire. Peut-être, pensez-vous remplacer la production de nos centrales nucléaires par des milliers d'éoliennes, et par la réactivation des centrales à charbon qui en découlent, tel que les Grünen l'ont imposé de façon inconséquente en Allemagne.

Votre Plan de transitions constitue en réalité un changement de modèle économique faisant de notre société une sorte d'Emmaüs institutionnels, quand vous faites l'éloge de l'économie circulaire, comme l'acteur incontournable de la relance, alors que la Chine et les pays du Sud-Est asiatique continueront d'être l'usine du monde.

Vous souhaitez, à juste titre, de relocaliser certaines activités industrielles, mais comment voulez-vous que les chefs d'entreprises soient attirés par le fatras de normes et de contraintes que vous leur imposez et qui constituent autant d'entraves à la dynamique entrepreneuriale. Bien sûr, vous promettez des aides et ce plan évalué à 350 M€ va en effet aider un certain nombre d'entreprises, à la condition cependant qu'elles entrent dans la vision idéologique imposée.

Nous vous rappelons, Monsieur le Président, qu'en règle générale, un chef d'entreprise ne quémande pas des aides. Il souhaite simplement travailler et développer son entreprise. Bien sûr, au vu de la nécessité de sauver les entreprises néo-aquitaines qui peuvent encore l'être, nous ne voterons pas contre votre plan. Nous nous permettons de dénoncer les aspects sectaires et contreproductifs qui n'auront d'autres résultats que de conforter la domination industrielle des pays asiatiques quand notre économie sera acculée à la ruine.

Vous, personnellement, Monsieur le Président, voulez de la relance économique fondée sur la reconquête écologique pour redonner à la France une industrie performante et de la croissance ? Vous nous trouverez à vos côtés, si vous abandonnez le dogme de la décroissance verte qui sert de trame à ce Plan de transitions, et décidez de vous tourner résolument vers une solution alliant protectionnisme, baisse des charges et des impôts, et défense de l'entreprise. En l'absence de quoi, nous nous abstiendrons sur ce Plan de transitions. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur ROGISTER. Ce plan a été élaboré par le monde socio-économique. Toutes les entreprises, sans exception, sont pour l'économie circulaire, la baisse de la consommation d'électricité, la sobriété. Toutes les entreprises. Aucune n'est pour la société de gaspillage que vous défendez. Aucune.

M. BITEAU. - Comme vous l'avez très bien dit, il n'est plus question d'opposer ce Plan de relance avec la transition écologique qui est lourdement portée par le dispositif Néo Terra dont nous nous félicitons, et dont vous avez été un fervent ambassadeur, et nous vous en remercions.

L'objectif aujourd'hui n'est plus d'opposer fin du mois et fin du monde. On voit bien que ces deux sujets-là convergent, et nous devons travailler sur ces convergences. Il y a donc une cohérence à ce que ce Plan de relance s'inspire de la transition écologique, des grandes orientations de Néo Terra. Je voulais quand même attirer votre attention, Monsieur le Président, sur la nécessaire convergence des politiques publiques qui aillent dans ce sens-là, car si la Région fait œuvre de bien vouloir associer ces deux enjeux-là, j'ai plus d'inquiétudes sur les orientations prises à l'échelon national. Vous avez évoqué la question agricole, Monsieur le Président, et nous sommes en train de discuter la prochaine réforme de la PAC qui devrait être votée à la fin de ce mois d'octobre au Parlement Européen, et l'on assiste - cela doit titiller votre fibre de décentralisateur - à une renationalisation de la politique agricole commune alors que les Régions, en particulier celle de Nouvelle-Aquitaine, ont fait la démonstration que des politiques agricoles régionalisées qui intègrent les particularismes de chaque territoire, de chaque terroir aient la bonne réponse pour accompagner l'agriculture et orienter cette transition écologique nécessaire, tout en satisfaisant des fins de mois moins difficiles pour les agriculteurs.

J'attire donc votre attention, Monsieur le Président, sur la nécessaire action que nous devons mener, Nous les Régions, pour éviter cette renationalisation pour que les Régions restent autorité de gestion sur un certain nombre de fonds européens, de manière à ce que, par cette recentralisation, l'on ne refasse pas un bond en arrière sur ces sujets-là. C'est le sens du vœu que l'on a déposé et que l'on traitera ce soir, mais on aura l'occasion d'y revenir à ce moment-là. Mais voilà, je voulais profiter de ces propos liminaires pour attirer votre attention sur cette inquiétude, de renationalisation et de perte de pouvoir des Régions sur des enjeux qui sont forts et qui nécessiteraient que le tuyau habituel qu'avait l'Union Européenne de travailler avec les Régions ne soit pas coupé par ces logiques nationales.

M. LE PRESIDENT. - Merci Benoît. Mais là, vous êtes totalement en phase avec ce qu'avec Jean-Pierre RAYNAUD, notamment, on fait. Par contre, quand on en discute avec le Ministère de l'Agriculture, c'est à la demande de Bruxelles - donc vous avez un rôle en tant que Député européen, ne l'oubliez pas - ce que me dit Julien DENORMANDIE, qu'il y a une renationalisation. Nous avons réussi à obtenir, d'abord par un arbitrage d'Edouard PHILIPPE, qu'une partie du second pilier de la PAC puisse être gérée directement par les Régions, et a priori, on a réussi grâce à l'arbitrage du Premier Ministre, à obtenir que la

partie que nous avions sur les MAEC et le bio, à titre d'expérimentation parce que paradoxalement, il y a certaines Régions qui ne veulent pas aller jusque-là. Donc a priori, nous devrions bénéficier avec la Bretagne d'une situation qui va dans le sens de ce que vous demandez. Mais, c'est une bataille que l'on mène.

En plus, j'anticipe à l'égard d'un certain nombre de critiques, tout cela se fait en parfaite, non pas simplement, information, mais en copilotage avec les structures professionnelles et territoriales de la Région. Nous sommes la seule Région à le faire. Je le dis à Pascale qui doit m'écouter attentivement. Je ne prends donc pas son procès sur l'organisation territoriale.

Quant à la notion de territorialisation, je l'ai fait remarquer au Premier Ministre l'autre jour, territorialisation ne veut pas dire décentralisation. Ce n'est pas pareil.

Mme MOEBS. - Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs les Elus. Président, il y a un an, vous aviez souligné que nos plénières étaient trop chargées et le débat pas toujours réel. Aujourd'hui, rien ne semble avoir changé en particulier avec ce Plan de transitions et relance technologique.

En effet, notre Assemblée doit se prononcer sur cette délibération de 368 pages, disponibles très tardivement mardi soir, empêchant toute possibilité de proposer des amendements, puisqu'il ne restait plus que deux jours avant l'envoi qui est le jeudi soir, et vendredi en fin de journée, ce sont à nouveau 286 pages et un document de 83 pages qui sont arrivés, venus enrichir notre réflexion. Comment imaginer un débat de qualité et une connaissance précise du contenu ? Il y a urgence à relever le défi climatique et à répondre aux crises sanitaires et économiques qui ne font que débuter.

Mais il y a urgence également à avoir plus de démocratie et de transparence. Prendre un peu de temps et échanger nous aurait permis d'avoir un Plan de transitions encore plus pertinent et opérationnel, la prochaine plénière étant dans six semaines.

Sur le contenu du plan lui-même, et si nous saluons l'articulation des actions avec notre feuille de route Néo Terra et le décloisonnement des actions des filières, bien des mesures sont encore trop cosmétiques voire carrément incompatibles avec les enjeux de la transition écologique.

Notre Groupe regrette que la dimension « transitions » ne soit pas davantage au centre. Je prendrai trois exemples.

D'abord, le soutien à l'avion vert. Souhaiter un retour à la normale d'ici trois à cinq ans, c'est non seulement utopique, mais cet aveuglement est même dangereux. Quand l'avion à

hydrogène volera, il sera trop tard pour sauver le climat. L'aéronautique comme avant, c'est fini. Il aurait été préférable d'accentuer les aides à la reconversion.

Ensuite, le numérique. Alors que l'opinion publique réclame un débat sur la 5G pour clarifier les enjeux environnementaux et sociotechniques liés à cette technologie, la Région se prépare à soutenir le développement de futures applications. Ce n'est pas la bonne méthode.

Enfin, l'économie sociale et solidaire qui devrait être un levier structurant dans plusieurs filières n'est mobilisée que ponctuellement.

Nous souhaitons également porter un point de vigilance. Les forêts et nos ressources alimentaires ne doivent pas être transformées en matière première pour l'industrie.

Nous souhaitons, néanmoins, saluer plusieurs mesures qui vont dans le bon sens. Les acteurs de la filière « Cuir, textiles » ont des actions très riches et sont force de propositions. Pour le nautisme, le soutien à la recherche pour verdir la flotte et à la formation est une très bonne chose pour préparer le futur, pour un transport de personnes et des marchandises en alternative aux transports plus classiques.

Relocaliser les activités de l'industrie pharmaceutiques et de matériel de base, comme les masques, va permettre de créer des emplois durables et des approvisionnements en circuit court.

Nous sommes également très satisfaits pour le projet d'articuler la production et le recyclage des batteries. Le soutien aux TPE et PME pour développer des alternatives aux géants du commerce en ligne est aussi une bonne chose. Toutes les actions en faveur de la culture sont positives mais la Région, comme toutes les Collectivités, doit changer de logique, désormais, ne plus subventionner uniquement les projets mais les faire émerger. Seule la Commande publique permettra d'atténuer l'impact d'une saison 2020, anéantie.

Et pour finir, nous soutenons pleinement les ambitions sur le train, dans la continuité des actions lancées, Ferrocampus, ou de nouvelles comme l'E-PowerTrain. Mais nous regrettons que les actions en faveur des mobilités du quotidien ne soient pas plus étayées. La Région doit encourager la transformation des déplacements du quotidien, dans les villes comme dans les territoires ruraux, en encourageant l'intermodalité et favoriser l'essor du vélo et de la marche.

Malgré ces points positifs, trop de mesures dans ce plan sont incompatibles avec une Région résiliente et écologique pour que nous puissions la soutenir pleinement. D'autant que, malgré de nombreuses demandes de notre Groupe, les aides ne sont toujours pas

conditionnées à des critères d'éco-socio-conditionnalité. Pour toutes ces raisons, notre Groupe s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Je regrette, bien entendu, ces propos que je comprends pour des raisons de temporalité mais je suis quand même assez surpris, d'abord parce que la notion de transition, et vous l'avez bien entendu avec ce que disait Monsieur ROGISTER, est totalement au cœur de toutes nos actions, massivement d'ailleurs, y compris sur la baisse de la consommation énergétique d'un certain nombre d'électrons intensifs, y compris d'ailleurs sur l'aéronautique, sans opposer le social, le licenciement, 75 000 familles sont concernées dans la région, et la transition écologique. On ne va pas supprimer l'avion. On ne va pas faire une fatwa sur l'avion.

Le problème est comment l'avion peut ne pas être polluant.

Mme MOEBS. - Si l'on pouvait éviter les termes « fatwa ».

M. LE PRESIDENT. - Oui, mais… Trouvez m'en un alors ! Je ne sais pas. Juste sur l'aéronautique, bien sûr que l'on ne passera pas de suite à l'hydrogène, mais on est en train de passer dans un Groupe de travail que co-anime la Région avec SAFRAN, sur les biocarburants, qui doivent pouvoir baisser dans les années qui viennent de 85 %, les NOX et les gaz à effet de serre. Il faut s'intéresser à tous les dossiers, parce que si l'on ne s'intéresse pas aux détails techniques qui nous permettent de décarboner, si l'on reste lanceur d'alertes, à un moment donné, on n'avancera pas.

Sur les aides, elles sont toutes conditionnalisées, conditionnées, ou comme on veut. On est même allé jusqu'à voir le nombre d'apprentis que prennent les entreprises. Elles ne peuvent pas être dépensées s'il n'y a pas des recrutements. Elles vont toutes dans le sens d'une transition. Rentrez dans le dossier ou venez en parler avec nous.

Sur le numérique, comme si la Région avait la responsabilité de lancer ou non ce qui est déjà fait, la 5G. Ce n'est pas cela. Nous sommes en train de dire que le numérique aujourd'hui consomme - je crois - 10 % de l'électricité, et qu'il faut que nous ayons un numérique qui soit acceptable. On ne va pas changer ni l'utilisation de votre tablette, de votre portable, ni la possibilité de faire des téléconférences ou des visioconférences. Ce que nous a appris le COVID est que les technologies numériques peuvent permettre de ne pas circuler de Limoges à Bordeaux pour faire ce type de réunions.

Sur l'ESS, nous avons au contraire, y compris dans la fabrication de masques, accompagné la transition au niveau de l'ESS, on est même en train de faire émerger des filières ESS non seulement sur la déconstruction dans le cadre de la lutte contre les déchets et du ReUse, donc j'avoue que je ne comprends pas. En dehors de la temporalité, trouvez-

moi, même dans une mairie anciennement EELV, qui a été capable de prendre des délibérations comme Néo Terra. Trouvez-moi une seule Collectivité publique. Je ne parle pas des mairies qui viennent de changer. Trouvez-moi une seule Collectivité.

M. JACQUILLARD. - Je voulais attirer l'attention au travers d'une motion que nous avions déposée trop tard, donc qui n'est pas arrivée jusque sur vos tables, sur la situation dans le Cognaçais due à une entreprise, un grand Groupe, VERALLIA qui est propriété du Front d'Investissement Nord-Américain APOLLO. Cette entreprise, anciennement SAINT-GOBAIN, fabrique des bouteilles, entre autres, pour l'ensemble des Maisons de cognac et autres spiritueux et vins qui sont sur le territoire. Ce Groupe, alors que nous sommes en train de discuter effectivement de relance, de réaménagement du territoire à travers des industries fortes, a fait le choix de fermer un des trois fours, alors que cette entreprise, depuis bientôt 80 ans, fonctionne à plein, et que la production de cognac et de spiritueux sur le territoire ne cesse de grandir, donc, une demande forte pour ces contenants en verre.

L'impact de cette fermeture de four est 80 emplois directs supprimés sur le territoire et près de 300 emplois indirects concernant ce territoire et notamment dans les entreprises sous-traitantes de triage de verres et autres.

On pourrait nous opposer, comme l'a fait, Bruno LE MAIRE dernièrement, alors que le Président MACRON a été saisi sur ce dossier, nous dire que VERALLIA est en difficultés. Or, les résultats financiers de ce Groupe sont plus qu'excellents. En 2019, l'excédent brut d'exploitation a augmenté de 13,2 %, la marge bénéficiaire s'établit à 23,8 %. En 2020, le Groupe a versé 100 M€ de dividendes aux actionnaires, 80 % des bénéfices, et vise en 2022 une marge bénéficiaire de 25 %. Ces résultats ne justifient donc en rien le Plan de restructuration du Groupe qui impacte fortement Cognac, mais pas seulement, puisqu'à Albi, où il y a un autre établissement, ce sont 25 emplois directs et 100 emplois indirects aussi, qui sont supprimés.

La motion qui était soumise à votre attention, de notre Assemblée, et cher Président, est complémentaire à d'autres motions qui ont été adoptées par la ville de Cognac, par l'agglomération du Grand Cognac, par le Département de la Charente. Il y a un Collectif de soutien à cette opposition à la fermeture de ce four où de nombreux commerçants, artisans et d'autres industriels, y compris le BNIC (Bureau National Interprofessionnel du Cognac), ne s'opposent pas à cette démarche. Nous avons besoin de votre soutien, cher Président, et le soutien de l'Assemblée, alors au travers peut-être d'un communiqué ou de quelque chose qui pourrait se rapprocher du Collectif de défense, en tous les cas, c'est aujourd'hui impossible, incroyable, que l'on puisse fermer une production comme celle-ci alors que la demande est forte, que l'entreprise fait de très larges bénéfices et qu'en même temps, de 6 à

35 %, maintenant, de la fabrication de ce verre va être faite à l'Etranger, et notamment en Europe de l'Est.

Vous voyez donc que nous sommes au cœur du débat, relance, réinternalisation d'une de nos industries, respect des savoir-faire et surtout respect d'un territoire qui souffre déjà trop largement de chômage et de familles qui sont en grandes difficultés dans ce contexte. Merci Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci William. Je dois rencontrer, suite à ma demande, Monsieur ROUSSEAU qui est le PDG de France de l'entreprise. Vous avez, et d'autres, rencontré les différentes organisations syndicales. Je partage largement ce qui vient d'être dit. Je crois que le four est en fin de vie. Et ce que fait l'entreprise, c'est de ne pas réinvestir dans ce four pour maintenir la capacité de production. Donc, il faut que l'on regarde cela.

Mais plus généralement, je profite de votre intervention, à la fois pour dire mon inquiétude pour beaucoup d'entreprises et en même temps, l'exercice que nous essayons d'accomplir aujourd'hui sur les entreprises qui peuvent connaître des difficultés, c'est-à-dire cet exercice de retournement pour lequel - tu le sais - nous avons une équipe qui fait un boulot avec, d'ailleurs, très peu d'effectifs - ils sont 3 ou 4 - pilotée par Hervé SALOMON qui est sous l'autorité de Thibault RICHEBOIS et de Marion GUST ; c'est un travail très compliqué.

Je prendrai un exemple, celui de l'entreprise papetière de Condat. Nous sommes intervenus massivement, 20 M€ d'avance remboursable. Je crois que personne ne nous a reproché d'avoir engagé cette action parce qu'elle permettait de préserver 500 emplois. Mais en même temps, il y a eu des innovations technologiques et des investissements massifs.

Quand une entreprise est en difficultés, alors ce n'est manifestement pas le cas de VERALLIA dont tu parles, mais j'aborde ce problème parce qu'il faut que l'on ait une attitude extrêmement proactive et en tenant compte de la situation. On a des entreprises qui perdent 60 % de leur marché. Comment font-elles pour garder la totalité de leur activité ? Ce sont des ETI, des PME, notamment dans l'aéronautique. Est-ce qu'il n'est pas préférable à un moment donné de ramener la voilure avec des engagements de réembauche lorsque tout cela sera reparti ? Parce que le choix est très simple : soit l'entreprise continue de fonctionner, soit l'entreprise dépose le bilan. Et c'est parfois 400, 500 emplois qui peuvent disparaître. Donc, il faut que l'on ait une grille d'analyse. Je connais, pour des raisons personnelles, le drame de ce que peut être une famille au chômage. Mais en même temps, si l'on n'organise pas le redémarrage d'une activité sur des réinvestissements,

malheureusement à ce moment-là, c'est toute l'entreprise qui disparaît. Il faut donc se garder de dogmatisme dans ce domaine-là.

M. BERGÉ. - Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues. Cette délibération a pour objet de répondre de manière conjoncturelle, mais voire probablement aussi structurelle, aux effets de cette crise ou ces crises, puisque la COVID n'est qu'une crise parmi tant d'autres.

Selon nous, il s'agit davantage d'un plan de transition que de transformation des filières régionales mais le titre le présente comme cela aussi. Le terme « transitions » est particulièrement important, et j'aurai l'occasion de revenir dessus. Il ne s'agit pas ici d'une critique quand je mentionne cela, mais d'un constat qui est lié aux contraintes générées par la crise mais encore plus par sa continuité et les inconnues auxquelles nous devrons encore faire face, demain.

Quatre défis sont à envisager :

- Traverser la crise et résilience : c'est le défi de changer d'air.

- Conception mise en œuvre des transitions nécessaires : c'est croire en l'humanité et la science, mais l'un n'ira pas sans l'autre, c'est-à-dire que s'il n'y a pas un consensus de la population pour accepter la transition en s'appuyant sur la science, on n'y arrivera pas.

- Les solidarités : c'est renoncer à la théorie et à l'idéologie du ruissellement, très clairement.

- et la mobilisation des territoires : c'est reconnaître la nécessité de toujours plus de subsidiarité, de décentralisation et pour m'immiscer dans le débat que vous avez pu avoir avec les collègues de l'Opposition, la Région n'a pas obligatoirement à rejouer un rôle de grand frère, mais il faut bien que quelqu'un porte une stratégie dans ce pays, puisque l'Etat, depuis des années, a renoncé à être un Etat stratège, et ce n'est pas avec la nomination d'un nouveau Commissaire au Plan que l'on va, du jour au lendemain, changer ce fait.

Par contre, si nous partageons ces objectifs, nous estimons que ce document ne peut être qu'un premier pas ; alors, c'était le second mais il y en aura d'autres. Il faut, selon nous, continuer à intégrer des approches micro et macroéconomiques, envisager les transformations industrielles, peut-être en termes de mutations, demain, et questionner vraiment les modèles. Benoît l'a mentionné sur le modèle agricole. On a été assez exemplaire. Il faut que l'on soit en capacité de continuer à travailler aux modifications également du modèle agricole.

Selon nous, cette crise, avec ce document et avec peut-être la nomination d'un Commissaire au Plan, doit annoncer le retour du politique sur l'économique et ceci en

matière d'aides au développement économique, cela doit prendre la forme d'éco-socio-conditionnalité des aides évaluables, évaluées. Il ne s'agit pas d'aller chercher midi à quatorze heures, ou de réinventer le moteur à explosion, il suffirait à la page 9 de notre document où 11 leviers sont mentionnés, que 7 de ces leviers soient immédiatement à intégrer dans des processus d'évaluation et d'éco-socio-conditionnalité des aides :

- Prendre en compte la sobriété des ressources et l'approvisionnement durable.

- Penser économie de manière circulaire : recycler, réutiliser, transformer un déchet en matière première.

- S'inspirer de la nature pour innover durablement par le biomimétisme.

- Assurer une performance logistique et développer la multimodalité.

Je ne vais pas toutes les citer, mais il est clair et évident que nous devons, au-delà de stimuler les entreprises, les accompagner également dans cette transition par l'éco-socio-conditionnalité des aides, que nous évaluerions avec elles également.

Les industries, les filières doivent se réinventer par nécessité économique, mais surtout par nécessité sociétale. La résilience est d'être capable d'inventer et de vivre le monde de demain. Cela s'impose encore plus à Nous, Elus. Nous devons réinventer avec ces filières nos politiques économiques, mais nous devons aussi continuer à penser l'aménagement de notre territoire, notamment nos grandes infrastructures.

Nos grandes infrastructures portuaires doivent être au cœur de nos projets de relocalisation et de l'économie circulaire. Notre politique aéroportuaire doit continuer à privilégier l'aménagement du territoire sur celui du développement. Non, les aéroports ne sont pas des centres de profit et des machines à cash. Ils n'ont de sens que dans leur environnement local, mais aussi global. Pas de collapsologie chez nous, mais un grand sens des responsabilités pour entamer la transition, condition non négociable à la transformation.

Nous voterons, bien évidemment, ce plan.

M. LE PRESIDENT. - Merci Mathieu. Deux ou trois précisions après votre propos. D'abord, je crois que la force que nous avons - cela a été dit par un certain nombre de collègues tout à l'heure - est d'avoir largement anticipé, avec le travail des scientifiques pour objectiver, renseigner, convaincre. Après, il faut accompagner - elle a raison de le dire - c'est-à-dire qu'il faut que l'on porte non pas une stratégie écologique punitive mais une stratégie écologique de confiance et d'accompagnement, parce que sinon, on ne va pas massifier ce qu'il faut faire, avoir cette transition vers une société plus sobre, s'appuyant sur

des énergies renouvelables, avec des bâtiments protégés thermiquement, avec une prise de conscience de tous les jeunes à l'égard de cette transition.

Je rappelle là-dessus parce que certains pourraient le contester que notre planète est malade. Nous avons tous des enfants ou des petits-enfants, et nous ne pouvons pas ne pas émettre des politiques qui prennent en compte le soin à l'égard de la planète. Et il y a urgence.

Sur la notion de ruissellement, elle n'est pas naturelle, je suis d'accord, Mathieu. Je l'expliquais tout à l'heure, sur la territorialisation de la politique du Gouvernement. Si, les grands spots, les dizaines de milliards vont qu'à des grands Groupes sans qu'elles ruissellent sur des PME, et l'on voit bien la différence, 7 Md€ Air France, 300 M€ pour les PME, cela ne va pas marcher, les règles du CORAC aussi. Et la Région porte ce ruissellement à travers l'ensemble de ses politiques.

Sur les éco-socio-conditionnalités, attention à ne pas nous faire des nœuds dans la tête. Ils existent aujourd'hui. Nous ne pouvons pas verser les aides si les conditions que l'on a fixées ne sont pas respectées. Et ce sont des éco-socio-conditionnalités. Il ne s'agit pas, en plus, d'entrer dans le fonctionnement de l'entreprise, parce qu'à ce moment-là - tout le monde est d'accord - ce serait une catastrophe. Mais sur l'économie circulaire, cela existe, puisque toutes les entreprises ont besoin d'économiser les matières, ont besoin de réutiliser, le cas échéant, ce qui se produit, savent qu'il ne faut pas rejeter dans l'atmosphère…

D'ailleurs, je le dis, les usines, les entreprises ont baissé de 60 % ces dix dernières années, leurs dégagements de gaz à effet de serre. Il faut aller plus loin, ce n'est jamais suffisant.

Sur les ports, je partage ce que dit Mathieu BERGÉ. On a notamment un projet intéressant - que vous connaissez - sur le port de Bordeaux, autour de l'hydrogène. Donc, je pense que là, nous faisons le job.

M. RABIT. - D'abord, je voudrais saluer la rapidité d'action de la Région et l'importance du travail qui a été fait. C'est un gros travail que ce plan qui vise le long et le moyen terme, mais qui aussi doit intégrer des réponses immédiates ; c'est une question de survie pour beaucoup de nos entreprises et c'est la raison pour laquelle je regrette quand même malgré tout que l'on ait fait disparaître le mot « relance », je l'aurais bien vu accolé au mot « transition ».

Il y a bien sûr beaucoup de bonnes choses dans ce plan, et vous en avez évoqué un certain nombre, mais il soulève aussi beaucoup d'interrogations et de craintes, notamment

sur la philosophie générale et la manière dont on l'appliquera à l'avenir, et c'est là toute la question.

Première crainte, le renforcement de l'inégalité entre les différents territoires de la région. Vous y avez fait allusion, le numérique y prend une place importante et ce n'est pas nous qui allons le contester, mais comme vous le savez, de nombreux territoires ne disposent pas encore de la fibre et ne captent pas la 4G, et je ne vois pas d'ailleurs dans ce plan, ni d'efforts particuliers, ni de signal pour accélérer le développement de la connectivité haut débit dans la région. La crainte que l'on peut donc avoir est que l'on ne creuse encore davantage l'écart entre ruralité, villes moyennes et métropoles.

Deuxième inquiétude qui est la tentation d'une politique de repli sur soi. Vous prônez les circuits courts, et Dieu sait que nous y sommes favorables, les changements dans la méthode de travail, le télétravail et le taux de nuisances, on a vu que c'était très important dans la période actuelle, la dimension internationale est évoquée, certes, mais vraiment peu développée.

J'invite donc l'Exécutif à ne pas oublier l'importance des marchés internationaux car si le virus circule à l'échelle mondiale, les produits et les services continueront à le faire également. Il serait donc dommage de se priver de l'international, notamment pour nos filières d'excellence qui sont nombreuses, comme vous le savez, dans notre région.

Inquiet également de constater l'absence de certains secteurs de l'économie ; pourtant ils sont là et Dieu sait qu'ils ont besoin de notre soutien. Je pense à l'automobile qui est évoquée que de manière indirecte et qui connaît actuellement une crise vraiment très grave comme Mécasud Fonderies, et vous y avez fait allusion tout à l'heure. Déjà plombée au niveau national par les taxes écologiques aberrantes, ou farfelues comme la taxe au poids, vous avez fait un choix - qui est un choix - de la mobilité décarbonée qui ne touche qu'une partie du secteur. La question que l'on peut se poser est : qu'est-ce que vous faites de la population rurale et périurbaine qui ne peut pas attendre 15 ans que l'électrique et l'hydrogène soient suffisamment développés pour se déplacer ? Là encore, c'est plomber la ruralité. Que devient le reste de l'activité ? Est-elle volontairement condamnée ? Ne mérite-t-elle pas d'être sauvée ?

Concernant la filière énergie, comment se fait-il que vous misiez principalement sur l'éolien en mer alors que sa rentabilité et son efficacité énergétique sont plus que discutables ? En ce qui nous concerne, nous misons sur le nucléaire qui est quand même l'énergie la plus propre et la moins chère et nous ne souhaitons pas en revenir aux centrales à charbon, comme le Gouvernement vient d'y être contraint par suite de choix hasardeux.

J'en arrive à un point central qui est la philosophie de ce texte. En effet, on a l'impression que l'on est en train de réciter le petit catéchisme vert. Quand on peut lire que la crise du COVID est liée au réchauffement climatique, que la transition écologique est présentée comme l'Alpha et l'Oméga de ce plan en ligne d'ailleurs avec certaines outrances gouvernementales, on voit du Néo Terra partout, certes, on y est favorable mais cela tourne à l'obsession, que vous allez multiplier les labels pour trier les bons et les mauvais élèves de l'écologisme, que vous faites références à des choses assez surprenantes comme la mixité des genres dans le numérique et la lucrativité limitée des activités - et je ne cite que quelques exemples.

Quand je vois ces prérequis, je me pose une question importante. Celle de savoir si cette ligne idéologique se traduira dans les feuilles de route des filières par des orientations incitatives ? Ou si elle imposera des contraintes obligatoires conditionnant les aides de la Région. Cet argent public vient de nos entreprises et ne doit sous aucun prétexte - je dis bien sous aucun prétexte - devenir un moyen de conversion en marche forcée des mesures dogmatiques écologistes. Et je ne suis pas rassuré par l'éco-conditionnalité à laquelle vous faisiez références tout à l'heure.

Alors que tous les clignotants sont au rouge, y compris dans notre région, comment pouvez-vous à la fois vouloir développer l'activité et multiplier à l'infini des contraintes idéologiques et dogmatiques pour nos entreprises ?

On vous demande de sauver, vous ne voulez que transformer, même si nous sommes absolument conscients, et je voudrais que cela soit clair, que des adaptations sont, à terme, nécessaires.

Pour conclure, je tiens à vous dire qu'il y a un temps pour tout. Nous attendons un plan de relance et non de transitions forcées. D'ailleurs, vous le savez, il n'y a pas de progrès sans consensus partagé. Je ne sais pas si vous signez par ces mesures, les prémices d'une future alliance avec vos alliés écologistes, mais en tout cas, c'est en décalage complet avec le contexte que nous vivons, les besoins et attentes de nos entreprises. Il faut aider les filières et non les plomber.

Par ce plan, vous apportez certes, un certain nombre de réponses à cette crise et nous ne le contestons pas, mais je vous conjure d'y répondre de manière incitative plutôt que contraignante, complète plutôt que préférentielle, pragmatique plutôt que dogmatique. Beaucoup trop d'interrogations qui ne permettront pas à notre Groupe de voter favorablement. Merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur RABIT. Juste une observation, je ne veux pas tuer le match. Une des originalités de la région, de notre Région le Conseil Régional, est la coconstruction de nos politiques industrielles, économiques, technologiques et de transition avec le monde de l'entreprise. Je m'en vante. Je pense que l'acceptation par le monde industriel de ces mesures, oui de transition, est peut être le point le plus fort de la Région Nouvelle-Aquitaine. Il ne s'agit pas effectivement d'imposer mais de susciter, d'innover et d'accompagner, parce que nous sommes toujours présents, y compris quand, comme on le disait avec Mathieu BERGÉ tout à l'heure, il y a une entreprise à retourner par rapport à ses difficultés.

Vous savez, sur le plan des territoires, il y a un exemple évident, si la Région n'avait pas été là pour sauver ALZAPAN à La Courtine - pour ceux qui connaissent - 800 habitants, cette entreprise aurait fermé, et elle est en train de travailler, d'être accompagnée selon ses propositions - ce ne sont pas la Région et les Services qui ont proposé ce projet - d'une diminution de la consommation énergétique.

Maintenant, je me trompe peut-être, mais j'ai ici suffisamment de spécialistes - je ne vais pas ouvrir le débat - mais aujourd'hui, l'énergie la moins chère n'est pas le nucléaire, Monsieur RABIT, c'est d'abord l'énergie hydroélectrique et c'est l'énergie solaire.

Le problème aujourd'hui pour nous, ce que j'ai exprimé au Premier Ministre, est qu'il ne faudrait pas qu'en développant l'énergie solaire, on relance l'économie chinoise, et qu'il faut impérativement trouver une filière avec les sauts technologiques qui vont bien, et nous avons les laboratoires qui sont en train d'y travailler, de telle sorte que l'on puisse travailler sur la compacité des fermes solaires, que l'on puisse avoir un meilleur rendement, de telle sorte que toute la stratégie sur les toitures, notamment au niveau des fermes ou au niveau d'un certain nombre d'établissements puisse avoir des retombées tant technologiques et en termes d'emplois, c'est la diversification, qu'en termes de prix du solaire. Par conséquent, je ne partage pas. Oui, et tout le monde le partage dans le monde économique ! Alors certains râlent bien sûr, mais cette transition, le besoin de cette transition, prenons-le comme une chance ! Je ne vais pas défendre une théorie décliniste ! Mais il y a une autre prospérité et une autre sobriété à mettre en place. Et je n'ai pas un seul interlocuteur du monde industriel ou même agricole qui s'oppose à cela.

Si je prends VitiRev, le programme de sortie des pesticides et du glyphosate, c'est un projet qui est porté par la filière, pas simplement par un discours de la Région.

On a oublié certains secteurs, peut-être. Parlons du secteur automobile. Quand même ! Qui a fait en sorte que nous soyons aujourd'hui la seule Région de France, après un travail

de 10 ans, qui lance la production et la recherche sur la batterie du futur ? Première fabrication à SAFT à Nersac à côté d'Angoulême, Centre de recherches à Bruges, à côté de Bordeaux, Centre de recherches d'Hydro-Québec au bassin de Lacq. Je veux bien que l'on soit en débat mais, quand même.

Tentative de repli sur soi, bien sûr que non. Mais en même temps, de la même manière que j'ai toujours porté un développement endogène à partir de nos PME, TPE et ETI, je porte aujourd'hui, nous portons aujourd'hui un certain nombre de reconquêtes.

Prenez l'agriculture. Est-ce que l'on va continuer à importer des protéines d'Amérique Latine, plus ou moins OGM, plutôt plus que moins d'ailleurs, faites sur la déforestation de l'Amazonie ? Est-ce que cela ne doit pas nous interpeller ? Et comment développons-nous une filière autonome de protéines animales ? Parce que la façon de réduire le déficit commercial qui nous plombe est que l'on reproduise ou que l'on produise sur place les matières que l'on importe aujourd'hui, liées à la désindustrialisation ou à l'absence de stratégies industrielles, agricoles et commerciales. C'est cela qui motive ce texte.

Je vous remercie par contre, d'avoir précisé que c'était effectivement un texte remarquable, et j'en profite pour remercier tous les Services qui ont travaillé d'ailleurs à l'horizontale - si j'ose dire - enfin en horizontal, pardon.

Sur le numérique, je pense que Mathieu HAZOUARD aura l'occasion de le dire, nous avons au contraire massivement investi avec les Départements. Si l'Etat vient aujourd'hui, tant mieux, parce que l'Etat s'était retiré au profit des zones AMII, pour pouvoir faire le dernier kilomètre dans le petit village Saint-Léonard-de-Noblat, par exemple, qui a été le premier câblé en Haute-Vienne.

M. SAUVAITRE. - Il est rappelé dans cette délibération que l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt ont plutôt assez bien résisté en Nouvelle-Aquitaine. Il est dit aussi que ce secteur d'activités qui est un atout maître pour notre grande région, dispose de leviers pour son rebond et sa diversification.

Puisque l'objet de cette délibération est de répondre de manière structurelle aux effets de cette crise, puisqu'elle décline par filière les actions d'impulsion et d'accompagnement économique du rebond attendu, je souhaite souligner ce qui me semble être un oubli majeur pour ce qui concerne l'agriculture.

L'agriculture a, en effet, moins souffert de cette crise que d'autres secteurs d'activités, c'est vrai, d'abord parce que cette activité ne s'est pas interrompue, les agriculteurs sont toujours restés à pied d'œuvre, les travaux aux champs n'attendent pas, la chaîne de l'alimentation non plus. En revanche, les circuits de distribution ont été très perturbés que ce

soit à l'exportation ou sur le marché national, certaines productions comme le vin - cela a été rappelé - ont été durement impactés. Mais à ce jour, l'agriculture dans notre région a quand même bien plus souffert des aléas climatiques que de la crise sanitaire. Une pluviométrie abondante tout l'hiver suivie d'une sécheresse sévère et de températures caniculaires cet été se traduisent par des récoltes de misère en culture sèche pour les céréales et de prairies grillées pour les éleveurs.

Dans ce contexte et au regard de ce qui nous est promis pour les années qui viennent, on s'attendrait logiquement à ce que l'optimisation de la gestion de l'eau soit une priorité de notre Région. Que la longue histoire de la maîtrise des aléas climatiques par l'agriculture depuis ses origines soit confortée et accompagnée hardiment par notre Collectivité.

Le Ministre de l'Agriculture, Julien DENORMANDIE, comme son prédécesseur, affiche maintenant sa détermination aux côtés des agriculteurs pour profiter de la chance qu'a notre pays d'être bien arrosé pour mettre de l'eau de côté quand elle est en excès afin d'en disposer quand elle manque dramatiquement. La stratégie qui nous est proposée dans cette délibération évoque bien la souveraineté alimentaire, la résilience des territoires en cas de crise climatique, l'adaptation au changement climatique et la compétitivité des exploitations, mais nulle part, on ne parle de stocker plus d'eau pour pouvoir mieux irriguer. Même chose, pour les 21 actions déclinées, pas une n'évoque clairement l'irrigation.

J'ai relu la feuille de route Néo Terra, j'ai relu le rapport ACCLIMATERRA, on n'y trouve aucun volontarisme pour agir afin de garder la Nouvelle-Aquitaine bien verte en été. Plus d'eau stockée pour l'agriculture, c'est plus de souveraineté alimentaire, c'est plus d'efficience de l'agriculture, c'est plus de diversification en arboriculture, en maraichage, en horticulture, en pépinière. C'est plus d'autonomie en protéines végétales - vous venez de l'évoquer - c'est plus d'élevage et de bien-être animal. C'est aussi moins de réchauffement climatique en Nouvelle-Aquitaine, à la campagne mais aussi dans ses ilots de chaleur que sont les villes. C'est aussi plus de carbone prélevé dans l'atmosphère et retenu dans les sols. Cette eau qu'il faut stocker n'est pas pour le seul bénéfice de quelques agriculteurs. Elle est pour nous tous, pour notre alimentation. Elle est pour les consommateurs d'autres régions de France ou du Monde qui n'ont pas la chance d'avoir notre pluviométrie. Une pluviométrie qui n'a pas vocation à se réduire si l'on en croit les modèles prospectives du réchauffement de la planète.

L'agriculteur ne garde pas l'eau pour lui. Il la transforme en nourriture pour le plus grand nombre. Il garantit et confirme qu'elle est un bien commun comme le stipule la loi, et souvent, mon collègue, Benoît BITEAU.

Dans cette affaire, l'agriculteur est un porteur d'eau pour la population toute entière. Entonnement, le parti pris de notre Région, à ce jour, est plutôt d'essayer d'apprendre aux agriculteurs à se passer d'eau. Toutes les techniques d'augmentation de la capacité aux champs de la réserve en eau sont évidemment à promouvoir. La modification des emblavements comme l'adaptation des variétés pour plus de tolérance au stress hydrique doit se poursuivre. Mais tous cela ne nous exonère en rien de notre ardente obligation de nous adapter aux contraintes du climat, de notre devoir de stocker plus de carbone dans les sols, et de notre devoir de faire baisser la température en Nouvelle-Aquitaine. Tout cela, en stimulant la végétation par l'irrigation.

Stocker l'eau quand elle déborde pour en avoir quand elle manque est un projet prioritaire. Notre politique doit être offensive dans ce domaine. Optimiser les productions agricoles est une mission à laquelle doit contribuer notre Collectivité, Monsieur le Président. Nous devons nous mouiller pour que la Nouvelle-Aquitaine ne sèche pas, pour qu'elle ne devienne pas un désert. Voilà, un projet qui devrait tous nous réunir et que j'aurais aimé trouver dans cette délibération pour le rebond de la Nouvelle-Aquitaine.

Globalement, je n'interviens que sur ce sujet de l'agriculture. Deux autres souhaitaient intervenir mais nous voterons cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Il y a une intervention par Groupe, mon cher. Votre Groupe vote quoi ?

M. SAUVAITRE. - Il votera pour.

M. LE PRESIDENT. - Très bien, merci. Un mot sur l'eau. Je n'ai pas peur de ce genre de débat, d'abord parce qu'avec Henri SABAROT qui suit ce dossier pour la Région, nous avons mis en place un Groupe qui est en cours d'organisation et sera composé avec la diversité des élus, mais il reposera d'abord sur un vrai travail scientifique comme je l'ai fait pour arriver à Néo Terra, de telle sorte que l'on désidéologise ce débat sur l'eau. Premier point.

Deuxième point, quand vous discutez avec les agences de bassin et les simulations, je prends notamment le cas sur le bassin Adour-Garonne, on a un déficit aujourd'hui de 220 M de m3. On aura dans 20 ans un déficit de 1,2 Md de m3. Il y a un débat chez les scientifiques sur la quantité d'eau qui se déverse. Alors, après les événements malheureux qui sont intervenus dans le Sud-Est est pour lequel il est bien difficile de retenir l'eau quand il y a cette violence. C'est toujours un peu difficile de s'exprimer. Mais il y a des scientifiques qui pensent que le climat européen remonte vers le Nord. Donc, il n'y a pas d'évidence à cela.

Troisième observation, il faut que l'on distingue le cycle long de l'eau et les cycles courts. Cycle long de l'eau : comment l'eau s'imprègne, entre dans le sol, est stockée dans le sol, d'où l'attitude du SRADDET d'arrêter l'artificialisation des sols. Je pense que tout le monde sera d'accord sur cela. C'est une attitude assez stratégique.

Quatrième problème, le partage de l'eau. Je rappelle que ceux qui consomment le plus d'eau, me semble-t-il, c'est nous. Il y a donc un effort collectif à faire pour utiliser mieux l'eau. Après, qu'il y ait des stockages, pourvu qu'il y ait un projet de territoire, parce que l'eau est un bien commun. Dans le cadre de projets territoires, comme c'est la loi, d'ailleurs, sauf en cas de coup de force. Moi, je n'ai pas de complexes, et par ailleurs, à partir du moment où cela facilite la transition agro-écologique que souhaite Bruxelles, par rapport à la résilience, etc… l'agroforesterie, toute la capacité d'être autonomes dans certaines fabrications plutôt que d'aller importer des tomates de l'Almeria qui ne peuvent être produites que par l'esclavage des populations étrangères à l'Espagne, la discussion est ouverte.

M. SEBTON. - Merci Monsieur le Président. Il n'y a pas eu propos liminaires, mais tout de même, je vais profiter de cette délibération pour dire une chose. Notre Groupe voulait saluer, parce qu'il nous semble que ce n'est pas anodin, le départ de deux femmes extraordinaires de cette Assemblée, extraordinaires dans le sens où leur parcours sort de l'ordinaire, et je n'aurais pas aimé que l'on ne dise pas un mot sur Virginie CALMELS qui quitte cette Assemblée. Lui dire l'amitié, le respect et la notion de courage que l'on lui reconnaît et évidemment j'avais déjà dit un mot sur Léonore MONCOND'HUY, mais notre Groupe voulait signaler leur départ et leur dire toute l'amitié que l'on a pour elles.

Cette plénière intervient dans un contexte particulier, parce que l'on est dans un contexte de crise et en même temps, on ne va pas - on a eu quelques réflexions là-dessus - l'ignorer, on est aussi à quelques mois d'élections électorales. Cela nous met quand même un peu mal à l'aise de discuter d'un Plan de relance essentiel pour la relance de notre économie, et évidemment nous sommes soucieux, comme vous tous, de la crise et des difficultés que rencontrent les Néo-aquitains, mais aussi les filières du tissu économique et notamment des artisans, des hôteliers, des restaurateurs qui connaissent un moment très difficile et c'est peu de le dire.

Sur la délibération, un préalable important, parce que souvent quand l'Opposition intervient, je sens quand même que le Président est agacé quand on lui fait quelques remarques. Je rappelle le rôle d'un élu d'opposition qui est de contrôler ce que fait l'Exécutif et ensuite de proposer.

On a eu quelques difficultés à contrôler ce dossier de 360 pages, très dense, et d'ailleurs le CESER a fait la même remarque que je suis en train de vous faire, c'est quand même difficile en à peine une semaine d'étudier un dossier qui est censé être un dossier si important qu'il relance la région.

Je vais faire un petit aparté, parce que tout à l'heure, le Président a dit quelque chose d'essentiel. Il a dit, et ça va être pour expliquer la suite de mon propos, « l'urgence est l'avenir de la planète ». Vous avez raison, Monsieur le Président, quand vous situez cette urgence en parlant de nos enfants et petits-enfants. Ce que je ne supporte pas dans cette Assemblée, et ailleurs, dans le discours, c'est que l'on essaye de faire passer pour des irresponsables ceux qui pensent que la politique maintenant doit avoir comme priorité de résoudre cette urgence.

Encore une fois, chers collègues, la position la plus responsable est d'écouter ce que disent les scientifiques. Vous pouvez nous expliquer tout ce que vous voulez. Moi, je ne suis pas un scientifique, je les écoute, de la même façon que je les écoute sur la crise sanitaire ; on me dit de porter un masque, je porte un masque. Les scientifiques du GIEC nous disent que si l'on ne diminue pas, si l'on ne fait pas preuve de sobriété, si l'on ne ralentit pas, on court à la catastrophe. Ce n'est pas une question idéologique, et vous le dites, Monsieur le Président, c'est très bien, vous faites Néo Terra, mais il y a toujours du « en même temps » avec Vous.

En même temps, quand je vous entends parler de fatwa sur l'aviation, je ne comprends pas votre positionnement parce que vous avez un discours très offensif là-dessus et vous avez raison, mais à côté de cela, finalement, vous aussi, vous remettez en question ce que disent les scientifiques parce que vous ne trouverez aucun scientifique qui va vous dire que l'aviation c'est l'avenir de la mobilité pour notre climat. Et cela me pose problème.

Pour poursuivre sur le Plan de transitions, quelques remarques. Déjà, vous l'avez dit, Monsieur le Président, nous aussi nous félicitons les Services. C'est un document précis sur les filières, filière par filière, exhaustif, bien présenté et, très franchement je vous le dis, on l'a trouvé, et je le trouve, pour avoir l'œil, très joli. Je voulais féliciter - on ne les félicite jamais - votre équipe de graphistes. Je trouve qu'il est tellement beau, tellement joli, on dirait quasiment un programme de campagne. Vous avez raison et j'imagine que vous appuierez là-dessus pour les prochaines échéances.

Il y a quelque chose, par contre, rien que sur le titre, parce qu'autant à l'intérieur, ce sont les Services et les experts qui ont écrit, mais les premiers mots et la couverture forcément relèvent d'une attention politique. La couverture et le titre de votre plan de relance, que vous

n'avez pas voulu appeler sobrement « Plan de relance », traduisent encore cet « en même temps ». Si je ne me trompe pas, c'est donc les « transitions et reconquête technologique Nouvelle-Aquitaine rebond. » Là-dedans, il y a deux notions qui se télescopent.

La première, on voit bien que vous voulez parler de transitions, donc vous faites allusion à la transition climatique. Très bien. Vous le mettez au pluriel, j'imagine qu'il y a un sens. Mais tout de suite, vous l'édulcorez avec « reconquête technologique ». Pardon, très franchement, cela tombe un peu comme un cheveu sur la soupe. « Transitions, reconquête technologique », comme si d'un coup, vous deviez rassurer en disant « Non, mais attendez, je suis toujours productiviste, ne vous inquiétez pas. Je pense que la technologie va nous sauver. » C'est la même chose pour « Nouvelle-Aquitaine Rebond ». Vous le savez mieux que moi, Monsieur le Président, que la théorie du rebond, qui est une théorie économique, n'est pas forcément favorable au climat. Et donc, quand vous parlez de rebond, vous nous expliquez que mon stylo est là. Vous nous expliquez que la croissance comme on connaissait, qui a chuté, la croissance carbonée, la croissance qui exploite les ressources naturelles de façon trop importante, si l'idée est qu'elle a chuté à cause de la crise et que vous voulez qu'elle rebondisse pour arriver au même niveau et même la dépasser, moi, je ne vous suis pas là-dessus.

Si l'idée du rebond est de changer de trajectoire, comme vous parlez de transitions, alors pourquoi pas, on pourrait parler. Mais, pardon, moi, je trouve qu'il y a trop d' «en même temps » dans votre présentation et j'ai du mal à voir où vous voulez en venir.

Ensuite, sur la transition écologique, vous en parlez beaucoup et vous avez raison, mais par contre, encore une fois, j'espère que ce Plan de transitions n'est pas de l'affichage, parce que nous l'avons vu à chaque document budgétaire, on a bien vu que tout ce qui était innovant sur la transition, finalement n'était jamais ou peu consommé. C'est donc très bien d'afficher un Plan de transitions, mais s'il n'est pas effectif, alors là, Monsieur le Président, cela reste un document d'affichage et non pas un document concret pour la relance et les transitions.

Ensuite quelques remarques sur la présentation. La première, c'est le CESER qui vous le dit : pour faire une transition et pour faire un changement, il faut élargir les acteurs qui travaillent sur ce plan-là. Le CESER vous le fait remarquer. Ce sont quand même les représentants des corps intermédiaires, que finalement les corps intermédiaires n'ont pas pu participer assez largement à ce Plan de transitions et c'est pour cela que le CESER vous fait remarquer notamment qu'il s'agit non pas d'un Plan de transitions, mais d'un Plan d'urgence, ce qui est normal, on est en crise donc on fait une urgence, mais donc la terminologie ne

correspond pas vraiment au travail qui a été effectué, parce qu'un Plan de transitions est un plan plus large qui doit partir sur une analyse de là où l'on est et là où l'on va.

Dans ce document, je ne sais pas. Vous n'avez pas analysé là où l'on est pour définir là où l'on va. C'est aussi un problème. Il y a aussi l'empilement des documents que vous nous présentez. On a le SRADDET qui est l'aménagement du territoire. Mais là, sur l'économie on a quand même le SRDEII. J'ai du mal à voir l'articulation entre ces deux documents. Quel est celui qui va prévaloir ? Le Plan d'urgence, le Plan de transitions ou ce schéma ?

Ensuite, Monsieur le Président - je vous l'ai dit - l'Opposition doit contrôler et donc faire quelques remarques mais aussi proposer. C'est pour cela que l'on veut vous faire quelques propositions. Il y a des choses que vous faites déjà, énormément, mais l'on voulait vous dire ce que le Groupe UDI vous propose de :

- Dédier les fonds européens à la transition.

- Mettre en place une gouvernance intégrant le climat et ses différents acteurs. Vous avez parlé d'ingénierie, et vous avez démontré, ou en tout cas expliqué, que la Région Nouvelle-Aquitaine était très forte en ingénierie. On ne dit pas le contraire. Il y a des efforts, mais nous vous proposons encore d'accentuer ces efforts en ingénierie parce que dans le concret, les retours que nous avons, Nous, Elus, disent que quand un artisan, une entreprise cherche à bénéficier des fonds que vous mettez en place, dans la réalité, dans la vraie vie, c'est quand même très difficile, et donc si un Plan de relance peut fonctionner, c'est juste si l'on met de l'humain pour accompagner concrètement les entreprises et les artisans.

Ensuite, on vous propose de développer les formations et l'apprentissage pour le climat.

Ensuite, la Commande publique doit être exemplaire et permettre aussi le rebond, en mettant par exemple 100 % d'énergie renouvelable dans nos bâtiments publics, de faire 100 % de BBC.

Ensuite, faire le lien entre les territoires et la coopération internationale, développer la production d'énergies non renouvelables, en permettant aux citoyens aussi de s'y mettre, engager la maitrise de la consommation d'énergie pour les particuliers en développant, par exemple, le tiers financement, développer les transports durables en investissant massivement - alors vous allez me dire que l'Etat est preneur - sur les petites lignes et non pas sur les grandes lignes qui nous font aller beaucoup plus vite, mettre fin - je sais que vous n'allez pas aimer cela - aux subventions publiques pour les aéroports locaux et régionaux. C'est l'activité la plus polluante et il y a des signes, et il faut les intégrer. C'est pour ça aussi que souvent je ne suis pas convaincu totalement sur votre positionnement, repenser l'élevage en diminuant la part de carné, pas parce que je suis un amoureux des animaux -

j'ai un chat, j'aime les chats, ce n'est pas le problème - mais parce que c'est scientifique, encore. 48 % de la pollution agricole vient du carné. Et quand on demande - et je crois qu'il y avait eu une motion là-dessus - de mettre un repas végétarien par semaine dans les lycées, ce n'est pas un dogme de protection des animaux, c'est juste pour la protection du climat parce qu'effectivement on doit diminuer notre consommation de viande.

M. COLOMBIER. - On est à 9mn et demie. Je signale quand même.

M. SEBTON. - Il n'y avait pas de propos liminaires, et je vais conclure là-dessus. Vous avez parlé d'artificialisation des terres, et l'arrêt de l'artificialisation des terres, je ne peux pas vous laisser…

M. LE PRESIDENT. - …Aurélien.

M. SEBTON. - Je finis. Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Il faut respecter les décisions collectives que l'on a eues avec les Présidents de Groupes. Je trouve que vous n'arrêtez pas de parler de démocratie, vous ne la respectez pas. Alors, terminez, s'il vous plaît. Terminez sur vos leçons.

M. SEBTON. - Je termine sur l'artificialisation. Je ne vous trouve pas très juste, mais bon allez-y. Sur l'artificialisation des terres, vous nous avez expliqué que vous êtes pour l'arrêt de l'artificialisation, je vous rappelle que notre Groupe avait déposé un amendement sur le « zéro artificialisation net ». Vous ne l'aviez pas retenu. Je ne peux donc pas vous laisser dire que vous êtes en avant, là-dessus. Merci Monsieur le Président.

M. GUERIN. - Conformément à ce que nous avions décidé ensemble en Conférence des Présidents de Groupe, je n'ai pas pris la parole au départ, mais je souhaite la demander au nom de Sylvie DURRUTY qui cherche à se connecter depuis tout à l'heure. Elle a deux, trois choses à vous dire sur la délibération en cours. Merci Monsieur le Président.

Mme DURRUTY. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Merci de me donner ce temps de parole. Simplement, les 380 pages de ce document et les interventions que nous venons d'entendre illustrent bien l'ampleur des défis économiques et sociétaux auxquels notre économie et nos entreprises doivent faire face, et qu'il nous faut accompagner.

Je voudrais apporter cinq remarques d'ordre général quant à ce plan, pour ce qui me concerne.

D'abord, un premier questionnement qui porte sur le lien entre l'articulation opérationnelle - cela vient d'être dit - entre les dispositions du plan et l'ensemble de nos dispositifs. Bien sûr, le SRDEII mais aussi l'ensemble des feuilles de route ou des dispositifs existants qui fondent la stratégie de développement économique de notre région à ce jour.

De même quel est l'impact de ce plan sur les dispositifs de relance d'Etat dont la Région est pilote, je pense bien sûr à un territoire d'industrie. Synergie, substitution, chevauchement parfois, l'analyse est sincèrement complexe. Il faut impérativement que nos entreprises y voient clair et que tous ces dispositifs puissent leur être rapidement accessibles.

Sur un second point, ce plan ambitionne de s'articuler autour de toutes les filières du développement économique, ces filières dont nous savons que leur diversité est notre force. L'objectif est bien sûr louable, mais n'y-a-t-il pas de risque de perte d'efficacité et de saupoudrage, in fine ? N'aurait-il pas été préférable de prioriser davantage notre action sur la base d'un diagnostic approfondi et du degré d'urgence à intervenir sur chacune des filières ?

Sur une troisième question, qui est celle de l'emploi, quelle est la place réelle dédiée au soutien et à l'accompagnement des demandeurs d'emplois aujourd'hui victimes de la crise dont - nous le savons - le nombre avait déjà augmenté de 28 % entre fin 2019 et juin 2020 en Nouvelle-Aquitaine.

Quatrième point, Président, celui de la diversité des situations des filières régionales. Nous souhaitons insister sur l'impérieuse nécessité de soutien aux écosystèmes que nous avons toujours encouragés et soutenus, les chaînes de valeurs et les sous-traitants sont aujourd'hui fragilisés et il ne faudrait pas que les adaptations de certaines filières aboutissent à l'affaiblissement voire à la disparition de certains sous-traitants qui font aussi la force de nos territoires.

Le dernier point est bien sûr la question essentielle des moyens que nous pourrons mettre en œuvre pour mettre en place ce plan, d'abord pour 2021 mais aussi pour les années suivantes qui seront tout aussi cruciales pour accompagner la relance ; les moyens disponibles, nous le savons, dans nos budgets seront forcément limités. Il nous faudra donc effectuer un nombre de redéploiements, mais ces moyens seront-ils malgré tout à la hauteur des défis que nous avons à relever ?

Pour terminer, nous souhaitons saluer le travail de tous ceux qui ont participé à l'élaboration de ce plan, mais il faut souhaiter que les résultats soient à la hauteur des enjeux de la relance pour notre économie néo-aquitaine. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT. - Merci Sylvie. Je partage ce souhait, vous vous en doutez. Je veux rappeler quand même que ce plan n'est pas simplement sorti d'un travail considérable de tous les Services de la Région, y compris le Service Culture - vous avez vu la précision des interventions sur le plan de la culture, l'économie culturelle - mais il a été travaillé avec les filières économiques, toutes les filières économiques ; donc ce n'est pas du saupoudrage. Ce n'est pas quelque chose hors sol. C'est vraiment un travail qui a été fait avec les acteurs

eux-mêmes. Nul ne peut nous reprocher, me reprocher d'avoir créé un écosystème de confiance et d'accompagnement dans cette région. Il existe déjà des dossiers. Je voudrais juste vous en citer un, que j'ai lancé qui est hyper structurant, Sylvie, qui est le dossier du Ferrocampus à Saintes. Reproduire ce que nous avons fait à l'Aérocampus de Latresne, sur le plan du ferroviaire avec de la recherche sur le ferroviaire de demain, avec de la formation de haut niveau, la présence d'une école d'ingénieurs, reconvertir des friches. J'ai signé d'ailleurs une lettre avec Jean-Pierre FARANDOU dans ce domaine-là.

Effectivement, je partage votre crainte, Sylvie, sur les sous-traitants. Je disais, en gros, 75 000 emplois dans le domaine de l'aéronautique. Airbus baisse de 40 % ses fabrications. Chez les sous-traitants, taille moyenne : 40 personnes, c'est **-** 60, y compris pour les ETI, avec parfois des attitudes des Services Achats qui se comportent comme des hyènes à l'égard de nos PME. Il faudra donc être attentif à cela.

Et nous avons engagés depuis plusieurs mois par une équipe d'ingénieurs venant de ces PME, de ces ETI, un travail dont nous aurons bientôt la substantifique moelle, pour voir quelles sont les diversifications possibles. D'ores et déjà, la Nouvelle-Aquitaine résiste mieux que d'autres régions à cette crise parce que son économie est plus diversifiée. On voit donc bien que là, en accélérant la transition climatique, environnementale, c'est aussi une forme de prospérité « verte » que nous sommes en train de constituer.

Je partage les soucis de Sylvie mais nous essayons d'y répondre et Andréa, tout à l'heure, évoquera les différents moyens. Je suis Saint-Thomas à l'égard des dispositifs d'Etat. Je l'ai dit en les décrivant. Plus d'un milliard sur les technologies innovantes pour décarboner l'avion avec le CORAC. Je ne sais pas ce dont vont bénéficier, y compris en termes de valorisation de leur propriété industrielle, les PME.

Je pense que j'ai fait le tour. Je ne sais pas si Matthias FEKL veut dire un mot ? Il ne nous a pas encore rejoints.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Est-ce que les Présidents ou Présidentes de Groupe veulent bien préciser leur vote ?

Mme LE GUEN. - DINA, pour.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce qu'à l'intérieur de chaque Groupe, il y a des positions différentes de leurs membres ?

M. DIONIS DU SEJOUR. - Modem, pour.

M. GUERIN. - LR, pour.

M. PUYJALON. - LMR, pour.

M. COLOMBIER. - RN, abstention.

M. BERGÉ. - PEPS, pour.

Mme MOEBS - Europe Ecologie et Citoyens, abstention.

M. BITEAU. - Les Radicaux, pour.

N° 3

Vote sur " Nouvelle-Aquitaine Rebond :
Plan de transitions et de reconquête technologique
Acte 2 - Adaptation et transformation des filières régionales

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Modem-Union Centriste, Les Républicains-CPNT, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

- CONTRE : Le Mouvement de la Ruralité

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ ABSTENTION : Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National

▪ NON PARTICIPATION AU VOTE : Parti Socialiste et Apparentés (2-Mme BEDU, M. MOREAU), Madame LAPOUGE Christelle

M. LE PRESIDENT. - Je vérifie auprès de mon autorité d'assemblée, Marie-Pia, est-ce que vous avez tout ?

Je vous remercie.

Cf page 9

Le délai d'une heure étant expiré, constat par le Président qu'une seule liste a été déposée avec une seule candidature sur chacun des deux postes vacants de la Commission Permanente à pourvoir. La désignation de Christine MOEBS et Aurélien SEBTON est immédiate, la Commission Permanente est ainsi complétée.

M. LE PRESIDENT. N'ayant pas eu de candidats alternatifs, je vous en remercie parce que c'est une espèce de logique, je confirme donc que Christine MOEBS et Aurélien SEBTON font partie maintenant de la Commission Permanente.

Sur le "Fonctionnement du Conseil Régional - Commission Permanente - Remplacement de postes vacants"

L'Assemblée Prend acte de la nomination immédiate à la Commission permanente de Madame Christine MOEBS et de Monsieur Aurélien SEBTON.

▪ **NON PARTICIPATION de Madame Christelle LAPOUGE.**

4a - PLAN DE RELANCE : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2020 - BUDGET PRINCIPAL

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant aux décisions budgétaires modificatives. Juste un mot. Est-ce que nous reproduisons le dispositif que nous avons retenu. Vous savez que si l'on veut respecter, sauf avec votre autorisation, les textes, il faut que je fasse viser chapitre par chapitre, etc., c'est d'une longueur importante, mais en même temps, on connaît le résultat.

Ou si vous êtes d'accord, on procédera par des votes généraux en tenant compte des positions des uns et des autres. Cela vous convient ?

M. COLOMBIER. - Oui, nous voterons globalement. C'est bien.

M. LE PRESIDENT. - Pas de soucis ? Si vous avez des interventions ponctuelles, bien entendu, vous le faites. Alors, je passe la parole pour une longue série à Andréa BROUILLE qui va nous faire une présentation de la DM.

Mme BROUILLE. - Merci Président. Mes chers collègues. En premier lieu, je voudrais vous faire part de quelques remarques sur cette décision modificative. La première est que cette décision modificative est considérée comme un budget supplémentaire 2 puisque ses actions s'inscrivent dans le prolongement des actions engagées exceptionnellement au BS au début du mois de juillet dernier au titre du Plan d'urgence.

Le montant des engagements supplémentaires en autorisations de programme et en autorisations d'engagement proposés à cette décision modificative, à titre de la relance s'élève à 124 M€. Donc, au total, si j'ajoute ces 124 M€ supplémentaires à ceux déjà ouverts au budget supplémentaire soit 118 M€, ce sont donc 242 M€ qui auront été ouverts en 2020 en réaction aux conséquences économiques et financières de la crise sanitaire.

Deuxième remarque, ces efforts seront poursuivis puisque la relance sera également actée, portée par le budget primitif 2021.

Et puis, enfin, troisième et dernière remarque, en matière de crédits de paiement, et comme annoncé, cette DM est entièrement financée par réallocation des crédits déjà ouverts dans l'exercice. Cela est rendu possible pour plusieurs raisons.

La première : des décalages de certaines opérations de 2020 à 2021. Chacun a en tête que les élections municipales et après communautés de communes, agglomération, métropole et communautés urbaines ont été décalées de mars à septembre, ce qui a fait que

beaucoup de projets pour lesquels on devait avoir un accompagnement en 2020 n'ont pu se faire et seront effectivement décalés en 2021.

Cela a aussi été permis par le ralentissement de certaines activités liées à la crise économique et sanitaire. Je vous citerai l'aide au permis B puisque les auto-écoles étaient fermées, donc pas de possibilité pour les étudiants, apprentis et autres bénéficiaires pour ce dispositif permis B, ainsi que Erasmus. Et puis, on a tous aussi constaté les arrêts de chantiers dans les lycées et bien sûr dans les CFA. Ce qui a effectivement permis plus généralement notre volonté à réorienter vers la relance des crédits qui n'auraient pas été consommés d'ici la fin de l'année.

Pour cette DM, la Région dispose d'un montant de ressources de 145,4 M€ intégrant 12,6 M€ de recettes nettes et 132,7 M€ d'annulations de dépenses prévues au BP 2020.

En dépenses nouvelles concernant les autorisations de programme et les autorisations d'engagement, ce sont au global 144 M€ d'autorisations qu'il est proposé d'ouvrir à cette DM, dont les 124 M€ dédiés au Plan de relance, soit 86 % du total des autorisations ouvertes à cette DM.

Le reste, 14 % de l'ensemble correspondent soit à des opérations qui ne relèvent pas de la relance. Je citerai tout ce qui est renouvellement des marchés, par exemple, de la DSI, pour le déploiement de la fibre dans nos lycées, la télécommunication, mais soit aussi des mesures purement techniques et des opérations financières. Les mesures techniques sont des opérations de réimputation entre les sections Fonctionnement et Investissement, ou à l'intérieur des sections. Pour un exemple, la réimputation des 8 M€ du Plan d'urgence au soutien aux entreprises en section de fonctionnement puisque le Payeur régional n'a pas accepté la proposition d'intégrer ces dépenses pour les entreprises au titre de l'investissement, donc nous les réintégrons en fonctionnement.

Et puis les mesures financières se composent de provisions constituées au regard des défaillances d'entreprises identifiées, mais également des créances irrécouvrables, et puis 1,7 M€ de remboursement de dettes supplémentaires, puisqu'effectivement lors de l'élaboration du BP 2020, nous n'avions pas anticipé cette crise sanitaire.

En crédits de paiements sur les 106,6 M€ de crédits ouverts à cette décision modificative, 71 M€ concernent le Plan de relance, les autres dépenses représentent le pendant en crédits de paiement des mesures techniques et des opérations financières que je viens de vous évoquer.

Au final, après avoir redéployé 106,6 M€ sur les 145,4 M€ de ressources disponibles, il vous est proposé d'utiliser la différence, soit les 38,8 M€, à la diminution de l'emprunt

prévisionnel qui avait été voté au BP 2020 à hauteur de 579 M€, puis porté après le BS à 627,1 M€ soit une prévision d'emprunt actualisée, après cette décision modificative, à hauteur de 588,3 M€.

Voilà, mes chers collègues, pour cette décision modificative 2020. J'insiste encore une fois sur son caractère exceptionnel à l'instar du BS. Nous n'avons jamais inscrit autant de crédits supplémentaires au cours d'un exercice.

Pour matérialiser ces efforts que nous avons consentis par rapport à 2019, on vous a concocté une diapo qui devrait s'afficher. Cette diapo représente tous les mouvements de crédits pour chaque décision modificative et budget supplémentaire en 2019 et en 2020. Ainsi vous le voyez, en 2019 au BS, nous avons voté des dépenses nouvelles à hauteur de 42,6 M€ et annulé des crédits pour un montant de 6 M€. La même année, nous avons adapté à la décision modificative des dépenses nouvelles pour 16,9 M€ et des annulations à hauteur de 169,5 M€. Au total, en 2019, ce sont 59,5 M€ de dépenses nouvelles et 175,6 M€ d'annulations de crédits ouverts.

En 2020, au BS, nous avons voté des dépenses nouvelles à hauteur de 114,8 M€ au titre des différents plans d'urgence et annulé 28,8 M€. A la décision modificative, nous vous proposons d'inscrire des dépenses nouvelles pour un montant de 106,6 M€ et d'annuler 132,7 M€. Vous le voyez, en comparant les crédits supplémentaires inscrits en 2020 à ceux de 2019, l'écart est de +160 M€. Cela veut dire aussi que l'augmentation du niveau de ces dépenses combiné à la baisse de nos recettes fiscales conduira à une dégradation en 2020 de notre situation financière, mais le contexte impose cette dégradation.

Merci pour votre écoute, et je me tiens, bien sûr, à disposition pour répondre. Je crois qu'il faut que je passe la parole d'abord à Olivier CHARTIER.

M. CHARTIER. - Je voudrais, moi aussi, comme cela a été souligné par les orateurs précédents, saluer les deux personnalités qui quittent la Région aujourd'hui, à savoir Virginie CALMELS à qui je souhaite bon vent pour la suite. Je voudrais la remercier pour le combat qu'elle a mené avec le panache que l'on lui connaît à l'occasion de la dernière campagne régionale, et puis souhaiter également bonne chance, à titre personnel, et pour la conduite de son mandat à Léonore MONCOND'HUY pour présider à la destinée de Poitiers, cette ville qui m'est chère.

Sur la délibération modificative, délibération qui doit - nous en avons beaucoup parlé Andréa lors de la Commission des Finances, je vais essayer d'être très synthétique et rapide - tous nous inciter à la pondération et à la modération tant sans doute dans les critiques que vos opposants pourront formuler que dans les commentaires louangeurs de la Majorité,

même si j'ai noté, chère Andréa, que vous aviez ce ton de la modération, et à mon avis, de la modération qui s'impose.

Je pense, pour sortir des chiffres qui sont toujours un peu compliqués pour celles et ceux qui nous font le plaisir et l'honneur de nous écouter en dehors de ces murs, qu'il y a trois questions à l'origine de cette délibération modificative que l'on peut se poser. La première, la Région effectivement était-elle prête à aborder une crise telle que l'on la connaît, avec la violence qui la caractérise ? La seconde question, est-ce que notre plan est efficace et à la hauteur des enjeux ? Et puis la troisième question, quelles seront les conséquences financières post crise pour la Région et avec quels moyens d'actions pour le prochain mandat ? Puisque nous sommes très proches de l'issue du mandat actuel.

Je n'ai pas évidemment de réponses définitives à ces trois questions, mais quelques observations. La première, la Région était-elle prête ? Je pense que c'est certain que notre région a souffert pendant ces trois années et demie, ces quatre années qui nous séparent du début du mandat. J'ai la conviction que l'ancienne Région, en tout cas, dans l'ancienne mandature aurait été mieux armée pour affronter cette crise avec davantage de marges de manœuvre, qu'elle ne l'est aujourd'hui. On connaît les causes, elles sont multiples, parfois exogènes. Vous me direz, la crise de Poitou-Charentes, les difficultés dans nos relations avec l'Etat pour obtenir des marges de manœuvre supplémentaires, mais aussi - j'en suis assez persuadé - pour des raisons endogènes, sans doute avons-nous trop tardé à réformer, restructurer en profondeur le fonctionnement de notre Région qui a fait, je crois, empiler des structures et des coûts dont nous payons aujourd'hui, en partie, le prix.

Je pense donc, sans esprit de polémique mais c'est vrai, que cela doit nous faire réfléchir. Je pense que pendant ce mandat, la Région s'est fragilisée financièrement et c'est quelque chose que nous devons tous ensemble méditer pour l'avenir.

Le plan est-il efficace à la hauteur des enjeux ? Nous l'espérons, Andréa, avec vous. Mais encore une fois, il est sans doute difficile en quelques minutes de synthétiser les chiffres les plus et les moins, et franchement si l'on ne se met pas à regarder dans l'extrême détail, et encore parfois on a un peu de mal à se retrouver, on a du mal au fond à concrétiser, à objectiver l'exact effort financier de la Région, supplémentaire, par rapport à la situation primitive du budget.

Vous nous dites ici, et nous en prenons acte, que nous libérons 124 M€ d'autorisations de paiement ; cela ne veut pas dire des autorisations de paiement d'argent frais qui vont être libérés par la Région sur 2020. Ce sont des autorisations pluriannuelles donc qui vont s'étaler dans le temps. En revanche, nous ouvrons 71 M€ de crédits de paiement pour 2020,

pour permettre - j'imagine - d'effectuer et de payer ce que nous devons aux entreprises dans le cadre du Plan de relance. Ces 124 M€ s'ajoutent au Plan d'urgence premier du budget supplémentaire initial, et donc, on peut, pour avoir les ordres de grandeur, estimer que les deux Plans d'urgence et de relance forment un tout à 240 M€ et 124 M€ à l'occasion de cette délibération modificative du deuxième budget supplémentaire, comme vous le qualifiez vous-mêmes.

Mais de l'autre côté, et vous l'avez aussi dit, à côté de ces 71 M€ de crédits de paiement supplémentaires, nous annulons 132 M€ de crédits de paiement, c'est-à-dire de dépenses effectives qui auraient dû être dépensées en 2020 et que nous reprenons. 130 M€, c'est énorme. Vous passez très vite sur le sujet. Là aussi, je ne vais pas faire trop long mais il faut se rendre compte ce que c'est que d'annuler 130 M€ de dépenses dont 70 % d'investissements. Vous nous dites que cela correspond à des dépenses qui ne pourraient pas de toute façon être dépensées dans le cadre de cette année compte tenu du contexte des retards pris sur les différents chantiers. Je suis tout prêt à le croire. Néanmoins, je regrette que, comme d'ailleurs nous avons évoqué, à un moment donné en Commission il n'y ait pas eu un échange un peu plus approfondi sur les décisions et les choix de ces suppressions de ces 132 M€, parce que ce n'est pas une paille d'annuler 132 M€ d'un coup, et quand on voit que, par exemple, on supprime 12 M€ sur la construction des lycées, 3 M€ sur les CFA, on se dit aussi que cela aurait pu être de l'argent utile pour nos artisans, nos entrepreneurs dans le cadre de la crise et que ce sont aussi, en quelque sorte, des crédits qui auraient servi à la relance que nous annulons. Donc, ce travail d'identification, ligne à ligne, est présent dans le document, il a été fait. Je regrette davantage que nous n'ayons pas pu avoir une vraie discussion sur le fond de ces suppressions, et j'espère effectivement que ce n'est pas de l'argent qui aurait pu être injecté à bon escient dès 2020 dans notre économie régionale.

Enfin, une autre déception, mais je laisserai Jean DIONIS, car c'est sa marotte, en parler mieux que moi tout à l'heure, mais effectivement, nous avons du mal à nous y retrouver dans les économies qui sont réalisées en 2020, compte tenu aussi de la crise notamment sur les questions de transport où il est évident que nous devrions récupérer des marges de manœuvre par rapport à des actions qui n'ont pas été réalisées par nos contreparties. Donc, un débat qui reste ouvert sur l'efficacité de ce plan, de nos moyens financiers qui sont là, je ne les conteste pas, en même temps, il faudra et je l'espère, peut-être pas dans ce moment-là d'ailleurs, mais que nous pourrons trouver les moyens d'objectiver l'efficacité de notre plan et des moyens financiers mis en œuvre en termes de sauvegarde de l'emploi ou de sauvegarde d'un certain nombre d'entreprises, notre tissu. Il faudra que nous trouvions les

bons critères pour mesurer l'impact financier de la Région sur la préservation de nos entreprises et de l'emploi.

Et puis troisième sujet, pour finir, les conséquences financières pendant cette crise, et avec quels moyens d'actions pour le futur ? Vous en avez parlé. Nous reprenons 38 M€ sur notre emprunt annuel, mais il faut là aussi garder un chiffre en tête. Nous allons sans doute avoisiner comme emprunt nouveau cette année, les 500 M€ pour accompagner toutes les mesures que nous prenons. C'est trois fois plus qu'en 2019, et cela va nous conduire, évidemment, à dégrader - vous l'avez dit aussi - très nettement nos ratios financiers, économiques que nous suivons, du début du mandat, notamment sur l'épargne brute qui, sans doute à la fin de l'année, sera en dessous de 10 % avec un objectif initial de 20. Alors, même si évidemment les objectifs initiaux ne tiennent plus, c'est un fait, et puis notre capacité de désendettement qui, sans doute, excédera 10 ans ou pas loin, à la fin de l'année, alors que le seuil d'alerte est considéré déjà au-dessus de cette année. Nous voyons bien que nous aurons à nous poser sur la façon dont nous allons pouvoir progressivement réatterrir et faire réatterrir la Région et revenir vers une trajectoire plus positive, en tout cas pour la Région. Ce sera l'enjeu de la fin du mandat peut-être l'enjeu du suivant pour comprendre, et avec quels moyens sans doute aussi un effort de l'Etat supplémentaire qu'il faudra aller chercher, mais la Région puisse revenir dans des clous et en tout cas dans des eaux plus sereines pour son avenir, puisqu'effectivement une Région n'est pas faite pour être endettée. Une Région est faite pour investir, pour pouvoir mettre en place ses politiques régionales dans les domaines de compétences qui sont les siens, et qu'aujourd'hui, effectivement nous n'avons pas cette marge de manœuvre, cette vision sur l'avenir, même s'il est sans doute encore trop tôt, puisque nous sommes encore dans la crise, pour avoir cette vision. J'attire l'attention de l'Assemblée pour que nous puissions assez vite, une fois revenu le calme, j'espère dans les prochains mois, pour que nous puissions mettre en place ces outils de mesure de notre efficacité de Plan de relance, et puis ces trajectoires nouvelles pour revenir à des normes plus acceptables en termes d'endettement de notre Région.

Voilà, pour moi, chère Andréa, pour les commentaires de cette délibération modificative.

Mme BROUILLE. - Merci Olivier. Juste une réponse à vous apporter. Vous dire que si l'on était si fragile, nous ne serions aujourd'hui incapables de porter une relance. C'est bien parce qu'en 2019, nos ratios sont meilleurs qu'en 2016, je vous le rappelle, une capacité de désendettement à 4,4 années, un taux d'épargne à 19,6, que nous pouvons nous autoriser aujourd'hui à multiplier notre emprunt par 3.

Et puis, vous me parlez souvent de suppression, mais moi, je vous parle de réallocation. Je n'ai pas dit que nous allons moins investir dans nos lycées. J'ai dit simplement que nous avons une volonté de réorienter les crédits qui n'auraient pas été consommés, c'est-à-dire payés cette année, vers la relance. Et que ces 12 M€ que vous citez dans les lycées, parce que du coup nos chantiers se sont arrêtés, dus à la crise sanitaire, ils seront payés en 2021, et donc, ces 12 M€ dans les lycées sont réorientés pour la relance pour les commerces, pour les artisans et pour tous ceux qui, effectivement, ont besoin d'un rebond.

M. FREL. - La décision modificative qui nous est présentée aujourd'hui est - vous l'avez rappelé - la plus importante de la mandature, donc quasiment un budget supplémentaire et c'est pourquoi, sans demander un vote par chapitre, nous vous signalerons toutefois un vote contre sur une ligne ou sur un chapitre, mais bien évidemment, nous voterons globalement.

Après ce Plan d'urgence de juillet qui a consacré 118 M€ d'aides, c'est aujourd'hui 124 M€ qui sont engagés. Face à cette crise sanitaire, économique, sociale et sociétale, cette délibération modificative montre la mobilisation des fonctionnaires du Conseil Régional pour apporter des réponses concrètes d'urgence aux Néo-aquitains et d'abord aux entreprises, mais peut-être pas assez aux autres acteurs. Il nous faut aider encore davantage le secteur associatif, celui de l'économie sociale et solidaire, soutenir davantage les artistes parce qu'ils sont aussi créateurs de richesses et essentiels à notre vie en société.

Un mot sur nos recettes en partie assises sur la CVAE, la TVAE, la TICPE. En 2020, nous sommes en récession avec un PIB qui sera négatif de 10 %. La consommation sera atone, impactera nos recettes. Cela doit nous inviter à interroger notre modèle de société basé sur une croissance effrénée qui n'est plus tenable, pas seulement parce que nous vivons dans un monde aux ressources finies, mais aussi parce que la croissance à plus de 1,5 % n'existe quasiment plus en France depuis les années 2000 et qu'il faut en finir avec ce mythe de la croissance infinie.

Non seulement notre économie est incapable de répondre aux défis de la perte de la biodiversité, et du dérèglement climatique, mais elle n'arrive plus à être performante et surtout, elle n'est pas résiliente. Un simple virus invisible à l'œil nu met à bas l'ensemble du système économique mondial, tant l'hyperspécialisation et la mondialisation le rendent hyper fragile.

Nous ne pouvons plus continuer à ignorer cette réalité, mais réfléchir à ce que peut être une économie dans un contexte de post croissance. Nous ne pouvons plus continuer de coller des rustines sur les trous béants de secteurs dépassés et de certains projets d'un autre temps, tel que Center Parcs que l'on retrouve malheureusement dans cette décision

modificative à hauteur de 4 M€. Nous devons réorienter nos efforts vers la transition écologique et énergétique.

Christine MOEBS, notre Présidente, l'a rappelé. Nous demandons depuis fort longtemps la mise en place réelle des éco-conditionnalités, des socio-conditionnalités. Nous le savons, trop souvent ces critères ne viennent que comme un supplément d'âmes de nos politiques et n'a pas un caractère prescriptif ferme. Pourquoi donc ? Est-ce si terrible de dire que nous sommes prêts à aider les entreprises, les associations, mais qu'en échange des engagements doivent être pris et tenus ?

Cette décision modificative montre aussi que nous sommes dans un Plan d'urgence et non pas un Plan de relance. La plupart de l'effort consenti provient de redéploiement de crédits, de réallocations, comme vous venez de nous le dire Madame la Vice-Présidente. Or, le redéploiement n'est pas forcément créateur de richesses. Ce qui est redéployé dans un secteur va certes créer des richesses dans celui-ci mais va en annuler ailleurs.

Pour certaines politiques, il faudra donc que ces dépenses annulées soient reconduites dès 2021, notamment pour le pilier 4 de la transition énergétique et écologique, près de 30 M€ de dépenses ont été annulées pour seulement 3 M€ de dépenses nouvelles.

Nous voterons cette décision modificative parce qu'il nous faut répondre urgemment aux conséquences économiques dramatiques que vit l'ensemble des acteurs de la région. Nous la voterons d'abord pour les salariés de certaines entreprises. Monsieur le Président, vous voudrez bien noter, toutefois, notre votre contre la ligne 204 du chapitre 909 en raison de la présence du Center Parcs.

Et puis, je voudrais juste faire une petite digression. Nous avons eu droit, Nous les Ecologistes, depuis le début de cette séance aux qualificatifs de khmers verts, nos idées de doxa, fatwa, catéchisme, dogmatisme. En nous insultant, chers collègues de l'Extrême Droite, c'est bien l'ensemble des militants des marches pour le climat, l'ensemble des électeurs que vous insultez. Et puis, nous croyons, chers collègues de l'ensemble des autres Groupes, à un débat public de haute teneur. Et nous aimerions avoir des arguments plus structurés que celui de venir sur le terrain, d'utiliser des termes de la religion, et de nier ainsi le travail des scientifiques, en premier lieu, celui du GIEC ou des biologistes, biolologues, écologues. C'était mon petit coup de gueule.

M. LE PRESIDENT. - Cher Lionel. Sur les associations et sur l'économie sociale et solidaire, je crois que l'on est une des rares Régions à avoir mis en place un fonds spécifique pendant la crise, y compris pour la culture, que nous avons maintenu nos subventions même sans manifestations tenues. Et d'ailleurs, qu'il y a à chaque fois des éco-

socio-conditionnalités, même dans le monde associatif, puisque l'on vérifie que les manifestations culturelles, sportives qui sont tenues, se font dans des règles de développement durable. Nous sommes donc attentifs à cela.

Sur les entreprises, vous avez noté que dans le Plan qui est bien un Plan de relance, mais une relance avec un changement de mode de fonctionnement que je partage avec vous, ce sont les entreprises qui demandent aussi d'être accompagnées. Vous avez vu qu'à l'initiative de Françoise COUTANT, nous avons accompagné plusieurs entreprises électro-intensives, pour baisser de 10 à 20 % leur consommation énergétique. On est donc totalement en phase. Ne cherchons pas à opposer dans la majorité, ceux qui feraient plus ou ceux qui feraient moins. Nous le faisons.

Sur l'économie circulaire aussi. C'est une gestion de bon sens des entreprises parce que cela permet de baisser les coûts matières, et cela permet dans le compte d'exploitation de baisser un certain nombre de coûts.

Sur le Center Parcs, c'est une action lancée, et la Région ne peut pas abandonner le département du Lot-et-Garonne qui souffre d'ailleurs sur le plan du nombre d'emplois, du taux de chômage et parfois de certains territoires qui sont en situation de déprise, on ne peut pas les abandonner. Mais je pense que dans le domaine des Center Parcs, le temps va être vite passé.

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. La décision modificative du budget 2020 que vous nous proposez découle très largement du Plan de relance régional qui occupe une place quasi hégémonique. En effet, sur les 144 M€ d'autorisations nouvelles qu'elle porte, 124 M€ seront dédiés à ce Plan de relance régional. En ajoutant le budget supplémentaire voté en juillet, ceci constitue plus de 240 M€ d'autorisations supplémentaires, vous l'aviez rappelé. C'est un montant record, de votre propre aveu, et à caractère exceptionnel compte tenu de la situation.

Bien entendu, l'idée de ce Plan de relance est louable tant nos entreprises, nos agriculteurs ou encore nos artisans ont besoin de notre soutien face à la crise. On ne vous reprochera pas de soutenir notre économie, Monsieur le Président, mais on peut regretter le million d'euros, par exemple, de dépenses supplémentaires consacré à l'économie sociale et solidaire déjà trop largement subventionnée. De même, on note avec attention les 8,2 M€ pour les travaux d'urgence liés au réseau ferroviaire car cela pose à nouveau le problème de désengagement de l'Etat et de la SNCF dans ces travaux indispensables. En période de crise, ce désengagement risque de devenir un véritable gouffre financier pour la Région. Nous espérons d'ailleurs que les négociations en cours avec la SNCF, en ce qui concerne la

diminution des dépenses de fonctionnement dues à la crise, aboutiront à des économies pour la Région, et nous ne pouvons que vous encourager à faire preuve d'une grande fermeté à l'égard de la SNCF.

Ce qui nous inquiète gravement, vous vous en doutez, c'est la situation financière de la Région, à court et moyen termes. En effet, la Région a déjà subi une perte de recettes brutales de 119 M€ en cours d'exercice. Le niveau d'emprunt inédit que demande ce Plan de relance devra se traduire au Compte Administratif par un emprunt effectif supérieur de trois fois à celui opéré en 2019, soit environ 450 M€ cette année contre 150 M€ en 2019.

Il est clair que notre situation financière se dégradera largement en 2020. Vous en convenez vous-mêmes et vous estimez d'ailleurs que notre capacité de désendettement va passer de 4 ans et demi à plus de 9 ans. Dans notre Région, tous les voyants virent au rouge, et vous serez bien obligés d'en assumer les conséquences, faute de quoi, les conditions objectives de la mise sous tutelle de la Région se dessineraient. Nous avions déjà alerté au mois de juillet lors du vote du budget supplémentaire sur cette réalité dramatique.

Certes, ce Plan de relance était bel et bien indispensable, mais il doit impérativement être accompagné d'une baisse des dépenses, grâce à des économies de bon sens pour éviter un désastre financier. De nombreuses pistes avaient été proposées par notre Groupe, à plusieurs reprises, à de nombreuses reprises même, tout au long du mandat que ce soit sur le CESER, la coopération internationale ou la vie associative. Certes, vous nous direz que ce sont là des dépenses quelque peu faibles par rapport à l'ampleur du problème, mais tout de même, il y en a d'autres.

Ce qui nous semble urgent aujourd'hui, c'est une baisse significative des dépenses de fonctionnement de la Région alors qu'elles n'ont fait qu'augmenter depuis le début du mandat, un véritable scandale quand on sait que ces nouvelles grandes régions avaient été vendues comme des sources d'économies ; nous le répèterons inlassablement. Vous êtes prisonniers de votre idéologie socialiste de la dépense publique. Toujours plus de dépenses, toujours moins d'économies. Il est également temps de faire le point sur la multiplication des structures, des organismes, des associations, des plans d'actions ou des conventions dont le nombre ne cesse d'augmenter d'année en année et ce, au détriment de la lisibilité et de l'efficacité de l'action régionale.

Combien de doublons, combien de créations inutiles qui pèsent fortement sur nos finances au moment où l'on ne peut plus se le permettre ? Le pire étant le coût exorbitant de cette sorte de millefeuilles structurels. En formation professionnelle, on déplore, par exemple, que 25,5 M€ supplémentaires, en plus des 502 M€ déjà contractualisés pour 2019-

2022 soient consacrés au pacte avec l'Etat pour la formation. Cet énième avatar des plans de formation et autres plans pour l'emploi qui n'ont pas fonctionné, ou mal, depuis 30 ans.

Sur l'écologie, on ne compte même plus le nombre de structures qui s'empilent les unes sur les autres, le tout avec l'argent du contribuable, bien entendu.

En ce qui concerne le Plan de relance, on se demande tout de même s'il sera aisé pour les Néo-aquitains d'y voir clair entre les aides de la Région et les aides de l'Etat. On peut légitimement craindre que cela conduise à des doublons coûteux et peu efficients si aides régionales et aides nationales sont mal coordonnées. Nous serons évidemment vigilants à ce sujet dans toute la mesure du possible compte tenu du peu de clarté de la situation.

De même, nous remettons de nouveau en cause vos obsessions néo-terriennes qui ont déjà coûté très cher aux contribuables, et ce, pour le seul plaisir de vos alliés écologistes. Ainsi le budget primitif 2020 intégrait près de 70 M€ d'autorisations nouvelles liées à Néo Terra avec une progression de 66 % des autorisations financières liées à l'écologie par rapport à 2019. Leur influence néfaste ne cesse de s'étendre dans vos choix, et vu les décisions délirantes prises par les mairies tombées sous la coupe des khmers verts, ne vous en déplaise, on craint le pire pour l'avenir. L'écologie risque de devenir votre tonneau des Danaïdes.

Enfin, nous sommes obligés de remarquer qu'en termes d'annulation des dépenses, cette délibération contient un peu plus de 5 M€ en crédits de paiement pour des décalages d'opérations reportées en 2021, notamment sur la ligne Oloron/Bedous. Est-ce à dire que la ligne Oloron/Bedous et plus généralement la ligne Pau/Canfranc n'est plus votre priorité pour la Région ? Ce serait une bonne nouvelle, ma foi, pour les contribuables néo-aquitains de mettre fin à ce que nous considérons toujours comme une gabegie financière, mais nous n'y croyons pas trop.

Ainsi, Monsieur le Président, même si nous approuvons le principe de ce Plan de relance, nous sommes très inquiets, donc, vous l'avez compris, par la situation financière de notre Région, et par votre incapacité à faire des économies. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci Monsieur DE LACOSTE. Quelques mots. Dégradation sur la dette. Oui, pour les raisons objectives que vous évoquiez tout à l'heure et qu'Andréa BROUILLE a bien évoquées. Mais cette DM procède par redéploiements, et je pense qu'Andréa l'a bien précisé et illustré tout à l'heure, non par addition de dépenses. C'est la baisse de nos recettes qui produit, parce que nous voulons rester engagés auprès des

territoires, auprès de la mobilité, auprès des entreprises, auprès de la transition écologique, sans quoi, il n'y aurait pas de relance.

Par contre, j'assume totalement que nous avons, à notre échelle, un devoir à accomplir sur la protection de la planète ; donc à engager, par exemple, la dédieselisation de nos systèmes de transport. Cela d'ailleurs produira ce que j'évoquais tout à l'heure, des reconquêtes technologiques, parce que l'on en a parlé, certains n'ont pas bien vu ce que nous souhaitions faire. Je prends deux exemples. L'exemple des bases de médicaments, qui sont parties en Chine, à la fois parce que l'assurance maladie n'a pas remboursé le paracétamol à un niveau tel que la base du paracétamol pouvait rester dans notre pays, mais parce qu'aussi aujourd'hui, les bases de médicaments sont toutes des bases chimiques issues du pétrole ; et que si nous arrivons à faire des bases de médicaments, et nous sommes les seuls en France à engager cela, quelque part, on aura assuré une souveraineté - et ce mot n'est pas pour vous déplaire - ici même en Nouvelle-Aquitaine et que ce cas sera reproduit.

Il en est de même pour l'électronique. Je vous donne cet exemple que je répète à satiété, je suis allé pour lancer pendant la crise du COVID, enfin après le déconfinement, dans un lycée de Pau, le Lycée Saint-Cricq, ce que l'on a appelé, un circuit court familial. Comment les fermes qui fournissaient le lycée pouvaient ne pas être arrêtées et bénéficier des achats par les familles des élèves. J'en profite pour visiter le lycée, et un agent du lycée me dit qu'il faudrait leur subventionner un nouveau four parce que l'entreprise qui leur a fourni ne sait pas réparer la carte électronique. Nous n'avons plus les bases de l'électronique dans notre pays. Donc, il y a un Groupe de travail qui fonctionne depuis six mois sur la reconquête de l'électronique. Cela va même jusqu'à la formation. Le Lycée Saint-Cricq est un lycée électronique, sauf que les bases de l'électronique n'y sont plus enseignées. L'Ecole Supérieure d'Electronique de Bordeaux ne forme plus des ingénieurs connaissant les bases de l'électronique. Et là aussi, il y a des sauts technologiques à faire. Encore une fois, ceux qui parlent de relocalisation, on ne peut pas reproduire une usine en Chine ou en Inde, pas avec les mêmes conditions de travail, ce ne serait pas acceptable. Pas avec les mêmes conditions environnementales et sanitaires, pas avec les mêmes conditions salariales. Donc, si chaque fois, je parlais du solaire tout à l'heure, on ne fait pas les sauts technologiques qui vont bien, et nous avons la recherche académique qui est là pour nous aider, et nous aurons un projet de recréation d'entreprises sur les cellules photovoltaïques en région. Cela fait partie aussi, vous ne l'avez peut-être pas vu, de notre dispositif.

Y-a-t-il des doublons ? Non. Vous parlez de Plans de relance Etat, Plan de relance Région. On a, tous, dit au Premier Ministre que ce que l'on appelle le Deal Flow, c'est-à-dire

la connaissance du tissu industriel et des projets industriels, voire même quand on invente l'usine du futur à Bordes à côté de Pau, on le diffuse partout. C'est la Région. Je crois que c'est Pascale REQUENNA qui souhaitait que nous soyons à l'émergence. Et puis, tous les économistes ont bien dit que si aujourd'hui, les pouvoirs publics, et quels qu'ils soient, font tous cette initiative, ne réacquerraient pas des compétences sur le plan économique, n'intervenaient pas, c'était des millions de chômeurs. Regardez le dispositif du chômage partiel. Si nous n'avions pas ce dispositif - et il faut s'en féliciter- ce seraient des révoltes partout sur le territoire. Ce sont les Gilets Jaunes puissance 10.

Néo Terra. Comprenons que Néo Terra est une chance, une énorme chance. Sinon, nous allons rester dans ce système où les grandes entreprises vont délocaliser leurs activités parce que nous n'aurons pas la compétitivité sur le plan territorial, et puis parce que la population attend autre chose.

J'espère qu'il n'y aura pas de doublons entre l'Etat et la Région. La Région est au service de ce Plan de relance. La question est que nous n'avons pas de réponse à la tuyauterie, aujourd'hui et la Préfète de Région ne l'a pas non plus. J'espère donc, là-dessus, que la force de la Région viendra à ses moyens qui sont mis en place pour ce retournement économique dont nous avons besoin.

Je voudrais vous rassurer sur Pau/Canfranc, enfin. J'en suis toujours un fervent défenseur, d'autant plus que le réchauffement climatique existe, d'autant plus que les risques des 700 ou 1000 camions qui circulent tous les jours sur la Vallée d'Aspe, avec des accidents réguliers, sont une vraie menace, d'autant plus que nos amis espagnols - allez voir sur place - ont rénové la totalité de la plateforme ferroviaire derrière la gare de Canfranc et que la gare de Canfranc est bientôt en achèvement de travaux sur sa délibération. C'est un projet européen. Les retours sur les études qui ont été portés par l'Aragon et le Gouvernement espagnol sont des retours sur le plan du fret extrêmement intéressants. Donc, voilà, ce que je voulais vous dire.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Monsieur le Président. Le Groupe MODEM - Union Centriste votera contre la décision modificative, en cohérence avec son vote contre votre budget, avec lequel, vous le savez, nous avons des désaccords de fonds.

La politique contractuelle avec les territoires en est un. Pascale REQUENNA vous l'a rappelé ce matin. Nous voulons une contractualisation directe entre la Région et les EPCI, et non pas avec des entités technocratiques et fantômatiques qui ont été créées à l'occasion de votre politique contractuelle. Nous voulons des crédits sur les zones de fragilité urbaine et rurales, les quartiers politiques de la ville, les ZRR identifiant les politiques nationales, et non

pas là encore, dans les zones identifiées technocratiquement à l'occasion de votre politique contractuelle.

On arrive en fin de mandat. C'est une différence de fond qu'il y a entre nous, là-dessus. Malheureusement, on continue à la tracer dans tous vos documents budgétaires.

Pareil, sur un certain nombre de désaccords que nous avons pointés depuis le début. Nous sommes d'accord sur une politique ferroviaire d'avenir. Nous ne pensons pas que son prix doit être une politique routière, absente, même à un niveau minimal, alors qu'elle est nécessaire pour une partie de notre ruralité pour la région périphérique, si je peux me permettre de m'exprimer comme cela. Je pense à des territoires de la Dordogne, de la Creuse, de la Haute-Vienne, du Lot-et-Garonne, etc.

Deuxièmement, le Groupe MODEM s'est posé une question et d'ailleurs, je vois qu'Olivier CHARTIER se l'est posée. Est-ce que l'on voit dans cette DM les leçons structurelles que la Région a tirées de cette première mi-temps de la crise ? Je dis première mi-temps parce que malheureusement, la crise continue et les informations sanitaires que l'on a, nous alertent sur le fait qu'il faut que nous continuions à la penser en cours, et non pas close. Je dirais que la Région était présente dans l'urgence. Vous l'avez fait, Monsieur le Président, on vous en a rendu acte. Elle est présente par son Plan de relance économique, mais sur le fond, elle n'a pas mené un véritable travail de diagnostic, de pensée sur cette crise, sur ce qu'il fallait changer dans notre Institution après le COVID, un certain nombre de sujets de fond, dont se sont saisis d'autres Institutions. Moi, j'aurais attendu une délibération sur le droit au télétravail dans cette session. On ne l'a pas.

Aujourd'hui, il y a plus grave. Il y a un certain nombre de dossiers très douloureux auprès desquels vous passez à côté. Je pense notamment au chômage des jeunes. Il est en train d'exploser. Est-ce que vous êtes au courant des derniers chiffres du chômage des jeunes dans nos départements et dans la région ? En Lot-et-Garonne, c'est 27,7 %, c'est-à-dire que cela explose, comme les demandes de RSA faites par les plus jeunes de nos concitoyens.

Et en face de cela, nous avons des délibérations très faibles. Tout à l'heure, nous verrons la sympathique délibération n°6 qui est dérisoire par rapport au sujet de la génération sacrifiée. Il y a donc des grands absents dans votre DM, et c'est une raison de fond aussi, du vote « contre » du MODEM.

Troisièmement, cela a été dit, nous avons souhaité une étude d'impacts complète sur la première mi-temps du COVID, et nous avons en Commission des Finances, et je remercie Andréa parce que la Commission des Finances s'est tenue, elle a travaillé, mais

effectivement, on n'a pas pu obtenir un certain nombre de chiffres importants. C'est tout le débat que l'on a eu sur l'économie que la Région va faire sur les TER. J'explique rapidement aux collègues. Les TER n'ont pas roulé entre le 16 mars et le 12 mai. Nous n'avons pas arrêté de demander une information simple : aujourd'hui quelle est l'économie budgétaire que va faire la Région lorsqu'elle va demander le remboursement par rapport à ce qu'était son premier acompte et aussi sa prévision budgétaire. On nous répond que la négociation n'est pas terminée. Je veux bien vous en donner acte. Mais vos Services vous ont fait une prévision d'économie. Pourquoi ne l'avons-nous pas ? Pourquoi ce flou sur une étude d'impacts cadrée, qui existe dans un certain nombre de Collectivités avec lesquelles on travaille, dont nous avons la responsabilité ? Pourquoi n'avons-nous pas eu une étude d'impacts cadrée sur la première mi-temps du COVID ?

Dans ce cas-là et dans ce contexte-là, le Groupe MODEM votera contre cette décision modificative.

M. LE PRESIDENT. - Je trouve dommage que vous soyez injustes, d'autant que vous connaissez parfaitement les réponses, et que vous mélangez un peu tout, comme vous le faites d'habitude : les compétences des départements sur le RSA, les compétences de l'Education Nationale sur la jeunesse. On a alerté, les premiers, le Ministre de l'Education, avec Jean-Louis NEMBRINI, lui mentionnant de faire attention aux jeunes qui ont eu leur CAP, Bac Pro, BTS. Le Ministre de l'Education a repris un certain nombre de problèmes.

Nous intervenons avec nos moyens sur la jeunesse. Ne considérez pas que nous ne faisons rien, enfin ! Certes, par exemple, pendant la crise, on n'a pas été capable de financer pour certains jeunes le permis de conduire. Mais cela reprend aujourd'hui. De la même manière que…

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président. L'Etat donne 4 000 € pour chaque apprenti, pour chaque patron qui prend un apprenti. Est-ce qu'il n'y avait pas là quelque chose de fort…

M. LE PRESIDENT. - Mais nous n'avons plus la compétence « apprentissage ». Non mais attendez ! Vous voyez bien que dans vos réponses, vous voulez intervenir sur tout. Cela n'a pas de sens. Je suis pour une fois d'accord avec Jacques COLOMBIER. Oui, ce que veut Jean DIONIS, il l'a dit d'ailleurs ouvertement à chaque fois, c'est que nous abandonnions les territoires ruraux et que nous nous concentrions sur un certain nombre de villes, dont la sienne.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président. C'est ridicule. Vous êtes très faible dans ce débat d'idées. Cela vous pique et vous ne répondez pas sur le fond.

M. LE PRESIDENT. - Je ne vous ai pas interrompu. Quelle est notre proposition ? Nous l'avons portée avec Gérard VANDENBROUCKE, et Reine-Marie WASZAK continue. Prenons l'ensemble d'un secteur géographique, notamment ce qui a été évoqué avec le SCoT, parce qu'il peut y avoir des problèmes de mobilité, parce qu'il y a des problèmes de maintien de l'emploi, parce qu'il y a des problèmes de réhabilitation des centres bourgs. Je crois que l'on est une des Régions qui travaille le plus avec le centre-bourg. Je vous invite à aller voir ce qui se passe à Castillon. C'est un maire de la même sensibilité que Vous. Il vous expliquera ce que l'on fait.

Vous me proposez quoi ? Simplement que les EPCI arrivent ici au niveau de la Région avec leurs listes de courses, comme vous le faites, et c'est peut-être justifié, et puis que l'on fasse une ligne automatique, sans stratégie politique, y compris territoriale par rapport au monde rural.

Ce plan de la SNCF, c'est un peu fort de café. Certains, pas ici, mais certains nous ont critiqués parce que la négociation que nous avons menée avec Renaud LAGRAVE et les Services sur la convention était beaucoup plus rigoureuse à l'égard de la SNCF, avec des systèmes de bonus/malus, avec des engagements de la SNCF à augmenter la circulation de ses trains. Aujourd'hui, on part d'un écart de 30 M€ entre la SNCF qui a chiffré ses coûts, qui ne sont pas assez transparents, et les nôtres. On est arrivé aujourd'hui à +4 pour la SNCF, **-** 4 pour nous, et je ne désespère pas d'arriver à zéro, ou à **-**x. Puisque vous voulez le détail - et vous l'aurez, lorsque nous l'aurons, on le mettra - il est le suivant :

-Sur le nettoyage, on est d'accord.

- Sur la baisse de recettes, la SNCF la chiffre à 30 M€. Nous à 27,5 M€.

- Sur le chômage partiel, la SNCF le chiffre à 6,2 M€. Nous, à 8,4 M€.

- Sur les péages non facturés, 10,3 M€ pour la SNCF. 12,8 M€ pour nous, parce que nous voulons ajouter les gares.

- Sur l'indexation, 3,9 M€. Nous, c'est **-**4,7 M€.

Et la négociation continue. Je vous invite simplement à prendre rendez-vous avec le DGA chargé des transports ou le Vice-Président chargé des transports. Excusez-moi. Venant de Vous, parce que l'on se connaît depuis longtemps, je trouve très désagréable ces procès d'intention.

Sur la politique routière qui est absente, je rappelle que ce sont les Départements et l'Etat. Donc là, encore, vous voulez nous faire faire massivement du boulot qui relève d'autres Collectivités. Et on arrive à du saupoudrage. Mais ne dites pas que je n'interviens

pas ou que l'on n'intervient pas sur des routes exigeantes, puisque la Région a proposé en mettant l'agglomération de Limoges, le Département de Haute-Vienne et la Région, la Région étant prête pour faire le premier tronçon complet de la RN 147, d'avancer la part à l'Etat. Comme nous le faisons sur les TER et sur les petites lignes ferroviaires. Je rappelle que l'Etat, c'est-à-dire Monsieur DJEBBARI, nous doit 17 M€. Alors, c'est vrai que nous en faisons l'avance. Mais sans cela, les lignes ferment.

Le télétravail, et vous nous l'avez fait remarquer à diverses reprises, la Région n'a pas de pouvoir réglementaire ou très peu à travers le SRADDET. Et la Région ne peut pas, sur le droit des jeunes, intervenir.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Elle est employeur de 7 000 personnes. Il y a des Institutions qui font aujourd'hui des chartes Employeur sur le télétravail.

M. LE PRESIDENT. - Mais ça fait longtemps que l'on a lancé cela.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non. Président. Non. Il y a un sujet, prenez-le. Est-ce qu'il y a un droit au télétravail, aujourd'hui.

M. LE PRESIDENT. - Vous me demandez ce que l'on fait déjà. Deuxièmement, aujourd'hui, la Région, même si on lui a retiré la compétence « apprentissage », relance l'apprentissage dans la Région. Enfin, regardez ce qui se passe dans l'apprentissage. Loi Pénicaud. On paye au contrat. Qu'est-ce qui s'est passé ? Jusque-là, les taxes d'apprentissage des grands Groupes ruisselaient dans les PME. On avait la possibilité au niveau des pouvoirs publics de prendre des apprentis. La loi Pénicaud nous l'a retirée. Aujourd'hui, tous les CFA basculent dans le rouge, dans les Landes, en Lot-et-Garonne, partout. Tout le monde est inquiet. N'allez pas chercher des responsabilités qui ne sont pas les nôtres.

On a maintenu l'effort. Mais Jean ! Vous ne connaissez pas.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Président. Est-ce que la Région peut aider les entreprises lorsqu'elles embauchent un apprenti, aujourd'hui ?

M. LE PRESIDENT. - Non.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Oui.

M. LE PRESIDENT. - Non.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais si.

M. LE PRESIDENT. - Non !

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais, bien sûr.

M. LE PRESIDENT. - On nous a retiré la compétence. C'est nous qui le faisions.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Arrêtez. Dans le cadre des aides…

M. LE PRESIDENT. - Mais enfin ! Ah mais, on peut tout faire, sur ce plan-là, on peut tout saupoudrer. Vous êtes le champion du saupoudrage.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Arrêtez. Arrêtez.

M. LE PRESIDENT. - Et le saupoudrage est l'opposé d'une stratégie politique.

Sur le télétravail, j'ai saisi le CESER. Certains nous le reprochaient tout à l'heure. On a saisi le CESER pour un travail de fond sur le télétravail.

Quant à l'étude d'impacts sur le COVID, mais enfin ! D'abord, sur le plan des chiffres de la santé, c'est l'ARS qui en dispose. C'est l'INSEE. Je ne vais pas reproduire ce que fait l'INSEE. Enfin, mais c'est… ! On me reprochait tout à l'heure de faire des doublons, alors là, ce n'est plus des doublons, ces des quadruplons !

M. BERGÉ. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Pour revenir sur cette DM qui ressemble davantage à un budget supplémentaire, il est toujours bon de partir de la partie recettes. Et c'est le contexte dans lequel nous devons aujourd'hui œuvrer, c'est-à-dire une perte de recettes et des recettes toujours plus instables et incertaines. 120 M€ de recettes en moins en 2020. C'est dans ce contexte-là que nous sommes obligés de développer nos politiques, pour faire face à la crise, en particulier.

Alors, dans ce contexte, on ne peut que constater que la Région a été extrêmement réactive. Elle a débloqué des moyens supplémentaires conséquents, 250 M€, 118 M€ en juillet pour financer le Plan régional d'urgence, 124 M€ à cette DM pour financer le Plan de recettes. Alors, certes, c'est un redéploiement de crédits, ce qui est vertueux, mais c'est aussi un choix politique puisque les années précédentes, on annulait juste. Donc, il y a un choix politique qui a été fait, cette année, justement de redéployer ces dépenses.

Pourquoi avons-nous été en capacité de redéployer ces dépenses ? Parce que les ratios financiers étaient bons, globalement. C'est évident que nos ratios financiers vont se dégrader puisque évidemment, on va avoir un recours à l'emprunt supplémentaire, trois fois plus que l'année précédente, mais c'est la bonne gestion qui nous a permis d'intervenir. Il faut dire aussi que pour les Collectivités territoriales, il ne s'agit pas d'argent magique, pour ceux qui utilisent ces propos-là, parce que les Collectivités territoriales, comme vous le savez, ont des contraintes budgétaires différentes de celles des Etats, et quelque part, nous devons assumer nos emprunts de manière extrêmement claire.

Que dire sur le contenu de cette DM ? Je reviendrai un peu sur le même ton que tout à l'heure, sur le plan de transition, sur l'aide aux entreprises économiques. Ce Plan de relance n'a pas oublié la jeunesse, à travers un plan de formation dédié aux jeunes pour éviter les décrochages, les familles fragilisées (chèques vacances et création d'un fonds « familles de lycéens ». Et une fois de plus, nous avons continué à investir sur les mobilités douces et notamment le ferroviaire.

Peut-être à regretter, un accompagnement de la culture qui aurait pu être un peu plus important.

Ce budget supplémentaire n'est qu'un premier pas par rapport au futur budget de 2021, et sur la gestion de demain, de comment on met en place le Plan de transitions, et comment on met en place, Néo Terra ? Les éléments de recettes financiers ne risquent guère de s'améliorer. C'est vrai qu'il nous appartient peut-être maintenant en termes de politiques publiques de commencer à envisager une autre politique au regard de la croissance molle, peut-être de la décroissance ; on n'aime pas ce mot mais on accepte bien de gérer en période de récession. Qu'est-ce que la récession à part de la décroissance qui nous oblige à faire des choix politiques dans ces contextes-là ?

La Région, également, doit continuer - et je reviendrai sur ce que je disais tout à l'heure - oui, nous avons des clauses d'éco-socio-conditionnalités, mais je pense que nous devons encore faire mieux. La politique de l'offre n'est pas un modèle de société, c'est une règle économique partielle aux effets plus que contestés et contestables, si l'on regarde notamment l'impact qu'ont pu avoir les mesures prises dans le cadre du CICE.

De même, la Région, par son rôle stratégique mais aussi par sa proximité des territoires, doit accompagner le développement économique. Mais cet accompagnement ne peut plus aller à l'encontre des enjeux sociétaux. Le ruissellement, la croissance du PIB ne doivent plus être l'Alpha et l'Oméga de nos valeurs et des indicateurs.

Le développement économique doit accompagner le développement humain. L'indice de développement humain intègre le PIB, mais ce n'est pas le seul critère justement qui vient évaluer nos politiques et nos politiques publiques. Alors, demain, nous devrons intégrer ces éléments pour accompagner le développement humain. Lutter contre les inégalités sociales, promouvoir les mobilités douces et le report modal, s'intégrer et protéger son environnement.

A ce titre, notre Groupe rappelle, comme le CESER, son souhait non seulement de travailler sur des critères exigeants et des mécanismes opérationnels d'éco-socio-conditionnalités - et nous restons à votre disposition, Président, pour continuer à en parler -

mais également d'évaluer nos aides et politiques à l'aune de la transition écologique et du progrès social.

En matière économique, nous croyons davantage à l'irrigation qu'au ruissellement. Le budget 2021 devra être un budget historique qui assume et porte la transition que nous avions partagée dans Néo Terra.

Nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT. - Juste un mot sur la notion d'offre et d'activités émergeantes. Ne soyons pas hostiles à la notion d'offre parce que dans le cadre de la transition, justement, vers une forme de prospérité verte, ce que j'évoquais sur les bases de médicaments à partir de DRT, à partir des dérivés résiniques et terpéniques, tout ce que l'on fait sur le biomimétisme fait partie de l'offre. Quand on lance des appels à projets sur la reconquête du matériel agricole, dédié à l'agroécologie, je pense que là-dessus, c'est peut-être un des dossiers les plus compliqué, parce que passer à l'agroécologie ou au bio va supposer plus de main-d'œuvre. Les travaux seront pénibles, et moi, je suis hanté par le problème de la pénibilité du travail.

Là, on est dans une politique d'offres complètes qui permettront aux agriculteurs, après, d'avoir le matériel nécessaire pour travailler, par exemple, sur les rangs de vigne, ce qui est un problème pour la vigne, aujourd'hui. Et il en est de même de plein d'autres exemples qui sont extrêmement passionnants, d'ailleurs, au niveau de la stratégie industrielle.

Après, irrigation, ruissellement, on pourrait en débattre mille fois. J'entends, je comprends ce que vous dites. Pour moi, la notion de ruissellement c'est quoi ? C'est simple. S'il n'y avait pas de fiscalité et encore devient-elle de moins en moins progressive, il n'y aurait pas nos systèmes sociaux. Alors, est-ce que c'est de l'irrigation ou du ruissellement ?

Sur le plan de notre politique contractuelle, pour revenir au débat que nous avions tout à l'heure avec Jean DIONIS, s'il n'y a pas d'association des territoires ruraux à côté des grandes villes, ou des villes moyennes, il n'y a pas de ruissellement ou il n'y a pas d'irrigation. Et en même temps, on se trouve avec ce qui s'est passé pour les Gilets Jaunes, je dois aller habiter à perpette et quand je veux venir travailler sur Bordeaux ou ailleurs, je mets des heures. Est-ce que c'est du ruissellement ? Est-ce que c'est de l'irrigation ? Je crois qu'il n'y a pas de différence. Mathieu, vous voulez ajouter ?

M. BERGÉ. - Oui, Président. Justement, ce que nous regrettons, ce n'est pas ce que vous dites, Vous, c'est le portage idéologique de la politique de l'offre et du ruissellement. Ce que vous êtes en train de décrire, c'est une politique - je dirai - d'investissement, de structuration, de filières, de manière extrêmement claire.

Ce que moi, j'appelle « irrigation », ce n'est pas dire que ce n'est pas la main invisible du marché. Ce n'est pas dire que parce que justement on va permettre aux entreprises d'avoir davantage de capacités d'investir que cela va redescendre dans l'ensemble de la société. La différence entre ces notions, selon nous, c'est pilote. Le pilote est l'acteur politique. Ce sont les Collectivités territoriales, ce sont les politiques que nous portons, Nous. Ce n'est plus le CICE, c'est le Plan de transitions et le Plan de transformations de nos filières, justement.

M. LE PRESIDENT. - Il faut être équitable. Il y avait, il y a cinq, six ans, une différence complète dans la compétition européenne dans la construction de l'Europe, des différences énormes entre la France et l'Allemagne, par exemple, ou la France et l'Italie, la France et les Pays d'Europe du Nord. Je me suis opposé, par contre, à ce que la CVAE soit supprimée et retirée, pas simplement parce que le succès de la politique industrielle que nous portons en Aquitaine - je crois - qui est reconnu par tout le monde, faisait que le retour sur investissements, sur notre budget et sur nos comptes, était énorme et que l'on pouvait irriguer - pour reprendre ton terme - l'éducation, la formation, l'apprentissage.

Demain, qu'est-ce qu'il va se passer - on en a discuté ici avec les Intercommunalités - au niveau des communes ou des Intercommunalités quand on leur aura retiré la CVAE ? Pourquoi faudra-t-il qu'elles prennent des initiatives pour accueillir des entreprises, quelles qu'elles soient, je parle plutôt des entreprises vertueuses ? Aucune. On va faire des lotissements. On va faire de l'étalement urbain. C'est une réforme stupide. C'est une balle dans le pied que l'on se tire dans le redressement productif de ce pays.

Demain, on va remplacer - c'est quand même quelque chose qui a peu été relevé - la CVAE par de la TVA. Certes, les taux de TVA ne devraient pas augmenter mais on prend sur le consommateur. Si l'on veut analyser comparativement la fiscalité des entreprises entre la France et l'Allemagne, que l'on nous soumette un texte.

Aujourd'hui, on a un texte issu d'un Bureau d'Etudes - je ne sais plus qui c'est - KPMG ou autres, que l'on n'arrive pas à avoir. Nous n'avons aucun élément de base pour juger. Et quand je demande à un des limiers de la Région d'analyser cela, il aboutit au contraire. Donc, voilà. Et puis, par ailleurs, je crois que l'action de la Région - peut-être faudrait-il l'idéologiser, mais je n'y tiens pas trop - je veux dire, les résultats sont là. Nous sommes la seule Région qui réindustrialise, et dans le bon sens, pas réindustrialiser en développant des entreprises qui portent atteinte à l'environnement. Nous industrialisons, par exemple, sur le bassin de Lacq, en créant une phéromone valley. C'est-à-dire comment on peut substituer aux pesticides des luttes naturelles contre les agresseurs des pommes, de la vigne et autres ? C'est ce que l'on fait.

Quand on accueille en Charente une entreprise qui vient de Lyon et qui travaille pour sortir des pesticides et des risques de stress hydriques, en faisant en sorte que les pores des plantes soient plus resserrés et que l'évapotranspiration des plantes ne se fasse plus, c'est quand même un des résultats d'une politique scientifique et technologique que l'on mène depuis de longues années ! Je crois que si l'on veut changer et changer vite comme nous l'avons décidé avec Néo Terra, il faut qu'il y ait des actions volontaires de la Région sur le plan technologique, scientifique et industriel. Mais je sais que vous êtes d'accord sur ce plan-là.

Est-ce que l'on peut passer au vote ?

Mme ABELIN. - Monsieur le Président. Un petit aparté juste avant de venir sur le vote lui-même, j'ai été un peu choquée, mais j'imagine que vous vous êtes laissé emporter par le volet politique, de la réponse faite à Jean DIONIS, pour plusieurs raisons.

D'abord, sur le télétravail, vous nous dites que vous avez fait, que c'est déjà fait. J'entends. Cela étant dit, j'ai travaillé dans cette Maison, j'y ai encore des amis, et il ne faut pas raconter d'histoires. Le télétravail comme dans les trois quarts des Collectivités locales, n'était pas chose aisée et quotidienne. Ce n'est pas une réalité, à la Région comme ailleurs. C'est quelque chose qui a des répercussions et des impacts. Vous pouvez regarder à côté de vous, je vous assure qu'une grande partie de vos agents n'étaient pas en télétravail avant le COVID, comme dans beaucoup de Régions. Ce n'est pas un reproche mais c'est comme dans beaucoup de Régions, comme dans beaucoup de Collectivités, ce n'était pas chose quotidienne et régulière.

Le télétravail a un impact qui n'est pas qu'une question d'outils. Cela impacte l'organisation, les choix que la Région va faire. Bien sûr, cela paraît évident mais cela va mieux en le disant. Je rejoins complètement Jean sur le fait qu'une cellule d'impacts du COVID serait utile pour mesurer ce que cela a changé dans nos organisations, ce que l'on garde dans ces changements qui ont été contraints, qui n'ont pas été choisis. Et ce qui au contraire mérite d'être approfondi. Pour cela, je le rejoins complètement.

Sur la question des EPCI, là aussi, je rejoins Jean. J'entends, Monsieur le Président, que l'on peut voir les EPCI comme des méchants qui arrivent avec une liste de courses et sans stratégies - je vous cite. Je pense qu'en période de relance, il y a bien un moment où l'on a besoin des EPCI, et c'est bien en ce moment parce qu'ils sont plus près. Ce sont les seuls qui ne voient pas une famille comme juste une partie parce qu'ils sont lycéens ou en apprentis. Les villes ont la compétence générale. Une partie des EPCI a des compétences très étendues et surtout c'est une compétence territoriale, donc en fait, ils n'ont pas en face

un petit bout de la famille, ils ont toute la famille. Et c'est là où, à mon avis, il y a un travail. Ce n'est pas d'opposer la Région ou le Département ou les EPCI. Je pense que s'il y a bien un moment où l'on a besoin de tout le monde, c'est bien en ce moment.

Pour avoir vécu la crise de 2008 qui était sûrement un bébé cadum par rapport à celle que l'on est déjà en train de vivre et que l'on va vivre dans les mois prochains, pour l'avoir vécu en direct sur un bassin qui a été particulièrement impacté, pour moi c'est encore un trauma, je peux vous assurer qu'à ce moment-là, on ne s'est pas amusé de savoir si les EPCI avaient une liste de courses, ou pas. On les a respectés et on les a soutenus. Et l'on n'était pourtant pas sur des bords politiques tous de la même obédience. Pour autant, à un moment, on s'est tous unis, parce que ce n'est pas la question en fait. La question concerne ceux qui sont au contact quotidien, et que vous le vouliez ou non, Monsieur le Président, ceux qui sont en contact quotidien, ce sont les EPCI.

Sur le fond…

M. LE PRESIDENT. - Non mais, parce que si chacun relance, on ne va pas s'en sortir.

Mme ABELIN. - Non. C'est pour vous expliquer le vote, Monsieur le Président. Je suis à 3mn, je pense que j'ai encore…

M. COLOMBIER. - On a deux interventions par Groupe, maintenant ?

Mme ABELIN. - Non. On n'en a pas fait, nous ! Ah non ! C'est la première que l'on fait sur la DM. Désolée.

Sur la réindustrialisation, nous sommes la seule Région qui réindustrialise. S'il y a bien un moment où je vous invite à l'humilité, c'est bien en ce moment. Pour le vivre quotidiennement, c'est bien en ce moment.

M. LE PRESIDENT. - Je parle de la Région dans son ensemble. C'est une déclaration de la Ministre de l'Industrie. Nous avons créé, fin 2019, 36 % de l'emploi industriel net, en France. Je ne dis pas, et j'y serai dans la semaine d'ailleurs, je vais y passer une ou deux journées, pour travailler sur le site de Châtellerault.

Aujourd'hui, on ne peut pas dire que l'on abandonne quelque EPCI que ce soit.

Mme ABELIN. - J'ai bien entendu.

M. LE PRESIDENT. - Nous étions, toutes les semaines, et nous allons le poursuivre même après le déconfinement, en réunion de travail, Reine-Marie WASZAK et moi, avec les EPCI. Donc, les EPCI, et Jean peut en témoigner parce qu'il y est régulièrement, donc, ce contact au quotidien des élus les plus proches, même si c'est plutôt les maires qui sont les plus proches.

Prenez le cas, vous êtes à Saintes maintenant, je crois…

Mme ABELIN - Oui, tout à fait.

M. LE PRESIDENT. - Prenez le cas de Saintes, qui a eu l'idée du Ferrocampus ?

Mme ABELIN. - Monsieur le Président. Je reprenais une de vos phrases. Je ne l'ai pas trahie. Vous dites à Jean, tout à l'heure, les EPCI….

M. LE PRESIDENT. - C'est parce que je connais Jean. C'était une joute personnelle avec Jean. Mais Jean ne peut pas se plaindre de la Région.

Mme ABELIN. - Oui, mais je pense que c'est important de ne pas caricaturer en ce moment.

Pour en finir sur la DM, nous nous abstiendrons en cohérence avec tout ce qui a été dit par Aurélien sur le Plan de relance, précédemment.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je voudrais ajouter une chose sur le télétravail. On a en gros, aujourd'hui, 2000 télétravailleurs en Région, avec 2 ou 3 jours par semaine. On travaille au fil de l'eau avec les organisations syndicales, avec le médecin du travail, pour voir comment cela fait. Mais je rappelle que nous avons voté une délibération avec le confinement sur le télétravail. Je ne suis pas sûr qu'il y ait d'autres Collectivités qui aient déjà engagé des procédures de télétravail. Et donc depuis deux ans, on a, sur des personnes volontaires et sur des Services volontaires engagé une réflexion sur le télétravail. Je suis prêt à recevoir tous les conseils et toutes les leçons. J'aimerais que dans la réalité, les EPCI fassent aussi bien.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Mais, Président, il ne faut pas confondre le télétravail de crise, et vous y êtes, avec le télétravail structurel.

M. LE PRESIDENT. - Je te dis, Jean, que l'on a engagé …

M. DIONIS DU SEJOUR. - Est-ce que vous avez une charte Employeur sur le télétravail ? Vous ne l'avez pas.

M. LE PRESIDENT. - Jean. Est-ce que tu as engagé dans ton agglomération, comme on l'a fait à la Région depuis plusieurs années, du télétravail avec les gens volontaires, avec les Services volontaires ? Analysez cela. Bien sûr, eh bien, je vérifierai.

Maryse COMBRES, vous précisez sur Agen ?

Mme COMBRES. - Non. Je pense qu'il y a une véritable discussion en ce moment liée au COVID, mais avant non. Ce n'était pas la préoccupation.

M. LE PRESIDENT. - Voilà. On peut donner des leçons ici, et ne pas se les appliquer à soi-même.

M. DIONIS DU SEJOUR. - Non. On a une Commission extraordinaire sur le COVID, elle aurait été opportune ici. Et voilà. Et donc, j'en attends la couleur de cette Commission extraordinaire.

M. LE PRESIDENT. - Bien sûr, comme cela tu aurais pris des leçons pour ta commune.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Est-ce que sur cette délibération, d'autres interventions sont à reprendre ? Je vais le mettre aux voix, avec les précisions qui ont été données par Lionel FREL.

Qui est d'avis d'adopter cette décision modificative, le manifeste en levant la main ?

Qui s'abstient ?

Qui est contre ?

Qui ne prend pas part au vote ?

M. PUYJALON. - Monsieur le Président. Je peux demander une rectification de vote sur la précédente. Le Groupe LMR vote contre.

M. LE PRESIDENT. - Sur quoi ? Sur le Plan de relance ?

M. PUYJALON. - Transitions, oui.

M. LE PRESIDENT. - Le Plan de transitions.

N° 4a

Vote sur le " Plan de relance : Décision Modificative du Budget Primitif 2020 Budget Principal"

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV (**sauf Contre le Chapitre 204.909 – subvention d'équipement versée Center Parc)

- CONTRE : Modem-Union Centriste, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

4c - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE "FONDS EUROPEENS"

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que l'on a besoin d'entrer dans le détail sur la DM sur le budget annexe Fonds Européens ou est-ce que je reprends les mêmes votes ?

N° 4c

Vote sur la "Décision Modificative du Budget Primitif 2020 : Budget Annexe "Fonds Européens "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**

- CONTRE : Modem-Union Centriste, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Je reprends les mêmes votes.

4d - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE "CINEMA"

M. LE PRESIDENT. - Sur la Régie Cinéma ? Pas de soucis ?

Dans l'Assemblée. - Pareil.

N° 4d

Vote sur la "Décision Modificative du Budget Primitif 2020
Budget annexe "Cinéma "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV**

- CONTRE : Modem-Union Centriste, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Je vous remercie.

5 - TARIFS 2021 DE LA TAXE INTERIEURE DE CONSOMMATION SUR LES PRODUITS ÉNERGETIQUES (TICPE) "GRENELLE"

M. LE PRESIDENT. - Sur la TICPE « Grenelle » ? Pas de changements ?

M. DE LACOSTE-LAREYMONDIE. - Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous proposez ici de voter les tarifs 2021 de la TICPE « Grenelle » reconduisant la majoration appliquée pour l'année 2020, à hauteur de 0,73 € par hecto, s'agissant du super sans plomb et 1,35 par hecto s'agissant du gas-oil.

Cette taxation supplémentaire des automobilistes néo-aquitains constitue un véritable scandale et fait donc l'objet d'une opposition absolue de notre part. S'en prendre ainsi aux automobilistes qui ont un besoin vital de leur voiture au quotidien, surtout pour ceux qui habitent à la campagne, est une faute grave. Vous cédez malheureusement au délire anti-voitures des écologistes qui sont totalement déconnectés de la vie quotidienne des Français.

Cette spoliation fiscale des automobilistes par les TICPE « Grenelle » n'est pas une nouveauté de votre part, puisqu'elle existe depuis plusieurs années, mais elle est d'autant plus scandaleuse pour 2021 en raison de la crise économique et sociale dans laquelle nous sommes entrés. Nous aurions pu espérer un geste de votre part, vu le contexte.

Les Néo-Aquitains inquiets pour leur avenir avec la crise et déjà accablés d'impôts et taxes en tous genres vont devoir subir en plus une taxation totalement injuste du fait de votre soumission à l'écologie punitive.

Notre Groupe prend le parti des automobilistes, aujourd'hui, attaqués de toutes parts et votera résolument contre cette délibération. Je vous remercie.

M. PUYJALON. - Chers collègues, Monsieur le Président. Juste une explication pour dire que c'est la première fois que je m'exprime au nom du Groupe Le Monde de la Ruralité pour expliquer qu'il n'y a pas de problèmes avec mes collègues Les Républicains, c'est simplement un choix de mettre l'accent sur la politique du monde rural qui n'a jamais été autant attaqué que ces derniers temps.

Sur cette délibération, c'est un exemple même. Cette délibération sur la TICPE est avant tout une taxe pour finir les ruraux. Je n'en veux pas aux habitants du monde urbain. Evidemment, ils ont les transports, toutes les nécessités à côté, les hôpitaux, les médecins, les services publics. Le monde rural aujourd'hui est dépouillé de tout. La voiture est la condition obligatoire dans la vie du quotidien. Evidemment, votre taxe vous ne l'augmentez pas, mais elle n'est pas neutre dans le prix du carburant.

Et puis, la logique voudrait que depuis le temps que je vous propose de regarder ce que fait une entreprise nationale qui permet d'avoir un kit de comburation qui fait baisser de 70 % les particules fines, de 15 à 20 % la consommation de carburant, j'aurais pensé que dans une politique régionale vertueuse, on aurait pu allouer une partie de cette TICPE au fonds de financement de ce comburateur, comme on le fait pour le bioéthanol, par exemple.

Vous savez que l'émergence de la colère des Gilets Jaunes venait du carburant. Je souhaite que vous réfléchissiez, que vos Services regardent de très près cette entreprise. Financer que le bioéthanol, et ne pas aider à moins polluer, à moins consommer sur un moteur diesel ou essence, n'est pas anodin. Cela répond de suite à un geste de développement durable de l'économie, du social et de l'environnement. Je vous remercie d'y réfléchir.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle que premièrement, nous ne touchons pas la taxe. Deuxièmement, que cette taxe est en moyenne inférieure à un centime d'euro, et que je vois mal, par rapport aux discours des uns et des autres, comment on pourrait se priver de 66 M€ de recettes par rapport à tous les enjeux.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui est pour ?

N° 5

Vote sur les "Tarifs 2021 de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques (TICPE) "Grenelle"

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste

- CONTRE : Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

▪ NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

M. COLOMBIER. - Président. Excusez-moi. On me dit que l'on aurait sauté un dossier, le 4b sur le budget annexe de l'innovation. Me semble-t-il, en effet.

M. LE PRESIDENT. - Oui, pardon.

4b - DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2020 : BUDGET ANNEXE "AGENCE REGIONALE DE L'INNOVATION"

M. LE PRESIDENT. - Je pense que je l'ai sauté. Je mets aux voix, ce dossier 4b.

Qui est contre ?

Même vote que tout à l'heure ?

Y-a-t-il des votes différents des autres délibérations sur le budget ?

N° 4b

Vote sur la " Décision Modificative du Budget Primitif 2020 : Budget Annexe "Agence Régionale de l'Innovation"

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Rassemblement National

- CONTRE : Modem-Union Centriste, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

▪ NON PARTICIPATION AU VOTE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Mme LAPOUGE Christelle

M. LE PRESIDENT. - Mes chers collègues. On avait prévu que vers 13 h 30, on faisait la pause déjeuner. Il est 13 h 45 et l'on se retrouve à 15 h 00 sans faute. Je vous remercie.

[Interruption de la séance pour le déjeuner]

[Poursuite de la séance]

6 - AIDE AU REBOND DES ASSOCIATIONS D'APPUI DE LA JEUNESSE

Mme LANZI. - Président, chers collègues. Nous sommes dans une mesure pour le plan de relance de la jeunesse. On le sait, la jeunesse n'a pas été épargnée au cours de cette crise, et en l'occurrence, les associations qui créent du lien social, du vivre ensemble avec les jeunes de 15 à 30 ans. Il s'agit d'une proposition pour les accompagner, pour un soutien au besoin de trésorerie de ces associations qui sont très souvent employeuses dans l'éducation populaire. Pour permettre l'animation territoriale, l'emploi et l'accompagnement de cette jeunesse, nous vous proposons un plan d'accompagnement doté d'un million d'euros pour l'ensemble des associations que nous avons estimées sur la Nouvelle-Aquitaine. Comme vous pouvez le voir, il y a des conditions d'octroi de l'aide qui prend en charge une partie des besoins de trésorerie liés à la perte d'activité liée au COVID-19.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Nathalie. Je rappelle que cela s'ajoute aux 5 millions d'euros que nous avons mis en place pour les associations pendant la crise du COVID-19, tout en maintenant nos subventions, au million d'euros pour l'ESS et au traitement des dossiers.

Y-a-t-il des remarques particulières à faire sur ce dossier ?

Mme CHADOURNE. - Oui, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Allez-y, Madame.

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Vous nous proposez ici une aide au rebond pour des acteurs associatifs de jeunesse touchés par la crise sanitaire à cause d'évènements pour des projets annulés.

En ce qui nous concerne, nous ne soutenons pas la majorité de ces associations et nous votons le plus souvent contre les subventions proposées lors des Commissions permanentes. En effet, elles sont liées au champ de l'éducation populaire, autrement dit à la gauche pour beaucoup d'entre elles. Ce n'est certainement pas aux contribuables néo-aquitains de subventionner grassement des associations ayant un biais politique et vivant déjà très largement de l'argent public. Le budget régional consacré au monde associatif est déjà excessif, comme nous vous le signalons depuis le début du mandat.

Certes, il s'agit ici de redéployer un million d'euros de crédits disponibles et pas d'engager de dépenses supplémentaires. Mais ces crédits disponibles pourraient être mieux utilisés, surtout vu le contexte. En période de crise, l'argent du contribuable est précieux et vous feriez mieux de rediriger ces fonds pour venir en aide aux entrepreneurs, aux

agriculteurs, aux restaurateurs, autrement dit à tous les indépendants qui subissent de plein fouet la gestion calamiteuse de la crise par le Gouvernement.

En résumé, nous désapprouvons totalement votre volonté de financer encore plus ces associations largement politisées. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Cela ne m'étonne pas. C'est un peu dommage, parce que ce monde associatif, c'est la base de la citoyenneté et de la République. Ce sont des associations dont on peut mesurer que, notamment dans l'éducation populaire, leur baisse d'influence sur la société a amené à un certain nombre de dérives dans la société. Je comprends mal, d'autant plus que ces associations sont employeuses et maintiennent un certain nombre d'emplois de la République dans notre activité.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vais mettre aux voix…

M. PERREAU. - Président, Thierry PERREAU. Est-ce que vous m'entendez ? Bonjour Président, bonjour chers collègues. La délibération Aide au rebond des associations de jeunesse et d'éducation populaire est une excellente nouvelle et à plusieurs titres.

Avant tout, elle constitue la reconnaissance du besoin d'aide d'un milieu qui a été touché de plein fouet par la crise sanitaire. Qu'on l'appelle tourisme social ou secteur de la jeunesse et d'éducation populaire, elle s'adresse aux organisateurs de séjours de vacances, de formations et d'animations, qui ont dû annuler tout ou partie de leurs séjours et actions cet été. Cette crise a engendré un vide important, ce sont autant d'enfants et de familles qui n'ont pu profiter de vacances hors de leur quartier ou de leur ville, alors même qu'ils venaient de passer un printemps confinés et souvent dans l'isolement. Ce sont aussi autant de jeunes qui n'ont pas pu bénéficier du coup de pouce économique des jobs d'été liés à ce secteur. Cela va dans les deux sens.

Cette délibération, qui est la première à s'adresser aussi directement au secteur de l'éducation populaire, constitue de fait une reconnaissance politique pour ces acteurs et nous nous en réjouissons. Ainsi, parce qu'ils jouent un rôle social et éducatif essentiel pour nos territoires et pour la jeunesse, parce qu'ils sont aussi des acteurs économiques à part entière, ces acteurs méritent d'être soutenus et cette délibération, dotée d'un million d'euros, leur apportera, je l'espère, la réponse dont ils ont besoin pour pouvoir résister à cette année difficile qui est devant nous. Des pistes d'amélioration seraient possibles pour garantir l'efficience de la délibération, comme par exemple la souplesse sur le critère lié à l'âge du public accueilli pour coller aux réalités du secteur. Mais c'est parce que cette délibération a partiellement été coconstruite entre élus, avec les services de la région, les acteurs associatifs, que ces modalités de travail coopératives et partenariales ont permis de faire

émerger, petit à petit, tout au long de notre mandat, une reconnaissance mutuelle entre la région et les acteurs associatifs de la jeunesse. Des habitudes de travail collectif, un partenariat équilibré avec des acteurs de tous les territoires, voilà une marque de fabrique de l'action régionale que nous appelons à poursuivre et renforcer.

Vous entendrez qu'au travers de ce texte, il faut bien sûr entendre, une dernière fois en plénière, la voix de Léonore MONCOND'HUY. Sur son travail et pour son engagement, nous la saluons avec amitié.

Je me permets d'ajouter une dernière chose. Ce matin, j'ai bien entendu notre collègue Jean-Marc LAREYMONDIE dire qu'il ne fallait pas donner de l'argent, ni au CESER, ni à l'Economie Sociale et Solidaire. Vient se rajouter le fait de ce regard sur la vie associative. Je crois que cela nous renforce vraiment dans l'idée de poursuivre cette action et je vous remercie de cet accueil. Très bonne journée, merci.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Thierry PERREAU. Je signale à notre assemblée que je vous ai nommé délégué à ce type de secteur après la demande de Léonore MONCOND'HUY. C'est à vous qu'incombe ce secteur. Il faut être pragmatique. Dans ce domaine-là, on a un monde associatif. Qu'il soit le monde des anciens combattants, qu'il soit le monde de l'éducation populaire, qu'il soit le monde des associations sportives ou culturelles, le tissu associatif, c'est la richesse républicaine et démocratique de toutes nos associations. Je ne préjuge pas de telle ou telle action qui soit menée, je souhaite qu'il n'y ait pas de nouveau procès qui soit fait.

Je vais mettre aux voix cet appui…

M. CHARBONNEAU. - C'est votre clientèle électorale.

M. LE PRESIDENT. - Je préfère ce type d'appui électoral, si tant est que cela en soit un, à d'autres appuis qui peuvent exister.

Y-a-t-il d'autres oppositions que le Front National ? Rassemblement National.

Les autres groupes sont favorables.

N° 6

Vote sur l' "Aide au rebond des associations d'appui de la jeunesse"

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité**

- CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

7 - CONVENTIONS DE PARTENARIAT "TOURISME" ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES DEPARTEMENTS DES LANDES ET DU LOT-ET-GARONNE

M. LE PRESIDENT. - On a un autre dossier, qui est celui d'un partenariat « tourisme » avec les départements. Sandrine, je suppose que nous avons déjà présenté d'autres dossiers de ce type.

Mme DERVILLE. - Non, Président. Ce sont les deux premières conventions de partenariat, mais trois autres devraient suivre, je l'espère à la prochaine plénière, celles avec le département de la Creuse, de la Haute-Vienne et de Charente-Maritime. Il s'agit, par ces conventions, de coordonner notre accompagnement, notamment dans le cadre du plan de relance - que j'ai détaillé en Commission, donc que je ne détaillerai pas aujourd'hui ici - dans un contexte de bilan de saison qui peut sembler bon. On a eu le sentiment qu'il y avait du monde cet été en Aquitaine. Attention, le bilan reste mitigé. Entre le mois de juin et fin août, on estime que la fréquentation touristique a baissé de 13% en Nouvelle-Aquitaine. Même si la Nouvelle-Aquitaine a été très attractive cet été, une des régions les plus attractives de France, cela ne rattrapera pas les difficultés que connaissent les acteurs touristiques depuis la crise du COVID-19.

Je me permettrai simplement de revenir sur un dispositif que nous avons mis en place dans le cadre du plan d'urgence : le dispositif de Chèques Solidarité Tourisme, qui a rencontré un franc succès cet été, Président et chers collègues. Fin mai, nous nous étions fixé pour objectif d'accompagner 30 000 familles dans leur départ en vacances. Je profite de cette délibération pour le mentionner, puisque les départements des Landes et du Lot-et-Garonne, avec qui nous conventionnons aujourd'hui, étaient partenaires de ce dispositif. Nous en sommes, à ce jour, à 23 000 familles accompagnées dans le cadre du dispositif. De toute évidence, nous atteindrons l'objectif des 30 000 familles d'ici à la fin de l'année, et un petit sondage, que nous avons réalisé auprès des familles qui en ont bénéficié, nous montre que 71% des bénéficiaires sont partis dans leur département. Pour ceux qui craignaient que ce dispositif ne soit pas utilisé dans de la consommation locale, je pense que ce chiffre leur prouve le contraire. 87% des familles nous ont dit qu'elles ne seraient pas parties en vacances sans ce dispositif. Je tiens à votre disposition un certain nombre de témoignages qui font assez chaud au cœur, si vous le souhaitez.

Voilà donc un premier bilan. Ces conventions s'inscrivent dans ce cadre. Il s'agit d'accompagner les acteurs du tourisme en lien avec les départements, dans leur phase de relance et dans la transition vers le tourisme durable.

M. LE PRESIDENT. - Ce qui nous montre que la politique de « grand frère » fonctionne avec une certaine utilité pour les familles plus modestes. Y a-t-il des oppositions ?

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président, mes chers collègues. La signature de ces conventions de partenariat avec les départements du Lot-et-Garonne et des Landes est une évolution structurante pour le premier secteur d'activité de notre région, apportant 140 000 emplois et 18 milliards de retombées économiques par an. A la lecture de ces deux conventions, nous pourrons constater le volontarisme plus ou moins affiché en faveur du tourisme durable, soutenable, auquel je rajouterais écologique, qui ne figure pas dans la délibération.

Concernant la convention tourisme durable avec les Landes, nous souhaitons relever une incohérence. A l'article 2, nous pouvons lire que le département des Landes s'inscrit dans un aménagement du territoire conciliant préservation de la nature, de la biodiversité et des activités touristiques, et à l'article 3, les 4 enjeux prioritaires, dont la structuration des filières touristiques locales, comprend des soutiens au golf, une activité qui préserve uniquement les activités touristiques en détruisant la nature et la biodiversité. Tourisme durable et golf sont logiquement incompatibles à court et moyen terme. Aucun golf ne pourra jamais être juré écologiquement, même en réduisant drastiquement sa consommation en eau et en abandonnant l'utilisation des produits issus de la chimie de synthèse. La première règle d'une gestion écologique des espaces verts, est la réduction au minimum de l'intervention humaine pour permettre de préserver de la nourriture et des refuges en faveur de la biodiversité. Il est donc évident que des hectares de pelouse coupée quotidiennement ne peuvent se transformer qu'en désert pour la biodiversité. Puisque l'article 7 de la présente convention permet l'évolution des engagements et actions du département des Landes, nous voterons pour cette délibération. Cependant, nous resterons vigilants quant à l'amélioration du déploiement de stratégies communes afin de créer de nouvelles dynamiques territoriales pour un tourisme résilient.

Selon les territoires, et pour diverses raisons, les transitions écologiques se développent à vitesse variable. Malgré le soutien de la région, on voit que c'est différent du Lot-et-Garonne ou des Landes. Je ne sais pas si vous avez pu voir les grosses différences qu'il y a dans ces deux conventions. D'où la nécessité de les accélérer grâce à un accompagnement beaucoup plus incitatif, soit un soutien régional qui puisse être gradué en fonction du volontarisme, des engagements et de la temporalité d'action planifiée par ces partenaires. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Soyons attentifs à ne pas stigmatiser. Je ne joue pas au golf. Ce que j'observe, c'est qu'il y a un problème de l'utilisation de l'eau, bien entendu, mais

dans chaque golf, il y a aussi des lieux qui sont des préservateurs de la biodiversité. Je le vois dans au moins un golf dont je fréquente la proximité pour des raisons que je n'ose pas évoquer ici. Ce serait la chasse, donc cela mettrait en cause un certain nombre de problèmes.

Je crois que la meilleure efficacité de la transition, c'est de susciter la confiance et pas la défiance à l'égard des partenaires. On ne réussira la transition que par la confiance, pas par le dictat.

Sandrine, vous voulez rajouter quelque chose ?

Mme DERVILLE. - D'autant que la façon dont était tourné initialement l'article n'était pas satisfaisante. Nous avons retravaillé cette délibération en Commission pour bien préciser qu'il s'agissait de structuration de la filière golf qui existe dans les Landes, qu'on le veuille ou non, et d'accompagnement à la transition de cette filière. Nous avons pris en compte cette modification.

Mme MOTOMAN. - Je te remercie particulièrement d'avoir pris en compte nos amendements, mais le golf reste tout de même un problème de tourisme durable.

M. LE PRESIDENT. - Il fallait le dire, ma chère. Madame COSTES.

Mme COSTES. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette crise du COVID-19 a touché fortement le secteur du tourisme dans notre département, comme dans tous les départements de la région et ce, même si la fréquentation des touristes français a permis d'atténuer les énormes pertes annoncées au départ.

Nous voterons donc favorablement cette délibération qui permettra de poser les bases de partenariat avec les départements pour accompagner durablement ce secteur.

Dans le département du Lot-et-Garonne, c'est au travers de l'action Chèques Solidarité Tourisme que la région, aux côtés du département, a permis à 1600 familles du 47 de partir en vacances en Nouvelle-Aquitaine.

Néanmoins, j'aurais plusieurs remarques et questions à vous soumettre. Tout d'abord, cette opération a été menée cet été, a été votée par le département du 47 début juillet. Pourquoi ne nous a-t-elle été soumise qu'aujourd'hui ? Nous aurions aimé être associés avant. Cette délibération n'apporte aussi que très peu de précisions. Quelles sont les modalités techniques de mise en œuvre ? Quelles sont les familles qui en ont bénéficié ? Vous évoquez une enveloppe de 350 000 euros. Quelle est la part du département ? L'Etat participe-t-il ? Si oui, sous quelle forme ? La convention serait signée pour 3 ans. L'enveloppe précédente sera-t-elle reconduite l'an prochain ? Cette action a-t-elle vocation à

s'étendre aux autres départements, car le département du 47 évoque que la région engagerait ou s'engagerait à hauteur de 3 millions d'euros pour la réussite de cette action pour l'ensemble du territoire néo-aquitain. Qu'en est-il ? Enfin, quel a été le plan de communication de cette action et celui des actions à venir ? Vous évoquez, page 9, qu'un groupe de travail sera installé. Pouvez-vous me donner des précisions ? Je vous en remercie.

Mme DERVILLE. - La convention de partenariat avec le département du Lot-et-Garonne cite le partenariat dans le cadre des Chèques Solidarité Tourisme. Mais ce partenariat dans le cadre des Chèques Solidarité Tourisme avait bien été soumis au vote des élus en séance plénière fin mai, la séance plénière du 29 mai ici-même, dans cette enceinte à la région Nouvelle-Aquitaine.

Pour revenir rapidement sur ce dispositif Chèques Solidarité Tourisme, qui était spécifique à cette année 2020, la région Nouvelle-Aquitaine avait engagé 3 millions d'euros. Les départements partenaires ont contribué, on avait 5 départements partenaires, parmi lesquels le Lot-et-Garonne, pour un montant global de 500 000 euros. Je ne saurais pas vous dire exactement ici quelle somme correspond exactement à la somme investie par le département du Lot-et-Garonne. Mais ils ont contribué dans le cadre de ce partenariat. Cela fait 3,5 millions de la part du bloc région-départements, qui ont été doublés par l'Etat via l'ANCV, donc une somme totale de 7 millions d'euros sur toute la Nouvelle-Aquitaine. La différence se faisait dans le montant des chéquiers. En fonction de l'accompagnement du département, le chéquier était d'une valeur faciale plus importante. Quand le département n'était pas partenaire, si je prends un exemple d'une famille de 4 personnes, vous pouviez avoir un chéquier de 200 euros. Quand le département était partenaire à un taux maximal, c'est le cas par exemple du département des Landes, le chéquier était de 400 euros. De mémoire, je crois que dans le Lot-et-Garonne, on devait être à 300 euros pour une famille de 4 personnes. Le dispositif de Chèques Solidarité Tourisme vous a bien été soumis à la fin du mois de mai. Concernant cette convention, qui cite ce premier exemple de partenariat avec le département du Lot-et-Garonne, elle comporte différents points. Il y a effectivement du travail sur le tourisme social mais aussi sur le tourisme de nature, sur le développement des itinérances douces en Lot-et-Garonne.

Pour vous répondre sur la poursuite du dispositif de Chèques Solidarité Tourisme, il se poursuit au moins jusqu'à la fin de l'année, puisque le budget que nous avons voté s'applique pour l'année 2020 et nous verrons ensuite si nous le prolongeons ou pas. Je précise que ce dispositif s'adressait aux familles dont le quotient familial est compris entre 600 et 900 euros. Les familles dont le quotient familial est inférieur à 600 euros n'ont pas

bénéficié de ce dispositif exceptionnel, car elles bénéficient déjà de dispositifs d'aide par des associations type Vacances et Familles, Vacances Ouvertes, que nous accompagnons chaque année pour un montant d'environ 300 000 euros annuels. On ne le met pas en lumière, mais chaque année, la région accompagne le départ en vacances d'environ 15 000 familles via ces dispositifs classiques. Là, on était sur un dispositif exceptionnel. Mais cette convention de partenariat va bien plus loin, même si elle prend pour premier exemple de réalisation concrète ce dispositif avec lequel nous avons travaillé avec les départements.

J'espère vous avoir répondu en partie au moins.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Sandrine. C'est un dispositif assez exceptionnel pour l'accompagnement du secteur de l'hôtellerie, des campings et des vacances. C'est une façon - comme dirait Mathieu BERGE - par la demande d'accompagner le secteur économique. Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Unanimité.

N° 7

Vote sur les " Conventions de partenariat "tourisme" entre la Région Nouvelle-Aquitaine et les Départements des Landes et du Lot-et-Garonne "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Merci beaucoup.

8 - LABELLISATION DE 5 CAMPUS "TALENTS ET TERRITOIRES DE NOUVELLE AQUITAINE"

M. LE PRESIDENT. - On a ensuite la labellisation de 5 campus « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine ». Je passe la parole à Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Vous avez voté, le 16 décembre 2019, la délibération « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine ». Il s'agit d'un label régional qui, en amont du label national « Campus des métiers et des qualifications », vient certifier que le campus des métiers est tout à fait conforme à un certain nombre d'objectifs. En particulier en matière de développement des formations sur notre territoire, satisfaire à un projet carte des formations et fondent nos projets d'investissement, notamment dans les lycées professionnels.

Nous vous présentons aujourd'hui les premiers campus des métiers et des qualifications qui vont bénéficier de ce label. Il y a bien entendu l'Aérocampus. Je rappelle pour l'histoire que les campus des métiers et des qualifications ont été inventés en Nouvelle-Aquitaine, il faut le rappeler, et l'Aérocampus étant le premier du genre et sûrement un modèle que nous voulons, d'une manière ou d'une autre, non pas reproduire, mais duquel il faut se rapprocher en matière d'impact économique sur le territoire et d'impact sur les formations.

Les premiers campus sont l'Aérocampus ; le projet de Ferrocampus - nous avons déjà voté une délibération le concernant, il y en aura une nouvelle qui sera votée tout à l'heure ; le projet d'Ecole Régionale du Patrimoine, un nouveau campus autour de Felletin, que nous sommes en train de construire sur toutes les problématiques de la rénovation de notre patrimoine et des formations qu'il sera nécessaire de développer partout, à Felletin mais aussi ailleurs ; le projet de Campus Silver Economie, la crise actuelle a démontré quelle pouvait être l'importance sur les territoires de ce secteur économique, là aussi, nous aurons bientôt un campus et nous proposons d'ores et déjà de le labelliser ; et puis le campus des métiers et des qualifications Maintenance en Environnement Sensible, c'est le campus de Blaye qui existe et que nous labellisons aujourd'hui.

Cette liste n'est pas finie, il y a des campus qui sont à la porte de la labellisation. Je veux le signaler, car parfois il y a des polémiques inutiles sur le calendrier. Par exemple, le Campus sur le Numérique Educatif, l'Etat voulait, en amont des assises nationales du numérique éducatif, qui se tiendront à Poitiers au mois de novembre, avoir un campus des métiers et des qualifications en marche forcée. Nous avons dit que nous voulions que ce campus prenne en compte tous nos objectifs de développement du numérique sur le

territoire. De ce fait, cette labellisation prendra place quand cela satisfera à la délibération que nous avons déjà votée. Peut-être qu'à la prochaine plénière, nous pourrons le présenter.

Il y a aussi un projet extrêmement intéressant porté par l'université de La Rochelle, Développement Durable en Zone Littorale, qui est un excellent projet, mais qu'il faut aussi territorialiser, auquel il faut lier nos lycées maritimes, en particulier le Lycée de Ciboure qui n'était pas dans le projet alors que c'est un lycée maritime de première importance, et d'autres lycées professionnels. Nous sommes en train de travailler, le Président a échangé avec le Président de l'université, j'ai moi-même travaillé avec lui il y a quelques jours, et ce projet pourra être présenté vraisemblablement à la prochaine plénière.

Il y a enfin un projet de campus autour de la céramique à Limoges, et on voit bien à quel point ceci pourra également avoir un impact territorial extrêmement important.

On le voit bien, nos campus des métiers doivent être conformes à notre feuille de route Néo Terra, doivent être conformes à nos autres délibérations et aux grands objectifs de développement économique sur le territoire en matière de formation initiale. Nous voulons avoir un regard sur la carte des formations en matière de formation continue. On voit bien que, derrière, le réseau de nos établissements, nos petits lycées, nos CFA, dont on évoquait ce matin la fragilité, doivent être soutenus et c'est notre objectif. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Certains peuvent s'interroger sur ce qu'ils viennent faire ici alors qu'il y a une labellisation nationale. Pourquoi, alors que la région finance, est à l'initiative de beaucoup de campus, alors que c'est un peu nous qui étions à l'origine, voir Aérocampus, on se priverait de labelliser, de structurer, comme on l'a fait pour le campus des Métiers Sensibles sur la Sécurité Nucléaire, d'avancer comme on le fait sur le Ferrocampus, comme on accompagne l'agglomération de La Rochelle sur ce dispositif comme vient de le dire Jean-Louis ? Considérez que c'est l'âge adulte de la région qui essaie de se préparer à travers cette initiative.

M. MALHERBE. - Merci, Monsieur le Président. Une explication de vote de notre groupe sur cette délibération.

Cette année, la crise économique du COVID-19 a fragilisé de manière conséquente plusieurs pans de notre industrie. Aussi la région, par sa compétence en matière de développement économique, doit se faire un devoir et une priorité de soutenir les campus de formation dans l'intérêt de nos différents territoires. Nous voterons donc favorablement cette délibération.

Dans les différents secteurs industriels représentés par ces 5 campus, on retrouve ce besoin évident de formation pour soutenir et développer des compétences qui ont soit

malheureusement disparu au cours des dernières années, soit qui touchent à des secteurs frappés de plein fouet par les conséquences des mesures imposées par le Gouvernement dans la crise du COVID-19.

En matière de défense du patrimoine tout d'abord, on note une véritable crise de main d'œuvre dans les métiers manuels, conséquence directe des politiques menées jusqu'au début des années 2000, qui déconsidéraient totalement ce type de métiers, en les réservant presqu'exclusivement à des jeunes en échec scolaire, les autres étant poussés à faire des études jugées plus intellectuelles. Pourtant, ces compétences correspondent à un savoir-faire indiscutable et notre région a plus que jamais besoin d'experts dans ces métiers si nobles et si nécessaires pour la préservation de notre patrimoine.

En matière de silver économie, là aussi les enjeux répondent enfin à une prise de conscience récente de la nécessité d'accompagner nos aînés en perte d'autonomie, notamment en mettant tout en œuvre pour favoriser leur maintien à domicile. Comme pour les métiers du patrimoine, les métiers de la silver économie pâtissent d'un déficit d'image et d'attractivité qu'il est grand temps de contrebalancer, d'autant plus compte tenu de la forte proportion de seniors en Nouvelle-Aquitaine.

En matière de maintenance, qu'elle soit aéronautique, ferroviaire ou nucléaire, les enjeux, qui dépassent largement le seul territoire régional, consistent dans la formation d'une main d'œuvre qualifiée, capable de répondre aux évolutions techniques et aux exigences en matière d'innovation et de stratégie environnementale dans des domaines en constante évolution.

Si la mise en avant de ces campus de formation apparaît donc comme essentielle pour développer et soutenir ces domaines d'activité par l'attribution du fameux label « Talents et Territoires », notre action ne sera véritablement efficace que si elle s'accompagne, en parallèle, par un plan de soutien et de relance auprès des entreprises locales, non seulement cette année, mais également l'année prochaine a minima, voire encore en 2022. En effet, de nombreuses PME sont aujourd'hui dans une stratégie de recrutement zéro, pour celles qui n'entament pas des plans de licenciement. Nos étudiants en centre d'apprentissage en font malheureusement les frais eux aussi. Cette situation risque fort de perdurer au cours des deux à trois prochaines années. A nous de savoir être aux côtés de nos industriels afin de ne pas laisser partir ces étudiants une fois formés dans nos campus d'excellence. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Je rappelle qu'on accompagne 2600 entreprises par an, notamment celles qui sont liées aux innovations technologiques permettant d'accompagner

les PME et les start-ups du territoire. Le plan de soutien ne s'arrêtera pas en 2021. Il existe déjà et continuera par la suite. Là-dessus, n'ayez pas de souci.

Sur les métiers de la silver économie, Françoise JEANSON pourra mieux le dire que moi, elle qui est en train de travailler sur ces métiers, notamment auprès des auxiliaires de vie, le vrai problème, c'est un problème de conditions de travail et de rémunération. Les conditions de travail des auxiliaires de vie, c'est de la morcellisation, de la parcellisation. Pour ceux qui ont des grands-parents ou des parents qui vivent à domicile, c'est un système de travail qui n'est même pas payé au SMIC. Il y a eu des émissions sur France Inter, sur RCF récemment qui étaient très éclairantes. L'attractivité de ces métiers ne tient pas à une injonction de discours, elle tient à la réalité des faits. Aujourd'hui, ce métier est mal rémunéré, n'est pas structuré et souvent les conditions de travail sont horribles. Il faut voir les problèmes. Ne parlons pas d'attractivité des métiers sans voir quels sont ces métiers.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Madame NADAU.

Mme NADAU. - Juste une très courte intervention sur cette délibération pour dire que nous avions posé en décembre la question sur la volonté de donner ce label prioritairement aux territoires les plus fragiles, où les établissements étaient menacés de fermeture. On voit bien que dans cette délibération, ces territoires, comme l'a dit Monsieur NEMBRINI, sont pris en compte et valorisés. C'est un point positif. Les initiatives qui partent du terrain avec des acteurs économiques de référence, on le voit également. En revanche, sur les nouveaux campus ou ceux qui sont à l'état de projet, aura-t-on d'autres délibérations, car ils manquent un peu de précisions par rapport aux porteurs de projets ? On ne sait pas trop quels vont être les différents intervenants et comment vont se structurer les filières autour de ces campus. Je suppose qu'il y aura d'autres délibérations quand cela sera un peu affiné. Question subsidiaire, il y a un an, vous aviez parlé, Président, de cette Ecole du Patrimoine à Felletin et de la construction d'une maquette de la cathédrale Notre Dame de Paris. Où en est ce projet ? Est-ce qu'il y a eu une suite après cette annonce ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Je laisserai à Jean-Louis NEMBRINI le soin de vous répondre sur la maquette Notre Dame de Paris, mais je ne sais pas si on peut vous donner des dates aujourd'hui. Sur les nouveaux campus, à partir du moment où les premiers sont inscrits au niveau du passage à cette assemblée plénière, ils seront bien entendu soumis à l'assemblée plénière, à votre proposition.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur LUMMEAUX ?

M. LUMMEAUX. - Je n'interviens pas. C'était simplement pour signaler que Madame NADAU voulait parler.

M. LE PRESIDENT. - Madame NADAU est privilégiée ici dans les échanges, même par visioconférence.

M. FREL. - Merci, Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, chers collègues. Nous voterons cette délibération, mais nous souhaitons attirer l'attention de l'assemblée sur quelques interrogations que nous avons.

Nous avions voté cette délibération et je crois, cher Président, que vous arrivez à lire dans l'esprit des écolos, puisque les interrogations que vous exprimiez à un moment, nous les partageons.

En matière de label, comme dans beaucoup de labels, il est important de faire sien le vieux proverbe « entre trop et trop peu, il faut la juste mesure ». Nous avons peur au final d'être dans le trop avec ce label « Talents et Territoires de Nouvelle-Aquitaine » et qu'il vienne concurrencer le label « Campus des Métiers » ou en brouiller la lisibilité. En effet, ce label national existe déjà, le label « Campus des Métiers et des Qualifications » a un strict cahier des charges défini nationalement, publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Les collectivités locales, notamment les régions, sont associées dès le départ à un projet de Campus des Métiers et des Qualifications et parmi les labellisations proposées, aujourd'hui « Talents et Territoires », certaines sont déjà des Campus des Métiers et des Qualifications.

Monsieur le Vice-Président, dans ces cas-là, mais aussi plus largement, n'y-a-t-il pas risque de confusion entre notre nouveau label et le label national « Campus des Métiers » ? Qu'amène notre nouveau label par rapport à celui de « Campus des Métiers » ? Est-ce uniquement un prétexte à la signature des contrats d'objectifs et de moyens, alors que ces mêmes contrats d'objectifs entre les collectivités, les établissements scolaires et les autorités académiques sont aussi possibles et sont déjà le cas ?

Enfin, Monsieur le Vice-Président, pourriez-vous aussi nous rappeler quelle est la gouvernance prévue pour ces labels « Talents et Territoires » ? N'y-a-t-il pas un risque d'avoir, sur ce point aussi, dualité d'acteurs, avec la gouvernance des Campus des Métiers et de voir des acteurs travailler, peut-être parfois, dans des directions différentes ?

M. LE PRESIDENT. - Merci, Lionel.

Jean-Louis répondra s'il n'y a pas d'autres interventions sur les deux points.

M. NEMBRINI. - Pour la réponse à Madame NADAU, oui, il y aura d'autres délibérations, notamment pour les campus qui n'ont pas encore fait l'objet d'un dépôt de dossier en bonne et due forme. Ce sera le cas de Ferrocampus, de l'Ecole Régionale du Patrimoine et du Campus Silver Economie, nous en parlons souvent avec Françoise.

Quant à la maquette, Monsieur le Président, vous me faites l'honneur de donner la date, mais je sais que cela vous tient beaucoup à cœur. Ce sera le 8 décembre à Felletin. Cette maquette sera installée, exactement le projet qui avait été initié, à savoir une maquette au dixième, avec des éléments à l'échelle 1 qui seront préfiguration possible de la charpente de Notre Dame et une sacrée vitrine du potentiel de nos entreprises en matière de rénovation. C'est bien cela l'objectif, de montrer le savoir-faire de nos entreprises pour participer au chantier de Notre Dame mais aussi aux vastes chantiers de rénovation, partout sur notre territoire. Tous les métiers seront représentés, les vitraux, la charpente, en passant par les nouvelles technologies, les matériaux composites, car reconstruire c'est aussi utiliser les technologies d'aujourd'hui.

Sur la question de Lionel, qui est une redoutable question, si nous considérions que la labellisation de l'Etat - et j'en connais un rayon sur le sujet - suffisait, alors tous les financements de la région accompagneraient des projets nationaux. Or, il arrive parfois que les projets nationaux s'élaborent sur les territoires, en fonction d'opportunités qui peuvent ne pas être les choix politiques du territoire. Il n'y aurait pas de Ferrocampus si on suivait ce raisonnement. Il n'y aurait pas eu d'Aérocampus non plus. Le Campus Silver Economie, Françoise le sait car nous bataillons pied à pied, y compris avec l'institution scolaire, pour que ce campus ressemble aux objectifs que nous nous fixons et aux besoins du territoire. Je pourrais multiplier les exemples. Cette labellisation n'est pas de pure forme, ce n'est pas une couche supplémentaire, c'est le moyen de passer à l'âge adulte des Campus des Métiers et des Qualifications. C'est extrêmement important. D'ailleurs, mon cher Lionel, j'étais tout à l'heure encore en visioconférence avec les rectrices, le DRAF et le DIRM, ces sujets ne posent aucun problème. Je me demande même si on ne regarde pas cette manière d'opérer sur le territoire, aujourd'hui, avec des yeux de Chimène, surtout si on le regarde du côté de Matignon, mon cher Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Jean-Louis. Vous voyez en quoi la décentralisation de l'éducation peut être préparée sur notre territoire. J'ajoute 2 choses.

Un, il est évident que sur l'aspect silver économie, tout le travail qui a été fait par la région Limousin est intégré et le centre de gravité de cette silver économie sera à Limoges.

Le deuxième point, c'est que je vais inviter le général GEORGELIN, qui supervise la reconstruction de Notre Dame, la maire de Paris Anne HIDALGO et, *the last but not the least*, le Président de la République. Nous verrons qui sera là. C'est quand-même la seule initiative en France qui rassemble la région, les forces de la région, les apprentis, les compagnons du devoir, la forêt, toutes les entreprises avec diverses possibilités.

C’est aussi une réponse à ce qui a été dit ce matin sur le plan de la territorialisation. La territorialisation et l’action territoriale de responsabilité on l’a fait, pas simplement sur les discours mais en actes.

Y-a-t-il des oppositions à ce projet ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 8

Vote sur la " Labellisation de 5 campus "Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L’UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Le projet est adopté à l’unanimité.

9 - DATAR - FERROCAMPUS® - CREATION D'UNE ASSOCIATION DE PREFIGURATION - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS PLURIANNUELLE

M. LE PRESIDENT. - Ensuite, on a un dossier qui est totalement cohérent avec cela et je laisserai à Jacky EMON, le célèbre Jacky EMON, l'homme sans qui Saintes ne serait pas ce qu'elle est, le soin de s'exprimer. C'est une idée que j'ai proposée avec la structure des friches SNCF et SERNAM de Saintes. L'idée est de penser le ferroviaire du futur, en termes de formation, de recherche, de présence industrielle et de présence de la SNCF, de cohérence avec les autres sites de régénération ferroviaire, Limoges et Périgueux. J'ai signé vendredi un *gentleman agreement*, un accord de partenariat avec Jean-Pierre FARANDOU. Je laisse à Jacky EMON le soin de présenter le projet.

M. EMON. - Merci, Président, mes chers collègues. Vendredi, nous étions sur site à Saintes pour la signature de la lettre d'intention que le Président a évoquée avec la présence, ô combien exceptionnelle, de Jean-Pierre FARANDOU, le Président directeur général de la SNCF. Aujourd'hui, nous allons acter une délibération qui consiste à valider la création de l'association Ferrocampus et le soutien de la région, via une convention dotée de 350 000 euros par an sur 4 années.

Saintes est un territoire riche d'une grande histoire ferroviaire et implanter ce campus à cet endroit, c'est aussi passer le relais de cette histoire vers quelque chose qui s'inscrit dans le futur, dans le moderne et dans l'avenir sur les technologies ferroviaires. C'est quelque chose qui, culturellement, vient à la fois plaire, interroger, poser des questions à la population et à celles et ceux qui en font leur métier. Le Conseil régional a considéré, dans sa délibération du 10 avril 2020, que le projet Ferrocampus s'inscrivait en totale cohérence avec le SRADDET et Néo Terra.

Ferrocampus a vocation à devenir un pôle de formation, d'innovation et de recherche ferroviaire d'excellence en Europe. On n'est donc pas sur la constitution de quelque chose uniquement en Nouvelle-Aquitaine, encore moins à une échelle locale. A l'image de ce que le Président et Jean-Louis NEMBRINI évoquaient à l'instant, réalisé à Latresne autour d'Aérocampus, dédié à la formation en maintenance aéronautique, nous avons l'ambition de faire de Saintes et de son étoile ferroviaire, un centre d'expertise de portée européenne dans la rénovation de l'exploitation des voies régionales et secondaires. Il y a la question *(inaudible)* de transposer à nos matériels diésel les nouvelles énergies, qu'elles soient hydrogène, batterie ou d'autres, sur le matériel dont nous avons aujourd'hui l'utilisation. En même temps, la question de la fiabilité et du fonctionnement des infrastructures ferroviaires, des voies, qui nous pose souvent le problème de la performance sur nos propres matériels qui eux le sont, puisque notre parc est de quelques années en termes d'âge, et pose la question de la

recherche en matière de technologie ferroviaire pour voir comment l'exploitation des trains, le fonctionnement des signalisations, des infrastructures peut passer à un autre mode de technologie.

Nous sommes une exception dans le genre, puisque jusqu'alors, il y a des centres de formation très professionnels pour les agents de la SNCF et leurs différents métiers, mais il n'y a pas ce genre de lieu qui associe le métier et en même temps la recherche. Notre projet est complètement innovant et nous souhaitons assurer, au travers de ce projet, une gouvernance collégiale du projet, avec les industriels, le Lycée des Métiers, les élus locaux, les salariés. L'ensemble des parties prenantes seront associées à ces instances.

Notre ambition est claire, réunir sur un même espace des entreprises, centres de recherche, laboratoires. Nous envisageons la mise en œuvre des premières formations dès l'automne 2021, c'est-à-dire dans un an. A terme, elles seront composées sur le site de formations initiales Bac-3, c'est-à-dire brevet professionnel jusqu'à Bac+5, ingénieur de production, avec un objectif de 300 diplômés par an. C'est aussi 10 plateaux techniques à la disponibilité des industriels, en présentiel ou à distance.

Enfin, c'est un centre d'expertise sur l'exploitation des voies secondaires pour les régions. Le centre industriel et de formation qui vient de naître, la première pierre a été posée à Villenave d'Ornon, c'est-à-dire à côté de Bègles, par SNCF Réseau, un des quelques grands centres de formation qu'il y a en France. Il sera en connexion avec notre centre Ferrocampus. Ferrocampus est candidat au label « Campus des Métiers ». Il s'agit de l'un des plus grands projets structurants de la mandature pour la Nouvelle-Aquitaine. Il vient aussi illustrer l'esprit des contrats de territoires. L'idée est venue du territoire, nous en sommes au premier chef, et en même temps, on va la construire avec les acteurs du territoire, qu'ils soient industriels, de formation, de l'éducation, et en même temps du secteur économique.

Le Ferrocampus illustre également l'ambition de la Nouvelle-Aquitaine pour accélérer les transitions. Le vrai cas d'école qui nous est posé, est comment notre parc diésel du matériel ferroviaire, à l'horizon 2030, va pouvoir passer du retrait des moteurs diésel à la mise en place sur ces engins de nouveaux types d'énergie, notamment les batteries. Cela peut être complètement traduit, en termes de recherche et de nouvelles technologies, sur la transposition directe sur comment on procède. C'est quelque chose qui va aller bien au-delà de ce qu'est notre problématique de transport et de mobilité en Nouvelle-Aquitaine et qui, déjà, a fait l'objet de curiosités d'autres acteurs et d'autres régions.

Ferrocampus est un retournement industriel sur les territoires. Le Président le disait à l'instant, on est sur quelque chose qui a vu disparaître des productions industrielles de la SNCF il y a 3 ans, à hauteur de 140 emplois. Cela a été un traumatisme dans la ville.

Aujourd'hui, nous venons avec un projet qui consiste à redonner de la force, du sens, à retourner ce territoire, notamment sur des questions de recherche, de formation et de production industrielle. C'est un sacré défi que l'on se jette et j'avoue que tous les élus locaux voient, en la volonté de la région, quelque chose qui vient, non pas apaiser les angoisses, mais qui vient en même temps apaiser et tracer un avenir d'un point de vue de ce territoire.

En deux mots, Ferrocampus n'est plus un projet, mais il est bien sur les rails.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues. Evidemment que le Mouvement de la ruralité va voter favorablement à ce dossier, développer les technologies émergentes du ferroviaire. J'ai simplement quelques questions.

Si on aborde les grandes industries aussi capables d'accompagner ces projets, j'ai parfois la sensation que le grand frère de la région en oublie les petites entreprises. J'en veux pour preuve qu'une certaine entreprise a fait des propositions à la région dans le cadre des énergies et des technologies innovantes, pour mettre en place une sécurisation des passages à niveau, qui peut permettre d'économiser considérablement les coûts de la SNCF. Elle a déjà mis un protocole dans une autre région que la nôtre, mais comme cette entreprise est dans la nôtre, elle a voulu essayer d'avoir 2 projets sur 2 passages à niveau pour mettre en exergue le bienfait de cette technologie. Je crois qu'il y avait un projet sur le Teich, mais Monsieur DELUGA ne pouvait pas le mettre en place, un projet sur les Landes qui a été arrêté et un projet dans le Limousin qui reste en suspens. Pour autant, ces petites entreprises innovantes, comme vous le dites, Monsieur le Président, ont besoin d'avoir un retour de la région pour savoir si oui ou non on prend en considération leurs propositions. Sinon, elles vont se tourner vers d'autres régions. Je crois que c'est du devoir de la région et Monsieur Renaud LAGRAVE doit savoir l'entreprise dont je fais état. Si on considère que ce n'est pas louable, on leur dit et ils vont ailleurs mais on ne peut pas laisser des entreprises de cette taille, qui ont beaucoup travaillé sur le sujet et qui ont des propositions intéressantes à faire valoir, dans l'embarras de ne pas savoir ce que compte faire la région avec ce type de propositions et en même temps, de voir des projets intéressants qui se développent à Saintes ou ailleurs.

Dernière chose, Monsieur le Président, je profite de l'occasion du ferroviaire pour vous dire que demain, à Blaye, il y aura une manifestation de tous les élus pour le rétablissement de la ligne Blaye-Saint-Mariens. Cette ligne vient de faire l'objet d'un débroussaillage conséquent sur plus de 15 kilomètres sur tous les ouvrages. Je suppose que la région a reçu une pré-étude à ce dossier. Il y a une vraie attente en la matière, les gens du Blayais et du Nord Gironde demandent depuis longtemps le rétablissement de cette ligne. Aujourd'hui, la plupart des gens qui habitent ce bassin de vie ne savent pas s'il leur faut une heure ou

quatre heures pour rejoindre la métropole. Le train du quotidien, c'est à la fois savoir l'heure du départ, l'heure du retour et la sécurité. Je vous demande, si vous le voulez bien, de vous pencher sur ce dossier. Merci.

M. AUDI. - Monsieur le Président, mes chers collègues. J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce sujet dans la Commission 4 et j'ai plusieurs remarques sur Ferrocampus.

D'abord, c'est un projet intéressant, si les intentions de l'association de préfiguration sont suivies d'actions réelles. En effet, les thématiques identifiées (le verdissement des matériels, la sécurité, la connectivité embarquée, les transports intelligents du futur) sont essentielles au devenir de nos transports régionaux. Le tour de table qui associe des entreprises privées, des écoles d'ingénieurs, des structures privées, des universités, ne peut que me réjouir, mais je regrette, avec d'autres élus, l'absence des présidents d'agglomérations, ou des maires comme membres fondateurs, cela a été dit. Pour rebondir sur ce qui a été dit par Jean DIONIS et Pascale REQUENNA tout à l'heure, sur l'impérieuse nécessité d'associer les EPCI, cela mérite d'être corrigé. A un moment, il va sans doute être nécessaire d'associer les EPCI pour les réalisations et les financements. J'en ai pour preuve la belle réalisation du Pôle d'échange multimodal à Périgueux, qui ne se serait pas fait sans l'engagement sans faille des élus locaux et de l'agglomération.

Deuxième et dernier point, l'élu périgourdin que je suis et l'utilisateur des TER Périgueux-Bordeaux que je suis, a un peu de mal à se projeter vers l'hydrogène de demain alors que le matériel et les équipements affectés à nos lignes sont encore des diésels poussifs et incertains, faute d'électrification des lignes. Le projet Ferrocampus est centré sur le technicentre de Saintes, ce dont je me réjouis pour ce territoire, mais vous savez, Président, Renaud LAGARAVE ou Jacky EMON, qu'il y a aussi à Périgueux un autre technicentre qui souffre depuis des années des plans de charge qui se réduisent, avec une menace constante sur les effectifs de Périgueux. Mon intervention a pour objet d'appeler votre vigilance à ce que Ferrocampus prenne en compte le devenir et les compétences du technicentre périgourdin et n'induise pas une bascule des plans de charge de l'un vers l'autre. Autrement, ce projet ambitieux que je soutiens, je ne voudrais pas qu'il porte en lui le germe de la disparition du technicentre de Périgueux au détriment de celui de Saintes. Un signal rassurant pour les cheminots et les citoyens de la ville cheminote, serait la garantie de voir confié au technicentre de Périgueux le plan de charge de la révision à mi-vie des TER. Vous savez bien que dans ce combat, vous me trouverez toujours à vos côtés. Je vous remercie, Président.

M. LE PRESIDENT. - Je voudrais revendiquer, pardon de le dire Eddie, la paternité de l'idée d'un Ferrocampus. Je veux bien que tout le monde dise aujourd'hui que c'est bien. Pardon, je revendique la paternité, avec le double intérêt de retourner les friches industrielles

et de répondre à un besoin qui n'est pas simplement régional, Jacky l'a évoqué tout à l'heure, mais qui est européen.

Deuxièmement, sur les technologies du futur, nous travaillons à un verrou technologique aujourd'hui, au niveau des trains quels qu'ils soient, TER, TGV, Intercité, trains de fret, etc., qui est que l'on n'a pas de technologie spatiale sur la signalisation qui se fait encore, parfois au risque des lapins, des rats, des écureuils et de tout ce que l'on veut, sur le terrain. On reste au Moyen Age. On a un travail là-dedans. Et grâce au Ferrocampus, on a réuni un certain nombre d'entreprises. Si on a oublié des entreprises, elles sont les bienvenues. C'est très facile de me faire parvenir, j'en ai souvent, on est très attentifs à cela, il n'y a aucun souci.

Sur le Ferrocampus de Saintes, il ne s'agit absolument pas d'être en surplomb ou en concurrence avec Périgueux, mais en totale complémentarité. Je rassure notre collègue Antoine AUDI, là-dessus, il n'y a aucun problème. On a convenu, dans la lettre d'intention avec le Président de la SNCF, qu'il y a une partie qui se ferait notamment sur l'arrivée des batteries et une autre partie sur la régénération globale qui se ferait sur Périgueux. C'est donc du plus pour le ferroviaire. Arrêtons d'élever des inquiétudes, on peut me faire confiance là-dessus.

Sur la ligne Blaye-Saint-Mariens, j'ai été le premier à demander des études à SNCF Réseau. Plus je serai soutenu pour la réouverture de Blaye-Saint-Mariens, mieux je me porterai.

Est-ce qu'il y a des votes contre sur ce projet ?

M. BERGE. - Une question extrêmement rapide. Bien évidemment, nous soutenons cette démarche qui est extrêmement qualitative et innovante, un projet de portée industrielle territoriale. La gouvernance nous convient. Cependant, on parle de questions de formation, d'innovation industrielle, d'évolution des métiers, d'organisation nouvelle du travail, d'élévation de qualifications. Quelle est la place qui va être donnée aux organisations syndicales interprofessionnelles régionales par rapport à cela pour pouvoir les associer à l'ensemble des réflexions ? On a une gouvernance avec 3 collèges mais ce collège-là n'est pas présenté dans la gouvernance globale. Comment vont-ils être associés globalement à ce chantier ?

Mme BROUILLE. - On me souffle dans l'oreille gauche que les syndicats et le personnel seront associés au Conseil d'administration.

M. BERGE. - On pourra nous transmettre des éléments spécifiques là-dessus ? Merci.

Mme BROUILLE. - Bien sûr.

Mme ABELIN. - Je crois que le maire de Saintes voulait prendre la parole.

Mme BROUILLE. - Alors, le maire de Saintes et ensuite Jacky EMON.

M. DRAPRON. - Bonjour à toutes et à tous depuis Saintes où il fait très beau. Je ne sais pas à Bordeaux mais ici, il fait très beau.

On a été très heureux, jeudi dernier, de recevoir le Président ROUSSET et le Président de la SNCF à Saintes pour le lancement de ce Ferrocampus. Je veux rassurer mon collègue AUDI à Périgueux, on n'est absolument pas en concurrence avec le technicentre de Périgueux, car c'est bien de l'innovation dont il est question et la création d'un centre de formation qui verra de l'excellence et de l'innovation à Saintes. On a aussi la prétention de penser qu'à Saintes en innovation *(coupure de son)* on n'est plutôt pas mauvais. C'est pour cela que l'on a proposé au Président ROUSSET, je crois qu'il a accepté, d'installer l'association de préfiguration du Ferrocampus dans les locaux du Pôle innovation. On y a un fablab qui sera certainement complémentaire pour tous les étudiants qui viendront à Saintes. Voilà ce que je tenais à dire, je vous remercie de votre attention.

M. EMON. - C'est une précision à la question posée par Mathieu BERGE. Le monde des entreprises est représenté au Conseil d'administration du Ferrocampus. Souvent le Président m'a évoqué la question : où les organisations syndicales des salariés seront informées de la mise en place de cela ? Cela se fait en direct sur le terrain, à cette échelle, la relation des hommes et des territoires est vivante. En même temps, on va les inviter à une présentation par le directeur du projet du Ferrocampus lui-même. On va organiser cette réunion, je crois que l'invitation est en cours. Dans l'ensemble du Conseil d'administration, il y a différents collèges, dont celui des collectivités locales, qui seront directement impliquées dans le Conseil d'administration. On peut très bien en avoir, je suis pour que les représentants des organisations syndicales des salariés aient des représentants au titre de leur collège spécifique.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

M. LAGRAVE. - Bonjour, Président. Juste pour préciser deux choses par rapport à des questions qui ont été posées. Par rapport à ce que disait Monsieur PUYJALON sur les entreprises des passages à niveau, ils sont effectivement en contact avec SNCF Réseau. Malheureusement, les travaux du Tech sont reportés pour des raisons qui sont indépendantes de la volonté de la région. Cette entreprise est en train de travailler avec nous, je vous le précise, sur la régénération d'une voie fret sur le département des Landes, sur Ychoux. On ne les a pas abandonnés, ou je ne sais plus quel mot vous avez utilisé, mais on travaille bien avec eux et ils sont intégrés dans le cluster TOPOS de la Région.

La deuxième chose, c'est que, pour bien préciser ce que disait le Président sur la ligne de Blaye, non seulement on a demandé l'étude, mais en plus, en ce moment même,

commence une étude sur la mobilité sur le bassin de Blaye, dans laquelle est intégrée cette régénération. Le travail est en cours avec le territoire pour voir ce qu'on peut faire. Globalement, une étude est en cours entre l'intercommunalité et la région.

Dernier point par rapport à la question qui a été posée par Monsieur AUDI sur l'hydrogène. Cela fait bien entendu partie des sujets que l'on regarde et qui sont mis en place par d'autres régions. Nous avons, pour l'instant, un très gros travail sur les trains à batteries. Mais si demain, comme on l'espère tous, c'est-à-dire en 2022, le premier train français à batteries sera en Nouvelle-Aquitaine, il est évident que là où il n'y a pas d'électrification, nous modifierons notre flotte pour pouvoir faire en sorte que ces trains soient sortis du diésel. Voilà, Président.

M. LE PRESIDENT. - Merci Renaud. Ce sont de belles aventures et je pense à l'intervention de Pascale REQUENNA ce matin, qui disait « il faut que l'on fasse émerger un certain nombre de projets », à ce que disait Mathieu BERGE « est-ce que le politique peut être capable », j'ajoute en représentant la société, « d'innover dans le bon sens, le sens de la transition ? » C'est ce que nous faisons. Cette délibération, comme d'autres, c'est une illustration parfaite de l'avant-garde - pardon de faire briller les chromes - que nous pouvons être sur le plan technologique.

Pas d'opposition à ce texte ?

N° 9

Vote sur la " DATAR - FERROCAMPUS® - Création d'une association de préfiguration - Convention d'objectif et de moyens pluriannuelle "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - En plus, on le fait avec un EPCI, comme dirait Jean DIONIS, vraiment, là, qu'est-ce que vous faites de bonnes choses avec les EPCI ! Merci, Jean.

Je te remercie d'avoir eu l'idée du Ferrocampus et du reste. Et Madame ABELIN aussi.

Mme ABELIN. - Oui, mais d'un autre côté, vous avez écouté Jean parce qu'il parlait des reconversions de friches, vous n'étiez pas favorable à l'époque.

M. LE PRESIDENT. - Vous avez une illustration d'une reconversion de friches volontaire. Vous êtes témoin, et je vous remercie d'avoir voté pour ce dossier, plutôt que d'en faire une polémique.

10 - STRATEGIE REGIONALE POUR UN NUMERIQUE AU SERVICE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (2020 - 2021)

M. LE PRESIDENT. - Nous passons maintenant au numérique qui va t'intéresser encore plus. Sur le numérique, je vais donner la parole à Jean-Louis NEMBRINI et à Mathieu HAZOUARD.

M. NEMBRINI. - Merci, Monsieur le Président, chers collègues. Depuis ce matin, nous plaçons nos réflexions souvent à la lumière de la situation actuelle, et le numérique est dans cette situation aussi. S'il n'y avait pas eu l'action de la région en matière d'ENT, la continuité pédagogique dans nos lycées aurait été mise en péril pendant la période du confinement. Je prends un exemple. Au mois de mars, il y avait sur notre ENT, 90 000 connexions par jour. Au pic du confinement, nous étions à 500 000 connexions par jour. C'est pour ce qui existe déjà, autrement dit un outil qui a été mis en place il y a un peu moins d'un an et qui permet d'assurer cette continuité pédagogique. J'ajoute qu'il ne s'agit pas simplement de connexion simple, il y a la possibilité d'organiser des vidéos, de faire des cours en ligne, etc. C'est un outil extrêmement efficace sur le territoire.

La crise a mis en évidence les difficultés qui sont de plusieurs ordres. D'abord, la fracture numérique, tout le monde comprend ce que cela veut dire. Il y a des lieux où l'on accède, où il y a du réseau et il y a des lieux où il n'y en a pas. Il y a une fracture d'équipement. Comment on accède, avec son outil personnel, avec un outil qui nous est prêté ? La région, là aussi a anticipé. Nous avons prêté, pendant la crise, 2000 ordinateurs. Et puis il y a la possibilité d'accéder et de payer un abonnement. Vous voyez tous ces problèmes qui se posent pour assurer la continuité pédagogique. C'est au cœur de nos réflexions et cela sera au cœur des réflexions que nous poursuivrons. Je me souviens de la question de Madame NADAU tout à l'heure sur une autre délibération. Nous aurons, d'ici à la fin de l'année, à discuter à nouveau ici du principe d'un campus numérique. Nous y travaillons avec Gérard BLANCHARD, bien entendu avec Mathieu HAZOUARD, nous sommes tous les deux porteurs directement de ce projet, avec les autorités académiques.

Cette délibération est un programme d'actions, je n'y reviens pas dans le détail. Elle se décline à travers trois grands objectifs. Le premier, consolider la filière numérique pour l'éducation et la formation. J'ai cité Gérard BLANCHARD, je pourrais citer aussi Cathy VEYSSY. Nous sommes nombreux intéressés par le développement du numérique en matière de formation, du lycée à l'université en passant par la formation continue. Le deuxième grand objectif est accompagner la transformation numérique des acteurs de la

formation, formés, équipés partout sur notre territoire. Et le troisième objectif, fédérer et coordonner l'écosystème régional du numérique pour l'éducation et la formation.

Je n'ai pas coutume de refaire de la lecture suivie de délibération. Celle-ci est très précise, vous avez, derrière ces trois objectifs, une série d'actions que je ne reprends pas. Il y en a quelques-unes sur lesquelles je voudrais insister. Dans l'objectif 2, ce que l'on appelle le développement des jumeaux numériques est la première expérimentation que nous allons faire. Demain, je vais à l'Aérocampus, qui préfigure beaucoup de nouveautés en matière de formation, pour voir avec des autorités académiques ce que sont les fameux jumeaux numériques. Comment un processus industriel est numérisé et permet ensuite de faire de la formation ? Nous avons un exemple de jumeaux numériques qui a été développé dans un lycée privé de Poitiers, que nous avons visité avec Alain ROUSSET il y a peu de jours, Saint-Jacques de Compostelle, où le processus industriel est numérisé en même temps que le procédé pédagogique. C'est-à-dire que le professeur peut faire faire des expérimentations et en même temps apprécier la maîtrise des concepts par les élèves. Ces jumeaux numériques, c'est quelque chose que nous voulons développer et vous comprenez bien l'intérêt territorial. Amener des formations dans ce domaine par le numérique partout sur notre territoire. J'insiste beaucoup sur la dimension territoriale de cette question.

Dans l'objectif 3, je veux signaler l'action 7, qui sera la création d'un Campus des Métiers du Numérique Educatif. C'est là que Mathieu HAZOUARD va intervenir, car il y a derrière tout campus, un projet de développement industriel autour, ici, de la filière technologie pour l'éducation, la filière EDTECH, qui a été mobilisée fortement pendant toute la période du confinement, puisque beaucoup de petites entreprises, beaucoup de start-ups ont mis à disposition leurs outils pour assurer cette continuité pédagogique. Nous serons, dans toutes ces dimensions, extrêmement attentifs. Il y a des sources d'inégalités derrière l'équipement des jeunes, il faudra y réfléchir. Il y a des sources de difficultés territoriales pour maintenir les formations partout et le numérique doit être l'outil du maintien du territoire éducatif comme il est. Attention, parfois, on a l'air de considérer que le passage au numérique sera l'occasion de délocaliser où l'on veut les formations. Nous voulons associer le développement du numérique, notamment par le truchement des jumeaux numériques, aux territoires de l'éducation, aux lycées, aux territoires, aux petits CFA, aux lieux de formation tels qu'ils sont, lieux physiques. Nous aurons l'occasion d'en reparler autour de la réflexion sur le Campus des Métiers et des Qualifications que nous vous présenterons sans doute lors de la plénière de novembre ou décembre. Je laisse la parole à Mathieu.

M. HAZOUARD. - Merci, Jean-Louis. Jean-Louis NEMBRINI a planté d'une façon très précise le décor et la volonté politique de la région visant à faire émerger un numérique au

service du monde éducatif. Vous avez compris notre attachement à la problématique de l'équité territoriale, Jean-Louis l'a très bien rappelé. J'apporte quelques éléments complémentaires. Au-delà de notre volonté politique, au-delà de l'appétence d'acteurs éducatifs, nous avons la chance d'avoir, en plus, un tissu économique, une filière numérique en émergence autour de la dimension de ce que l'on appelle dans un anglicisme l'EDTECH. Nous avons une filière régionale qui aujourd'hui est composée d'une centaine d'entreprises réparties sur 3 principaux pôles : Poitiers, Angoulême et Bordeaux. Notre objectif, à travers cette démarche, est de pouvoir les accompagner et de faire en sorte que les solutions nouvelles proposées, les innovations pédagogiques par ces entreprises en Nouvelle-Aquitaine, puissent globalement favoriser le monde éducatif et un certain nombre d'acteurs qui accepteraient d'être moteurs avec nous. C'est l'objectif 1 de cette feuille de route. L'idée est de créer un laboratoire, un lab EDTECH, qui serait un nouveau dispositif qui permettrait de proposer un terrain d'expérimentation, qui permettrait aux entreprises, aux start-ups qui ont des nouveautés à proposer, un certain nombre de prototypes, de les tester et de faire valider les apports pédagogiques, l'idée n'étant pas de dénaturer tout un service éducatif, mais d'apporter des solutions nouvelles. C'est ce lab EDTECH que nous vous proposons de créer. Nous amènerons des précisions par le vote lors de la prochaine Commission permanente d'un appel à manifestation d'intérêt, qui permettra à la fois de détecter les solutions nouvelles et surtout, puisque c'est le pendant tout aussi important, de trouver des acteurs, des établissements éducatifs qui acceptent d'être des terrains d'expérimentation. Voilà les éléments de précision que je voulais apporter et qui me semblent importants, puisque l'on est sur un triptyque que nous avons l'habitude de mener : la volonté politique, des acteurs éducatifs et des acteurs industriels. Il y a là les éléments constitutifs d'une nouvelle démarche qui nous permettra de créer une nouvelle filière en Nouvelle-Aquitaine.

M. MALHERBE. - Merci, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues. Que ce soit dans le domaine de l'économie, de l'emploi ou de l'éducation, le numérique est un facteur indispensable à l'évolution de notre société. S'il apparaît donc comme essentiel de soutenir l'économie numérique, tout l'enjeu, me semble-t-il, est de trouver un juste équilibre dans son utilisation, notamment dans la partie éducative, pour que ce dispositif reste un outil au service de nos étudiants et pas un facteur aggravant les fractures sociales et menant peu à peu à la disparition des rapports sociaux.

Oui, la crise du COVID-19 a mis en exergue la nécessité d'avoir un outil numérique performant qui permette d'user de cours à distance ou du télétravail pour pallier les mesures du confinement. Elle a notamment mis en évidence les fractures territoriales qui existent en la matière à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Mais elle a aussi démontré que ce

confinement et cette distanciation physique, imposés pendant de longues semaines, ont aggravé la crise de solitude déjà bien à l'œuvre en France. Car la vie en bonne santé exige des contacts multiples, comme le rappelle Eloi LAURENT dans une tribune du journal *Le Monde,* et la société du sans contact, telle que nous l'avons expérimentée lors du confinement, est par essence même un contremodèle social d'une société dynamique.

Aussi, si nous soutenons pleinement la nécessité d'œuvrer pour une meilleure répartition territoriale de nos outils numériques, nous attirons votre attention sur les risques d'une surutilisation de ces outils, notamment en matière éducative. Que ce soit dans nos lycées ou nos universités, développer à l'extrême les cours à distance ne nous apparaît pas opportun. De nombreux témoignages d'étudiants, durant la période du confinement et même depuis la rentrée 2020, vont dans le même sens. Faute de travail en groupe, faute d'interactions directes avec leurs enseignants ou entre étudiants, faute de contacts physiques au sein des établissements scolaires, beaucoup d'entre eux expriment des difficultés à être performants dans leurs apprentissages. Sans parler des fractures sociales que l'apprentissage à domicile crée inéluctablement entre des jeunes issus de milieux favorisés, qui peuvent s'appuyer sur leurs proches pour assimiler leur programme, et les autres, laissés à eux-mêmes. C'est le risque d'un système éducatif qui s'appuie sans doute beaucoup trop sur le numérique, car écrire, comme c'est le cas dans la délibération, que la fracture numérique a amplifié la fracture éducative, est un aveu assez inquiétant de l'échec de notre éducation nationale. Nos parents et nos grands-parents suivaient, à leur époque, des cours avec un livre et une règle à calcul, sans écran, sans numérique, sans internet et, pardonnez-moi mais ils n'étaient pas plus bêtes que nous, bien au contraire, et leurs connaissances à l'examen du bac étaient pourtant plus importantes que nos lycéens aujourd'hui. Si dans sa philosophie globale cette délibération va dans le bon sens, le manque de détails en matière de vision à long terme et d'incidence financière nous amène à nous abstenir sur ce dossier. Nous voterons au cas par cas les délibérations proposées en Commission permanente. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Qui souhaite intervenir sur ce rapport ?

Je mets aux voix ce rapport sur le numérique au service de l'éducation et de la formation.

M. NEMBRINI. - Simplement pour la précision et le développement pendant la Commission, il a été demandé à ce que l'on réfléchisse plus au fond à la notion de lycée du futur. J'ai proposé que le GIA et la Commission se réunissent en session spéciale pour permettre à chacun d'échanger sur la base de cette délibération pour aller plus loin et ainsi donner les précisions que vous demandez.

M. LE PRESIDENT. - Je mets aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 10

Vote sur la " Stratégie Régionale pour un numérique au service de l'éducation et de la formation professionnelle (2020 - 2021) "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Rassemblement National**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Christelle LAPOUGE**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

12 - CONVENTION AVEC FRANCE COMPETENCES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRESIDENT. - Cathy VEYSSY, pour le rapport suivant sur la convention avec France Compétences pour le développement de l'apprentissage, ayant des difficultés à se connecter, je vous propose de prendre des questions s'il y en a et de vous répondre. S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 12

Vote sur la " Convention avec France Compétences pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

13 - FEUILLE DE ROUTE HYDROGENE - 2020 - 2030

Mme COUTANT. - Monsieur le Président, chers collègues. Cette feuille de route hydrogène s'inscrit dans des travaux menés depuis le début du mandat, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment au sein du cluster Energies Stockage que nous avons créé en juillet 2017. L'objectif de cette feuille de route, qui a été initiée il y a un peu plus d'un an, est de structurer la filière hydrogène afin de la développer et ce, dans l'ensemble de sa chaîne de valeurs. L'objectif est véritablement de partir des besoins, des usages et de produire et d'utiliser de l'hydrogène vert ou fatal, notamment dans le secteur de la mobilité mais pas seulement. Cette stratégie repose à court, moyen et long terme, avec des échéances 2023, 2025 et 2030 et tend à construire une trajectoire qui permettra à notre région de devenir un véritable acteur, leader sur les questions d'hydrogène d'ici 2030, ceci en cohérence avec nos différents documents de planification, que ce soit le SRADDET notamment son volet énergies mais pas seulement, le Programme Régional Forêt Bois, le SRDEII, et conformément aussi à notre feuille de route Néo Terra, puisque deux des ambitions de Néo Terra sont incluses et intégrées dans cette feuille de route hydrogène : l'ambition 4 de cette feuille Néo Terra, développer les mobilités « propres », verdir la flotte de transport, soutenir les solutions alternatives ; également l'ambition 6 de la feuille de route Néo Terra, qui fixe de construire un mix énergétique renouvelable. Expérimenter la production régionale nous permettra aussi d'enrichir ce mix renouvelable régional, qui aujourd'hui est consacré à tout ce qui est énergies renouvelables matures.

Notre sujet aujourd'hui est de construire l'écosystème qui permettra de donner une maturité à cette filière hydrogène pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés. Actuellement, le potentiel de la filière régionale passe par plusieurs acteurs. Une vingtaine d'entreprises industrielles sont aujourd'hui engagées sur ces questions dans notre région, avec des grands groupes industriels nationaux, des start-ups, des PME, des TPE. 6 laboratoires sont engagés pour avancer sur les questions de recherche et plus d'une dizaine de territoires intègrent les solutions hydrogène d'ores et déjà dans leurs projets de développement, que ce soit de l'hydrogène vert ou de l'hydrogène fatal. Je pense à La Rochelle, à Pau, à Angoulême, Landes-Armagnac et quelques autres. Et puis, deux projets portuaires, à Bordeaux et à La Rochelle et également une initiative à Bayonne, et le projet bordelais est très en avance.

La construction de cette feuille de route a associé différents acteurs, et ce depuis 2017 maintenant, que ce soit au sein des groupes de travail du cluster Energies Stockage. Mais il y a eu, plus spécifiquement pour la formalisation de cette feuille de route, deux jours de

travail avec une vingtaine d'acteurs de la filière et également une consultation plus large de 150 personnes environ lors d'ateliers qui ont eu lieu au mois de février à La Couronne, près d'Angoulême. Tout cela est animé par l'ADI, l'Agence de Développement et d'Innovation, et le cluster Energies Stockage.

Qu'est-ce que l'hydrogène ? L'hydrogène, aujourd'hui en France, à 94%, est issu de ressources fossiles. 100% des régions françaises sont investies sur les questions d'hydrogène, mais seulement 50% sont plus ambitieuses en parlant d'hydrogène vert et fatal, c'est notre cas. Cet hydrogène vert est produit à partir de sources d'énergies renouvelables. Cela permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer la consommation d'énergies fossiles. Il est produit par électrolyse de l'eau directement connectée à une source d'énergie électrique renouvelable, que ce soit du solaire, de l'éolien, mais cela peut aussi être à partir de méthane par fermentation de déchets, agricoles mais pas uniquement.

Il y a cette problématique de l'eau qui peut être posée. La diminution de la quantité d'eau disponible a été prise en compte, elle se pose réellement par rapport au dérèglement climatique et au réchauffement du climat. Ce volet-là a été pris en compte dans cette feuille de route et fort heureusement.

Quelques engagements de l'Etat pour rappeler que l'Etat a présenté son plan en septembre 2020, chiffré à 7 milliards d'euros. Trois priorités ressortent de cela. Pour information, notre région travaille également avec les autres régions françaises, mais bien au-delà, avec les régions européennes, pour plus de cohérence, de complémentarité et une véritable coopération interrégionale européenne.

Cette feuille de route comporte 4 axes stratégiques avec, au cœur de tout cela, la feuille de route Néo Terra et tout ce qui va avec cette feuille de route et ce que nous souhaitons développer en termes de transition énergétique au sein des territoires : le fait d'engager les territoires vers une stratégie zéro carbone, la question de la mobilité et les nouveaux usages qui peuvent en découler et ce mix énergétique renouvelable, et évidemment la question de la recherche, du développement et de l'innovation. Tout cela dans une approche systémique, en intégrant l'ensemble de l'analyse du cycle de vie, car c'est une question qui a notamment été posée par le CESER. C'est bien inclus dans cette feuille de route, que ce soit de la production, avec les vecteurs de production, les modalités et tout cela jusqu'au recyclage. Tout cela a été intégré, vous l'avez page 18 de notre feuille de route.

Pour terminer, les 4 axes stratégiques sont déclinés en 8 fiches action, à partir de la page 18 de votre rapport. Les objectifs sont, à mon sens, complets, chaque fiche action

définit des indicateurs, identifie les partenaires potentiels, les actions déjà engagées et les actions à lancer, en partant toujours des besoins et des usages, avec des actions concrètes. Cette démarche est aujourd'hui opérationnelle sur un certain nombre de territoires de la région, comme je le rappelais tout à l'heure. Je ne vais pas décliner l'ensemble des fiches action, il y en a 8.

La première permettrait, c'est ce que nous souhaitons, de réunir les conditions de marchés dans les territoires pour développer des filières hydrogène, cela signifie diminuer les coûts et amplifier le rendement. Cela sera possible grâce à la recherche.

Un deuxième point important, animer la filière pour faire émerger et soutenir les projets hydrogène, en lien avec l'ADI et le cluster et la création à court terme d'une marque hydrogène Nouvelle-Aquitaine.

Un troisième point, un point très important aujourd'hui, l'appropriation par les citoyens et l'implication citoyenne dans la construction des projets de territoires, en structurant des outils, en favorisant un certain nombre d'implications sur les territoires, pas seulement des industriels.

Le point 4, développer la recherche, le développement et aussi la formation, notamment sur la maintenance, l'innovation, établir des programmes collaboratifs, travailler sur la recherche et le développement, notamment sur l'aspect matériaux, sur les procédés pour avoir des rendements énergétiques plus importants mais aussi travailler au recyclage des matériaux, c'est l'analyse du cycle de vie dont je parlais précédemment.

La fiche action 5, développer la filière hydrogène du territoire régional en soutenant les offres industrielles viables, cela veut dire référencer, accompagner les entreprises, que ce soit au niveau du financement qui peut être régional, qui peut être via la banque des territoires, via l'Etat, via l'Europe, notamment pour l'installation de structures, d'infrastructures sur notre territoire afin de le mailler.

Le point 6, développer hubs et écosystèmes locaux d'hydrogène. Plusieurs territoires nous ont sollicités pour engager ce travail.

Point 7, développer les usages que j'ai évoqués précédemment et nous lancerons un appel à projet, lors de la prochaine Commission permanente, dédié à ce point et soutenu aussi par d'autres collectivités, par l'Etat et par l'Europe. Tout cela a pour but de renouveler et de travailler, je parlais des usages et des besoins, c'est aussi permettre de renouveler les flottes de véhicules à l'échelle des territoires et d'engager cette transition vers l'hydrogène, comme a pu le faire Pau, soutenu par la région avec sa flotte de bus.

Enfin, dernière fiche action, développer une production verte, biosourcée, locale, pour contribuer à l'indépendance énergétique de la Nouvelle-Aquitaine. On l'a dit sur les questions de mobilité, c'est aujourd'hui le sujet peut-être le plus important sur ces questions. Verdir aussi nos industries, accompagner les sites industriels via l'appel à projet dont on a aussi parlé ce matin, la compétitivité énergétique des entreprises.

C'est tout un écosystème que nous formalisons à travers cette feuille de route, en se donnant les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Françoise. Est-ce que je peux ajouter un petit clin d'œil que je viens de demander au directeur général des services, c'est la transformation de la cellulose en hydrogène. Savez-vous comment cela s'appelle ? Cela s'appelle la catalyse hétérogène. Et encore l'hydrolyse enzymatique.

J'ai Barthélémy AGUERRE qui souhaite intervenir et Jacques COLOMBIER.

M. AGUERRE. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette feuille de route, nous l'attendions avec impatience, car nous avons à définir une stratégie importante pour le futur et cette stratégie énergétique ne pourra se faire sans une filière hydrogène organisée. J'ai, au nom de mon groupe, plusieurs remarques à porter dans ce débat et concernant la délibération qui est soumise à notre vote d'aujourd'hui.

D'abord, je salue l'articulation entre l'échéance de la feuille de route régionale, 2020-2030, et celle fixée dans le plan de relance gouvernemental, stratégie fixée à 10 ans, cela concorde.

Ensuite, notre groupe salue une nouvelle fois l'effort de l'Etat pour relever les investissements qu'il souhaite consacrer à cette filière, 2 milliards d'euros aujourd'hui, 7 milliards d'euros sur les 10 ans, une somme considérable. Avec cet effort, nous n'avons pas à rougir face à nos amis allemands, cités tout à l'heure, qui ont un plan qui prévoit des investissements à hauteur de 9 milliards d'euros.

Monsieur le Président, voilà donc un plan ambitieux pour cette filière. Si elle est produite avec une électricité issue des énergies renouvelables, l'hydrogène est un carburant du futur, un carburant décarboné, exploitable en quantité illimitée et stockable, on en trouve partout. Vous avez décliné plusieurs ambitions dans cette feuille de route qui est bien construite et qui répond aux différents défis à relever.

Néanmoins, j'ai noté quelques non-dits sur certains sujets et je pense qu'on peut y voir là quelque complaisance à l'égard de votre majorité. Vous allez comprendre pourquoi.

La feuille de route souligne parfaitement un premier défi, que j'ai cité auparavant, les prix élevés. Le coût de la production de l'hydrogène vert est aujourd'hui trop important. En même temps, il est clair que pour que cette énergie soit une énergie répondant aux objectifs environnementaux que nous nous sommes fixés, il faut décarboner la production d'hydrogène. Mes chers collègues, comment vont faire la France et la Nouvelle-Aquitaine pour cela ? Il y a un absent ou presque dans cette feuille de route, et je sais que je vais en faire bondir quelques-uns, mais cela serait d'une malhonnêteté intellectuelle que de ne pas prendre en compte l'énergie nucléaire pour répondre à ces objectifs. Pardonnez-moi, mais le sujet est bien tabou dans cette feuille de route, de la manière qu'il l'était dans la feuille de route Néo Terra sur les questions de mix énergétique. Mon collègue Jean DIONIS nous avait interpellés là-dessus en temps voulu. Il ne s'agit pas ici de remettre sur la table le débat entre pro et anti-nucléaire, mais compte tenu de l'importance du nucléaire dans le mix énergétique français, l'oublier est une erreur, très honnêtement, sachant que le nucléaire existera encore plusieurs années, malgré les réductions envisagées. De plus, le Gouvernement et le ministère de l'économie ont été clairs sur l'opportunité que nous avions en termes d'avantages comparatifs avec nos voisins européens grâce à l'énergie nucléaire.

Vous le savez pertinemment, Président, mais lorsque je lis la fiche 8 de la feuille de route, on sent dans la rédaction la volonté de ne pas le citer directement. Avec celle-ci, nous avons les moyens de produire et stocker une quantité très importante, illimitée d'hydrogène pendant cette période de 10 ans. Et puis disons-le, l'énergie nucléaire n'est pas une énergie carbonée. Elle pose d'autres soucis, mais il me semble que l'urgence aujourd'hui c'est bien de décarboner nos transports, nos industries.

Vous avez affiché, par voie de presse, votre volonté de faire de la Nouvelle-Aquitaine un fournisseur d'hydrogène. Il faudra que la stratégie régionale, le mix énergétique français actuel, ne soit plus un tabou, sinon, nous ne répondrons pas à nos objectifs sur les 10 ans à venir.

En matière d'interdépendance, le travail de recherche et développement, sur lequel vous avez mis l'accent dans cette feuille de route, nous le saluons, Monsieur le Président, est très important.

Une autre remarque, il me semble qu'il manque dans la stratégie régionale la possibilité d'accompagner la création de points de distribution, il n'y en a pas, dont la multiplication est indispensable.

Parmi les autres défis sur lesquels j'aimerais revenir, Président, vous y faites référence dans la recommandation en fin de feuille de route. Vous demandez une régulation des prix.

Nous sommes d'accord, mais l'augmentation de la production nous permettra d'y parvenir, l'effet de masse. On en revient à ce défi de production et c'est bien pour cela que le Gouvernement prévoit de subventionner la production d'hydrogène dans son plan de relance. Dans la première fiche action, l'action des pouvoirs publics doit favoriser la production pour obtenir une baisse des coûts. Les coûts sont effectivement trop élevés pour nos concitoyens. J'ai un exemple en tête. Pragma Industries à Biarritz. Ils produisent des vélos à assistance électrique, avec des piles à hydrogène. Ils font un travail formidable, mais ils ont bien conscience qu'aujourd'hui, le prix du vélo estimé en coût de revient à 7000 euros, est un obstacle important pour la commercialisation. Les principaux clients ne sont que les collectivités publiques. C'est très bien, mais il faut que nous arrivions à démocratiser tout cela.

J'ai donc un peu de mal à comprendre pourquoi vous formulez une recommandation ici, mais sans trop indiquer comment y arriver. J'ai une vision peut-être libérale de la chose, mais vous, vous semblez être un peu magiciens. Vous m'expliquerez sans doute.

Enfin, pour terminer, Président, la feuille de route met un accent particulier sur les transports et à juste titre. Je le salue, ne croyez pas que l'annexe 4 ne m'a pas attiré l'attention. Je n'ai pas manqué votre volonté de faire appel au MIE, Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe, afin que notre petit train Pau-Canfranc fonctionne aussi à l'hydrogène et c'est bien.

Président, après toutes ces remarques, nous voterons cette feuille de route.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Barthélémy. Je vous remercie du fond du cœur d'adhérer à Pau-Canfranc.

Je voudrais rappeler, sur la filière nucléaire, sans mettre en cause ce que vous avez évoqué tout à l'heure, c'est que le prix aujourd'hui de l'électricité nucléaire ne tient absolument pas compte du prix du démantèlement, le moment venu, des centrales. Même si on les fait durer, à un moment donné, il faut savoir les démanteler.

M. AGUERRE. - C'est pareil pour le photovoltaïque.

M. LE PRESIDENT. - Je dois être le seul à avoir quelques connaissances de ce dossier pour avoir été sollicité, dans une période antérieure de ma vie, sur le secrétariat général du démantèlement des centrales nucléaires. Je peux vous dire que les sommes, à un moment donné, même si vous les maintenez en vie 15 ans ou 20 ans supplémentaires, sont des sommes considérables. Je n'irai pas plus loin sur ce débat. Le démantèlement des cellules photovoltaïques, c'est un autre prix et autre chose. Nous avons un projet, ici avec des technologies issues de la recherche académique, pour trouver des cellules avec des

rendements beaucoup plus élevés, capables d'être déconstruites. Il est évident que, comme l'a dit Françoise COUTANT tout à l'heure, nous réfléchissons au cycle global des matériaux et des technologies. C'est comme cela qu'il faut réfléchir, sinon, on n'y arrive pas.

Sur l'intervention de la France, je m'en réjouis. Pour l'instant, je compte 2 milliards. Je suis heureux qu'il y ait au moins ces 2 milliards par rapport aux 100 millions qui avaient été votés précédemment. Je note, sans en être sûr, que ces 2 milliards seront en subventions et pas en prêts. L'Allemagne a mis 9 milliards en cash. Aujourd'hui, nous avons des problèmes de propriété industrielle sur les technologies d'énergies renouvelables qui sont beaucoup plus considérables qu'on ne l'imagine.

J'ajoute aussi que nous avons des projets d'hydrogène vert, notamment sur le bassin de Lacq, mais pas uniquement, et que nous avons un projet de distribution d'hydrogène, même si ceux qui se penchent le plus sur l'utilisation de l'hydrogène, considèrent que cette technologie sera la plus immédiate sur les bateaux, ensuite sur les trains puis dans l'avion, avec des difficultés que le monde aéronautique évoque. Je sais aussi, vous savez aussi, si vous avez bonne mémoire, que le Conseil régional a aidé, en Aquitaine à l'époque, l'entreprise Stelia Composites pour inventer des formes de stockage composites à haute pression.

Jacques, ou… ?

M. CHARBONNEAU. - C'est juste pour demander une explication à propos de ce que vous venez de dire sur le démantèlement des centrales nucléaires. Savez-vous le chiffrage du démantèlement des éoliennes, si un jour on venait à trouver mieux que les éoliennes ? Quand je dis démantèlement, c'est aérien et souterrain, car il y a un paquet de béton au fond. Avez-vous une idée là-dessus ?

M. LE PRESIDENT. - Je ne peux pas vous donner un ratio, mais il doit être incroyable, car le problème du nucléaire, c'est le problème des déchets nucléaires. Ce qui n'est pas la même chose avec les éoliennes.

M. COLOMBIER. - Pour préciser votre propos sur le nucléaire, le kilowatt venant du nucléaire est de l'ordre à peu près de 6 à 7 euros. Il est tout de même important de le rappeler, sans compter le coût du démantèlement.

Monsieur le Président, mes chers collègues. Ce dossier évoque ce que l'avenir peut apporter comme alternative afin de remplacer pour partie les actuelles énergies fossiles qui ne seront, certes, pas éternelles. Mais ne vient-on pas de découvrir, depuis 2017, d'énormes gisements de pétrole en Chine, en Alaska, au Mexique ou à Bahreïn ? Nous sommes trop souvent tributaires d'autres sources d'énergie vis-à-vis de l'étranger. Aussi, l'hydrogène peut,

à terme, nous permettre de renforcer notre indépendance énergétique que le nucléaire nous assure déjà pour une bonne part. Je me réfèrerai à l'automobile, moyen quotidien de transport et de liberté pour nos concitoyens, sans nier bien entendu, les apports importants de ce gaz dans notre industrie.

Permettez-moi de vous rappeler les principales façons de produire l'hydrogène. Soit à partir du charbon par chauffage. Soit à partir de gaz naturel composé principalement de méthane avec de la vapeur d'eau, c'est la méthode industrielle la plus employée. Soit à partir de biomasse par gazéification. Soit à partir d'eau par électrolyse ou par thermolyse, craquage thermochimique de la molécule d'eau - je me réfère à ce que vous disiez - à 900° degrés minimum. Ceci concernera de futures centrales nucléaires et ceci participe donc au débat sur le nucléaire, indispensable pour notre industrie, comme pour la consommation des Français, du moins, c'est notre avis.

Nous ne sommes qu'aux prémices d'une production comme source d'énergie complémentaire à celles existant actuellement. Votre dossier met en évidence les recherches nécessaires importantes pour en arriver à une production économiquement viable. Il faudra donc des années et des années de recherche pour ceci. La route sera longue et quelques ordres de grandeur doivent être rappelés. Le pétrole, facilement stockable et manipulable, contient par kilogramme 12 kilowatts d'énergie sous forme de chaleur quand on le brûle. En électrolyse industrielle, 1000 litres d'hydrogène, sous forme de gaz à 0°, contiennent seulement 3 kilowatts d'énergie, ce que contient un tiers de litre d'essence. C'est dire qu'en l'état actuel, il faudrait d'énormes quantités pour concurrencer, à part égale, le pétrole. Mais, dans le domaine du transport, il y a deux manières d'utiliser l'hydrogène dans les véhicules. On peut utiliser directement celui-ci dans un moteur à explosion conventionnel, celui de nos voitures, mais le rendement est de 25%. Ou bien, on transforme l'hydrogène en électricité dans une pile à combustible pour faire tourner le moteur, qui est alors électrique, et là, le rendement est de 50%. Ce gaz est donc intéressant et actuellement, il est plus rentable de transformer l'hydrogène en électricité dans une pile à combustion pour des voitures. En revanche, cette pile coûte actuellement aux environs de 40 000 euros. Massifier la production sera donc nécessaire pour baisser drastiquement ce coût. Le stockage de l'hydrogène en réservoir dans une voiture représente vraiment quelques contraintes, car il faut compresser à 700 bars l'hydrogène dans un réservoir type thermos, très épais, qui pèse lourd, car pour 12 kilos de gaz, pour une voiture moyenne, un réservoir plein d'hydrogène pèse 240 kilos, soit 6 fois plus lourd que pour un réservoir d'essence. Il faudra donc remédier à ceci et la pile est sans doute la solution.

De grands progrès seront nécessaires pour résoudre tous ces handicaps. En ce qui concerne l'hydrogène vert, il nous a été confirmé en Commission, et encore tout à l'heure, que sa production est environ 3 fois plus coûteuse que son homologue d'origine fossile. Nous attirons donc votre attention sur la nécessité, non pas de l'abandonner, mais de ne pas privilégier systématiquement le développement de l'hydrogène vert, mais de participer au développement de l'ensemble de cette filière. Les 8 fiches action qui constituent l'ossature de cette feuille de route décennale, semblent aller dans ce sens.

Une fois n'est pas coutume, je terminerai par là. Nous nous félicitons de la mise en œuvre de la feuille de route hydrogène pour la période 2020-2030 et j'espère même après. Depuis plus de 30 ans, nous avons été, bien avant d'autres, avec Jean-Marie LE PEN, le mouvement qui prévoyait la nécessité d'une filière hydrogène française, car dès 1989, le soutien à l'hydrogène, comme à la biomasse, devenait une constante dans le programme du Front national. Vous répondez ainsi à l'un des engagements présidentiels 2017 de Marine LE PEN pour le développement rapide d'une filière nationale de l'hydrogène. Aussi, nous voterons ce dossier et le suivrons avec beaucoup d'intérêt. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Cher Jacques COLOMBIER, je ne savais pas.

M. COLOMBIER. - Je ne manque pas d'air, mais regardez, même sur internet, vous pourrez le vérifier. A l'époque, c'était comme cela. Je dois vous le confesser, à l'époque, il y a 30 ans, je ne savais pas trop ce qu'était la biomasse.

M. LE PRESIDENT. - 2 ou 3 points qui nous différencieront. Je ne suis pas favorable à l'exploitation du pôle nord ou du pôle sud de la banquise pour exploiter les ressources pétrolières ou gazières. Je trouve que c'est inadmissible, intolérable que l'on soit, sur le plan géopolitique, en train d'aller chercher cela. Il en est de même pour la Méditerranée, où l'on voit ressurgir des batailles Grèce/Turquie aujourd'hui.

Sur les 700 bars, nous avons atteint, avec Stelia, ce type de possibilité et nous avons les ressources technologiques. Mais encore une fois, je pense que le plus grand défi qui reste à relever, c'est à la fois, comme l'a dit Françoise COUTANT tout à l'heure, de créer un écosystème sur la production d'énergie et le stockage d'énergie. Nous avons un groupe de travail de 180 chercheurs, entreprises, acteurs qui coopèrent autour d'une animation d'ADI dans ce domaine-là pour être opérationnels par rapport au plan de relance de l'Europe et par rapport au plan de relance du Gouvernement français.

Enfin, quand on discute avec les spécialistes, leur analyse c'est : 1. le bateau ; 2. les transports ferroviaires ; 3. les camions, pour faire vite. A la voiture individuelle, plutôt la batterie.

M. PUYJALON. - Juste pour rebondir après notre ami Barthélémy AGUERRE sur la transformation de l'hydrogène. Evidemment, il y a de l'hydrogène qui est extrêmement intéressant à développer. En revanche, je reste extrêmement révolté quand je vois que l'on parle de transformer l'énergie éolienne en hydrogène. Quand les professionnels vous racontent que l'on n'est même pas à 50% du 100% éolien transformé en hydrogène, mais quand on sait qu'en plus, l'énergie éolienne est entachée de grosses malversations avec la mafia - je n'en parle pas. Quand on a un coût spot, arrivé pendant le COVID-19, où l'énergie européenne est tombée à moins de 0 euros, que le prix moyen était de 20 euros et que l'on se permettait de racheter, par obligation de l'Etat, à plus de 85 euros, aux professionnels qui se sont enrichis colossalement sur le dos d'une situation COVID-19, je suis extrêmement remonté contre cette énergie, qui de même, et cela vaut aussi pour l'énergie éolienne en mer, est entachée de problèmes sanitaires majeurs. Quand l'Etat est en train de négocier avec des éleveurs pour que certains sites éoliens soient transformés en production d'hydrogène, car les câbles enfouis génèrent des problèmes de santé et de mortalité animale incroyable. Tout cela sous le couvert de dire, par des GPSE « Monsieur l'éleveur, vous la fermez ou on ne paiera plus vos aliments parce que sinon, vous ne pourrez plus survivre ». Il y a un phénomène aujourd'hui et un scandale d'Etat autour de l'éolien qui est franchement un problème d'Etat.

Donc soyez prudents. Je ne suis pas du tout contre le progrès. Derrière l'hydrogène, il y a en effet de belles perspectives. Mais derrière l'éolien, c'est un non-sens.

M. LE PRESIDENT. - Je vous poserai une autre question tout à l'heure. Aurélien SEBTON ?

M. SEBTON. - Très rapidement, Monsieur le Président, juste pour vous dire que l'on reçoit cette délibération très favorablement. C'est très bien construit, félicitations aux services et aux élus qui ont travaillé dessus. En rapport avec ce que l'on disait ce matin, évidemment que l'hydrogène doit être une filière d'avenir pour travailler sur notre mix énergétique, je ne vais pas revenir sur le débat du nucléaire. C'est l'exemple typique de ce qu'il faut faire en termes de retournement et de reconversion. On avait eu ce débat sur l'aéronautique : comment on peut redéployer l'ingénierie et l'expertise que l'on a ? C'est l'exemple typique de ce qu'il faut faire. Bravo à vous de le faire. Evidemment l'Etat aussi participe activement à la filière hydrogène. Vous connaissez le lien qui nous unit avec le sénateur CAZABONNE. Je voulais saluer son travail à Paris en tant que sénateur, sur la filière hydrogène, il est très impliqué là-dedans - Bordeaux Métropole est très impliquée aussi. Il avait proposé la reconversion du site de Blanquefort pour travailler sur l'hydrogène. Dernière réflexion sur ce qu'a pu dire notre collègue Jacques COLOMBIER, sur l'idée que

l'hydrogène vert est plus cher que l'hydrogène que l'on va appeler carboné. Monsieur COLOMBIER, je me fais cette réflexion, car à chaque fois que l'on parle d'énergie, je crois que l'on oublie que le carbone a un coût, pour la nature et la planète. A chaque fois, vous le minorez, on ne prend jamais en compte le coût que cela a pour la planète. Il y a le coût financier pour nous en effet, mais le coût pour la planète est aussi un coût pour nous. Vous devez le prendre en compte, Monsieur COLOMBIER.

M. LE PRESIDENT. - Pour poursuivre ce que dit Aurélien, tant qu'il n'y aura pas une taxe carbone aux frontières de l'Europe, nous ne rééquilibrerons pas les compétences. C'est par rapport à l'extérieur. Je voudrais juste rajouter à ce qu'a dit Aurélien SEBTON qu'il y a un autre parlementaire qui se bat pour l'hydrogène. C'est Michel DELPON dans ce domaine-là.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je repasse la parole à Françoise COUTANT pour répondre.

Mme COUTANT. - Merci, Président. Je voulais juste dire que l'on a entendu beaucoup de chiffres. Vous avez beaucoup plus d'éléments que ceux que j'ai pu évoquer lors de mon intervention. Si vous prenez la peine de lire la feuille de route, vous aurez les différentes méthodes de production de l'hydrogène vert et fatal. Par rapport au coût, le travail que nous menons, de recherche, de développement, d'association très large des acteurs, notamment des industriels, viendra certainement à diminuer les coûts de production d'hydrogène vert. Ce travail, nous le menons - j'insiste là-dessus - en coopération avec les autres régions françaises et européennes. Nous disposons d'ores et déjà d'hydrogène fatal, qui est à récupérer pour éviter de balancer dans l'air ce qui potentiellement peut être de l'énergie. C'est l'expérience qui sera menée au niveau du port de Bordeaux. Là, nous avons un coût qui est bien moindre par rapport à toute cette production qui pourrait être à partir de fossile ou à partir du nucléaire, comme certains le souhaiteraient. Les énergies renouvelables seront de plus en plus compétitives par rapport au nucléaire, je tiens à le préciser. Monsieur le Président a rappelé la question du démantèlement, il y a également la question des déchets. Nous, dans notre projection financière, nous incluons l'ensemble du coût et c'est le cas pour toutes les énergies renouvelables aujourd'hui, produites directement ou indirectement, comme peut l'être l'hydrogène. Nous incluons l'ensemble de l'analyse du cycle de vie, que ce soit en coût ou que ce soit en impacts environnementaux, sociaux ou économiques.

C'est une autre vision des choses, c'est une approche systémique, et je pense que, comme cela a pu être dit, on peut saluer le travail qu'ont mené les services et notamment l'unité filières vertes, car cela fait un an que nous travaillons sur cette feuille de route avec

l'ensemble des acteurs, un vrai travail coopératif de concertation, de co-construction, et merci à eux.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Françoise.

Juste un point pour voir dans les écrans radars par rapport à ce qui existe aujourd'hui. On a une alternative au stockage à 700 bars, je ne sais plus qui l'a évoqué, Eddie PUYJALON ou Jacques COLOMBIER, qui est le stockage de l'hydrogène sous forme liquide. C'est la technologie d'Arianespace. Je rappelle que nous avons créé un hub sur le spatial pour travailler sur toutes ces technologies. Autre piste, me dit un de mes ingénieurs préférés, sous forme solide, cela s'appelle les hydrures métalliques. Je vous remercie de ce silence approbatif.

Il n'y a pas d'opposition ?

Il y a une unanimité ?

Mme LE GUEN. - Abstention, Président.

N° 13

Vote sur la " Feuille de route hydrogène - 2020 - 2030 "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Christelle LAPOUGE**

M. LE PRESIDENT. - Je suis déçu mais je prends quand-même. Ce dossier est donc adopté.

11 - 4 NOUVEAUX CONTRATS REGIONAUX DE FILIERE POUR ACCOMPAGNER LES TRANSITIONS ET SECURISER LES EMPLOIS ET LES COMPETENCES

M. LE PRESIDENT. - On me fait remarquer que, dans ma hâte d'arriver à l'hydrogène, j'ai oublié les Contrats Régionaux de Filière pour accompagner les transitions et sécuriser les emplois et les compétences. C'est le rapport n° 11.

Y-a-t-il des remarques, des abstentions, des non participations au vote ?

N° 11

Vote sur les " 4 nouveaux Contrats Régionaux de Filière pour accompagner les transitions et sécuriser les emplois et les compétences "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - S'il n'y en a pas, il est adopté.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

M. LE PRESIDENT. - J'ai oublié aussi de proposer à votre vote le procès-verbal du 3 juillet. Pardonnez-moi. Il ne faudra pas que vous disparaissiez dans la nature et que le quorum ne soit plus atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 3 juillet 2020

ADOPTÉ

M. LE PRESIDENT. - Pas de souci.

15 - FEUILLE DE ROUTE POUR UN NUMERIQUE RESPONSABLE 2020-2022

M. LE PRESIDENT. - Le dossier n° 14 a été retiré de l'ordre du jour, on passe à la feuille de route pour un numérique responsable.

M. HAZOUARD. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous avons évoqué, il y a quelques minutes avec Jean-Louis NEMBRINI, la stratégie numérique de la région au service de l'éducation. Quelques mots maintenant sur la feuille de route pour un numérique responsable. Je ne vais pas entrer dans le détail des propositions, mais je vais peut-être apporter quelques éléments de contexte qui nous amènent aujourd'hui à vous proposer cette feuille de route. Je ne vais rien vous apprendre en vous disant que le numérique est au cœur de nos économies. Mais quelques chiffres, car il est souvent important de partir de là.

Les chiffres du secteur nous montrent une croissance continue. Tout d'abord, en matière d'équipements, nous avons tous, 95% des Français, un smartphone, voire 2, voire 3. En termes d'usage, la consommation de données mobile 4G augmente chaque année de 30%. Pour les investissements massifs dans la filière, les opérateurs ont dépensé, en 2019, 10 milliards d'euros pour construire des réseaux fixes et mobiles, avec 3 milliards qui viennent de s'ajouter suite aux enchères consacrées à la 5G. Quelle est la conséquence de tout cela ? Nos consommations d'équipements et d'énergie connaissent des croissances infinies qui impactent l'environnement sur l'ensemble de la chaîne de valeurs.

Quelques éléments sur cette question de cycle de vie. Président, vous venez d'en parler. Si on déroule un peu le cycle de vie du numérique, qu'avons-nous d'abord ?

Nous avons la question de l'extraction des matériaux. Président, je voudrais parler de la fonte de la banquise et de cette course effrénée pour aller chercher de nouvelles ressources pétrolières et gazières au pôle nord. Nous avons la même question sociale, sociétale sur l'extraction d'un certain nombre de minerais et minéraux dans des pays où la question sociale n'est souvent pas la priorité, la Chine, la république Démocratique du Congo ou encore en Amérique du sud. Cette question de l'extraction des matériaux pèse pour ¾ de l'impact sociétal et environnemental du cycle de vie du numérique. On peut également évoquer la fabrication des matériaux. Sachez qu'il y a, aujourd'hui, un oligopole, qui s'appelle Foxconn, qui fournit la quasi-totalité des composants électroniques à tous les gros fabricants informatiques de la planète, et Foxconn est régulièrement pointé du doigt pour les conditions de travail. On pourrait évoquer le fonctionnement, avec la consommation de nos services numériques et le stockage des données. Président, vous en avez parlé ce matin. Le bout de la chaîne est évidemment la question des déchets informatiques que nous ne savons pas encore traiter. Nous avions mis tout cela en lumière lors de l'adoption de la feuille de route

Néo Terra. Et puis, en 2020, notre crise sanitaire est venue s'ajouter, qui a mis en lumière la valeur globale de la transformation numérique des entreprises et des organisations. Jean-Louis NEMBRINI a évoqué nos propres outils, le fait que nos serveurs, nos réseaux ont permis de passer de 90 000 connexions par jour à 500 000 connexions par jour. Le télétravail a été multiplié par 7. Globalement, les réseaux ont permis de maintenir un fonctionnement de l'ensemble des infrastructures, des circuits de logistique, de l'accès aux services d'urgence, de la télémédecine ou encore d'assurer la continuité pédagogique pour les enfants qui étaient privés d'école. Je réponds à notre collègue du Rassemblement national qui, tout à l'heure, nous disait « pourquoi la fracture numérique a été renforcée dans le cadre de cette crise ? » Tout simplement parce qu'à ce moment-là, plus personne ne pouvait se déplacer et qu'il y avait une inégalité entre ceux qui avaient les outils, ceux qui avaient le réseau et le débit et ceux qui ne l'avaient pas. Globalement, cette crise actuelle, qui souligne que les technologies numériques ont pris vraiment une place fondamentale dans nos vies quotidiennes, nous a amenés à interroger nos politiques, singulièrement la politique numérique de l'institution régionale.

La question que l'on se pose aujourd'hui c'est cette course effrénée au tout numérique aux mêmes conditions qu'actuellement, est-elle soutenable ? La réponse est évidemment dans la question. Alors, que faisons-nous maintenant ? C'est un virage que l'on vous propose aujourd'hui vers un numérique plus écologique, plus ouvert et plus inclusif. Globalement, le monde numérique est devenu bipolaire. Vous avez d'un côté les GAFAM, de l'autre côté les BATX en Chine, avec de vrais enjeux sur la donnée, sur la souveraineté, sur la cyber sécurité. Est-ce que l'on reste spectateur ou est-ce que l'on considère, en particulier avec une Union Européenne forte, que nous pouvons tracer une voie alternative à tout cela.

Globalement, qu'est-ce que le numérique responsable ? Le numérique responsable, c'est cette capacité à marier les nécessaires transitions climatiques et sociétales à l'évolution de nos sociétés numérisées. Je tiens à remercier les services de la région qui ont fait un énorme travail depuis une année, puisque nous avons mené de nombreux échanges avec les professionnels du numérique, avec les grandes entreprises, avec les universités. Qu'ont révélé ces discussions ? Une vraie prise de conscience. Les entreprises sont prêtes, les collectivités sont prêtes, tout le monde globalement est prêt, et, en face de cela, les leviers d'action sont nombreux. Ils figurent dans cette feuille de route.

J'anticipe peut-être une question. On me dira, « vous êtes un peu timoré, cette feuille de route va uniquement jusqu'à 2022, on pourrait s'inscrire dans une durée plus longue. » L'idée est vraiment de préfigurer quelque chose, de dire que l'on doit prendre un virage et surtout on doit doter de ressources des acteurs régionaux, on doit les doter de compétences

pour entreprendre ce tournant vers un numérique responsable. L'idée n'est pas dire qu'il ne faut pas de numérique. Bien au contraire. Il s'agit d'agir au mieux pour l'avenir et de nous doter d'outils et d'adopter des comportements qui ne nous emmènent pas dans le mur. C'est le travail que nous menons, je tiens à le citer, depuis quelques mois avec l'Institut du Numérique Responsable, basé à l'université de Limoges, dont le directeur scientifique est Vincent COURBOULAY. C'est la suite de ces échanges qui nous amène à vous proposer cette feuille de route.

Je ne vais pas décrire l'ensemble des objectifs, mais simplement vous citer deux points qui, aujourd'hui, me semblent fondamentaux.

La question de la mise en œuvre d'une filière numérique responsable. Il s'agit de favoriser l'innovation numérique qui est au cœur de nos entreprises et de favoriser, en regard de cela, l'émergence de projets qui intègrent la dimension de bien commun. La rencontre de ces deux transitions que j'évoquais tout à l'heure, numérique et écologique, crée un formidable potentiel d'innovation. L'idée est de ne pas opposer ces deux enjeux. Oui, le numérique est fondamental et oui, la planète l'est tout autant. Favorisons les innovations numériques qui permettent d'apporter des réponses aux préoccupations de notre siècle.

J'en termine en vous disant que l'objectif 4 et final de cette feuille de route, c'est de le préfigurer en région Nouvelle-Aquitaine, un territoire numérique responsable. Nous avons des collectivités de la région qui sont déjà prêtes à se mobiliser. Il faut unir nos forces, inventer des nouveaux modèles, avec consortiums, qui mêlent des acteurs publics et privés qui vont dans le même sens, se poser les bonnes questions, donner l'exemple et accompagner. Tel, maintenant, doit être le rôle du Conseil régional. C'est ce que nous vous proposons pour les prochains mois, face à cet enjeu majeur qu'est celui de la numérisation de nos sociétés. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Mathieu. Que pour les prochains mois ?

M. HAZOUARD. - La feuille de route est pour deux ans. Pour les prochaines années.

M. PAGES. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Nous ne pouvons que nous féliciter de ce travail, porté par Mathieu HAZOUARD et les services. Cette délibération répond en quelques sortes à nos demandes formulées lors d'une précédente plénière. Même si elle traduit peut-être encore plus l'évolution des mentalités que notre capacité à convaincre qu'il est temps de changer l'approche du numérique et son économie. D'ailleurs, les différentes feuilles de route successives, depuis le SRDEII du début de la mandature,

puis enrichit par la feuille de route numérique et celle de la cyber sécurité, elles payent à petites touches cette évolution de nos prises de conscience collectives et on s'en félicite.

En effet, le numérique avait été jusqu'à présent vu comme une simple opportunité d'augmentation du PIB et une ressource de création de nouveaux emplois sur lesquels il aurait fallu aveuglément miser, en dépit de toutes les remarques et manifestations des écologistes, qui pointaient quand-même un toboggan irréversible sur lequel nous entraînaient les GAFAM ou les BATX chinois, les Baidu, Alibaba et autres, et surtout en l'absence de toute création de calcul de la création nette d'emplois. Un emploi sur Amazon détruit combien d'emplois dans nos villes et dans nos centres bourgs ?

Le numérique ne pourrait-il donc que provoquer un enthousiasme béat ou bien un refus catégorique dogmatique ? Les écologistes, qui ne sont ni catégoriques ni dogmatiques, pensent qu'il y a urgence de dépasser cette vision manichéenne dans laquelle on voudrait nous enfermer et d'initier enfin un véritable débat. Cessons de faire du progrès technique un dogme non questionnable, de prétendre que les nouvelles technologies sont intrinsèquement neutres, alors que le numérique peut être un formidable outil d'émancipation, comme un nième instrument de domination. Nous pensons que les élus politiques feraient preuve de courage et d'exemplarité en se posant en garants des libertés de leurs concitoyens.

Cette feuille de route est très intéressante. Elle a pour objectif d'inciter les acteurs de cet écosystème numérique à devenir responsables en suivant les approches développées par l'Institut du Numérique Responsable. En fait, il est à La Rochelle. Il fait vraiment un travail de fond sur ce sujet. On ne peut qu'encourager nos collègues à suivre sur leur site le MOOC, il y a des MOOC très bien faits sur ce site de l'INR, et je pense que les chiffres vont beaucoup les instruire.

Nous voudrions plutôt ici aborder rapidement notre aspect de la responsabilité, ce mot y est évoqué des centaines de fois dans le document. Pour nous, la responsabilité ne se limite pas à la définition assez restrictive de l'INR qui serait juste, je cite, « la réduction de l'empreinte écologique et sociale des technologies de l'information et de la communication. » Mes chers collègues, Monsieur le Président, nous sommes le pays de Jacques ELLUL et nous proposons d'aller au-delà de cette simple réduction pour aborder la réflexion et le débat, assumer notre devoir de préparer l'avenir en prévoyant des dispositifs qui permettent de prendre du recul par rapport aux évolutions technologiques. C'est ce qui manque la plupart du temps dans nos décisions. Nous finançons des chaires dans tous les domaines des technologies de pointe, toujours techniques, et beaucoup plus rarement des chaires de sciences humaines pour amorcer sur nos territoires une analyse social, sociétale sur les

conditions de leur mise en œuvre. Comme on le voit par exemple sur le partenariat d'Aquidis, qu'on évoquera tout à l'heure.

On peut remarquer, mes chers collègues, que le projet de déploiement de la 5G, sur lequel nous reviendrons en fin de séance à travers une motion, a vu de courageuses collectivités écologistes prendre enfin des positions politiques au bon sens du terme. De nombreuses questions environnementales et sociotechniques entourent cette nouvelle technologie. C'est un enjeu d'aménagement du territoire et d'impact de nos usages numériques, voire un projet implicite de société dont les citoyens ne peuvent laisser les entreprises s'emparer, ce sont bien eux qui doivent le faire à leur place.

Au-delà des discussions sur les modes de financement des start-ups de la high-tech, et plutôt que de subir passivement les pressions des lobbys industriels, les écologistes demandent que la région organise sur son territoire des lieux de débats de fond avec les acteurs du numérique et les Néo-Aquitains sur le modèle de la Convention citoyenne pour le climat. Une sorte de Convention citoyenne sur le numérique en Nouvelle-Aquitaine.

Mes chers collègues, Monsieur le Président, moyennant ce rappel à la vigilance et au débat, le groupe écologiste votera bien sûr en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame ?

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous proposez ici une feuille de route pour un numérique responsable. Cette délibération affiche clairement sa filiation avec la feuille de route Néo Terra qui contenait déjà des objectifs en faveur du numérique responsable. C'est d'ailleurs bien là le problème, tant votre feuille de route reprend toutes les lubies que nous dénoncions à travers notre opposition à Néo Terra. Ainsi, cette feuille de route nous semble à la fois néfaste sur la forme comme sur le fond.

Tout d'abord, nous y retrouvons un langage technocratique et abscons bien éloigné des préoccupations des Néo-Aquitains. Parmi les objectifs fixés par la feuille de route, il est question de développer des écosystèmes innovants, faire de la Nouvelle-Aquitaine une région créatrice de valeurs ou encore d'aller vers un numérique résilient, durable et inclusif. Voilà qui nous aide peu pour comprendre ce que cela implique concrètement. En revanche, cela montre surtout votre déconnexion d'avec le pays réel. Comment les Néo-Aquitains, et plus généralement les Français, pourraient se reconnaître ou au moins s'intéresser à une telle feuille de route ? Il faut d'urgence que l'exécutif se reconnecte avec la vie quotidienne des Français.

Ensuite, nous notons, avec une certaine lassitude, que tous les termes de la novlangue écologiste y sont présents. Il est question de territoires responsables, d'être inclusif, de

réduire la dette écologique, d'une politique d'achat responsable et de lutter contre le réchauffement climatique. Toute cette logorrhée, trop souvent rabâchée dans d'autres délibérations, porte une vision à la fois technocratique et punitive de l'écologie. En culpabilisant les mauvais citoyens trop pollueurs, en dénonçant le prétendu égoïsme des Français qui ne pensent pas suffisamment à sauver la planète, vous défendez une écologie de propagande qui vise à changer notre mentalité et notre mode de vie, en résumé, à nous conditionner.

En outre, vous vous heurtez à votre propre incohérence, entre votre volonté, soi-disant écologique, de défendre un numérique responsable à longueur de ligne, et la production d'énergie électrique en pleine croissance exponentielle, qui est une véritable course effrénée, induite par votre modèle mondialiste que vous défendez, que vous prônez obstinément, contrairement à nous.

Pour notre part, nous défendons une écologie de bon sens, basée sur le localisme et le monde réel. Une écologie pragmatique, sans idéologie dogmatique. L'écologie ne doit pas devenir un outil de culpabilisation, de répression et un outil bien opportun pour lever de nouvelles taxes, comme c'est bien souvent le cas. Certes, toutes les actions proposées dans cette feuille de route ne sont pas mauvaises. Les consommations d'énergie liées au numérique, la réduction de la consommation d'électricité ou la gestion des déchets électroniques sont de vraies questions, des questions pertinentes qui doivent être traitées avec sérieux. Oui, une transformation du numérique est nécessaire. Oui, réduire notre consommation énergétique a du sens. Mais cela ne doit pas passer par votre philosophie punitive de l'écologie, sortie tout droit des cabinets de technocrates. Faisons un peu confiance aux Français et arrêtons de les culpabiliser ou de les infantiliser.

L'écologie est l'affaire de tous au quotidien. C'est une question trop sérieuse pour la laisser entre les mains des Verts, soi-disant écologistes, parce que l'écologie est une philosophie et ne devrait pas être une idéologie. Nous contestons la vision que sous-tend cette feuille de route pour un numérique responsable et nous voterons donc contre cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - C'est quand-même assez paradoxal, pardon. A la fois, oui, cela consomme trop d'énergie, oui, il faut que l'on tienne compte de tous les territoires. Je n'ai pas bien compris sur les achats responsables. A la fois, vous nous dites qu'il faut que l'on développe l'achat dans la ferme, des circuits courts, des plateformes, etc., et vous le critiquez, alors que c'est pour le monde rural. Sur la dette écologique, je pense que tout le monde est d'accord que l'on a une dette écologique, oui. Depuis les années 1970, on a fait n'importe quoi. Je reconnais volontiers. Aujourd'hui, je vous propose, dans tous les

domaines, de passer à cette urgence climatique et écologique. Ce n'est pas pour rien que l'on a fait travailler pendant 10 ans 450 scientifiques. Après, on peut à la fois dire une chose et son contraire, mais je trouve que c'est un peu particulier.

Xavier ARGENTON, vous voulez intervenir ?

M. ARGENTON. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues. Quelques points d'intervention car il est vrai que c'est un sujet éminemment important que de s'interroger sur les conséquences d'une action. Il est vrai que sur le plan de la méthode, on pourrait critiquer, puisque l'on pourrait dire qu'il vaut mieux s'interroger avant des conséquences de ce que l'on va faire que de s'interroger après qu'on a mené l'action.

Pour autant, nous partageons cette réflexion et ce schéma de route pour un numérique responsable. Je pense tout de même qu'il faut faire attention, dans le message que l'on porte, à ne pas développer une fracture entre l'urbain et le rural. Beaucoup d'entre nous sommes élus de territoires ruraux et je ne suis pas certain que nos concitoyens des territoires ruraux partagent ces difficultés dans les conséquences d'application du numérique, tout simplement parce qu'ils n'y ont pas accès. On connaît plein de territoires dans la région Nouvelle-Aquitaine qui ne sont pas accessibles au développement numérique, qui ne sont accessibles, pas même à la 3G ou à la 4G, donc avant de parler de 5G, permettons-leur d'avoir accès à la 3G et à la 4G.

Je conçois qu'il est toujours difficile de faire court et clair, mais je pense que quand vous portez à la connaissance de nos concitoyens des paragraphes tels que celui-ci, « véritable levier de résilience des organisations publiques et privées pendant la crise sanitaire récente, il est temps d'agir pour un numérique responsable, en réduisant son empreinte environnementale et en s'appuyant sur les opportunités du numérique et de la data pour mieux lutter contre le réchauffement climatique. » Je ne suis pas certain que nos concitoyens aient parfaitement compris ce que cela voulait dire. Je conçois que ce n'est pas facile d'écrire facile et clair dans un domaine comme cela, mais, même si je rends grâce aux services de ce qu'ils font, si ce sont eux qui ont rédigé ce paragraphe, je pense qu'il y a peut-être un effort à avoir là-dessus, Monsieur le Président.

Dernière observation, je pense que tout le monde est d'accord sur la nécessité du développement du numérique mais je me rapporterais aux deux observations fondamentales que nous fait le CESER.

La première observation, c'est un manque de cohérence sur ce qui est présenté par le Conseil régional aujourd'hui. Il y a beaucoup de choses, il y a beaucoup d'objectifs, il y a

beaucoup de principes, mais peut-être que le Conseil régional serait bien inspiré d'apporter un peu de cohérence dans tout cela.

La deuxième observation que le CESER nous fait, c'est que l'on ne parle pas de la résorption de la fracture numérique, on ne parle pas de la sensibilisation aux usages du numérique, on ne parle pas de l'amélioration des conditions de travail et on ne parle pas de la recherche de souveraineté et d'autonomie. Je renverrai à la délibération, qui était numérotée 10, où il est très justement indiqué, dans le développement de la visioconférence, dans le développement du numérique dans l'enseignement, « néanmoins les grands gagnants ont été les fournisseurs américains de visioconférences et de réseaux sociaux. » Comme beaucoup d'entre vous, j'ai pas mal d'applications sur mon portable, et si vous faites rapidement le calcul de vos applications, vous avez un accès direct sur votre portable, comptez celles qui sont de capitaux français. Je pense que l'on serait bien inspirés, même si c'est une tâche importante et pas facile à mener, de contacter peut-être les régions, peut-être d'autres régions, peut-être l'Etat français pour nous accompagner pour essayer de constituer quelque chose qui soit, non pas le pendant de ce que les Chinois et les Américains ont fait, mais de tenter de l'être. Merci à vous.

M. LE PRESIDENT. - Je partage ce que vous venez de dire. Je rappelle que le principal opérateur public c'est quand-même l'Etat. N'oublions pas. Que vient de faire l'Etat sur le stockage de nos données de santé, sauf sur l'APHP de Paris ? C'est de confier à Microsoft - il y avait une émission sur France Inter dimanche matin très intéressante - sans appel d'offre, l'ensemble du stockage de nos données de santé. Je ne sais pas si vous l'avez entendu ou si vous le saviez. Après ce marché massif, cela pose quelques problèmes, alors qu'il y a des opérateurs français ou européens, y compris en logiciels libres, qui sont capables d'apporter une réponse.

Mais il est vrai que l'on est dans plein de paradoxes. Le paradoxe entre des discours que j'ai entendus sur tous les bancs, EELV, le Centre, la Droite, la Gauche, etc., en disant « pendant ce confinement, profitons de la visioconférence pour ne pas prendre sa voiture. » Qu'est-ce qui est le plus important ? Est-ce qu'on reprend la voiture pour développer l'emploi en France ? C'est un peu ce que disait Jean-Louis PAGES tout à l'heure. Ou, pour éviter tous ces déplacements et pour faciliter la démocratie, on maintien la visioconférence ? Est-ce que, pour accompagner ce secteur et retrouver une souveraineté - et je suis d'accord avec vous - on développe un certain nombre d'entreprises, des logiciels libres, etc. On a par exemple une entreprise du Pays basque, qui nous vient de l'Ecole Polytechnique de Lausanne, qui compare l'ADN des personnes aux résultats de traitements anti cancéreux qui leur sont administrés pour pouvoir améliorer le traitement du cancer. Ce sont des structures

que l'on accompagne. On accompagne aussi des structures capables de faire une formation à la pose de stents par jumeaux numériques ou l'accélération de la formation à tous les métiers. On voit que l'on est entre les deux. Ces technologies numériques, il ne s'agit de jeter une fatwa contre elles, alors qu'en même temps elles nous permettent du progrès. Il est vrai que je ressens, comme beaucoup d'entre vous, le problème de la souveraineté et donc de la cyber sécurité. Regardez ce qui s'est passé lors de la dernière élection présidentielle américaine, avec l'intrusion de piratages numériques de la part des oligarques russes ou de structures paraétatiques. Elles sont toutes là, y compris d'ailleurs, mon cher Jacques, sur le financement, via la Bundesbank, des dettes colossales et abyssales de Monsieur TRUMP.

M. COLOMBIER. - C'est vu à la télé, c'est à peu près de ce niveau.

M. LE PRESIDENT. - Non, ce n'est pas du tout vu à la télé. J'attends qu'on me démente.

M. FREL. - La Russie finance aussi certains partis politiques.

M. COLOMBIER. - Je ne défends pas les Russes, mais arrêtons.

M. LE PRESIDENT. - On est dans un paradoxe. Prenez le paradoxe sur l'éducation. Aujourd'hui, si on veut permettre à des jeunes qui sont en difficultés en classe, de pouvoir remonter le niveau, je parle sous le contrôle de Jean-Louis NEMBRINI ou de Mathieu HAZOUARD, on va mettre en place des MOOC pour permettre aux jeunes de mieux apprendre les langues. Parfois, il faut 10 minutes pour un jeune issu d'un milieu enseignant ou d'ingénieur pour apprendre une leçon en allemand, en anglais ou en italien, il faudra ¾ d'heure pour un jeune issu d'un milieu modeste dont les parents ne parlent pas anglais. On voit bien que, y compris cela, cela ne marche pas.

Je pense ensuite - je partage ce qu'a écrit Mathieu ce matin dans le Sud Ouest - que le très haut débit, il faut l'installer partout, dans la moindre ferme, sur le territoire. Et ce très haut débit - je ne réponds pas à ce que Jacques COLOMBIER disait ou ton collègue - va permettre à un agriculteur de mieux connaître le temps qu'il fera le lendemain ou pour savoir quand il va rentrer dans les terres pour labourer, pour déclarer ses naissances. On voit bien que là, on est dans un paradoxe. Je pense que ce que l'on a essayé de vous présenter ne rentre pas dans la solution complète de ce paradoxe. Il y a une part de modestie à avoir ensemble.

Mathieu pour conclure et puis on passera au vote.

M. HAZOUARD. - Vous avez apporté les éléments au débat. Je voulais juste préciser, on m'a soufflé dans l'oreillette que j'ai cité l'Institut du Numérique Responsable situé à

Limoges, alors que c'est à l'université de La Rochelle. Je ne voudrais pas que La Rochelle m'en veuille à la fin de cette présentation.

M. LE PRESIDENT. - Je rappelle qu'en matière de chaire d'excellence, nous avons une chaire en sociologie, deux chaires en économie, une chaire en innovation sociale, une chaire en discussion sur l'Afrique et nous avons un certain nombre d'autres chaires d'excellence dans le domaine des sciences humaines.

Qui est contre ce projet ? Le Rassemblement national. DINA ?

Mme LE GUEN. - Nous, on est pour.

M. LE PRESIDENT. - Très bien. Alors on prend.

Mme LE GUEN. - Très bien.

M. LE PRESIDENT. - Tous les autres groupes sont pour ?

N° 15

Vote sur la " Feuille de route pour un Numérique Responsable 2020-2022 "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- CONTRE : Rassemblement National

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Christelle LAPOUGE**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

16 - CHARTE VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Mme JEANSON. - Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais vous proposer aujourd'hui la signature de la charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens mais surtout le plan d'action par lequel nous souhaitons concrétiser cette signature. Je vais me permettre un tout petit rappel sur les perturbateurs endocriniens et sur les hormones, histoire que l'on soit tous bien au courant de ce que sont les perturbateurs endocriniens.

Les hormones sont des molécules fabriquées par les glandes endocrines qui, transportées vers des organes, vont décider ou empêcher de leur réponse spécifique. En quelques sortes, ce sont les régulateurs de l'organisme. Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques qui vont aller interférer avec le système hormonal, qui vont pouvoir bloquer ou activer, ou mimer son fonctionnement. En cela, ils peuvent être dangereux.

Ils sont d'abord très nombreux. En 2013, on pensait qu'il y en avait 177, comptabilisés par l'OMS. On en est à plusieurs centaines maintenant, voire à des milliers. D'autant plus qu'un certain nombre de mélanges de molécules, pas forcément perturbateurs endocriniens tout seuls, le deviennent quand ils sont mélangés.

Ces perturbateurs endocriniens ont plusieurs caractéristiques par rapport à des bactéries ou à des virus. D'abord, leurs effets ne sont pas proportionnels à la dose ingérée. C'est-à-dire mini dose, maxi effet. Parfois, maxi dose, mini effet. Mais cela, c'est moins grave. Ils ont ce que l'on appelle l'effet cocktail. C'est-à-dire qu'une exposition simultanée à plusieurs produits va augmenter leur toxicité jusqu'à la multiplier par 1000. Ils ont des effets cumulatifs. Si vous en absorbez un petit peu à 10 ans, à 15 ans, à 20 ans, etc., vous ne les éliminez pas et les effets se cumulent au fur et à mesure des années. Ils ont des effets différés. Il y a un vrai temps de latence entre l'exposition au produit et les dommages qu'il peut provoquer. Et enfin, ils ont des effets sur les gènes. Ce sont des effets qui peuvent devenir transgénérationnels. Je ne citerai qu'un nom que vous connaissez tous, c'est le Distilbène, où on en est à la troisième génération de dégâts auprès des enfants de femmes qui en avaient absorbé.

Les phases de vulnérabilité maximale sont de la conception à la puberté, c'est-à-dire tout ce qui tourne avant, pendant et après la grossesse.

Vous allez me dire « c'est très bien, mais qu'est-ce que cela donne comme maladie, quel impact ? » J'en citerai quelques-unes. Cela peut donner des cancers, cela provoque

des leucémies. On est quasiment sûr que cela donne des maladies de Parkinson, des troubles du neurodéveloppement de l'enfant. Des recherches extrêmement sérieuses attribuent des diminutions des quotients intellectuels des enfants aux perturbateurs endocriniens, un rôle certain dans l'obésité, dans l'infertilité, en particulier masculine et des malformations génitales. Je vous en passe un certain nombre.

Ces perturbateurs endocriniens, le problème c'est qu'on les trouve dans beaucoup d'endroits. On les trouve dans les pesticides, dans les plastiques, dans les peintures, dans les colles, donc dans les meubles agglomérés, dans les tissus, dans les retardateurs de flamme par exemple, dans les cosmétiques, dans les produits d'entretien, dans les ustensiles de cuisine. Ils sont partout.

Des molécules dans beaucoup d'endroits qui ont autant de conséquences, il devient important, essentiel et même urgent d'essayer de les supprimer le plus possible de nos utilisations et de notre vie quotidienne.

C'est pour cela que nous vous proposons de signer cette charte des territoires sans perturbateurs endocriniens, charte qui est proposée par le réseau Santé Environnement. C'est l'aboutissement d'une dynamique que l'on a lancée il y a quelques années. On l'avait lancée dès le plan régional Santé Environnement voté en 2017 et dans l'appel à projets Prévention que nous finançons chaque année, ce sont près de 60 projets pour 900 000 euros sur les perturbateurs endocriniens que l'on a financés depuis 2017. Il fallait aller plus loin et nous l'avions annoncé dans la feuille de route Néo Terra.

Le plan d'action que nous vous proposons est sur trois ans. Il est assez court et assez concret. Il n'y a pas énormément de mesures. Il y a deux types de mesures. Des mesures qui concernent nos politiques sectorielles, avec la diffusion d'information, en particulier des professionnels de santé et des étudiants en profession de santé, des actions sur la recherche, sur la recherche fondamentale mais également sur la recherche dans les entreprises, en particulier sur la cosmétique, dont vous savez que c'est un secteur industriel qui utilisait jusqu'ici beaucoup de perturbateurs endocriniens, c'est un vrai sujet de travail pour eux. Première partie, nos politiques sectorielles. Et puis il faut que nous soyons exemplaires. Donc dans notre fonctionnement, ce que nous proposons c'est de modifier nos critères d'éco-conditionnalité, dans nos contrats, dans nos achats publics, par exemple pour les cuisines des lycées, pour le nettoyage, pour le bâtiment, ne pas acheter n'importe quel seau, n'importe quel meuble, et essayer d'éviter au maximum que les perturbateurs endocriniens soient dans ce que nous achetons. Cela concerne un certain nombre de politiques, toute la politique de l'éducation - et je sais que j'ai l'appui de Jean-Louis NEMBRINI et celui de Pierre CHERET. J'ai sollicité le Président la Commission d'appel

d'offre qui m'a dit qu'il se tenait à notre disposition. Je pense qu'il faut que l'on soit tous ensemble sur cette politique. Ce sont des toutes petites choses, mais qui peuvent avoir de graves conséquences sur la santé, de nous, pas tellement, mais surtout sur la santé de nos enfants, de nos petits-enfants et de nos arrière-petits-enfants. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Françoise. Nous avons Eddie PUYJALON et Jacques COLOMBIER.

M. PUYJALON. - Monsieur le Président, chers collègues. Depuis 5 ans que j'aborde régulièrement le sujet des perturbateurs endocriniens, je suis extrêmement satisfait de cette délibération et je ne cache pas mon plaisir de voir qu'enfin, on a un grand dossier sur les perturbateurs endocriniens.

Je reste un peu sur ma faim sur un sujet. Vous parlez des eaux grises ou des eaux usées mais vous ne citez jamais, depuis 5 ans que je le rabâche, les stations d'épuration. Vous m'avez parfois dit qu'on allait travailler avec les entreprises innovantes pour arriver à trouver les traitements adaptés. On a abordé le sujet sur des écorces de pin, on a abordé le sujet de l'entreprise innovante à Marmande ou Agen. Mais ceci dit, aujourd'hui, on ne voit rien. Quand je fais état de ces perturbateurs endocriniens dans l'eau et les stations d'épuration, les services de l'Etat me disent « Monsieur PUYJALON, on sait faire. » Quand ils me répondent cela, quand je suis à l'RBNA par exemple, on ne fait pas. Il y a probablement des situations où l'on peut quand-même améliorer le traitement des stations d'épuration sur certains perturbateurs endocriniens. Je sais bien que ce n'est pas facile, mais nous savons que l'on a des produits de synthèse émergents, on a des drogues de synthèse, on a des principes médicamenteux aujourd'hui en grande quantité, on a le traitement à domicile par exemple, sur les chimiothérapies, etc., les antibiotiques, les œstrogènes, toutes ces molécules qui aujourd'hui se retrouvent dans l'eau et qui se retrouvent parfois jusqu'au robinet, dans notre consommation quotidienne et sur la biodiversité en général.

Vous citez cette politique mise en place d'information, notamment pour les agents de la région. Vous le savez, Monsieur le Président, et c'est souvent en plénière que je fais ces annonces-là, j'ai proposé par deux fois que les services de la région prennent contact avec le Conseil départemental, qui a mis depuis très longtemps une politique d'élimination des perturbateurs endocriniens dans les produits de traitement. Vous m'avez envoyé un agent de la région pour prendre le nom et le numéro de téléphone de l'association et de la biologiste qui fait cela. Je l'ai encore appelée hier, elle m'a dit qu'elle n'a jamais eu de contact avec la région. J'avais expliqué qu'on pouvait gagner 50% de dépenses pour un travail efficace. Je trouve que le mettre sur le papier c'est bien, le faire c'est mieux.

De la même manière, Madame JEANSON a parlé des peintures. J'ai souvent été sollicité par des enseignants de la région qui ont eu à se plaindre, il y a quelques années, des peintures avec des perturbateurs endocriniens conséquents. Il y a des enseignants aujourd'hui qui sont gravement malades, qui ont écrit au ministère, un peu partout, pour faire valoir leurs droits. Je trouve qu'en la matière, il faut tirer des leçons de cela. On ne peut pas revenir sur le passé, mais soyons clairs, ces sujets-là sont extrêmement prégnants et ont des conséquences graves sur la situation que peuvent vivre les gens exposés.

J'avais aussi regardé de près ce que vous avez marqué comme produits émergents. J'en mets un, et pour celui-ci, on aura beaucoup de travail avant de trouver les conséquences sanitaires, je parle des terres rares. On a aujourd'hui des analyses sur les animaux et sur les humains qui, en fonction des saisons, se trouvent avec des taux de terres rares sur des enfants extrêmement inquiétants. On n'a pas les normes, encore aujourd'hui, qui peuvent attester du seuil où, si l'on met ces enfants, ces gens ou ces animaux en présence d'un champ électromagnétique, quelle est la conséquence de ces particules fines, qui sont très aimantées et qui réagissent à l'électricité, sur le corps humain. On a probablement des situations sur certains secteurs où l'on voit maintenant des cancers pédiatriques, avec, malgré ce que peut dire l'ARS, des clusters en Bretagne où on a dans des communes 10, 15 enfants entre 4 et 10 ans, qui peuvent être inquiétants sur le fait que l'on trouve des leucémies sur des enfants très jeunes et où les parents se posent la question « pourquoi aujourd'hui mes enfants sont dans cette situation ? »

Cher Président, encore merci pour ce beau travail. Je reste disponible, je continuerai à envoyer des informations quand j'en aurai, et espérons que l'on arrivera à éliminer tout cela pour le bien des gens et de la planète.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Eddie. Notre collègue qui a présenté le dossier s'appelle Françoise JEANSON. Il y a plusieurs problèmes qui se posent par rapport au traitement des eaux usées. Premièrement, le débit. Deuxièmement, le coût. Je rappelle que nous ne sommes pas en compétence dans ce domaine-là. Et puis, Françoise JEANSON le dirait mieux que moi, la femme enceinte émet énormément d'œstrogène, qu'on ne sait pas réguler, parce que c'est la santé du fœtus. Il y a une réflexion énorme sur ce plan, y compris sur le plan de l'innovation, de la technologie, etc. On a rapproché un certain nombre d'entreprises innovantes de l'IRTS d'Agen sur ce plan-là. Tout ce que l'on pourra faire dans nos compétences, on le fera.

Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, chers collègues. Vous nous présentez une action nouvelle de la région dans un dossier qui se partage, comme souvent, entre des préconisations totalement hors de compétence et des actions concrètes et pragmatiques dans des secteurs où nous avons la compétence de gestion.

Je ne serai pas spécialiste en termes médicaux, tels que Madame JEANSON, mais il s'agit de traiter des dangers des perturbateurs endocriniens, sujet important et vital pour la santé de nos concitoyens, comme du problème de l'infertilité qui semble y être associé.

Une fois de plus, la région se donne une mission qui ne lui incombe pas. La région s'attribue le rôle d'information tout azimut, à tous les publics - je cite le dossier - qu'il s'agisse des collectivités locales, des chambres consulaires, des chambres professionnelles, chambres des industries du bâtiment, des architectes, des fédérations agricoles, sportives, etc., des dangers des perturbateurs. Ceci nous paraît grandiloquent et bien exagéré. C'est la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf, puisque vous estimez même avoir la légitimité pour informer, donc instruire, les personnels médicaux, personnels de santé et même hospitaliers. A l'évidence, ils n'ont pas besoin de vous pour appréhender la dangerosité des perturbateurs, cela fait partie de leur métier, de leur formation propre, ce sont des professionnels et pas vous.

Si la région veut améliorer la santé de ses habitants, qu'elle s'attache aussi à une priorité, celle de remailler notre territoire avec des cabinets et structures médicales par le biais de notre compétence, en l'occurrence celle de l'aménagement du territoire.

Le grave problème des perturbateurs se règlera à l'échelon national et même européen. Il y a pour ceci des instances et un ministère de la santé pour engager des actions et améliorer la règlementation en vigueur, il doit assurer son rôle - je parle de l'Etat - de garant de la santé publique.

Cette volonté de vous attribuer des missions hors compétence et de tout règlementer par des chartes et conventions, devient une obsession. En revanche, ayant la charge des gestions des lycées, des centres d'apprentissage et de l'alimentation des élèves comme des apprentis, nous approuvons, bien sûr, tout à fait vos actions dans ce domaine, qu'il s'agisse des produits alimentaires, comme des matériels de restauration, ceci a été évoqué dans le détail. Il s'agit donc de gestes et d'actions simples, de bon sens, qui sont à mettre en action de notre part, mais non pas de partir dans des actions absolument phénoménales, telles que vous nous les proposez.

Nous aurions aimé, du reste, que dans ce dossier, apparaisse la liste, même non exhaustive, des produits et substances comprenant ou provoquant ces perturbateurs

endocriniens. Quoi qu'il en soit, considérant que la santé de nos jeunes doit être protégée dans les établissements dont nous avons la charge, nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

M. TRIFILETTI. - Nous voterons favorablement cette délibération qui apparaît comme très importante. L'intérêt de cette charte, Françoise JEANSON l'a souligné, c'est d'enclencher une politique systémique sur les toxiques et la toxicité globale et non produit par produit. Ce n'est pas la dose qui fait le poison, mais la période d'exposition, la latence entre l'exposition et l'effet, avec des effets transgénérationnels, très préoccupants en parallèle de l'effet cocktail qui reste, malheureusement à l'heure actuelle, très mal documenté.

Une fois de plus, cela pose la question concrète des nécessaires éco-conditionnalités, on en a parlé depuis le début de cette séance plénière, et on retombe une fois de plus dessus. Nous sommes par conséquent très satisfaits de convoquer le levier de l'achat public et des cantines pour commencer, mais conscients que ce n'est qu'une amorce, si nous voulons réussir la rapide généralisation à toutes les politiques sectorielles comme envisagé.

Nous vous proposons, d'ores et déjà, Monsieur le Président, de prolonger et consolider cette charte en :

- Actant dès à présent l'élaboration d'un bilan régional annuel, ou bisannuel, portant sur les résultats et connaissances scientifiques dans ce domaine.

En publiant un suivi annuel des avancées dans nos politiques sectorielles prenant en compte l'esprit de la charte.

- En élaborant une cartographie dynamique à l'échelle de l'individu jusqu'à l'échelle régionale.

- En indexant immédiatement cette délibération au plan pluriannuel d'investissement dans les lycées, qui est malheureusement non convoqué directement ici. Notre PPI doit intégrer cette charte pour garantir un cadre de vie sain pour les lycéens et les personnels.

Un point de vigilance particulier concernant les matières premières, Eddie PUYJALON les a citées tout à l'heure, les plastifiants, les solvants, les peintures et les colles. On a les mêmes retours au niveau des personnels qui sont dans les lycées.

Les attentes sociétales des Néo-Aquitains sur ces questions santé-environnement dépassent le principe de précaution et doivent nous embarquer collectivement et irrémédiablement dans la transition écologique et solidaire pour tous. En Nouvelle-Aquitaine comme ailleurs, plus aucun bébé ne doit naître pré-pollué. L'intégrité du génome humain doit

être notre préoccupation majeure, au même titre que l'érosion de la biodiversité, au même titre que le dérèglement climatique. Notre horizon a un destin de santé conjoint avec GAIA pour reprendre une terminologie chère à LATOUR que l'on peut résumer ainsi : soigner la terre pour guérir l'humain, soigner l'humain pour guérir la terre. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT. - Je ne veux pas doucher vos espoirs, ils sont pleins de bonne volonté. Ceci dit, vous nous demandez d'évaluer un point…

M. TRIFILETTI. - C'est plutôt un constat que je demandais, Monsieur le Président, pas une évaluation.

M. LE PRESIDENT. - Par exemple sur le traitement de l'eau, nous n'avons rien à voir. Sur un des aspects essentiels, nous n'avons rien à voir. Sauf si nous sommes capables, en accompagnant la technologie des entreprises, la recherche académique, etc., de sortir une technologie qui puisse assurer à la fois le débit et le prix. Ce que nous avons fait sur l'aspect viral du traitement de l'eau, nous accompagnons une entreprise qui s'appelle UV Germi à Brive, qui travaille sur le traitement de l'eau, sur le virus et autre pathogène. Je pense que c'est là où l'on peut être efficace. On voit que là, l'innovation, en mobilisant la recherche académique, et le réseau des start-ups ou des entreprises est essentiel. On ne règlera pas ce problème comme cela.

Deuxièmement, en travaillant sur les bases de médicaments et en les biosourçant, on peut changer la donne. Mais nous ne pourrons pas, pardon de le dire, Jacques COLOMBIER a un peu raison, être responsables de tout. Déjà ce matin, on nous accuse de jouer les grands frères pour acheter les masques aux EHPAD. Vous voyez dans quelles limites on se trouve.

J'attire votre attention là-dessus. Je préfère rester dans la proposition qu'a faite Françoise JEANSON, on informe, on communique et on développe, là où on peut le faire, avec les territoires, en étant à la fois modestes et ambitieux, mais on ne pourra pas tout porter sur les épaules. Sinon, il y aurait ce hiatus incroyable entre le politique et la réalité qui fait qu'il y a une difficulté de croire au politique quand il lance de nouvelles actions.

Benoît BITEAU.

M. BITEAU. - Merci, Monsieur le Président. Sans vouloir tout porter, vous avez raison, Monsieur le Président, il est quand-même de l'initiative de la région de chercher à ce que l'on porte des initiatives qui vont dans le sens de l'économie de l'argent public. Quand cette région met en avant des logiques comme celles de Néo Terra - je le répète qui est remarquable - je pense que nous sommes dans notre rôle à porter la sortie des perturbateurs endocriniens. Vous venez de le dire, Monsieur le Président, les solutions

curatives coûtent horriblement cher. C'est donc la même stratégie que pour les déchets. Les déchets les moins mauvais sont ceux que l'on ne produit pas. Attraper cette thématique de façon préventive, en anticipation, pour préférer retirer les perturbateurs endocriniens de notre quotidien, même si on ne peut pas contester les prouesses technologiques de l'innovation, qui pourraient permettre de les traiter, c'est tout de même les retirer de notre quotidien qui reste la meilleure solution, parce que cela coûte beaucoup moins cher d'accompagner les transitions sans perturbateurs endocriniens, que de chercher à les traiter une fois qu'ils sont là, dans notre quotidien.

Moi, je ne peux que saluer cette initiative qui va dans le bon sens, qui propose des solutions d'anticipation et de prévention plutôt que des solutions curatives, même si, malheureusement, elles sont présentes et il faudra aussi trouver des solutions curatives. Mais plus on avance dans le préventif, moins cela coûte cher. Je pense que l'on est dans notre rôle de collectivité, qui s'inscrit dans Néo Terra et j'aimerais que ce genre d'initiative s'étende à d'autres substances qui sont extrêmement dangereuses et qui sont utilisées par exemple en agriculture, que sont les cancérogènes, les mutagènes et les reprotoxiques.

M. LE PRESIDENT. - On est d'accord. Comment cela s'appelle, CSR, non ? CMR. On est d'accord là-dessus. Simplement, moi, je voudrais juste que l'on soit efficace sur l'objectif que l'on se fixe. J'avoue que je suis toujours un peu agacé quand une idée arrive dans cette assemblée et qu'on fait de la surenchère. On est dans le toujours plus.

Deuxièmement, Jean-Louis NEMBRINI ou Patrick GUILLEMOTEAU pourraient très bien le dire, ce que nous avons fait sur l'alimentation des lycées, vous ne m'avez pas entendu tout à l'heure, cher Benoît, en créant l'association des gestionnaires et des chefs de cuisine, a modifié, y compris dans la commande publique, le type de produits et les ingrédients des produits, pour choisir le produit. Il y a aujourd'hui des notes qui sont attribuées, ce ne sont même pas des perturbateurs endocriniens, ce sont des conservateurs. A partir du moment où il y a ces choses-là dans les produits, la note - c'est un appel d'offre - est discriminée pour choisir les produits les plus efficaces. Il en est de même pour les produits de nettoyage.

M. BITEAU. - Je vous rappelle quand même que mon intervention saluait cette initiative.

M. AGUERRE - Otilia FERREIRA veut intervenir pour notre groupe mais elle n'arrive pas à avoir la parole sur visioconférence.

Mme FERREIRA. - Monsieur le Président et chers collègues, vous savez bien que je serai la dernière parmi nous à pouvoir être suspectée d'hostilité à l'encontre de la lutte contre les perturbateurs endocriniens, tant je suis intervenue pour nous appeler à nous engager dans ce combat. Françoise, je te remercie pour l'exhaustivité de ton propos qui est clair,

scientifique, rigoureux et qui pose réellement les problèmes liés à ces perturbateurs endocriniens. Là-dessus, soyons clairs, je partage tout de cette ambition et de cette exigence.

Je devrais donc, a priori, me réjouir de cette délibération, mais pas vraiment. Pas vraiment parce que cette délibération n'est absolument pas dans le droit fil de nos exigences. Je m'explique : concernant la santé environnementale, nous disposons d'un outil national de PNSE qui est décliné au niveau régional par le PRSE 3, que tu as signé Françoise - je crois me souvenir - en décembre 2017 avec l'ARS pour la période 2017-2021. Nous sommes acteurs à pleine charge de ce PRSE 3.

Je veux vous dire un éclairage. Si vous pensez, chers amis, que le Réseau Environnement Santé est une structure d'État, vous vous trompez. Le RES est une association satellite d'Europe Écologie-Les Verts, œuvrant tel qu'exprimé sur son site web - je n'invente rien - comme un mouvement citoyen lobbyiste qui, depuis sa création en 2009, a pénétré toutes les Instances nationales et européennes ; ils ont merveilleusement joué leur rôle, ce faisant. Elle a pour finalité le transfert de l'évaluation des risques sanitaires des agences nationales, au profit d'associations du type RES ou VVF.

Sur la cartographie du site du RES, notre région apparaît déjà comme signataire. C'est un peu surprenant, Monsieur le Président. Pouvez-vous nous éclairer sur le fait que l'issue du vote que nous, élus, allons faire tout à l'heure, soit déjà connue et répertoriée sur leur site ? Sommes-nous là devant un petit déni de démocratie ? Interrogeons-nous. C'est un tout petit détail.

Vous nous proposez ici l'adhésion à une charte. Le principe même d'une charte prétend que son texte est commun à tous les signataires, c'est la charte. Or, étrangement, alors que la charte se décline partout en cinq points, il y a un prototype qui figure, que l'on peut trouver partout sur le web. Ces cinq points sont :

- Éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides ;

- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation ;

- Informer ;

- Éco-conditionnalité ;

- Suivi annuel.

Vous soumettez, à notre Assemblée, un texte qui ne vous est spécifique et qui s'éloigne de l'exhaustivité de la charte. Le point 1 notamment, et vous pouvez le confirmer en regardant la délibération qui a été proposée en Occitanie, dit : « Restreindre puis éliminer

l'usage des produits phytosanitaires et biocides, ainsi que les substances CMR - tu as 1 000 fois raison, Benoît BITEAU - cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction, en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones ou d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions. » Tout au plus, s'agit-il ici d'une convention entre nous et le RES, qui n'est même pas chiffrée ? Président, combien cela va nous coûter, cette histoire ? Et cela va nous apporter quoi ?

Vous pratiquez ici, je crains, Monsieur ROUSSET, un exercice de haute voltige. En modifiant ainsi la charte, vous cherchez et vous ménagez la chèvre et le chou : préserver l'alliance avec les élus Verts qui risquent de manquer à votre liste, sans heurter les agriculteurs. Or, nous sommes la première région agricole de France et nous devons être responsables, dans un équilibre fait de sagesse et de pondération, avec tous les Néo-Aquitains.

À l'évidence, vous êtes en campagne. Cette délibération en est la preuve flagrante, elle est un artifice électoral et telle que rédigée ainsi, les élus du groupe Modem et Union Centriste s'abstiennent sur ce texte.

Je vous remercie et j'en suis peinée.

M. LE PRESIDENT. - Chère Otilia, cela n'a rien à voir avec quelque … À ce moment-là, en campagne électorale, je n'aurais rien présenté et j'aurais fait comme la plupart des Régions : aucune Assemblée plénière d'ici les élections.

Je ne peux pas répondre à vos interrogations, je n'ai pas de réponse. Je vais laisser répondre Françoise JEANSON. C'est vous qui faites de la politique, ma chère, plus que moi.

Mme JEANSON. - Je peux répondre en quelques mots. La première chose est que le RES est peut-être proche des Verts ; en tout cas, c'est un réseau qui est reconnu pour son excellence scientifique. Ce n'est pas pour rien qu'il travaille avec la plupart des médecins et des experts en France.

La deuxième chose concerne le fait que l'on soit déjà sur leur site, chose que je n'avais pas vue. Si vous relisez Neo Terra, vous verrez que cette signature est annoncée dedans.

Troisièmement, effectivement, travaillant avec les Services et les partenaires, on s'est dit que l'on voulait avoir une charte qui soit applicable aux compétences régionales. En effet, dans la charte classique, il y avait des actions qui ne dépendaient absolument pas des Régions. Je ne nous voyais pas, ni signer quelque chose de totalement vague et utopiste, ni signer quelque chose qui ne correspondait pas à nos compétences, comme par exemple aller s'occuper des crèches ; ce que font d'ailleurs très bien les villes, nombreuses à avoir

signé cette charte. D'où la modification qui a été travaillée avec eux et qui ne semblait pas gêner qui que ce soit d'autre.

Voilà les réponses que j'ai à vous apporter.

M. LE PRESIDENT. - Françoise, il n'y a pas de réponses particulières sur les autres questions ?

Mme JEANSON. - Je peux apporter une petite réponse sur le fait que l'on veuille former ou informer très largement. Les personnes que l'on veut former ou informer sont celles qui auront affaire à nous dans les appels d'offres. Quand on parle des architectes, j'étais sidérée de voir que des architectes, qui travaillaient avec nous, ne savaient pas qu'il y avait des perturbateurs endocriniens dans un certain nombre de mobiliers.

Je rappelle juste que former les professionnels de santé, du moins les professionnels paramédicaux, est de notre compétence. Pour le reste, je crois qu'il faut que l'on réduise les risques le plus possible, que l'on tende à s'améliorer et que l'on trouve des alternatives.

M. LE PRESIDENT. - Merci.

Y-a-t-il des oppositions ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 16
Vote sur la " Charte Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens de la Région Nouvelle-Aquitaine "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

▪ **ABSTENTION : Modem-Union Centriste**

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Christelle LAPOUGE**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté.

17 - CREATION D'UN FONDS SOLIDARITE A DESTINATION DES FAMILLES DES LYCEENS

M. NEMBRINI. - Très rapidement, une délibération sur la création d'un fonds de solidarité à destination des familles des lycéens. On est dans la gestion sociale des conséquences de la crise économique qui s'abat sur notre pays. Avec Andréa BROUILLE, nous avons travaillé précisément à cette délibération, et je la remercie de son attention. En effet, la crise a provoqué des difficultés que les organisations actuelles ne prennent pas en compte. On peut se trouver, aujourd'hui, avec des familles de lycéens qui, hier avaient pignon sur rue et se trouvent aujourd'hui en crise, en difficulté sociale.

D'où ce fonds, qui doit fonctionner pour venir au secours des familles pour différents objets et difficultés qu'une famille peut se trouver à avoir, face aux paiements de la cantine, de la restauration, de la demi-pension d'une manière générale, de l'internat, du transport scolaire ou de toute autre dépense comme des masques par exemple, s'il en fallait en nombre plus important que ceux que nous avons déjà financés.

Nous allons nous appuyer sur les chefs d'établissements, sur les équipes de Direction qui, avec leurs services sociaux, savent qui est en difficulté à l'instant T. Très simplement, 1 500 000 € est à disposition des lycées et ils seront attribués en fonction d'un certain nombre de critères, en fonction de la taille, de la situation et de l'état du lycée lui-même. Mais, dans le détail et pour être efficace immédiatement, nous nous appuyons sur l'observation que conduiront les équipes de Direction dans les lycées.

Je suis à la disposition de celles et ceux qui souhaiteraient avoir plus de précisions, mais cette délibération est extrêmement simple et ciblée sur les difficultés sociales qui ont émergé dans les derniers mois ou dernières semaines.

Mme LE GUEN. - Monsieur le vice-Président, j'avais juste une petite question à formuler, s'il vous plaît. Il est bien évident que cette création de fonds est spécifiquement liée à la crise du COVID-19 et n'ira pas au-delà, ad vitam aeternam ?

M. NEMBRINI. - Non, c'est une délibération qui concerne la période actuelle. Je dois vous dire que nous réfléchissons par ailleurs à un fonds social régional, mais c'est autre chose. Là, c'est une délibération qui est tout à fait spécifique.

M. DUBOIS. - Madame la vice-Présidente, mes chers collègues, nous saluons cette mesure visant à accorder 1,5 million d'euros aux familles de lycéens fragilisées par la crise économique post-COVID. Le confinement généralisé a eu un fort impact économique sur les familles françaises. 800 000 emplois pourraient être supprimés sur l'année 2020, plus de 1,2 million de personnes ont demandé de l'aide au Secours Populaire pendant le confinement, dont 45 % qui n'y avaient jamais eu recours auparavant.

Les jeunes sont ceux qui ont le plus souffert du confinement. Des étudiants se sont retrouvés seuls dans leur chambre étudiante ou dans leur studio déjà trop petit le reste de l'année. Aujourd'hui, ils sont privés de leurs loisirs, sortir avec leurs amis, faire du sport, etc. Il ne faudra pas négliger, à l'avenir, l'impact psychologique de cette crise sur les jeunes. Une vague de problèmes de santé mentale a déjà été relevée. La capacité de la France à faire face à ce virus s'est révélée plus que décevante. L'état de guerre qui a été déclaré par Monsieur MACRON a vite révélé les faiblesses du commandement, l'indigence de la logistique et les errances stratégiques.

Nous faisons partie des pays européens qui ont vu leur économie la plus perturbée par cette crise, avec l'Espagne et la Grèce notamment. Cela en dit long sur l'état de déclassement de notre pays. Nous saluons l'aide économique prévue par cette délibération, mais ce n'est en réalité qu'un pansement sur une plaie béante.

Pour que la France soit plus résiliente face à ce genre de crise, c'est tout un paradigme qu'il faut revoir. L'état de dépendance de notre pays à des puissances étrangères n'est pas une fatalité. La réindustrialisation de la France est possible ; cette renaissance se fera avec les générations futures : aidons-les à supporter cette crise.

Nous voterons donc favorablement à cette délibération, merci.

M. DIONIS. - Cela renvoie au thème que nous avons soulevé ce matin. Dans les conséquences de la première mi-temps du COVID-19, il y a effectivement l'explosion du chômage des jeunes et le fait que la jeunesse soit touchée socialement en première place.

On a eu deux délibérations et on les a votées. Il y avait à la fois la délibération 6 de ce matin qui redéplaçait 1 million d'euros inutilisé, sur les associations de soutien à la jeunesse et aussi la délibération 17 - création d'un fonds de solidarité à destination des familles des lycéens. Encore une fois, on va voter ces délibérations mais elles sont parfaitement insuffisantes par rapport à l'enjeu social de la génération sacrifiée.

J'aurais aimé que l'exécutif dise : « OK, on n'a pas bien vu ce problème-là, on va le travailler, etc. ». Tandis que là, vous êtes sur une ligne qui est de dire : « Non, on a tout prévu ». Non, c'est l'un des grands enjeux politiques de la sortie du COVID-19.

Le Gouvernement met 4 000 € sur chaque PME qui prend un contrat apprenti. Que faisons-nous, nous, de significatif ? Encore une fois, une question de fonds est posée sur deux ou trois grands enjeux sociaux de la sortie du COVID-19, et là, on a deux petites délibérations qui ne sont pas mal, mais ne sont absolument pas à la hauteur du problème.

M. NEMBRINI. - Le Président a répondu sur l'apprentissage ce matin, donc je ne vais pas recommencer. En revanche, sur la prise en compte des jeunes, le Président a fait allusion ce matin au fait que nous avons saisi le ministre de l'Éducation nationale dès le mois

d'avril. Cela vaudrait peut-être la peine que le courrier que le Président a adressé à Jean-Michel BLANQUER soit connu, c'est un véritable programme de prise en charge des jeunes en difficulté.

Nous anticipions le fait que des jeunes diplômés allaient se trouver dans l'impossibilité d'avoir un emploi. Je pense que c'était la première fois qu'on pouvait le lire, je ne l'avais pas lu dans la presse non plus. Nous proposions d'adjoindre les moyens de l'Éducation nationale et ceux de la région, pour bâtir des dispositifs de formation complémentaires pour ces néo-diplômés, de façon à les adapter aux besoins qui émergent aujourd'hui, face à des entreprises qui se reconvertissent. Nous étions prêts à travailler sur la préparation de modules de formation.

Notre réponse a déjà été manifestée à travers une délibération, que portait d'ailleurs Catherine VEYSSY puisque c'est dans son portefeuille, mais à laquelle j'ai évidemment adhéré. Je parle sous le contrôle des Services qui sont là, nous avons déjà proposé plus de 2 000 formations. Nous avons fait un appel à manifestation d'intérêt et il y a déjà plus de 2 000 jeunes qui vont bénéficier de ces compléments de formation.

Je suis d'accord avec ce que tu dis, l'ampleur de la crise pour la jeunesse est gigantesque. Les jeunes ont des diplômes en nombre plus important, on le sait bien, les baccalauréats n'ont pas été terriblement sélectifs cette année. S'agissant des bacs professionnels, il n'y a pas d'emploi derrière. Or, un diplôme professionnel qui n'est pas valorisé par un premier emploi est un diplôme qui perd de sa valeur ; d'où l'idée que nous proposions. Ajoutons des modules, y compris des modules courts de formation, et travaillons dans ce domaine.

Évidemment, on ne peut pas le faire tout seul, il faut que l'Éducation nationale dégage des moyens. C'est dans ce sens que, moi, je travaille. Je veux travailler sur la carte des formations et nous aurons prochainement l'occasion d'en parler puisqu'elle va être votée par la Commission permanente, pour qu'il y ait des FPIL (formations professionnelles d'initiatives locales) adaptée aux besoins professionnels sur le territoire.

Je suis d'accord, voilà notre réponse. En revanche, nous ne pouvons évidemment pas tout faire tout seuls. Et s'agissant de l'apprentissage, je ne reviens pas sur ce qu'a dit le Président ce matin, nous sommes évidemment navrés de ne plus avoir cette compétence. Derrière ce que je dis, il y a aussi l'avenir de nos petites formations, nos petits CFA, nos petits lycées qu'il faut rendre agiles face aux besoins du territoire.

Je sais, on appelle cela de l'adéquationnisme, je suis adéquationniste. Je considère que trouver un boulot quand on vient d'avoir un diplôme professionnel, est franchement quelque chose d'extrêmement important. Cela ne veut pas dire pour autant que l'on organise tout en fonction de son premier emploi.

M. DIONIS. - C'est la première réponse que l'on a, à peu près au niveau du sujet. Je fais la proposition à l'exécutif d'y revenir lors de la prochaine séance plénière. Honnêtement, c'est considérable. Dans notre département, le taux de chômage des jeunes est brutalement passé d'à peu près 20 % à 27,7 %. Si l'on ne voit pas l'ampleur du sujet, c'est que l'on vit hors sol.

Jean-Louis a répondu sur la formation par une réponse de masse. La proposition qui a été faite n'était pas de s'occuper de l'apprentissage, c'était de donner une aide à chaque PME qui signerait un contrat d'apprentissage, pour stimuler le nombre d'apprentissages. Je ne vois pas en quoi c'est impossible pour la région qui est compétente sur l'économie. Oui ou non, peut-on avoir un débat la prochaine fois sur le chômage des jeunes en Nouvelle-Aquitaine, avec des chiffres ? Combien a-t-il évolué ? Comment réagit-on, etc. ?

C'est notre demande, Madame la vice-Présidente et j'aimerais vous entendre sur ce sujet.

Mme BROUILLE. - Je crois que Jean-Louis a été très clair. Sur la compétence, quelle est la différence entre donner une aide ou signer un contrat ? À un moment, je crois qu'il ne faut pas s'éparpiller, nous avons effectivement perdu la compétence « apprentissage » mais je crois que chacun dans cette Assemblée a bien conscience que la jeunesse est la première, on a tous des enfants, des petits-enfants. Dans notre entourage, on a tous des personnes qui sont touchées mais on ne peut pas répondre que par des choses. Je vois que ma réponse vous intéresse, Monsieur DIONIS.

Y-a-t-il des « contre » ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 17

Vote sur la " Création d'un fonds solidarité à destination des familles des lycéens "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

Mme BROUILLE. - Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

18 - LA RELANCE ET LA RESILIENCE AU CŒUR DE L'ACTION TERRITORIALE

Mme WASZAK. - On a déjà beaucoup parlé de cette délibération en introduction de cette séance. Pour autant, on va l'aborder un peu plus précisément.

Cette délibération propose de renforcer la mise en œuvre des contrats de territoire dans un contexte de relance économique, de construire des expérimentations avec les territoires et d'amorcer la prochaine génération de contrats en intégrant les enjeux de la transition énergétique et écologique.

Les engagements de Neo Terra et du SRADDET constituent la colonne vertébrale de la prochaine contractualisation. Ils viendront compléter les ambitions en matière d'accompagnement ou retournement économique des territoires, d'accès aux services de proximité, d'accès à la santé, de revitalisation de centres-bourgs ou de centres-villes et d'accès à la formation, à l'emploi, etc. Ce sont toutes les compétences que porte la région.

Dans le contexte de crise sanitaire, économique et sociale, la région entend partager la relance et la recherche de résilience avec les territoires de Nouvelle-Aquitaine, et apporter une attention particulière aux territoires les plus exposés à la crise. Pour rappel, la délibération d'avril 2017 a acté les principes de la politique contractuelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, qui sont de soutenir et développer les atouts de tous les territoires, et exprimer la solidarité régionale au bénéfice des territoires les plus vulnérables.

À ce jour, nous avons 51 contrats de territoire déployés à l'échelle de Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est de poursuivre la co-construction engagée avec les territoires afin d'accélérer la mise en œuvre des contrats mobilisant l'ensemble des politiques sectorielles régionales. Cette démarche s'inscrit dans un contexte dynamique d'évolution des politiques publiques : l'élaboration de la politique européenne 2021-2027, la négociation du contrat de plan État-Région 2021-2027, la mise en œuvre de l'Agence nationale de la Cohésion des territoires et le plan de relance national alliant écologie, cohésion et compétitivité.

Pour construire et expérimenter avec les territoires, nous l'avons déjà fait dans la première génération de contrats, nous ne sommes pas dans une descendance de la Région vers les territoires, comme cela a été dit en introduction, mais bien dans l'idée de travailler en co-construction, en accompagnant des projets ascendants des territoires dans nos compétences avec cette colonne vertébrale que peuvent être Neo Terra et le SRADDET. Ce ne sont pas des choses inconnues pour les territoires, on a déjà beaucoup de territoires qui sont très avancés dans ce que l'on appelle Neo Terra, dans ce qui peut être l'agro-écologie, la mutation des entreprises - déjà abordée dans des clubs d'entreprises -, la préservation de

la biodiversité, etc. Il y a également les économies d'énergie, pour lesquelles de nombreux territoires sont déjà bien engagés. Le SRADDET est aussi très abordé puisque l'on a le développement des SCoT et les PLUI.

Ces sujets-là sont la colonne vertébrale sur les territoires. On l'intègre à nos contrats, bien évidemment en co-construction avec les élus locaux, mais pas seulement, aussi avec des acteurs locaux qui participent à la construction de ces contrats. Nous sommes bien évidemment avec un fort impact pour la relance et la résilience, suite à cette crise encore actuelle que nous vivons.

L'idée est aussi d'appuyer l'ingénierie des territoires les plus exposés et susceptibles de s'engager dans la démarche Neo Terra. Face à la crise, soutenir l'attractivité des territoires par le développement de services de proximité et l'accès aux soins de premier recours et affirmer le positionnement de la Région au plus près des territoires. Nous avons aussi cinq territoires CADET et nous vous en proposons trois supplémentaires sur des territoires qui souffrent économiquement, que sont : la Vallée du Lot, le Grand Châtellerault et le bassin de Tulle. Ce sont trois CADET supplémentaires qui permettent de travailler avec des chargés de mission expérimentés à la relance économique sur ces territoires. Cela nous fait un total de huit territoires déployés sur la Nouvelle-Aquitaine.

Sur les territoires d'expérimentation pour la prochaine contractualisation, nous avons travaillé avec cinq territoires : Grand Poitiers, Haut-Poitou, La Vallée du Clain ; La Rochelle agglomération, Île de Ré, Aunis ; la Vallée de la Dordogne corrézienne ; Haute Lande Armagnac et Grand Bergeracois. Ce sont ces territoires avec lesquels nous allons travailler pour expérimenter et tester la nouvelle génération de contrats, à l'appui du socle et des cadres des compétences de la Région, dont je viens de vous parler.

Parallèlement, le contexte de la crise sanitaire impacte fortement les territoires et le report des élections municipales a également pu retarder la mise en œuvre des projets qui sont dans les contrats actuels. Nous allons réunir les 51 comités de pilotage de suivi de ces contrats, qui sont planifiés d'octobre à novembre. Nous allons réinterroger les enjeux des contrats et les valider. Nous validerons la feuille de route des chantiers et actions entre les territoires et la Région pour la fin de l'année 2020 et pour l'année 2021, pour faire la transition avec la nouvelle génération de contrats que nous mettrons en œuvre et que nous pourrons travailler dès l'année 2021 avec les territoires.

Voilà ce que je voulais vous dire. On est bien dans une co-construction qui vise à renforcer l'effet levier de la région pour le développement et la résilience des territoires. Nous avons des détracteurs de nos contrats. Je voudrais juste ajouter que, circulant beaucoup sur nos territoires, je considère qu'avec ces contrats, le fait de travailler avec les élus et acteurs

locaux sert à les faire appartenir à la région Nouvelle-Aquitaine. Nous sommes une fusion de trois régions et cela n'a pas été évident pour tout le monde d'accepter cette fusion. Ces contrats, le travail qui est fait par la DATAR, par tous les services, par les élus référents de territoires, permettent de faire du lien et du liant pour faire région Nouvelle-Aquitaine.

M. PALUTEAU. - Madame la vice-Présidente, mes chers collègues, ce que vous nous proposez aujourd'hui avec ce dossier est de conditionner l'aide aux territoires à un engagement dans la démarche Neo Terra, en espérant que cela les rende plus résilientes aux futures crises qu'elles pourraient rencontrer.

Si nous avons toujours soutenu les contrats que la Région passe avec les territoires les plus fragiles, nous n'acceptons pas le conditionnement de ces aides à une démarche que nous rejetons.

La résilience des territoires sera possible seulement quand la France ne se soumettra plus à un modèle mondialiste, qu'elle n'est pas en mesure bien sûr de supporter. Neo Terra n'apportera strictement rien à nos territoires gravement en souffrance, mis à part des interdits à visée écologiste, qui n'aideront pas le développement économique.

En période de crise, il faut savoir faire des choix pragmatiques, mettre son idéologie de côté et réaliser que la relance économique doit passer avant la transition écologique. Ni décroissance, ni libre-échangisme, nous soutenons l'idée que la France peut et doit se réindustrialiser et cette réindustrialisation passera par les territoires ruraux, favorisant ainsi ce que nous appelons la démétropolisation basée sur les circuits courts ; les circuits courts du Rassemblement National bien sûr, pas ceux des écologistes.

C'est la lutte contre le mondialisme et contre le globalisme, en privilégiant le localisme ; dénonçant ainsi l'hyper-mobilité qui doit être remplacée, non pas par l'immobilisme, mais par la proximité.

Enfin, l'Union européenne qui, malgré un soutien financier aux territoires, coûte au final à la Nation et demeure, avec certains gouvernements complices, une autorité rigide et dirigiste pour les peuples et les territoires.

Je terminerai par les mots de Monsieur JUNCKER, ancien Président de la Commission européenne, qui résument tout : « Face au Traité européen, il n'y a aucun choix démocratique des peuples qui vaille ».

Le groupe Rassemblement National votera contre cette délibération.

M. DIONIS. - Permettez deux petits retours, Président.

Tout d'abord un retour sur le coût de l'électricité. J'étais sur internet : « Nucléaire déjà construit : 49,50 € le mégawatt ; énergie solaire : 140,50 € le mégawatt ; hydraulique : 20 €

le mégawatt ». Lorsque l'on dit que le nucléaire n'est pas placé en prix, je tenais à dire que le nucléaire déjà construit est placé en prix. Il est surtout placé en émissions de CO_2, il est imbattable en ce qui concerne l'absence d'émissions de CO_2. Il y a donc un vrai débat ici dans cette Assemblée là-dessus.

Ensuite, j'ai trouvé la session très intéressante car on est sur un débat de fond : progrès, décroissance. Président, je vous vois essayer de construire une ligne politique, sociale, écologie qui, à mon avis, est à la ligne de fracture de ces deux pôles. Je vous recommande l'excellente interview de Jean-Pierre CHEVÈNEMENT sur Le Point à ce sujet. Je suis sûr que cela vous rappellera des choses.

J'en viens à la délibération 18 : « Relance et résilience au cœur de l'action territoriale ». Nous avons travaillé votre délibération dans le détail parce que pour nous, MoDem et Union Centriste, c'est vraiment l'une des clés d'une action publique efficace régionale. Le début nous a émoustillés, vous parlez de refonder une impulsion du plan de relance, d'un nouveau paradigme au niveau territorial. C'est intéressant, on s'est dit qu'il y avait un effet CASTEX. Nouveau moment de bonheur à la page 2 de votre délibération : « Notre lecture des vulnérabilités doit être actualisée et assouplie. » Tout de suite après, on a : « Les 51 comités de pilotage de suivi de contrôle permettront de suivre le dialogue stratégique ».

Monsieur le Président, on est un certain nombre dans cette Assemblée à ne plus en vouloir, de vos comités de pilotage. On vous l'a dit sur tous les tons pendant six ans. On veut les représentants légitimes des territoires, on veut les élus et les élus des intercommunalités. Je ferai ma conclusion là-dessus parce que l'on a passé six ans à vous le dire. À la page 2, il y a presque une provocation, vous dites : « On associe les Conseils départementaux ». C'est très bien d'associer les Conseils départementaux, mais la loi NOTRe a installé un binôme qui est : Région-EPCI, en matière de développement économique. Je ne vois pas pourquoi vous restez lié à cette loi Voynet qui est en train de mourir tout doucement sur nos territoires, alors que la dynamique est partie complétement différemment.

On veut une construction permanente du plan de relance, tel qu'il a été fondé par la loi NOTRe. Par exemple, vous avez dit - et je salue l'initiative - : « la Région a pris l'initiative d'un groupe de travail sur la relocalisation du paracétamol ». C'est un dossier clé, c'est l'un des médicaments où l'on a failli être K.O. en mars lors du pic de la crise sanitaire. Pourquoi ne sommes-nous pas dans ce groupe de travail - l'EPCI ? Pourquoi n'y sommes-nous pas ?

On voit en permanence les dirigeants d'UPSA et ils nous ont dit : « Êtes-vous partants ? Éventuellement, pourrait-on avoir une unité de fabrication de paracétamol ? ». C'est bien l'EPCI qui gérera notamment la question difficile du site Seveso. Nous voulons cette construction en permanence. On est en fin de mandat et je constate que c'est un vrai clivage

entre nous. Je vous le dis : nous ne voulons plus des comités de pilotage d'EPI, nous n'en voulons plus, nous ne voulons plus de vos bassins de vulnérabilité, nous voulons intervenir dans les vraies poches de pauvreté, nos quartiers prioritaires, la politique de la ville, les zones rurales prioritaires, etc. Troisièmement, nous voulons des volumes économiques complétement différents sur ces contrats de territoire.

Président, voilà pourquoi nous voterons « contre », cela ne vous surprend pas parce que c'est une ligne de force de notre débat démocratique sur six ans. Nous voterons « contre » et je vois que même en fin de mandat, on ne s'est pas trouvé sur ce débat de fond.

M. LE PRESIDENT. - Est-ce que Marie WASZAK veut bien rassurer Jean DIONIS sur la présence d'élus ? Sa question fait sourire, parce qu'en diffusant cela, il donne l'impression que nous ne serions pas en contact permanent avec les élus dans ces comités de pilotage.

Mme WASZAK. - Tout d'abord, on l'a souvent été en visioconférence avec les Présidents d'EPCI pour travailler et dans les comités de pilotage, il y a bien évidemment des élus qui sont présents. J'étais à Thouars vendredi et nous avions un représentant des entreprises, un représentant du monde associatif et un porteur de projet est même venu nous présenter son projet. Je pense que c'est plutôt dynamique et je pense que Monsieur DIONIS, si les élus locaux vous entendent, ils sauront tirer les leçons de ce que vous dites mais je suis plutôt très optimiste et ravie de voir la mobilisation sur les territoires pour travailler avec la région.

M. LE PRESIDENT. - Il y a deux choses. En effet, dans cette Région on a fait de la co-construction un outil, pas simplement de démocratie mais de développement, de résilience et de transition systémique. Je ne sais pas si beaucoup font cela, je l'espère, mais en tout cas, c'est ce que nous faisons.

Il faut que l'on distingue, ensuite, ce qui est de l'ordre des contrats de territoire, sur lesquels nous avons décidé ensemble qu'il fallait que l'on organise l'accompagnement à la transition écologique, énergétique, sociale, sans qu'il y ait d'ordre donné. En effet, ce n'est pas nous qui décidons des dossiers, ce sont les territoires et les élus des territoires dans le cadre d'une stratégie régionale. Cela nous oppose peut-être, faut-il que cette Région n'émette que du saupoudrage et des subventions, sans rentrer dans le sens de la transition écologique, technologique et industrielle ?

Cela peut être discuté. Avoir la confiance de nos électeurs à un moment donné, qui devra être renouvelée par les équipes qui se présenteront aux prochaines élections, sans que l'on n'émette des politiques et que ce soit du clientélisme et du saupoudrage : je ne suis pas d'accord avec cela. Vous le savez, je ne porte pas le saupoudrage et je ne supporte pas le clientélisme. C'était le premier point.

Le deuxième point concerne le nombre de réunions, auxquelles vous avez d'ailleurs assisté, y compris bien au-delà lorsque la Région a acquis les EPI pour les EHPAD ou les crèches - ou d'autres structures - dont tout le monde a eu bien besoin à un moment donné. Lorsque la Région a mis en place les mesures d'urgence, dans le cadre de la délégation de l'État et de la loi, nous avons toujours tenu à dialoguer, à informer, à vérifier et donc à évaluer l'ensemble de ces politiques avec chaque exécutif de chaque EPCI.

Rien n'empêche - et nous le faisons - que, dans le cadre de la compétence économique que nous partageons les uns sur le plan de la politique industrielle ou de l'équipement des entreprises, de la formation des dirigeants, de la R&D, de l'internationalisation, c'est la Région ; sur les bâtiments et sur les zones d'activité, ce sont les EPCI… Quand y-a-t-il eu, sur un seul exemple, une absence de dialogue et de convergence ? Je défie qui que ce soit de me donner un exemple.

En dehors du discours que vous tenez d'une manière récurrente à chaque fois que vous êtes dans cette enceinte, il n'y a pas d'exemple, ni de preuve. Le paracétamol est une réflexion de base avec tout le tissu industriel. Faut-il que j'invite tous les EPCI à participer, avec les industriels, pas simplement …

M. DIONIS. Les 1 500 personnes sont à Agen. Pourquoi n'est-on pas associé ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je m'occupe de l'entreprise de paracétamol d'Agen autant que vous et j'ai peut-être vu les responsables de cette entreprise après vous et avant vous. Le problème aujourd'hui est que le coût du paracétamol…

(Intervention hors micro). - Associez-nous !

M. LE PRÉSIDENT. - « Associez-nous » ? S'il le faut, on vous associera, mais pour l'instant, on est en train d'essayer de monter une alternative avec, en plus, un groupe de travail copiloté par quelqu'un du monde médical, de l'industrie de la santé et le Professeur Bernard BÉGAUD, pour essayer de trouver des solutions de base différentes, économiquement faisables en France et singulièrement en Nouvelle-Aquitaine.

Maintenant, si vous voulez venir le jour où l'on aura les rendus de ce groupe de travail, je prends l'engagement de vous inviter.

(Intervention hors micro). - Merci, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous préviens, si c'est pour venir ici pour donner des leçons à tout le monde, cela ne marchera pas. Savez-vous notamment que le paracétamol codéiné a une obligation pour l'entreprise d'Agen d'être acheté à Sanofi ? Sauf que ce paracétamol codéiné est fabriqué en Roumanie et que l'on ne sait pas aujourd'hui d'où vient la codéine de ce paracétamol. Il faut entrer dans le détail pour comprendre les problèmes.

(Intervention hors micro). - Cela nous intéresse. Vive le mondialisme !

M. LE PRÉSIDENT. - C'est justement contre cela que l'on est en train de lutter, mais pas simplement avec des mots et des promesses fallacieuses. Aujourd'hui, on fait le *job* et si nous ne le faisions pas, si nous n'étions pas en avance de phase, on pourrait nous le reprocher.

Je vais mettre aux voix ce dossier.

M. SEBTON. - Loin de moi l'idée de vous donner des leçons, Monsieur le Président…

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr que non.

M. SEBTON. - Bien sûr que non, ce n'est pas mon style. Je ne vais pas revenir sur le débat que l'on a déjà eu entre EPCI et Région. J'essaye d'être juste dans ce que l'on peut dire dans cet hémicycle, je vous ai interpellé à plusieurs reprises et notamment ce matin sur la question de l'ingénierie ; et cette délibération parle quelque part de l'ingénierie, c'est-à-dire l'animation territoriale.

Le CESER fait un peu la même réflexion que je faisais ce matin, en disant : « Attention, si l'on veut que cela fonctionne, il faut mettre des moyens humains ». J'insiste là-dessus parce qu'encore une fois, quand on vient nous saisir en tant que conseillers régionaux, c'est toujours le même discours que j'entends, qui est de dire : « Oui, il y a des fonds, on a vu qu'il y avait des subventions ou on a appris que … ». Mais dans la réalité des faits, que l'on soit de la Collectivité, des artisans ou des entrepreneurs, on a une difficulté à aller les chercher. Finalement, ce sont toujours les mêmes qui captent, c'est-à-dire ceux qui ont l'ingénierie en interne et ceux qui savent le faire.

Cette délibération aborde ce que l'on propose, qui est peut-être d'imaginer que l'on mettrait moins en investissements, moins de propositions et que l'on puisse répartir cela sur de l'humain, pour que l'on puisse accompagner ceux qui ont le plus de difficultés à aller chercher ces financements.

Merci, Monsieur le Président. On votera pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Combien de fois faut-il que je le rappelle ? Nous avons financé et nous finançons exactement et directement à la main des Collectivités : 97 ETP. Ce sont 97 ETP avec un renforcement pour les territoires les plus fragiles. C'est quasiment l'équivalent de ce que l'État français fait avec l'ANCT.

97 ETP + 30 personnes, agents de la région, directement en appui emploi-formation auprès des entreprises des territoires + 5 CADET. Les CADET sont ces agents dans un territoire, notamment le Bergeracois, avec un doublement des aides aux entreprises du Bergeracois et un doublement des emplois créés - 1 sur la Souterraine, 1 sur l'Oloronais et

maintenant il y en aura 1 sur le Châtelleraudais. Deux ou trois autres sont prévus, dont un dans la Vallée du Lot.

Sur l'ingénierie, je ne comprends pas bien les reproches. On a mis en place le dispositif et vous faites comme s'il n'existait pas et que vous vouliez le créer.

M. SEBTON. - Monsieur le Président, vous êtes en train de refaire exactement la même chose que sur les tiers-lieux à la précédente Assemblée. Je viens de vous dire que l'on va voter cette délibération parce qu'elle va dans le bon sens et l'on vous donne le point.

M. LE PRÉSIDENT. - Dites-le à Jean.

M. SEBTON. - Ce que je vous dis, est qu'il faut imaginer de renforcer encore l'humain sur ces questions-là, c'est tout ce que je vous dis. Je ne vous dis pas que ce n'est pas bien, « comparaison n'est pas raison ». Ce n'est pas parce que vous êtes meilleur que l'État dans vos chiffres, que c'est suffisant.

M. LE PRÉSIDENT. - On est dans le « toujours plus » pour essayer de trouver quelques mots à dire. Aujourd'hui, on est coincé sur les 600 millions d'euros que l'État va nous renvoyer à partir de la perte de recettes, parce qu'il faut qu'on les mette en investissements.

J'ai essayé de dire devant les Premiers ministres qu'il y a deux problèmes. Premièrement, si l'on veut réacquérir des compétences technologiques et industrielles - toujours dans le cadre de la transition -, il faut que l'on fasse de la R&D ; et la R&D est du fonctionnement. Deuxièmement, si l'on veut aider les territoires, il faut qu'il y ait de l'ingénierie. Je l'avais évoqué à Édouard PHILIPPE lorsqu'il est venu avec nous à Felletin sur le plan Creuse et sur le dispositif que nous faisions par rapport au lycée de Felletin.

Le fait que le Gouvernement, dans les lois de finances, soit crispé sur le fait que les Régions se retirent progressivement du fonctionnement, n'était pas une bonne chose. Même si l'on nous a fait sauter cet obstacle - législatif, je le rappelle - pendant la crise du COVID-19, nous restons dans cet équilibre investissement/fonctionnement que vous nous rappelez souvent sur tous ces bancs, le vôtre y compris.

Par ailleurs, pour terminer, je lis l'avis du CESER. Bien entendu, on ne peut pas être toujours d'accord mais premièrement, le CESER soutient l'ambition, il appelle la Région à affirmer la résilience comme fil directeur pour guider l'ensemble de la contractualisation. Il juge pertinent, au regard des nouvelles ambitions affichées, de s'orienter vers des contractualisations plus longues avec les territoires. Il propose au Conseil Régional de s'appuyer dans cette phase de préfiguration, non seulement sur des territoires moteurs, mais aussi sur des territoires plus en retrait porteurs de vulnérabilité ; ce que nous faisons. Il invite

le Conseil Régional à intégrer l'enjeu de la réindustrialisation, comme une composante du dialogue global avec les territoires, ce que l'on a fait aussi.

M. SEBTON. - Pouvez-vous lire le passage qui dit : « Les moyens humains et les compétences définis selon les contextes d'avant-crise dans les différents territoires doivent être redimensionnés » ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous ai répondu là-dessus. Le Conseil économique et social me dit « Attention à l'investissement ». Je vous dis que l'on a inventé une centaine de postes, qui font même plus que cela avec les agents de la Région car on doit arriver à 140 ou 150. Nous sommes dans le fonctionnement et aujourd'hui, il y a un couperet législatif. Il a fallu expliquer que la formation était du fonctionnement, que le fait de faire rouler des trains était du fonctionnement et que le fait de faire fonctionner des lycées était du fonctionnement. C'était en quelque sorte de l'investissement. Même le Gouvernement l'a reconnu quand il a fait son plan d'investissement sur les formations.

Mais, je veux dire, il y a une loi. On est en République, cette loi existe. J'ai râlé, je me suis battu contre. En tout cas, je note que le CESER est plutôt favorable à cela. La question qui se pose dans ces emplois de développement territorial est d'accompagner maintenant leur formation et leur montée en compétence et en puissance. Ce sont les territoires, et non la Région - je le redis par rapport aux critiques de Jean DIONIS -, qui les ont recrutés. Nous allons donc les réunir régulièrement pour qu'il y ait des séances de formation et d'échange, de telle sorte que l'on soit en contact de proximité avec tous ces territoires.

Je mets aux voix ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT. - Y-a-t-il des oppositions ?

Le Front National et le MoDem.

Qui est pour ?

N° 18

Vote sur " La relance et la résilience au cœur de l'action territoriale "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

- CONTRE : Modem-Union Centriste, Rassemblement National

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Christelle LAPOUGE**

M. LE PRÉSIDENT. - Ce texte est donc adopté, je vous en remercie.

19 - REVITALISATION CENTRES VILLES /CENTRES BOURGS : CONVENTIONS CADRES SAINT-JEAN-D'ANGELY /BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE/ BOCAGE BRESSUIRAIS (BRESSUIRE, CERIZAY, MAULEON, MONCOUTANT S/ SEVRE, NUEIL-LES-AUBIERS, ARGENTONNAY)

Mme PINVILLE. - C'est également une politique ambitieuse que nous menons en matière d'aménagement du territoire depuis trois ans, avec la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs. C'est effectivement une question d'attractivité de nos petites villes, de nos centralités que l'on appelle souvent « secondaires », pour la vitalité de nos territoires ruraux. Ce sont des défis immenses en matière de logement, en matière économique avec la dévitalisation et en matière d'accès aux services.

Un certain nombre de territoires se sont engagés dans cette démarche de revitalisation de leur centre-bourg. Je veux préciser également que nous travaillons en partenariat, en complémentarité avec l'État. Monsieur le Président, vous avez travaillé cela avec la préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine. Nous travaillons également avec un certain nombre de départements dans le cadre des CTEC et avec la Banque des Territoires.

Aujourd'hui, ce sont trois conventions cadres sur trois projets : celui de Saint-Jean d'Angély, celui de Barbezieux et celui de Bocage bressuirais. Ce sont trois beaux projets de collectivités qui se sont engagées dans cette démarche et qui portent cette vision globale d'aménagement de leurs territoires, de revitalisation de leur centre-ville ou de leur centre-bourg. À noter qu'il y a un travail fort dans le Bocage bressuirais avec toutes les communes qui composent cette communauté de communes. Je ne vais pas les citer toutes car elles sont nombreuses, mais c'est une jolie politique mise en place qui va produire son effet sur un temps long.

M. LE PRESIDENT. - La difficulté de cet exercice est de trouver l'opérateur qui va bien. Il y a les offices fonciers, les OPHLM et tout un tas de structures. On n'a jamais vraiment réussi jusque-là à faire de vraies opérations.

Il y a bien sûr une condition élémentaire qui est que la commune concernée ne signe pas de permis de construire pour les grandes surfaces à la périphérie. C'est incontournable.

M. D'AMECOURT. - Monsieur le Président, chers collègues, depuis quelques années, les études d'opinions et les travaux sur l'évolution de vie révèlent que les Français, à plus de 80 %, espèrent plus d'espaces et de temps. Ils veulent respirer, se détendre, profiter de leur famille et des richesses du patrimoine, rapprocher leur travail des lieux où ils aspirent à vivre.

D'une France concentrée, marquée depuis le XIXe siècle par l'essor industriel et la centralisation administrative, ils nous entraînent vers une France distribuée, faisant de la géographie, une opportunité et de la qualité de vie, un déterminant.

C'est une révolution.

Pendant quelques années, on a pensé l'hyper-concentration urbaine comme la quintessence du progrès et l'accélération comme un gage de modernité, jusqu'à imaginer un monde où les trois quarts de l'humanité vivraient dans 200 villes globales aux caractéristiques identiques, à la consommation stéréotypée, optimisée par des algorithmes et des services à domicile.

Cette perspective « hors-sol » s'est enrayée, percutée par des technologies qui abolissent les distances et par des crises sans précédent. À la promesse d'un monde aplati, s'est substituée l'envie d'un monde en relief, donnant à chaque territoire l'opportunité de révéler ses singularités, ses atouts et sa culture. C'est à cette aune qu'il nous appartient de redessiner l'aménagement du territoire. Avec les « villes préférées des Français » comme point de départ, le bien-être comme promesse et une économie durable comme enjeu. Les villes moyennes, qui structurent la France et qui structurent notre région - appelons-les « villes d'équilibre » -, sont les sous-jacents de cette ambition.

L'intérêt stratégique de ce maillage est précisément de former une armature régulière, solide et homogène sur l'ensemble des territoires. Elles constituent autant de points d'ancrage pour coordonner et faire converger les services auxquels les Français aspirent. Leur géographie est un gage d'équité. Beaucoup de ménages, d'entrepreneurs ou d'élus sont contrariés par le silence de l'État sur l'avenir d'une maternité ou d'une gare. Stabiliser une armature sur la durée est par conséquent une condition essentielle, indispensable pour restaurer la confiance, pour stimuler des initiatives locales et pour réenclencher sereinement les investissements de long-terme, privés ou publics, dont nos territoires ont besoin.

Un autre atout de ce maillage est consubstantiel de son échelle.

L'équilibre est à trouver dans notre Région, entre la taille critique qu'exige un certain niveau de services, la possibilité de se loger facilement et le lien organique avec la nature auquel aspirent nos contemporains. Ils positionnent pertinemment les villes moyennes.

Travailler pour que ces villes d'équilibre bénéficient demain des mêmes avantages que ceux des grandes villes est un défi prometteur. Cette perspective de modernité - combinant qualité de vie et qualité de services - donne à l'innovation une perspective de progrès authentique, avec la taille humaine et le bassin de vie comme gages de stabilité sociale.

Cette armature témoigne aussi de la diversité culturelle de la France d'un point de vue politique, comme sur le plan économique. L'adossement à des singularités culturelles a le double avantage de renforcer le sentiment d'appartenance et de fonder les avantages comparatifs des territoires.

C'est essentiel si nous voulons construire une prospérité durable, différenciée et mieux distribuée. Les villes d'équilibre sont celles grâce auxquelles la réconciliation s'opère entre la ruralité et les métropoles.

En 1965, aux grandes heures de l'aménagement du territoire, Olivier GUICHARD rappelait que « la multiplication des centres de vie dans un pays doit favorablement intervenir pour supprimer les déserts ». Ce fut l'objet des travaux du GERI, de l'excellent Jacques VOISARD il y a 25 ans. Plus récemment l'économiste et sociologue américaine Saskia SASSEN alertait sur l'importance stratégique pour un pays de diversifier ses points de contact avec le monde.

Ces approches sont au cœur des problématiques contemporaines. La dichotomie entre métropole et campagne, entre hyper-concentration et désertification est une impasse. Surtout dans une France dont la Constitution rappelle le principe d'indivisibilité, dont la stabilité sociale est conditionnée à la résorption des fractures territoriales et dont la prospérité est liée aux performances des échanges internationaux.

Les tensions qui naissent des asymétries territoriales, comme les perspectives économiques, appellent une redistribution autour des « villes d'équilibre ». C'est un enjeu d'aménagement et une complémentarité vertueuse entre trois réalités :

- Une ruralité au sein de laquelle les Français puisent leurs racines et dont les atouts participent à une économie d'avenir ;

- Des villes moyennes - « villes préférées des Français » - dont l'armature et l'attractivité conditionnent les politiques de proximité ;

- Des métropoles, enfin, qui sont autant de référentiels politiques, administratifs, académiques ou diplomatiques, que des interfaces critiques pour interagir avec le reste du monde.

Néanmoins, cette complémentarité serait purement théorique dans des systèmes de connexions stratégiques, quasi systématiques, aux caractéristiques précises :

- Mettre chaque zone rurale à moins de 20 minutes d'une ville moyenne ;

- Positionner chaque ville moyenne à moins de 1 h 30 d'une métropole ;

- Mieux connecter ces métropoles avec le monde ;

- Distribuer la fibre optique sur tout le territoire et dans chaque maison ;

- Utiliser prioritairement la 5G pour déployer des services publics à forte valeur ajoutée dans les villes d'équilibre, en particulier en matière de santé ou d'éducation ;

- Reconstruire l'hinterland de nos grands ports maritimes pour ne laisser aucun territoire dans l'angle mort des échanges internationaux.

Les innovations en matière de mobilités, d'échanges de données, de solutions logistiques ou d'interactions sont autant de ressources à notre disposition pour valoriser la diversité des talents, des territoires et des atouts qui caractérisent la France.

L'aménagement du territoire est tombé en quasi-désuétude après les actes forts et ambitieux posés dans les années 60. Ils ont ouvert plusieurs décennies de développement, d'emploi et de rayonnement.

Aujourd'hui, les aspirations des Français et des Néo-Aquitains, conjuguées aux leviers de l'innovation, pourraient à nouveau faire de nos territoires la pierre angulaire d'une relance et d'un projet de société ; avec l'équilibre comme principe, les villes moyennes comme pivots et la confiance comme valeur.

Vous l'avez compris, cette intervention concernait les six dernières délibérations sur à peu près tous les sujets. C'était notre participation pour donner du sens à nos débats. Merci beaucoup.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Yves. Je partage le sens mais faisons un peu d'histoire d'aménagement du territoire. L'exode rural a commencé à la fin du XIXe siècle, peut-être même avant, s'est accéléré dans l'entre-deux-guerres et dans l'après-guerre, et s'est même accéléré à partir des années 60. La métropolisation s'est aussi accélérée et nous sommes maintenant, peut-être pas forcément grâce aux pouvoirs publics, dans un phénomène plutôt inverse que le COVID-19 devra accélérer, pour plusieurs raisons.

D'abord, les territoires ont inventé, face à la désertification médicale, les maisons de santé pluridisciplinaires, dont vous savez combien la Région les défend, les soutient et en produit l'initiative. En effet, une maison de santé pluridisciplinaire, comme son nom l'indique, consiste aussi en des présences médicales de spécialité auxquelles un médecin généraliste seul ne peut répondre. Ce que nous essayons de porter avec Françoise JEANSON est que le rôle de l'infirmière, en proximité d'un certain nombre de patients qui peuvent être au long-cours, monte en compétence et en capacité de soins.

Concernant les tiers-lieux, nous sommes l'une des Régions qui développons le plus les tiers-lieux. D'ailleurs, nous les réunissons régulièrement et je pense qu'ils offrent une alternative intermédiaire avant l'arrivée partout du réseau à très haut débit.

Je me tourne vers Jean-Louis NEMBRINI. Je ne crois pas, depuis que j'ai cette responsabilité, avoir fermé un seul lycée de campagne, fut-il laissé un lycée à Saint-Médard-d'Excideuil qui, à un moment donné, s'est retrouvé à 140 élèves, ou un centre de formation, ou un centre d'apprentissage. Nous les avons tous réhabilités et avons amélioré les plateaux techniques. C'était le cas de Chasseneuil-sur-Bonnieure où il y a eu une augmentation de 17 % de l'inscription des élèves en apprentissage il y a deux ans.

On fait le *job*. De la même manière, faisons-nous le *job* sur la mobilité ? Aujourd'hui, si la Région n'était pas là, les travaux sur les petites lignes et les études pour faire les travaux sur les petites lignes ne se feraient pas. Je rappelle ce que j'ai dit ce matin : l'État nous doit aujourd'hui 17 millions d'euros parce que l'on a fait l'avance. Nous sommes prêts à faire l'avance sur le désenclavement de Limoges, sur le retour à une vitesse normale entre Brive et Limoges par Nexon. Je suis allé inaugurer, il n'y a pas si longtemps que cela, une réfection de 5 kilomètres qui avait été financée simplement par la Région. Un jour, il fallait faire l'étude de cette même ligne qui coûtait 1,5 million d'euros. Nous y participions à 90 %, l'État devait 125 000 euros et le Ministère des Transports n'a pas été fichu de nous trouver 125 000 euros. C'est le bilan d'aujourd'hui et ce problème de mobilité est essentiel dans quelque ville que ce soit.

J'ai dit, je maintiens et je répète que nous ne fermerons aucune ligne. Les gares sont réhabilitées et deviennent des lieux de service public. Oui, tout n'est pas parfait mais le problème de la France est qu'il n'y a pas un pouvoir public, une Institution qui est dédiée aux défis que je partage et que vous portez, et avec les moyens. On a voulu recréer une Agence de cohésion des territoires, alors qu'il aurait été beaucoup plus simple de dire aux Régions : « C'est votre responsabilité, on vous transfère ces crédits, qui ne sont pas énormes ». Au moins, on pourrait savoir qui est le pilote dans l'avion. Nous avons pris ce pilotage.

À un moment donné, et Martine le sait bien, l'État avait engagé sa politique des villes moyennes. Dans le même temps, nous avions engagé la politique des centres-bourgs et des petites villes dont vous parlez. J'ai trouvé stupide que l'État ait voulu y venir, il aurait suffi de dire qui s'occupe de quoi. Et nous pouvons intervenir d'ailleurs dans nos politiques régulières, sur des opérations - comme à Agen - sur des réhabilitations de logements, de centres-bourgs, de commerces, etc. Je plaide pour une clarification des compétences. Quand tout le monde fait tout, personne ne fait rien de bien.

Je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est d'avis de l'adopter ?

N° 19

Vote sur la " Revitalisation centres villes /centres bourgs : conventions cadres Saint-Jean-d'Angély /Barbezieux-Saint-Hilaire/ Bocage Bressuirais (Bressuire, Cerizay, Mauléon, Moncoutant s/ Sèvre, Nueil-les-Aubiers, Argentonnay) "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Unanimité, je vous remercie.

20 - LYCEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS : FONCTIONNEMENT DES LYCEES ET AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT. DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT POUR L'EXERCICE 2021

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues, nous sommes évidemment face à une délibération bien connue. Tous les ans, à l'automne, c'est le premier acte budgétaire de l'année 2021, chère Andréa.

Cette année est marquée par la continuité. Ceux qui ont la passion des chiffres peuvent constater que la dotation attribuée aux établissements - 69 227 000 d'euros - correspond, à quelque 100 000 euros près de mémoire, à la dotation de l'année dernière ; c'est donc une continuité.

S'ajoute à cette dotation un fonds complémentaire de 1 600 000 euros, comme l'année dernière d'ailleurs, destiné à venir au secours des établissements qui se trouveraient en difficulté. Je me souviens des questions de l'année dernière et je me rappelle vous avoir dit que l'année dernière, à cette saison, nous avions 41 lycées réputés en difficulté, auxquels il faudrait sans doute venir en aide. C'est ce qui a été fait. Aujourd'hui, les Services, selon les mêmes critères, me disent qu'il ne reste plus qu'une quinzaine d'établissements dont les finances seraient encore fragiles et pour lesquels il faut continuer à accompagner. C'est le but de ce fonds complémentaire. Depuis que nous avons ce dispositif, nous pouvons gérer très précisément les finances des lycées et cela se passe évidemment très bien.

Dans le détail, nous continuons à harmoniser la dotation globale de fonctionnement sur notre territoire. Vous le savez, nous héritons de systèmes très différents dans les trois régions, et nous harmonisons progressivement. Cette année, compte tenu des difficultés, les lycées sont évidemment fermés un certain nombre de mois, vous le savez. Leurs finances ont été mises à mal, il n'y a pas eu le SRH, ni de rentrées d'argent pour parler simplement. Il y a eu des dépenses supplémentaires : il faut acheter du gel, des produits désinfectants, etc.

Nous avons choisi de maintenir le niveau de cette DGF. Nous avons surtout choisi de ne pas baisser de plus de 3 % la dotation des établissements dont les finances sont très confortables. Nous scrutons de très près ce que l'on appelle les fonds de roulement. Quand ils sont des fonds de roulement, cela nous va très bien ; quand ils deviennent des fonds de réserve, c'est-à-dire une thésaurisation qui ne se justifie pas, nous regardons de près. De fait, nous discutons et nous mettons la main sur une partie du magot, ce qui est normal. Il faut de la bonne gestion. Notre politique n'est pas simplement de continuité, c'est une

politique qui doit stimuler la bonne gestion des fonds publics ; de l'argent qui vient d'ailleurs de la Région.

En revanche, pour les établissements en difficulté, vous l'avez constaté en lisant la délibération, nous montons jusqu'à un supplément de 7 % pour leur venir en aide. Je n'entre pas dans les détails du fonctionnement, c'est un peu compliqué, mais ceux qui vont au Conseil d'Administration savent que c'est compliqué. Nous accompagnons aussi les investissements des lycées en matière d'équipements liés aux réformes, très importantes actuellement au lycée.

Nous aidons moins les établissements qui ont des fonds de réserve importants que ceux qui ont des fonds de réserve moins importants. Autrement dit, nous corrigeons au jour le jour la situation de chaque établissement. Voilà ce que je peux dire et j'espère que l'année prochaine, à la même saison, nous aurons l'occasion de vous dire qu'il n'y a plus d'établissement en difficulté, que les 15 seront rentrés dans les rangs.

Mais l'année prochaine est un autre jour, cher Président.

M. LE PRESIDENT. - Jean-Louis, j'ajoute quelque chose mais arrêtez-moi si je me trompe. Dans le cadre des travaux thermiques de baisse de coût de l'énergie, alors même que dans ces dotations, le poste le plus important est l'énergie …

M. NEMBRINI. - 60 %.

M. LE PRESIDENT. - … Il y a bien sûr une baisse et des économies d'énergie considérables sont réalisées.

M. NEMBRINI. - Tendanciellement, vous avez raison, Président et j'aurais dû commencer par cela. Tendanciellement, la DGF doit baisser à hauteur des investissements que nous faisons qui sont extrêmement importants. Nous avons d'ailleurs un guide environnemental, ce qui me permet de dire, en appui de la délibération qu'a portée Françoise tout à l'heure, que notre guide environnemental va s'adapter aux exigences de la délibération qu'elle a portée en matière de perturbateurs endocriniens. Ce guide environnemental porte des ambitions extrêmement importantes, aucuns travaux ne s'effectuent qui ne soient référencés dans ce guide, et évidemment beaucoup concernent les économies d'énergie. Autrement dit, la baisse de la DGF est tendancielle, elle doit se manifester. Mais cette année, il y a cette situation particulière et nous avons beaucoup travaillé avec notamment les gestionnaires et les chefs d'établissements qui ont fait état de difficultés conjoncturelles.

M. LE PRESIDENT. - Merci, Jean-Louis. Avez-vous des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix.

Qui est contre ?

Mme COSTES. - J'ai juste une petite remarque puisque vous avez répondu en partie à l'une de mes questions. Je vais quand même reprendre : cette année, la baisse de 3 % est-elle uniquement et exclusivement pour cette année ou perdurera-t-elle ?

Je vais quand même poser une ou deux petites questions supplémentaires. J'avais observé avec satisfaction que vous aviez revu la baisse maximale que vous pouviez appliquer - 3 % au lieu de 5 % - à « un établissement qui ne présenterait pas une fragilité objective ». Ces termes m'ont un peu interpellée, pourriez-vous préciser ce que vous entendez par « fragilité objective » ? Je n'ai pas très bien compris donc il va falloir me l'objectiver un petit peu mieux.

D'autre part, il y a une demande que je fais de manière récurrente depuis deux ans, qui concerne la concertation préalable à cette application avec les établissements concernés. Je note qu'elle n'a pas encore été satisfaite cette année, je pense qu'elle serait en plus de nature à mieux apprécier ces fonds de roulement qui vous servent de référence. Je souhaiterais surtout avoir un bilan maintenant plus précis sur l'utilisation du fonds complémentaire dont vous avez parlé.

Il est évoqué, dans cette délibération, 111 établissements bénéficiaires au titre des formations spécifiques. J'aimerais avoir des précisions sur ces formations spécifiques : quelles sont-elles ?

Vous dites aussi que ce sont des établissements qui étaient en fragilité financière. A-t-on les raisons de cette fragilité ? Ce mode de calcul apparaît encore aujourd'hui comme, parfois, une prime à une mauvaise gestion. J'ai des remontées de chefs d'établissement à ce sujet. Vous pouvez faire ce bilan lors d'une prochaine Commission Éducation tout simplement, si ne voulez ou ne pouvez pas y répondre d'ores et déjà.

Je vous remercie, Monsieur NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Dans la délibération, la « fragilité objective » est une fragilité constatée après dialogue. Comme c'est écrit dans la délibération, le critère est de 60 jours. Le fonds de réserve de 60 jours doit permettre une avance de 60 jours. C'est évidemment différent selon les établissements et la nature des établissements : lycée professionnel, lycée général ou EREA. Les EREA et les lycées professionnels sont traités de manière plus favorable que les autres établissements, vous le savez également.

Globalement, dans notre délibération, si vous regardiez dans le détail les tableaux qui vous sont donnés, si vous faisiez des bonnes additions, vous verriez que plus de la moitié des établissements - 163 - soit augmentent, soit sont stables, et 133 baissent au maximum

de 3 %. La santé objective s'étudie en fonction des projets de l'établissement : y a-t-il des projets d'investissement ? Si oui, nous regardons avant de toucher au fonds de réserve, cela fait partie des éléments. J'ai évoqué tout à l'heure les investissements liés à la réforme du lycée, qui sont extrêmement nombreux et les aides sont calquées sur la réalité financière des établissements.

Quant à l'utilisation des fonds du fonds complémentaire, nous le verrons bien sûr lors d'une Commission ou d'un GIA si vous le souhaitez.

M. LE PRESIDENT. - Merci, je vais mettre aux voix ce rapport.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

N° 20

Vote sur les " Lycées et autres établissements : Fonctionnement des lycées et autres établissements publics locaux d'enseignement. Dotation globale de fonctionnement aux Etablissements Publics Locaux d'Enseignement pour l'exercice 2021 "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

Mme GENDREAU. - Monsieur le Président, si je puis me permettre, j'aurais voulu demander à Jean-Louis NEMBRINI pourquoi tous les établissements sur le département de la Dordogne ne sont pas dans le tableau ? Excideuil, Nontron et le lycée de Ribérac n'apparaissent pas dans le tableau.

M. NEMBRINI. - Honnêtement, je ne sais pas. C'est peut-être une erreur dans le tableau car normalement tous les établissements doivent être dans le tableau puisque tous sont bénéficiaires de la DGF.

Ah oui, ce sont les cités scolaires, c'est cela. On va regarder l'explication de ce tableau.

21 - PARTENARIAT RELATIF AU TRANSFERT DU LYCEE HORTICOLE CAMILLE GODARD DANS LE RESEAU DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AGRICOLE

M. LE PRESIDENT. - Ayant des rendez-vous, je vais laisser la main à Andréa pendant quelque temps. La parole est à Jean-Louis NEMBRINI sur le très beau dossier horticole de Bordeaux.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. NEMBRINI. - C'est un très beau dossier. Vous savez que nous avons repris le lycée horticole Camille Godard et que nous l'avons intégré dans l'enseignement public agricole. C'était un lycée municipal qui appartenait à la Ville de Bordeaux, il est aujourd'hui intégré au lycée agricole de Blanquefort. Nous y sommes allés au moment de la rentrée scolaire avec le Président et tout le monde est satisfait de cette intégration.

Nous avons déjà évoqué ce sujet et aujourd'hui il s'agit simplement de vous présenter la convention de partenariat relative à ce transfert. Vous avez tous les éléments et la contribution de la Ville de Bordeaux à hauteur de 1,5 million d'euros, si j'ai bonne mémoire. Rien de particulier, si ce n'est la satisfaction d'avoir ce fleuron adjoint à notre lycée de Blanquefort.

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Louis. Des remarques ? Des demandes de prise d'intervention ?

Mme LAPOUGE. - Juste une très courte intervention sur cette délibération. Le lycée est construit sur un terrain de la ville de Bordeaux, situé sur la commune du Haillan. C'est un lycée attractif qui rayonne sur les territoires girondins. Alain JUPPÉ, alors maire de Bordeaux, était d'ailleurs intervenu à vos côtés en 2018, Monsieur le Président, pour que ce lycée privé laïc intègre l'enseignement public. Nous pouvons remercier également notre sénatrice Nathalie DELATTRE, qui est venue en soutien sur ce dossier.

Je trouve que c'est une très bonne nouvelle pour tout le monde et je voterai donc cette délibération avec enthousiasme.

Mme BROUILLE. - Merci, Madame LAPOUGE. D'autres interventions ?

Y-a-t-il des « contre » ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 21

Vote sur le " Partenariat relatif au transfert du Lycée Horticole Camille Godard dans le réseau de l'enseignement public agricole "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

Mme BROUILLE. - Adoptée à l'unanimité, je vous remercie.

22 - ACCORD DE PARTENARIAT STRATEGIQUE « NAQUIDIS »

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. BLANCHARD. - Madame la Présidente, chers collègues, cette délibération a en effet pour objet d'autoriser la signature d'un accord de partenariat stratégique, pour un dispositif qui s'appelle « Nouvelle-Aquitaine Quantum Disruptive Center », donc « Naquidis Center ». Il s'agit d'une démarche stratégique très importante de la région Nouvelle-Aquitaine pour se positionner sur les technologies quantiques.

Ce sont des technologies qui sont en plein développement. Dans les médias, vous avez dû entendre la mise en place de fonds d'investissement et de programmes de recherche aux États-Unis, en Chine ou en Australie. L'Europe s'intéresse également à cette question. Dans le cadre européen, la France est en train de préparer un plan quantique. On est à la veille d'un saut technologique majeur qui va avoir des implications extrêmement fortes dans un certain nombre de secteurs, avec des applications dans le domaine des capteurs, des sondes, de la navigation, des télécommunications et de la sécurisation des télécommunications avec la problématique de la cybersécurité. Il y a aussi un sujet très émergent qui est l'ordinateur quantique avec la promesse de capacités de calcul nettement supérieures à ce que les ordinateurs classiques sont capables de faire aujourd'hui.

C'est véritablement quelque chose de très important. Il est logique que la Région s'y investisse, compte tenu du fait que son ADN la place toujours en pointe par rapport aux nouvelles technologies.

L'objectif de ce partenariat est de structurer les acteurs qui sont impliqués dans le domaine du quantique, particulièrement la recherche mais pas seulement *(inaudible)* en région. Il s'agit de structurer les acteurs : l'Institut d'Optique Graduate School à Bordeaux, l'Université de Bordeaux, l'Université de Limoges, le CNRS mais également le Pôle de compétitivité Route des Lasers et des Hyperfréquences. Et ce, de manière à avoir, non seulement une organisation des acteurs académiques, mais également toute la structuration de la chaîne de valeur. J'en profite pour vous signaler que l'une des toutes premières entreprises *start-up* « Muquans » a été créée en région Nouvelle-Aquitaine, dans le secteur des capteurs quantiques. Il y a également des laboratoires communs entre des laboratoires académiques et des entreprises.

Il s'agit d'une organisation et les acteurs de cette organisation ont estimé des besoins de financement à hauteur de 10 millions d'euros pour 4 ans, de 2020 à 2023, pour mettre en place un certain nombre d'actions. La Région souhaite s'engager en soutien de cette démarche globale jusqu'à hauteur de 5 millions d'euros, sur ces 10 millions d'euros, en mobilisant les dispositifs qui existent, c'est-à-dire le règlement d'intervention dans le domaine

de l'innovation et de la recherche, ou éventuellement de mettre en place des dispositifs spécifiques qui feront l'objet de conventions financières à chaque fois. Bien entendu, ces 5 millions d'euros de la Région ont pour objet de servir de levier pour obtenir d'autres financements aux niveaux national et international, à travers des fonds d'investissement ou des appels à projets.

Ce centre va prendre la forme de trois chaires thématiques : l'une qui sera positionnée sur les capteurs et les sondes, une autre sur les composants architecture et enfin une troisième sur tout ce qui relève de l'ingénierie logicielle et de la communication quantique. Pour chacune de ces chaires, l'objectif est de recruter des chercheurs de haut niveau qui deviendront Directeurs titulaires de la chaire. Ils seront recrutés au meilleur niveau international. La fonction d'un Directeur titulaire de chaire est d'organiser, de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de recherche et de transfert qui feront l'objet d'accompagnements financiers à mesure qu'ils seront développés et présentés à la Région.

Pour piloter ce dispositif, un comité de pilotage est mis en place. Il va regrouper les acteurs qui font l'objet de ce partenariat stratégique, dont la Région. La Région sera partie prenante des grandes orientations qui seront fixées. Un Conseil scientifique sera, bien entendu, constitué - il ne l'est pas encore - avec des personnalités de très haut niveau. Il y aura évidemment un regard scientifique à côté des orientations stratégiques, ainsi qu'un Conseil de Direction qui sera constitué par ces trois titulaires de chaires, avec une Direction tournante.

C'est bien une volonté de la Région de localiser en région l'amorce de ce qui va devenir un saut technologique majeur. Ici, on ne parle pas de relocalisation, c'est vraiment s'investir et structurer de manière à pouvoir s'articuler avec le plan national qui sera mis en place. L'objectif est d'exister et de faire en sorte de pouvoir développer des innovations et des créations d'emplois et d'entreprises qui vont avec.

Voilà en quelques mots cette présentation. Je suis, bien entendu, disponible pour répondre à vos questions.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup, Gérard. Y-a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme MOTOMAN. - Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, ce partenariat régional autour du projet Naquidis, en partenariat avec les Instances universitaires, scientifiques, recherche et développement et entreprises, est soutenu à une hauteur de 5 millions d'euros par la Région.

Cet investissement peut être utile ou inutile, selon les orientations de recherche, solutions technologiques et applications de ces travaux. Les champs d'application des technologies quantiques sont vastes : télécommunications, chiffrement sécurisé, finance,

aérospatial, médecine, technologies d'imagerie et détection. Autant d'applications pouvant servir le vivant, ou le desservir dans sa diversité et sa liberté.

Comme le souligne John PRESKILL, physicien, dans une tribune du Monde le 25 septembre 2020, il appelle à privilégier « l'utilité qui en sera faite au profit de l'intérêt général, davantage que des intérêts financiers ».

La nouvelle « ruée vers l'or » des technologies quantiques et les investissements massifs pour la création de l'ordinateur quantique qui sera « capable de résoudre des problèmes plus complexes que les tâches aujourd'hui traitées », amélioreront-ils la condition humaine, tout en respectant la nature ?

Le groupe Écologiste et Citoyen votera pour cette délibération. Mais, nous resterons attentifs sur le développement de ce partenariat, en lien avec les consultations citoyennes concernant les choix des innovations technologiques d'utilité sociétale et nous vous proposons la création d'un Copil - même si certains sont contre les Copil - regroupant des élus régionaux et des représentants du Comité scientifique de Naquidis. En effet, ce Comité scientifique n'a apparemment pas vraiment d'élus, ni de représentants du Conseil Régional donc on demanderait d'avoir un Copil qui nous rapporte les directions envisagées, les orientations de recherche et applications.

Je vous remercie.

M. BLANCHARD. - Merci pour ces commentaires. L'idée est évidemment de servir l'intérêt général et de respecter le vivant. Dans la forme qui vous est proposée, d'un Comité de pilotage où la Région est représentée, c'est classiquement le Président ou son représentant, donc je devrais a priori le représenter. Je me porte évidemment garant des orientations qui seront prises et je me ferai le relais auprès du Conseil Régional des travaux qui seront engagés.

Mme BROUILLE. - Merci, Gérard.

Y-a-t-il des « contre » ?

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 22

Vote sur l"Accord de partenariat stratégique « NAQUIDIS » "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine**

ADOPTE A L'UNANIMITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Mme LAPOUGE Christelle**

Mme BROUILLE. - Adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour la délibération 20, on me dit que Béatrice aurait retrouvé les établissements de Dordogne. Peux-tu me le confirmer ?

Mme GENDREAU. - Oui, je confirme, donc je retire mon interrogation, je n'avais pas la bonne version sur ma tablette.

23 - AMENAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS - ASSOCIATION LES FRANCOPHONIES - DES ECRITURES A LA SCENE

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme LANZI. - Il s'agit d'une convention « Les Francophonies - Des écritures à la scène ». Sur le territoire et en particulier à Limoges, il faut savoir que nous avons une pépite qui s'appelle les Francophonies, qui est un magnifique festival créé en 1984. Il est maintenant reconnu dans le monde entier pour la défense des arts de la scène et de l'écriture francophone.

Actuellement, c'est Hassane KOUYATÉ qui dirige et fait rayonner cette structure. Nous sortons d'ailleurs d'une session des « Zébrures d'automne », c'est vraiment une synergie autour de l'Académie de l'Union, le Centre régional du livre et beaucoup d'éducation artistique et culturelle. C'est un vrai pôle francophone, unique, un bien commun, reconnu dans le monde entier, en France et également en région avec un réseau très fort : le centre Intermondes de La Rochelle, Maria Casarès à Alloue, la musique métisse, tout le pôle de francophonie à Marennes d'Oléron et j'en passe.

Cette convention permet de renforcer ce festival. Ce lieu de partage avec le Département et la ville de Limoges, l'Académie de l'Union, l'École et l'ensemble des structures engagées dans le monde de la culture travaillent sur la francophonie. Pour l'année prochaine, le thème est l'Asie et le Moyen-Orient, puis les îles et les Outre-mer, et en 2023 ce seront les Francophonies dites évidentes, comme vous l'avez sur la délibération.

Au-delà d'un festival, c'est un chantier de réflexion, un pôle autour de la francophonie, un lieu de vie et de culture pérenne. Cette convention va justement nous permettre de pérenniser, d'encourager et de continuer de faire de ce pôle de francophonie un pôle unique en France, en région et dans le monde.

Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci, Nathalie.

Des remarques ? Des observations ?

Y-a-t-il des « contre » ?

Rassemblement National et DINA.

Y-a-t-il des abstentions ?

N° 23

Vote sur l' Aménagement Culturel du Territoire - Convention pluriannuelle d'objectifs - Association les Francophonies - Des écritures à la scène "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité**

- CONTRE : Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Christelle LAPOUGE**

Mme BROUILLE. - Cette délibération est adoptée, je vous remercie.

24 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS DE L'ACADEMIE DE L'UNION, ECOLE SUPERIEURE DE THEATRE DE LIMOGES

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme LANZI. - L'Académie de l'Union est une école supérieure de théâtre. Cette convention permet de travailler dans l'horizon 2021 sur un module de master à la mise en scène. C'est important dans le cadre des mentions art et civilisation, littérature à l'Université. Cela permet aussi l'attractivité de l'école, l'ouverture à l'étranger car elle reçoit régulièrement des étudiants, francophones en l'occurrence, ainsi que l'insertion et les collaborations avec les autres écoles de théâtre, dont l'Estba.

C'est juste une convention qui permet d'attribuer un partenariat avec l'ensemble des écoles, de travailler sur un engagement beaucoup plus fort autour de cette école de théâtre, qui est aussi une pépite pour nos jeunes, je le précise pour l'avoir visitée. C'est une école qui n'est pas payante comme on peut le voir dans toutes ces écoles que j'appelle des « boîtes à fric de théâtre », mais au contraire elle a un excellent corps enseignant, une ouverture sur le monde, sur la région. Ils seront très certainement nos acteurs et nos actrices de demain.

Mme BROUILLE. - Merci, Nathalie. Y-a-t-il des remarques ?

M. CHARBONNEAU. - Madame la vice-Présidente, Madame la Rapporteure, oyez, oyez mes compagnons ! Loin de moi toute prétention, mais cessez ce raffut et asseyez-vous. Me voilà fin prêt pour m'adresser à vous. Ce ne sont pas des vers que je vais vous déclamer, mais avec moi, contemplez le théâtre que vous offrez.

Cela vous prête à rire ? Et pour les écolos, ravir ? À noter que, mes amis, pour me dissocier sur du papier recyclé mon choix s'est porté. Racine, Baudelaire, Beaumarchais et Hugo, sans parler de l'ami Cyrano, dans leurs tombes doivent se retourner, quand ils voient les programmes proposés.

Le théâtre de l'Union, pour des comédiens en formation par les cours dispensés, nous semble de qualité. Mais soucieux des spectateurs, et par respect pour les électeurs, point nous est permis de voter pour ceci. Il nous faut agir avec honneur, conformément à nos valeurs. Quand on voit ces productions, notre groupe optera pour une abstention.

Mme BROUILLE. - Donc une abstention pour le Rassemblement National.

Y-a-t-il des « contre » ? DINA.

N° 24

Vote sur la " Convention pluriannuelle d'objectifs de l'Académie de l'Union, école supérieure de théâtre de Limoges "

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité**

- CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

ADOPTE A LA MAJORITE

- ABSTENTION : Rassemblement National

▪ **NON PARTICIPATION AU VOTE : Madame Christelle LAPOUGE**

Mme BROUILLE. - Adoptée à la majorité, je vous remercie.

25 - TABLEAU DES EMPLOIS

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. CHERET. - C'est le moment que vous attendiez tous. Sur le tableau des emplois, deux éléments complémentaires sont importants. Vous verrez la création de 12 emplois permanents qui concernent l'internalisation de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, ce qui va nous permettre de générer une économie d'environ 600 000 euros par l'internalisation. Ce ne sont essentiellement que des régularisations comme d'habitude et des mises en conformité, entre les recrutements et les postes de notre tableau d'emploi. Vous avez aussi 3 emplois non permanents pour faire face à des pics d'activité de la Collectivité.

Si vous avez des questions ou des remarques, je suis bien évidemment à votre disposition.

Mme BROUILLE. - Au vu de ce brouhaha, j'imagine que cette délibération est adoptée à l'unanimité ?

M. DURAND. - Merci beaucoup, Madame la Présidente, de me donner la parole.

Chers collègues, cette délibération arrive bien tard dans la soirée, en étant le dernier point à l'ordre du jour de notre plénière. C'est dommage, car elle est symbolique de votre gestion. Mais avant d'argumenter rapidement notre point de vue, qui nous distingue en tout point d'une gestion socialiste dont vous êtes les dépositaires dans la Région, je veux dire qu'il est à regretter le départ de Virginie CALMELS dont les compétences et l'esprit d'analyse auraient été précieux à notre Assemblée à un moment crucial. Je veux, ici, la saluer pour sa contribution à la richesse des débats jusqu'à ce jour et souhaiter la bienvenue à Christelle LAPOUGE, en espérant qu'elle nous rejoigne bien vite.

J'en reviens au sujet. Personne ne peut récemment contester la nécessité impérieuse d'un accompagnement fort du secteur économique et associatif dans la situation actuelle, et que, pour ce faire, des urgences soient décrétées et des priorités soient dégagées pour financer cet effort considérable que la pandémie impose. De ce point de vue, vous « faites le *job* », selon votre expression ou l'expression favorite de notre Président, en osant embêter encore davantage notre Région sans savoir pour autant quelle sera, dans le futur, notre capacité à assumer cette lourde charge. En effet, il manque une vision, comme l'a dit ce matin Olivier CHARTIER, le Président Les Républicains de la Commission des finances.

Certes, on entend ici et là qu'aujourd'hui, la dette n'est plus un sujet, ce serait comme parler du sexe des anges, nous verrons bien. Mais là où vous êtes inactifs - on peut dire

incorrigibles - c'est en matière de réduction des dépenses publiques. Votre propension à augmenter les dépenses est admirable de constance, alors que notre Région supporte encore le lourd fardeau des dettes de Poitou-Charentes et des baisses de dotations de l'État.

Le plan de transition et de reconquête technologique existe aussi, et c'est une chance de réduire les coûts pour la Région, en augmentant les charges de personnel, avec cette nouvelle embauche de 12 emplois. Ils viennent s'ajouter à la trentaine de recrutements de mai 2018 pour gérer techniquement le programme LEADER, dont on ne sait pas ce qu'ils sont devenus depuis. Au total, je dénombre 43 emplois que vous avez créés au cours de la mandature. Toutefois, j'ai un doute. Certaines sources me disent que l'on serait plutôt sur 69 emplois pourvus. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point et nous fournir un bilan général sur l'ensemble de la mandature ? Peut-être pas maintenant, mais au moins lors de la prochaine plénière.

Dans un contexte inédit, vous continuez à charger le panier, alors que les recettes augmentent moins vite ; cela s'appelle « l'effet ciseaux » et cela peut faire mal. D'ailleurs, dans son rapport du 17 juillet 2019, la Chambre régionale des Comptes faisait remarquer que la dynamique des dépenses de personnel affecte négativement l'épargne de la Collectivité. En clair, notre train de vie est trop élevé, ce qui plombe notre capacité d'investissement. L'écart se creuse entre les charges de fonctionnement, dont font aussi partie les charges de personnel, et d'investissement. C'est un marqueur socialiste. Il y a pourtant des gains de productivité à trouver.

Je vous vois hocher la tête, mais c'est pourtant vous, Andréa BROUILLE, la même qui a confessé lors de la présentation de la DM en Commission 7 à laquelle j'assistais, en répondant à une question en disant ceci : « Pas d'économies, mais dépenser au mieux l'argent public ». Tout est résumé dans cet aveu, c'est la raison pour laquelle notre groupe votera contre cette délibération, merci.

Mme BROUILLE. - Je crois que vous n'avez pas écouté toutes les discussions que l'on a eues en DM puisque l'on a insisté sur le fait de la réallocation des moyens et que la capacité de désendettement était certes en dégradation, on l'a avoué. La situation financière était dégradée pour 2020, mais c'est suite à la hausse d'augmentations parce que nous assumons d'être au rendez-vous sur le plan de relance, mais également les recettes en moins. C'est une amélioration que l'on verra en 2021 sur la situation financière, de par la négociation qu'ont obtenue les Régions auprès de l'État, de nous donner une fraction de la TVA, suite à la CVAE.

Je laisserai la parole à Pierre CHERET sur ces 12 emplois, mais c'est malgré tout une internalisation qui, au bout du bout, nous fera économiser du fonctionnement divisé par deux. Pour vous, ce n'est peut-être pas suffisant mais je crains que la stabilité des emplois permanents depuis le début de cette mandature ne soit une preuve. Nous cherchons tout simplement à faire contenir notre fonctionnement pour toujours avoir une dynamique sur l'investissement et cela, Monsieur DURAND, vous ne pouvez pas nous l'enlever.

M. CHERET. - Je trouve vos propos extrêmement sévères et décalés par rapport à la réalité de la gestion sobre que nous avons, par rapport aux emplois.

J'assume pleinement le fait que nous puissions choisir d'internaliser une fonction qui était externalisée. Certes, il y avait un peu de brouhaha, c'est un peu plus calme donc je vais peut-être pouvoir le dire plus clairement. Nous créons 12 emplois pour un coût moyen de 383 000 euros et nous allons économiser 800 000 euros, ce qui fait un gain de l'ordre de 417 000 euros pour la Collectivité. Ce n'est pas une dépense supplémentaire, c'est une économie que l'on va faire en internalisant une fonction qui était externalisée. C'était le premier point.

Deuxièmement, à un moment donné il faudra aussi que tout le monde ait une cohérence. Je n'aurais pas l'outrecuidance de publier les mails ou les SMS que j'ai pu recevoir de différents membres de cette honorable Assemblée expliquant que le lycée dans lequel ils siègent en Conseil d'Administration - et pas seulement des membres de la majorité, aussi des membres de l'opposition - : « Il manque des emplois, les personnes ne sont pas assez remplacées, le service ne peut pas être rendu correctement, etc. », j'en passe et des meilleures. Le COVID-19, en la matière, n'a pas ralenti la chose.

D'un côté, on ne peut pas réclamer de l'emploi public et nous dire que l'on n'en met pas. Surtout que les seules créations d'emplois dans les lycées ont été - et encore, ce n'était pas proportionnel - par rapport à la croissance démographique et à l'augmentation des surfaces. On a créé moins d'emplois que les surfaces nouvelles et la croissance démographique ont dû en faire. Nous contenons vraiment l'emploi. Je terminerai par-là, on pourrait avoir un autre débat, que je vous proposerai peut-être en Commission des Finances parce que ces dossiers viennent toujours en fin de plénière, c'est un peu compliqué. Je l'ai déjà fait sur d'autres sujets donc je pourrai le faire en Commission des Finances. Tous les groupes y siègent, elle est d'ailleurs présidée par un membre de l'opposition.

On a vraiment contenu et on a assuré des missions nouvelles. On a imposé des missions nouvelles à l'ensemble de nos Services, le plus souvent sans les emplois correspondants en termes de créations, ou en tout cas, sans que cela ne soit proportionnel.

Sincèrement, je trouve que votre jugement est sévère et même il n'est pas objectif par rapport à la réalité des efforts que nous avons faits au sein de cette Collectivité.

Mme BROUILLE. - Merci, Pierre. Nous avons donc noté le « contre » des Républicains.

Y-a-t-il d'autres « contre » sur cette délibération ?

Y-a-t-il des abstentions ? UDI.

Cette délibération est adoptée.

M. DURAND. - Pourrez-vous au moins nous donner le bilan général sur l'ensemble de la mandature, le moment venu ?

M. CHERET. - Bien sûr.

M. DURAND. - C'est une question que j'ai posée à laquelle vous ne m'avez pas répondu.

M. CHERET. - Je propose de le faire en Commission des Finances.

M. DURAND. - Oui, mais tout le monde ne participe pas à la Commission des Finances. Cela peut être relayé, mais c'est bien que la plénière soit aussi informée.

M. CHERET. - On peut le faire, mais enfin, tout le monde siège en Commission des Finances. Vous avez quand même … Il n'y a pas de problème, je n'ai pas d'objection. Si le Président me le demande, je m'exécuterai avec plaisir.

Mme LE GUEN. - Mme la vice-Présidente, pour le Groupe DINA, ce sera une non-participation au vote, mais je précise ici que je m'entends toujours très bien avec Monsieur CHERET et que je ne lui ai envoyé aucun SMS.

Merci beaucoup.

N° 25

Vote sur le " Tableau des emplois "

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National

- CONTRE : Les Républicains-CPNT

ADOPTE A LA MAJORITE

▪ ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

▪ NON PARTICIPATION AU VOTE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Mme LAPOUGE Christelle

Mme BROUILLE. - Nous voici rassurés.

VOEU : "POUR UNE AUTRE PAC"

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Mes chers collègues, si vous le voulez bien, nous allons passer aux vœux, avec le premier vœu pour une autre PAC. Qui doit présenter ce vœu, de manière synthétique ?

M. BITEAU. - C'est moi, Andréa, qui ai la charge de présenter ce vœu.

Je l'ai déjà évoqué ce matin lors des propos liminaires et je voulais justement, par ce vœu, préciser à notre Président - c'est dommage qu'il ne soit pas là - que quand il dit que c'est le Parlement européen qui demande une renationalisation de la PAC, soyons précis : il s'agit de la Commission européenne qui, dans sa version de la PAC, propose une renationalisation.

La PAC sera votée au Parlement européen le 22 octobre, c'est-à-dire dans un peu moins de trois semaines. Effectivement, on peut, par un vote au Parlement européen, intimer la Commission européenne et le Conseil que cette volonté de renationalisation soit oubliée et que les Régions soient à nouveau au cœur des dispositifs d'accompagnement de l'agriculture. C'est le sens de ce vœu-là, de justement faire en sorte que les Régions, toutes ensemble, réclament le retour d'une régionalisation des aides PAC, que l'autorité de gestion - qui a fait ses preuves dans cette dernière version de la PAC - puisse perdurer et que, par la pression des Régions, les députés qui vont voter le 22 octobre prochain soient amenés à préférer la régionalisation à une renationalisation.

J'ai envie de dire : « Soyons collectifs sur ce coup-là », parce que, comme le disent les Africains, « Seul, on va plus vite, mais ensemble, on peut aller plus loin ». Quand on parle d'agroécologie, on doit aller plus loin. Et pour aller plus loin, il va falloir s'appuyer sur les Régions, donc c'est le sens de ce vœu déposé par l'ensemble des groupes de la majorité.

Mme BROUILLE. - Très bien. Y-a-t-il des demandes d'intervention ?

Y-a-t-il des « contre » ?

Y-a-t-il des abstentions ?

Bien noté, donc cette motion est adoptée.

M. COLOMBIER. - Non-participation au vote.

Mme COSTES. - Non-participation au vote aussi.

M. PUYJALON. - De manière générale, pour le groupe LMR, c'est non-participation à tout.

M. COLOMBIER. - Nous faisons de même.

Mme BROUILLE . - De même pour le RN. DINA ?

Mme LE GUEN. - Contre.

Mme BROUILLE. - Les Républicains, la non-participation est globale aussi, c'est cela ?

M. SEBTON. - C'est la biodiversité de mon groupe, vous avez Monsieur DRAPRON qui vote « contre », le reste de mon groupe s'abstient et moi qui vote « pour ».

VOEU

Vote sur le vœu " Pour une autre PAC "

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Monsieur SEBTON Aurélien (UDIA)

- CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Monsieur DRAPRON Bruno (UDIA)

VŒU ADOPTE A LA MAJORITE

▪ ABSTENTION : Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés

▪ NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Madame LAPOUGE Christelle

Mme BROUILLE. - Très bien, donc cette motion est adoptée, je vous remercie.

M. BITEAU. - Je vous remercie également pour l'ensemble de ceux qui ont déposé cette motion.

VOEU CONTRE LE PROJET DE LOI REMETTANT EN CAUSE L'INTERDICTION DES NEONICOTINOÏDES

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

Mme BROUILLE. - Deuxième vœu contre le projet de loi remettant en cause l'interdiction des néonicotinoïdes. On vous écoute, Monsieur BLANCO.

M. BLANCO. - Merci Madame la vice-Présidente, chers collègues.

Quelques mots pour vous proposer d'adopter notre vœu qui avait pour but - je suis malheureusement obligé de parler au passé - de prendre position contre le projet qui était présenté à l'Assemblée Nationale aujourd'hui, pour remettre en cause l'interdiction des néonicotinoïdes.

Le hasard du calendrier de nos délibérations fait, en réalité, que l'effort des députés écologistes - et notamment ceux de Matthieu ORPHELIN et de Delphine BATHO - n'ont pas été couronnés de succès, puisque ce projet gouvernemental a été validé par les députés il y a quelques minutes.

Je vous demande, malgré tout, d'adopter ce vœu. Je dirais qu'il est d'autant plus important que notre Assemblée se positionne contre le retour de ce pesticide mortifère, qui est un véritable poison. La démonstration en a été faite par plus de 1 200 études scientifiques. Nous savons que ce pesticide fait courir un risque, non seulement à la santé, mais également, bien sûr, à la biodiversité avec une menace très forte qui risque d'être véritablement mortelle contre les abeilles qui sont en grand danger, et contre les pollinisateurs d'une manière générale.

Il est important que notre Région, qui est la première région agricole de notre pays, se positionne ce soir. En effet, nonobstant le vote de l'Assemblée Nationale, ce débat et ce combat vont se poursuivre dans les semaines qui viennent, ne serait-ce que devant les juridictions compétentes puisque la décision, qui a été prise par l'Assemblée Nationale tout à l'heure, contrevient très vraisemblablement aux principes constitutionnels de non-régression en matière environnementale Elle figurait d'ailleurs dans la loi de 2016 sur la biodiversité, dans laquelle figurait l'interdiction de ces pesticides.

Voilà dans quelles conditions je vous propose d'adopter ce vœu, pour qu'il soit dit que notre Région, cette grande région agricole, a une autre vision de l'avenir de l'agriculture avec - vous l'avez d'ailleurs noté dans ce vœu - une attention particulière, aussi, au secteur des producteurs de betteraves. En effet, nous proposons que leurs difficultés soient, bien

entendu, prises en compte et qu'ils soient aidés, même si nous savons que c'est finalement d'un autre modèle agricole dont nous avons besoin aujourd'hui.

Voilà ce que je voulais vous dire pour vous proposer d'adopter ce vœu.

Mme BROUILLE. - J'entends votre proposition mais je dirais que j'ai déjà des doutes, très sincèrement, sur l'impact de nos vœux et de nos motions. Mais là, quand la loi est votée…

*(Intervention hors micro)***.** - Elle est anticonstitutionnelle.

M. SEBTON. - Sans vouloir faire un cours de législation, mais quand cela passe à l'Assemblée, après cela passe au Sénat, il y aura une deuxième lecture.

Mme BROUILLE. - Merci, Aurélien, mais je ne suis quand même pas complétement idiote. Mais merci de me le redire au cas où, si j'avais oublié, effectivement.

M. SEBTON. - Je voulais aussi dire que nous nous sommes associés à ce vœu parce que c'est un véritable poison. Je veux anticiper la critique qui est faite sur ce débat. J'ai entendu parler des abeilles, on va nous dire : « Oui, la dérogation est sur la betterave, et la betterave n'est pas une plante mellifère », n'est-ce pas Eddie ?

Sauf que ce pesticide traverse le sol et il y a aussi de la biodiversité dans le sol, il reste des années et des années. On sait maintenant que c'est un poison donc on ne va pas refaire semblant de ne pas le savoir, cela intoxique les terres et cela nous intoxique, nous. Je ne vois pas, je ne comprends pas que l'on puisse maintenir une dérogation là-dessus.

Monsieur DRAPRON ne participe pas au vote et le reste vote « pour ».

Mme BROUILLE. - Très bien. Pour ma part, je reste effectivement sur la position de retirer ce vœu mais je remets au vote de mes collègues.

Qui est pour ?

M. DURAND. - C'est vous qui décidez.

Mme BROUILLE. - J'ai aussi le droit de faire participer tout le monde.

Si je ne faisais pas participer, on dirait : « Oh là là, elle est autoritaire ».

Qui est d'avis de retirer ce vœu ?

Y-a-t-il des « contre » ?

Y-a-t-il des abstentions ?

M. FREL. - Attendez, on ne vote pas pour retirer des motions lorsqu'elles sont présentées par des groupes, Madame ?

Mme BROUILLE. - Je retire donc cette motion.

M. FREL. - Vous n'avez pas le pouvoir de retirer une motion déposée par des groupes politiques. Vous la présentez au vote.

Mme MOEBS. - Il y a un problème de démocratie, là.

Mme BROUILLE. - Je vous fais voter.

Qui est contre ce vœu ?

M. SAUVAITRE. - LR, non-participation au vote.

Mme BROUILLE. - LR, non-participation au vote. RN ?

M. COLOMBIER. - Pareil.

Mme BROUILLE. - Tout pareil.

Mme LE GUEN. - Pareil.

Mme BROUILLE. - DINA, pareil. Le groupe socialiste ? Moi, je fais non-participation au vote.

Mme MOTOMAN. - Non, mais là c'est pour « pour ».

M. FREL. - Vous êtes signataire.

Mme BROUILLE. - Non, ce n'est pas « pour », je fais par groupe politique, excusez-moi. Donc les Verts-Europe Écologie, vous faites quoi ? Participation au vote ? Contre ? Pour ? J'imagine que vous faites « pour ».

M. BLANCO. - Pour, bien sûr.

VOEU

Vote sur le vœu contre le projet de loi remettant en cause l'interdiction des néonicotinoïdes

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,

- CONTRE : Modem-Union Centriste,

VŒU ADOPTE A LA MAJORITE

▪ NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine, Madame BROUILLE Andréa (PS), Madame LAPOUGE Christelle

Mme BROUILLE. - Ce vœu est adopté

MOTION : "POUR UNE ETUDE D'IMPACT PREALABLE AU DEPLOIEMENT DE LA 5G ET LE LANCEMENT D'UN DEBAT CITOYEN"

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,
En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. PAGÈS. - Bonsoir, je suis heureux de présenter ce vœu qui est un vœu présenté par les groupes de la majorité EELV, PEPS, Les Radicaux et le Parti Socialiste.

Je ne suis pas d'accord avec vous, Madame la Présidente, je pense que les vœux et les motions sont utiles parce qu'ils précisent les positions politiques sur des sujets importants qui ne sont pas forcément abordés tels quels dans les délibérations de l'Assemblée. Je pense qu'ils ont leur utilité ; d'ailleurs, s'ils ne l'avaient pas, chaque groupe ne ferait sûrement pas autant de vœux ni de motions, donc j'imagine qu'il y a bien une raison.

Là, la raison est simple. On est en face d'un problème sociétal énorme qui est le déploiement de la 5G sans concertation préalable avec la population. Vous pourrez lire le vœu mais en tout cas, il récapitule plusieurs problèmes. Le premier problème est un problème de santé publique. Je ne sais pas si vous le savez, mais l'énergie d'une onde électromagnétique est proportionnelle à la fréquence. Là, on va commencer à arroser les territoires avec des fréquences de 3 ou 26 GHz et je vous rappelle qu'un four à micro-ondes fonctionne et cuit les aliments avec des ondes qui sont à 2,5 GHz. C'est le même type d'ondes, peut-être un peu moins puissantes, mais elles arrivent quand même à chauffer et à cuire des plats. Il y a un vrai problème de santé publique et à l'heure actuelle, aucune étude complète n'a été réalisée, en tout cas, pas jusqu'aux fréquences très élevées que sont les 26 GHz. C'est donc le premier problème.

Le deuxième problème, qui est important est qui nous impacte, est un problème d'aménagement du territoire. Vous savez que l'ARCEP a près d'un quart de siècle. À chaque attribution de fréquence, les opérateurs sont sommés de couvrir des zones blanches. Tous ceux qui prennent le train, par exemple entre Bordeaux et Limoges ou entre Limoges et Paris, se rendent compte qu'il y a des zones blanches terribles. En fait, on va avoir des investissements colossaux dans les hyper-centres qui vont siphonner les investissements qui auraient dû être faits pour la couverture des territoires. On a donc une injustice et une fracture numérique qui va encore s'aggraver. Cela est intolérable et est au profit uniquement des territoires qui sont déjà bien couverts. C'était le deuxième point.

Troisièmement, le fait de multiplier par 10 les débits, sans raison apparente - à part le fait que 80 % de l'énergie et des bandes passantes sont utilisées pour simplement charger de la vidéo - montre que cela va augmenter énormément la consommation par effet rebond. Et ce, indépendamment d'ailleurs de la puissance des antennes qui, certes, diminuent. Mais

globalement, on va consommer encore plus d'énergie. En Corée du Sud, où les premiers réseaux 5G ont été déployés, on a remarqué que l'on a multiplié par 3, en quelques semaines, la consommation d'énergie pour les antennes et les *smartphones*. C'est le troisième problème.

Le quatrième problème est encore plus profond : quel est cet impact sur notre vie sociale et sur la façon de concevoir la relation aux autres, avec l'augmentation indéfinie des relations numériques ?

Pour ces quatre raisons, nous demandons - et les quatre groupes s'y associent - au Gouvernement de faire trois choses.

La première est de faire une vraie étude qui soit indépendante. On n'a même pas la totalité de l'étude de l'ANSES, on n'a pas toutes les études de l'ADEME.

Une fois que les études scientifiques sont faites, la deuxième chose est d'obtenir un débat. Il n'y a pas eu de débat contradictoire, il n'y a pas eu de débat avec les citoyens, il n'y a pas eu de débat sur le site de la convention citoyenne pour le climat. C'est cela que nous réclamons : un débat entre les acteurs des filières numériques et la population. Si ce débat-là n'a pas lieu, cela veut dire que les décisions sont cédées aux *lobbies* industriels, alors que c'est vraiment un débat sociétal que l'on doit conclure. Ce troisième débat doit aboutir sur une vraie consultation et c'est ce que nous demandons par cette motion : une consultation au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, pour que les citoyens décident de quel modèle de société ils veulent pour leur région, tout simplement. Je pense qu'il faut que l'on se saisisse de toutes ces questions. Je crois que c'est la grandeur de notre rôle d'élus et c'est aussi le rôle des motions et des vœux que l'on présente en fin de session, comme je viens de le faire.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Que d'explications ce soir pour moi …

Y-a-t-il des prises de parole sur ces vœux ?

Y-a-t-il des « contre » ?

Mme LE GUEN. - Nous, contre.

Mme BROUILLE. - Le groupe DINA, aussi.

Non-participation au vote ?

RN, LR. Ah oui, Le Mouvement de la Ruralité, pardon.

Y-a-t-il des abstentions ?

Y-a-t-il des « pour » ? Ainsi, tout le monde le saura. Voilà, Monsieur COLOMBIER.

MOTION

Vote sur la motion "Pour une étude d'impact préalable au déploiement de la 5G et le lancement d'un débat citoyen "

▪ POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV,

- CONTRE : Modem-Union Centriste, Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

MOTION ADOPTEE A LA MAJORITE

- ABSTENTION : Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés,

▪ NON PARTICIPATION : Parti Socialiste et Apparentés (1 - Madame GERARD Anne), Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Rassemblement National, Madame LAPOUGE Christelle

Mme BROUILLE. - Cette motion est adoptée.

VOEU POUR LE SOUTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ECO-SYSTEME DARWIN

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Première Vice-présidente,

En l'absence momentanée du Président Alain ROUSSET

M. SEBTON. - Madame la Présidente, j'ai voulu ce vœu le plus consensuel possible. Pour ceux qui ne connaissent pas Darwin, c'est l'écosystème qui, bien avant Neo Terra, avait compris les enjeux et les enjeux climatiques. Darwin est né d'une aventure de deux personnalités de la société civile, qui l'ont monté à Bordeaux il y a près de 10 ans. Ce lieu fait la fierté de la métropole bordelaise, de Bordeaux et de notre Région. D'ailleurs, notre Région a subventionné, comme les autres collectivités, ce lieu, dans lequel tout le monde se retrouve, tous les politiques viennent faire campagne et faire des conférences de presse à l'intérieur.

Ce lieu nous appelle maintenant au secours. Je connais Darwin parce que mes bureaux sont là-bas. Je ne sais pas si ceux qui y sont allés ont remarqué et ont vu de leurs yeux à quel point Darwin est en train de se faire étouffer par la promotion immobilière. Darwin avait besoin, ce soir, qu'une Collectivité lui apporte son soutien, lui dise tout le bien que l'on pense de lui et lui dise que son modèle est un bon modèle, qu'il faut le soutenir.

C'est l'objet de ce vœu qui se veut, encore une fois, consensuel. Il ne s'agit pas de faire de la polémique. Le but est de leur dire : « Continuez, on aimerait que vous vous développiez et on va vous aider pour cela ».

Madame la Présidente, j'aimerais juste dire que j'ai fait une ou deux erreurs que l'on me signale sur les chiffres. Il ne s'agit pas de 70 millions d'euros de chiffre d'affaires, mais 180 millions, et il ne s'agit pas de 400 personnes qui travaillent à Darwin, mais 1 200 personnes. Merci beaucoup.

Retour du Président Alain ROUSSET, poursuite de la séance sous sa présidence

M. LE PRESIDENT. - Pardon, on est sur Darwin ? Je rappelle que la Région est le principal soutien à Darwin. Je ne sais pas si Aurélien SEBTON l'a dit ?

Mme LANZI - Il l'a dit.

M. LE PRESIDENT. - Je ne sais pas ce que les formations ont décidé.

EELV ?

Mme MOEBS. - Nous allons voter « pour ».

M. LE PRESIDENT. - PEPS ? La majorité, pour ?

VŒU

Vote sur le vœu pour le soutien et le développement
de l'Eco-Système Darwin

▪ **POUR : Parti Socialiste et Apparentés, Pour une Ecologie Populaire et Sociale, Parti Radical de Gauche, Ecologiste et Citoyen-EELV, Modem-Union Centriste, Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés, Rassemblement National,**

- CONTRE : Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine

VOEU ADOPTEE A LA MAJORITE

▪ **NON PARTICIPATION : Les Républicains-CPNT, Le Mouvement de la Ruralité, Madame LAPOUGE Christelle**

M. LE PRESIDENT. - D'accord, ce vœu est donc adopté.

QUESTION ORALE

M. SEBTON. - C'est une question que j'avais voulu poser au mois de juillet. En période électorale, je pense que cet hémicycle doit s'emparer de son caractère démocratique et ne doit pas seulement être un endroit où l'on vote des délibérations.

Je vous avais proposé d'être original, Monsieur le Président, et d'imaginer que, pendant la campagne électorale, non seulement il puisse y avoir des débats dans la presse - c'est son rôle - et pourquoi pas sur le digital, mais pourquoi ne pas imaginer de se retrouver ici, sans avoir à délibérer, mais tout simplement en développant les projets et les intentions des uns et des autres ? Cela éviterait de polluer les plénières où l'on doit délibérer, avec des questions et des positionnements qui pourraient correspondre finalement à une stratégie politique.

M. LE PRESIDENT. - Je signale quand même, Aurélien, que nous l'avons fait à l'occasion de Neo Terra avec des interventions de Vincent BRETAGNOLLE et Hervé LE TREUT avec qui nous avons eu ce type de débat.

Je n'ai pas de souci à cet égard, mais prenez simplement en compte que tout le monde râle, comme on l'a vu, parce que les délibérations arrivent trop tard. Nos Services sont extraordinairement chargés et on me dit souvent : « Combien ? Quel est le budget que vous mettez là-dedans ? ». Deuxièmement : « Quelle est la décision que l'on prend ? ».

Je prends le point, Aurélien. On le fera si l'on peut le faire.

À l'occasion de délibérations, à l'occasion du plan de relance, il y a eu ce type de débat. Il y a eu d'autres interventions sur d'autres dossiers sur la jeunesse, les transports, la culture, etc. Chacune des délibérations donne lieu à des débats d'ordre général. Même si ce matin, comme à la plénière précédente, nous n'avons pas fait ce genre de discours où chacun peut s'exprimer au-delà des compétences propres de la Région.

On va l'essayer. Cela peut être intéressant pour voir qui vient, compte tenu de l'emploi du temps des uns et des autres. Prenez en compte que nous sommes la seule Région à avoir tenu autant de Commissions permanentes, autant d'Assemblées plénières, autant de Commissions et autant de GIA.

On a un travail qui, pour nous au niveau de l'exécutif, suppose une concertation permanente. Ce travail, à la fois constructif sur le travail de notre Assemblée, produit de l'action pour les lycées, pour la jeunesse, pour les entreprises, pour la transition écologique. Je veux bien mais il faut faire le *job*, il faut que nous fassions le boulot, et aussi celui de

représentation qui n'est pas simple. Il faut approfondir un certain nombre d'idées. Le dossier du Ferrocampus n'est pas un dossier simple.

Je prends le point.

M. COLOMBIER. - Je crois que nos Assemblées plénières, ainsi que les Commissions permanentes qui sont effectivement assez nombreuses pendant l'année, nous permettent quand même de débattre et d'avoir même des débats d'ordre général, mais en revanche - je reviens à cela -, sur des points précis, sur des sujets touchant à nos compétences.

Je veux bien, on va parler de beaucoup de choses, faire de la politique. Vous savez que j'aime bien cela mais on va beaucoup « blablater ».

En revanche, je pense que vous n'avez pas mis en place, sauf peut-être à une ou deux occasions, le fait que les Commissions puissent recevoir des experts ou des spécialistes sur un thème donné. Dans la Commission ou le GIA 3, sur l'entreprise ou l'économie, j'aurais bien aimé que l'on ait pu auditionner ou avoir le point de vue de chefs d'entreprise ou de spécialistes, c'est vrai.

Autrement, si l'on ouvre la porte à des plénières de sujets très généraux sans vote, je pense que l'on ne va pas aboutir à grand-chose, me semble-t-il.

M. LE PRESIDENT. - On va faire des essais.

Simplement, rien n'empêche le Président ou la Présidente de la Commission X ou Y d'inviter les personnes qu'ils souhaitent et je le leur ai dit. Je l'ai fait moi-même en tant que Président de la Région, ici même avec Hervé LE TREUT et Vincent BRETAGNOLLE. Je n'ai aucun *(coupure de son),* sauf la présence des personnes parce que si vous invitez des personnes dans les Commissions et qu'il n'y a pas d'élus, c'est quelque part une mauvaise façon de faire à l'égard des personnes invitées.

Chers collègues, je vous remercie de votre présentiel et je remercie du visuel les collègues élus qui sont devant leur écran.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

ANNEXE

Liste des Conseillers Régionaux
avec groupes politiques d'appartenance

Répartition des groupes politiques au sein de l'Assemblée Régionale :

107
- Parti Socialiste et Apparentés (79)
- Ecologiste et Citoyen – EELV (17)
- Pour une Ecologie Populaire et Sociale (7)
- Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine (4)

25
- Les Républicains - CPNT (25)

4
- Le Mouvement de la Ruralité (4)

5
- Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés (5)

12
- Mouvement Démocrate – Union Centriste (12)

22
- Rassemblement National (22)

7
- Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine (7)

1
- Non inscrit à un groupe (1)

183
TOTAL : 183

CONSEIL REGIONAL NOUVELLE-AQUITAINE	
Liste des Conseillers Régionaux avec les groupes politiques du Conseil Régional	
CONSEILLERS REGIONAUX	**GROUPES POLITIQUES**

ABELIN Véronique	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
AGUERRE Barthélémy	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ALCORTA Martine	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
ALMOSTER-RODRIGUES Anne-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
AMMOUCHE Soraya	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
ARGENTON Xavier	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
ASTIER Dominique	Parti Socialiste et Apparentés
AUDI Antoine	Les Républicains - CPNT
AVERLAN Joëlle	Parti Socialiste et Apparentés
BARAT Geneviève	Parti Socialiste et Apparentés
BAUDE Vital	Ecologiste et Citoyen - EELV
BAYLE Josie	Mouvement Démocrate – Union Centriste
BEDU Anne-Laure	Parti Socialiste et Apparentés
BELOT Nicolas	Les Républicains - CPNT
BERGÉ Mathieu	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
BERROYER Jean-Paul	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
BEYRIS Maryline	Parti Socialiste et Apparentés

BEZIAT Françoise	Les Républicains - CPNT
BITEAU Benoît	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
BLANCHARD Gérard	Parti Socialiste et Apparentés
BLANCHÉ Hervé	Les Républicains - CPNT
BLANCO Jean-François	Ecologiste et Citoyen - EELV
BONJEAN Elisabeth	Parti Socialiste et Apparentés
BONNEFONT Xavier	Les Républicains - CPNT
BOUDIÉ Florent	Parti Socialiste et Apparentés
BOUDINEAU Isabelle	Parti Socialiste et Apparentés
BOULTAM Yasmina	Parti Socialiste et Apparentés
BOURDIN Katia	Ecologiste et Citoyen - EELV
BOUSQUET-CASSAGNE Etienne	Rassemblement National
BROUILLE Andréa	Parti Socialiste et Apparentés
BRUN Yveline	Rassemblement National
CASSIN Armelle	Les Républicains - CPNT
CATHUS Christophe	Parti Socialiste et Apparentés
CAVITTE Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
CHADJAA Sally	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
CHADOURNE Sandrine	Rassemblement National
CHARAÏ Naïma	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
CHARBONNEAU Jean-Romée	Rassemblement National
CHARTIER Olivier	Les Républicains - CPNT

CHASSAGNE Christelle	Mouvement Démocrate – Union Centriste
CHAUMERON Lucie	Rassemblement National
CHERET Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
CHEYROUX Claudie	Rassemblement National
CIBERT Cyril	Parti Socialiste et Apparentés
CLAVEAU-ABBADIE Charline	Parti Socialiste et Apparentés
COINAUD Pierre	Les Républicains - CPNT
COLOMBIER Jacques	Rassemblement National
COMBRES Maryse	Ecologiste et Citoyen - EELV
CORREIA Eric	Parti Socialiste et Apparentés
CORSAN Jean-Jacques	Parti Socialiste et Apparentés
COSTES Marie	Les Républicains - CPNT
COUTANT Françoise	Ecologiste et Citoyen - EELV
D'AMÉCOURT Yves	Le Mouvement de la Ruralité
DARBON Alain	Parti Socialiste et Apparentés
DAURÉ Jean-François	Parti Socialiste et Apparentés
DE AZEVEDO Aurélie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
DE LACOSTE-LAREYMONDIE Jean-Marc	Rassemblement National
DEGUILHEM Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DELCOUDERC-JUILLARD Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
DELPEYRAT-VINCENT Stéphane	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
DELRIEUX Benjamin	Parti Socialiste et Apparentés

DERVILLE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés
DESHAYES Maurice-Claude	Parti Socialiste et Apparentés
DIAZ Edwige	Rassemblement National
DINUCCI José	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	Mouvement Démocrate – Union Centriste
DORTHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
DRAPRON Bruno	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
DUBOIS Robert	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	Parti Socialiste et Apparentés
DURAND Pierre	Les Républicains - CPNT
DURRUTY Sylvie	Les Républicains - CPNT
DUTARET-BORDAGARAY Claire	Les Républicains - CPNT
DUTOYA Emilie	Parti Socialiste et Apparentés
EMON Jacky	Parti Socialiste et Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	Parti Socialiste et Apparentés
ESTRADE Hélène	Les Républicains - CPNT
FEKL Matthias	Parti Socialiste et Apparentés
FELTESSE Vincent	Parti Socialiste et Apparentés
FERREIRA Otilia	Mouvement Démocrate – Union Centriste
FLORIAN Nicolas	Les Républicains - CPNT
FONTALIRAN Nathalie	Les Républicains - CPNT
FRANCQ Natalie	Parti Socialiste et Apparentés

FREL Lionel	Ecologiste et Citoyen - EELV
FROPOS Sabine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
FROUSTEY Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
GAMACHE Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
GENDREAU Béatrice	Parti Socialiste et Apparentés
GÉRARD Anne	Parti Socialiste et Apparentés
GERARD Vincent	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
GUERIN Guillaume	Les Républicains - CPNT
GUILLEMOTEAU Patrick	Parti Socialiste et Apparentés
HARRIBEY Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
HAZOUARD Mathieu	Parti Socialiste et Apparentés
HÉNAUT Christelle	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
HÉRAUD Lydia	Parti Socialiste et Apparentés
HOUDET Christian	Rassemblement National
HUSTAIX Gilles	Rassemblement National
IRATCHET Jean-Michel	Rassemblement National
JACQUILLARD William	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
JEANSON Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
JOUBERT Florence	Rassemblement National
JUTEL Elisabeth	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
KASRI Shamira	Parti Socialiste et Apparentés
LAFFORE Sandrine	Parti Socialiste et Apparentés

LAGRAVE Renaud	Parti Socialiste et Apparentés
LAINEZ Marie-Claude	Mouvement Démocrate – Union Centriste
LAMARA Laurent	Rassemblement National
LAMARQUE Gisèle	Parti Socialiste et Apparentés
LANZI Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LAOUANI Tarik	Parti Socialiste et Apparentés
LAPORTE Hélène	Rassemblement National
LAPOUGE Christelle	Non inscrite à un groupe
LAPRÉE Véronique	Les Républicains - CPNT
LATOURNERIE Marie-Angélique	Le Mouvement de la Ruralité
LAURENT Patrice	Parti Socialiste et Apparentés
LE GUEN Nathalie	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
LE YONDRE Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
LEICIAGUEÇAHAR Alice	Ecologiste et Citoyen - EELV
LENFANT Julie	Parti Socialiste et Apparentés
LUMMEAUX BERNARD	Les Républicains - CPNT
MALHERBE Gonzague	Rassemblement National
MARCHAND Régine	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine
MARENDAT Véronique	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MARTY Christine	Droites Indépendantes de Nouvelle-Aquitaine
MESNARD Françoise	Parti Socialiste et Apparentés
METTE Sophie	Mouvement Démocrate – Union Centriste

MINVIELLE Michel	Pour une Ecologie Populaire et Sociale
MOEBS Christine	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOGA Martine	Mouvement Démocrate – Union Centriste
MOLIÉRAC Guillaume	Parti Socialiste et Apparentés
MONCOND'HUY Léonore	Ecologiste et Citoyen - EELV
MOREAU Guy	Parti Socialiste et Apparentés
MOTOMAN Laurence	Ecologiste et Citoyen - EELV
MUÑOZ Jonathan	Parti Socialiste et Apparentés
NADAU Marie-Françoise	Les Républicains - CPNT
NAUCHE Philippe	Parti Socialiste et Apparentés
NAYACH Laure	Parti Socialiste et Apparentés
NEMBRINI Jean-Louis	Parti Socialiste et Apparentés
ORVAIN Jérôme	Ecologiste et Citoyen - EELV
OXIBAR Marc	Les Républicains - CPNT
OZSOY Mumine	Ecologiste et Citoyen - EELV
PAGÈS Jean-Louis	Ecologiste et Citoyen - EELV
PALUTEAU Bruno	Rassemblement National
PATIER Christophe	Les Républicains - CPNT
PERREAU Thierry	Ecologiste et Citoyen - EELV
PIEUCHOT Christelle	Parti Socialiste et Apparentés
PINVILLE Martine	Parti Socialiste et Apparentés
PUYJALON Eddie	Le Mouvement de la Ruralité

RABIT Philippe	Le Mouvement de la Ruralité
RAYNAUD Jean-Pierre	Parti Socialiste et Apparentés
REQUENNA Pascale	Mouvement Démocrate – Union Centriste
ROGISTER Thierry	Rassemblement National
ROUÈDE Laurence	Parti Socialiste et Apparentés
ROUSSET Alain - Président -	Parti Socialiste et Apparentés
SABAROT Henri	Parti Socialiste et Apparentés
SABOURIN-BENELHADJ Muriel	Parti Socialiste et Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	Parti Socialiste et Apparentés
SAINT-PÉ Denise	Mouvement Démocrate – Union Centriste
SAUVAITRE Daniel	Les Républicains - CPNT
SEBTON Aurélien	Union des Démocrates et des Indépendants et Apparentés
SIARRI Alexandra	Les Républicains - CPNT
SIMONÉ Maryline	Parti Socialiste et Apparentés
SORE Serge	Parti Socialiste et Apparentés
TAUZIN Arnaud	Les Républicains - CPNT
THIERRY Nicolas	Ecologiste et Citoyen - EELV
TIRANT Benoît	Parti Socialiste et Apparentés
TORTOSA Huguette	Parti Socialiste et Apparentés
TRAPY Nathalie	Parti Socialiste et Apparentés
TRIFILETTI Stéphane	Ecologiste et Citoyen - EELV
TRIJOULET Thierry	Parti Socialiste et Apparentés

TYTGAT Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
UTHURRY Bernard	Parti Socialiste et Apparentés
VALKO Odile	Parti Socialiste et Apparentés
VERDIN Alain	Rassemblement National
VEUNAC Michel	Mouvement Démocrate – Union Centriste
VEYSSY Catherine	Parti Socialiste et Apparentés
VICTOR Cyril	Les Républicains - CPNT
VINCENT François	Parti Socialiste et Apparentés
VOLPATO Mireille	Parti Socialiste et Apparentés
WASZAK Reine-Marie	Parti Socialiste et Apparentés
WERBROUCK Séverine	Rassemblement National
WILSIUS Francis	Parti Radical de Gauche Nouvelle-Aquitaine